CAUSE MORALE

DE LA

CIRCONCISION DES ISRAÉLITES,

INSTITUTION PRÉVENTIVE

DE L'ONANISME DES ENFANTS

ET

Des principales Causes d'Épuisement.

RÉHABILITATION ET RÉFORME.

PAR LE Dr VANIER DU HAVRE,

Directeur de la Clinique des Hôpitaux des Enfants, etc., etc.

SOMMAIRE.

Valeur hygiénique et morale de la circoncision. Questions théologiques. Baptême. Confession. Cause mystérieuse et méconnue de la circoncision. Théorie plastique du péché originel. Réalité du symbolisme de la Genèse. La pluralité dans l'unité d'Adam. La race impudique. Le fléau de l'onanisme chez les sexes. Sa cause physiologique. Guérison par la circoncision. État social des Juifs. Moralité. Jérusalem. Socialisme. Rome. Évangile.

PARIS,

AU BUREAU DE LA CLINIQUE DES HOPITAUX DES ENFANTS,

Rue J.-J. Rousseau, n° 1;

CHEZ NAPOLÉON CHAIX ET Cie, ÉDITEURS,

Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 7;

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

1847

Un scan de
Titi le Braineux

INTRODUCTION.

L'Israélite tient à la poésie de sa vie exclusive au milieu des religions qui se disputent l'empire des croyances; dans le sentiment de son antique nationalité, il révère la loi morale que lui ont transmise les premiers hommes de la terre.

Cependant, une ère nouvelle semble s'être levée sur Israël. Au moment où nous entreprenons ce travail, le monde israélite s'est ébranlé; il s'agite dans un mouvement de réforme générale.

Étranger aux grandes tentatives de régénération sociale du peuple antique, nous bornerons notre tâche à l'examen de la réforme chirurgicale de la *circoncision* et à la réhabilitation de l'esprit véritable de cette séculaire institution, qui fut inspirée à l'homme dans l'intérêt des mœurs, motif de la circoncision jusqu'à présent méconnu.

Réhabilitation et réforme! Que l'on comprenne bien notre double but. Nous ne venons point, au nom de la réforme, perfide Ménélaüs ou cruel Athénéas, ordonner aux Juifs de supprimer leurs rites pour leur faire adopter ceux des Grecs. Notre Dieu n'est point Jupiter olympien; le Dieu que nous adorons, c'est le Dieu d'Israël. Nous ne serons point l'envoyé d'un Antiochus

prononçant la peine capitale contre ceux qui pratiqueront la circoncision ; nous venons, au contraire, proclamer les bienfaits de cette institution.

Au nom de la réhabilitation, nous ne serons point un Jannëe forçant les Philistins, c'est-à-dire les détracteurs de cette institution incomprise, à se faire circoncire; mais nous dirons les services trop méconnus que l'humanité peut redemander à la circoncision.

Pour bien établir, dès l'abord, notre position vis-à-vis des Israélites, nous devons dire que ce n'est point au nom d'une secte religieuse ou d'une opinion politique, que nous venons agiter la question de réforme relative à la circoncision. Nous ne sommes ni les coryphées d'un schisme, ni les agitateurs d'une émancipation; ce n'est point au nom du progrès problématique des idées, c'est au nom du progrès positif de la chirurgie que nous écrivons; nous venons au nom de la science combattre la forme de cette institution dont nous proclamerons en même temps la haute utilité.

Chaque jour, nous voyons créer de nouveaux établissements dans l'intérêt de l'enfance. Nous ne dirons jamais assez toutes nos sympathies pour ce mouvement des esprits vers l'amélioration du sort des enfants dans toutes les classes de la société; mais, tandis que l'on prépare le bien-être de ceux qui souffrent de la pauvreté, on oublie les victimes d'un préjugé qui retient une nation tout entière attachée à une coutume cruelle. Ce n'est point la misère avec son cortége de souffrances qui frappe ces créatures innocentes, c'est une barbarie

qui va les chercher jusque dans les palais des plus puissants, parmi les enfants d'Israël. Si nous élevons de nouvelles institutions de bienfaisance, sachons en même temps du moins perfectionner les anciennes encore entachées des erreurs de la science à ses débuts.

Nous avons entendu les cris de douleur des enfants circoncis; nous avons entendu le long gémissement des Rachel pleurant dans la suite des siècles sur le martyre de leurs nouveau-nés: *vox in ramâ audita est.*

Et nous avons voulu, en démontrant la nécessité de diminuer les douleurs causées aux enfants par la circoncision, que le cœur des mères fût aussi moins cruellement circoncis.

Si, docile aux conseils de la charité chrétienne qui s'étend à tous, nous avons cru devoir consacrer notre plume à ce travail, où s'agite une question religieuse, fidèle aussi aux principes du catholicisme le plus pur, nous désavouons et retranchons d'avance toute proposition qui, dans cet écrit, ne serait pas conforme aux principes de la plus parfaite orthodoxie.

Il nous sera possible, au point de vue où nous nous plaçons, de ne heurter ni le dogme israélite ni la doctrine catholique.

Si nous demandons au nom de la science et de l'humanité contre les Juifs ultra-orthodoxes, la suppression de la *succion* de la plaie et la substitution de la *section* régulière du prépuce à la *déchirure* de cette membrane, nous proclamons aussi dans ce livre, au nom de l'hu-

manité et de la science, les avantages de la circoncision contre les ultra-réformistes de l'Allemagne qui demandent l'abolition de la péritomie.

Nous écrivons pour les juifs et pour les chrétiens. Aux premiers, nous demandons la réforme de l'opération ; aux seconds, nous demandons qu'ils ne repoussent pas toujours la circoncision qui peut être, entre les mains de la science, un puissant moyen, non seulement d'hygiène, mais encore de moralisation.

C'est là une vue de notre esprit qui, pour être rationnelle, n'en est pas moins trop nouvelle et trop imprévue, pour que, suivant les exigences de l'orthodoxie de la science et de la religion, nous ne nous soyons pas tenus dans les limites de la plus scrupuleuse réserve; aussi, avons-nous essayé de répondre d'avance à toutes les objections qui pourraient nous être faites.

En cherchant à approfondir la cause première et le but de la circoncision, nous nous demandions s'il n'y avait pas témérité à vouloir pénétrer un mystère qui, depuis son apparition, avait été impénétrable à tous. Nous nous demandions si nous n'avions pas à craindre que l'esprit investigateur de la science ne nous fît trop oublier qu'il est des secrets que Dieu s'est réservés. Mais la découverte de la cause morale que l'étude nous révéla avait trop d'importance pour que nous ne dussions pas croire que cette pratique était appelée de nos jours à reprendre, au nom de la science, parmi les institutions utiles, le rang que lui avait donné la foi primitive parmi les prescriptions religieuses.

Si faible, d'ailleurs, que fût le rayon de lumière qui nous avait apparu, nous ne devions point le tenir caché.

Au lieu de n'être qu'une institution ayant un motif religieux ou une raison d'hygiène locale insuffisante à en expliquer la persistance au sein de la nation dispersée des Juifs, la circoncision, après la lecture de notre travail, sera regardée comme une institution qui avait une destination providentielle pour l'humanité.

La circoncision, entourée des faits qui la précèdent et la préparent dans le monde, depuis la chute originelle de l'homme, nous apparaîtra comme le point culminant de la grande épopée morale des premiers siècles du monde. En elle viendront se résoudre tous les faits moraux représentés par les grands drames de l'histoire des premiers hommes. Comme la grande péripétie de la chute originelle, comme l'immense cataclysme du déluge, ces grandes scènes, si grandes encore dans le profond éloignement des temps antiques, elle ne sera point pour le lecteur un spectacle émouvant; mais, par l'insuffisance même de ces extrêmes châtiments dont la colère de Dieu l'a fait précéder dans l'histoire des hommes, après cette succession de causes et d'effets, c'est-à-dire de crimes sans cesse renaissants et de terribles punitions sans résultat, la circoncision apparaîtra comme le fait le plus considérable de répression. C'est qu'elle sera plus qu'un châtiment : elle sera un remède préventif.

En matière de réforme, s'il est souvent à craindre

de ne point atteindre le but, il ne faut point oublier qu'il est souvent plus dangereux de le dépasser, et la véritable réforme, en général, ne consiste pas à changer, encore moins à détruire, mais à modifier. Nous avions commencé ce travail pour demander l'application des modifications indiquées par la science, lorsque la réforme radicale, en vint à ce point qu'à Francfort la circoncision fut rayée du code religieux des Israélites.

A la veille de la voir disparaître du nombre des antiques institutions, si l'esprit de Francfort venait à s'étendre, ou bien de voir se réveiller, s'agiter avec inquiétude les fidèles en Israël, protestant contre les empiètements audacieux de la réforme radicale, la voix de la science devait s'élever pour proclamer l'utilité de cette institution.

Notre travail, tout à la fois chirurgical, médical et hygiénique, moral et théologique, sur la circoncision, sera donc accueilli par toutes les classes de la société que ces divers points de vue intéressent.

De toutes les questions judaïques que l'esprit nouveau a fait surgir, la science nous a dévolu la première et la plus importante.

Qui eût pensé que cette institution, universellement regardée comme une tache de sang parmi les législations humaines, au jour et au moment où la réforme la menacerait d'une entière destruction, serait comme régénérée au soleil de la science.

Les passions humaines sont éternellement les mêmes; si le catalogue des crimes a changé dans le monde de-

puis Abraham, celui des vices est encore le même. Le crime change avec le milieu social dans lequel se produit le criminel; le vice ne peut changer, parce que la nature de l'homme ne change pas. La loi répressive peut s'armer de pied en cap contre les crimes sociaux, elle est sans armes contre les vices secrets et solitaires. La circoncision fut révélée à l'homme comme le seul moyen de diminuer la violence de ses invincibles passions. La science vient l'arracher aux menaces de la réforme, reconnaissant qu'elle n'a point trouvé à opposer aux passions impérissables de l'homme de mesure préventive qui lui soit comparable.

Cette question n'intéresse pas seulement les quatre millions de Juifs qui habitent le globe, mais l'humanité tout entière, et cela par les considérations même les plus matérielles; car elle a le privilége d'être le préservatif d'un grand nombre de maladies des organes de la génération.

Institution sublime par l'antiquité de son origine, qui remonte au berceau du monde; ineffable dans ses mystères, qui la rattachent au dogme chrétien par le baptême et par la chute originelle de l'homme; céleste dans sa cause secrète et morale, remarquable enfin par ses influences sur l'organisme!

Ce vaste sujet, pour être traité avec un talent digne de l'attention que semble devoir lui attirer sa nouveauté, demandait tout à la fois la pureté de l'historien, le sens juste et profond du philosophe, la simplicité du savant. Nous avons cherché à n'être que simple. Sachant toute-

fois que nous écrivions ce livre pour deux classes de lecteurs, les gens du monde et les savants, nous avons dû, suivant les exigences du sujet, adopter quelquefois des formes moins arides que celles de la science technique.

Notre livre étant destiné à tomber dans les mains de tout le monde, nous prévenons le lecteur, avant qu'il franchisse le seuil de notre travail, que, ne considérant pas, à l'exemple de M. Michel Lévy (*Archives israélites*, juin 1843, p. 384), la pudeur comme un préjugé de la société moderne, mais comme une vertu de tous les temps, nous entrerons, forcés par la nature même de notre sujet, dans tous les détails que comporte la question.

Lorsque la circoncision fut instituée, à cette époque de la vie primitive des hommes, au sein de la nature encore vierge, il se passa dans l'humanité des mystères d'iniquité dont la circoncision elle-même témoigne encore de nos jours. Nous ne pouvions donc pas éviter de rencontrer dans le cours de nos études sur cette institution, les hontes de l'homme des premiers temps. Si nous ne faisons point un roman destiné à dissiper les solennels ennuis des harems, ni à chatouiller les imaginations luxurieuses des boudoirs, nous n'écrivons pas non plus pour les chastes esprits que pourrait troubler le langage naturel et naïf de la science.

En terminant cette introduction, nous dirons qu'en considérant le fond de notre travail, on y trouvera deux idées dominantes, l'une concernant la réforme des pro-

cédés opératoires de la circoncision ; l'autre ayant en vue l'application plus fréquente de cette opération, dont l'utilité ne saurait être contestée comme moyen préventif d'une foule de maux soit matériels soit moraux.

La pensée que nous prêtons au patriarche qui institua la circoncision, devait occuper l'attention du monde médical, puisqu'elle met sur la voie de la médication la plus efficace contre un fléau que rien n'a jamais pu détruire. Aussi, croyons-nous pouvoir espérer que l'on ne regardera plus la circoncision comme le dernier vestige d'une législation étrange et barbare : tant que les causes de cette institution subsisteront dans les sociétés, quelle que soit leur civilisation, tant que le fléau moral qu'elle a été appelée à combattre menacera les constitutions organiques, la circoncision ne pourra être classée parmi les anachronismes.

L'ONANISME DES ENFANTS

COMBATTU

PAR LA CIRCONCISION DES ISRAÉLITES,

OPÉRATION

RÉFORMÉE ET SUBIE SANS DOULEUR.

I. — *Anatomie du pénis chez l'enfant mâle et du clitoris chez l'enfant du sexe féminin.*

Avant d'entrer dans les détails relatifs, soit à la circoncision, soit aux motifs de cette opération, nous devons procéder à l'examen anatomique et physiologique de l'organe qui en est le siége.

La connaissance exacte de cet organe est recommandée tout à la fois par la science et par la loi religieuse, qui veut que la partie destinée à être opérée se trouve dans un parfait état normal. L'opérateur doit donc connaître la structure anatomique et l'état pathologique, soit congénial, soit accidentel du prépuce.

Pour prouver aux praticiens la nécessité pour eux d'étudier le *Manuel opératoire de la circoncision*, nous dirons ce qui arriva à un chirurgien qui pratiqua cette opération sur un homme chez lequel existait un rétrécissement de l'orifice du prépuce, et par suite une rétention d'urine. Ce chirurgien, ayant saisi l'extrémité du prépuce, l'attira à lui, ainsi qu'une partie de la peau qui recouvrait la verge, puis, à l'aide d'un bistouri, il coupa transversalement cette partie des téguments qui dépassait le gland. Cette opération, comme on le pense bien, ne modifia que très-peu la disposition des parties; car ce qui fut retranché, ce

fut une portion de la peau de la verge et le feuillet cutané du prépuce et non son feuillet muqueux. Or, comme c'est ce feuillet muqueux qui, à son origine, forme au-devant du gland l'orifice rétréci du prépuce, le chirurgien manqua le but qu'il s'était proposé en voulant agrandir cet orifice. Ce qui résulta d'une pareille circoncision, le voici : l'orifice du prépuce présentant le même rétrécissement, le malade ne fut point mis à l'abri des graves accidents de la rétention d'urine. Le feuillet cutané du prépuce qui avait été enlevé par l'opération, fut remplacé aux dépens de la peau de la verge, et l'érection fut gênée. Il y eût reproduction d'un prépuce tout-à-fait semblable au premier, et plus tard la maladie se manifesta de nouveau dans les conditions les plus fâcheuses.

Etat normal du pénis.

Le prépuce (le nom de *præputium*, præ-putare, couper au-devant, donné par les Latins à cette partie, fait allusion à la circoncision elle-même), est cette espèce de voile en forme de gaîne qui flotte à l'extrémité du membre viril (pénis) et qui recouvre, sans y adhérer, l'extrémité renflée de cet organe qu'on appelle le gland. Le prépuce fait suite à la peau remarquable par sa finesse qui recouvre la verge. Au contour de l'orifice libre du prépuce se termine, en se réfléchissant, le tissu cutané de cet organe qui prend alors les caractères du tissu muqueux. Le tissu muqueux tapisse la lame cutanée et se continue jusqu'à la naissance ou couronne du gland, où elle se réfléchit sur cet organe, formant là un cul-de-sac circulaire qui se trouve interrompu, à sa partie inférieure, par un repli de la membrane muqueuse elle-même appelé le *frein* de la verge. La membrane muqueuse se confond ainsi avec la membrane externe du gland auquel elle forme une enveloppe très-adhérente qui va se continuer avec la membrane muqueuse du canal de l'urètre. La membrane muqueuse renferme des cryptes d'où suinte une humeur onctueuse qui

lubréfie ces parties et adoucit les frottements entre le prépuce et le gland. Entre le tissu cutané et le tissu muqueux du prépuce se trouve le tissu cellulaire filamenteux d'une telle laxité que les deux membranes sont mobiles l'une sur l'autre, à tel point que le prépuce, pendant l'érection, peut se dédoubler d'une manière plus ou moins complète.

Chez la femme le *prépuce* existe-t-il? Cette question est préjudicielle à cette autre : la *circoncision* peut-elle être pratiquée chez la femme?

Nous devons entrer ici dans quelques détails sur la nature et la composition anatomique du clitoris, ces notions étant nécessaires pour ce que nous dirons de la circoncision considérée chez les individus du sexe féminin.

Au-dessous du *pénil,* ou *mont de Vénus,* qui couronne les parties génitales extérieures de la femme, se trouve l'ouverture vulvaire. Cette ouverture est formée par deux grandes lèvres qui, étant écartées, laissent apercevoir deux autres lèvres plus petites, prenant naissance à la face interne des grandes lèvres en arrière; de chaque côté, les petites lèvres convergent l'une vers l'autre jusqu'à un point où elles rencontrent le clitoris, appareil érectile qui se trouve à six lignes environ du point de rencontre des deux grandes lèvres au-dessous du mont de Vénus; parvenues au niveau du clitoris, les deux petites lèvres se bifurquent; la branche inférieure de la bifurcation va s'attacher au clitoris avec lequel elle se continue; la branche supérieure s'unissant à celle du côté opposé, forme au-dessus du clitoris un repli qui le revêt en forme de capuchon : c'est ce qu'on nomme le *prépuce du clitoris.*

« En examinant avec soin les parties, disent MM. Brachet et Fouilhoux, on reconnaît que le gland n'est pas une continuation de la partie postérieure du clitoris, mais qu'il ne tient à ce dernier que par du tissu cellulaire, des vaisseaux et des nerfs, et que la partie postérieure du clitoris se termine par une surface concave destinée seulement à le loger. Le clitoris se compose

d'une gaîne fibreuse extérieure, au-dessous de laquelle on trouve un tissu spongieux formé par de larges troncs veineux que réunissent de fréquentes anastomoses. Après la réunion des deux branches par lesquelles il naît, on remarque, entre les deux moitiés latérales, une cloison fibreuse, perpendiculaire, qui les sépare l'une de l'autre, mais d'une manière incomplète, et qui se continue immédiatement avec l'enveloppe extérieure. Aucune trace de cloison n'existe dans le gland, formé du reste d'un tissu semblable, mais plus fin. Les vaisseaux et les nerfs marchent sur la face dorsale : ces derniers sont très-nombreux et pénètrent dans le gland. » C'est ce que nous allons voir bientôt.

La femme est donc pourvue d'un organe comparable au gland de l'homme, sous le seul rapport de son tissu érectile, et d'une sorte de prépuce rudimentaire.

Ce prépuce, formé par un repli de la muqueuse, est mou et humide sur ses deux faces, mais principalement sur l'interne; on y rencontre un grand nombre de glandes sébacées dans l'endroit surtout où le prépuce se continue avec la peau qui entoure le gland du clitoris.

L'artère honteuse interne, par sa division *périnéale*, donne naissance à *l'artère de la cloison*, qui donne quelques petits rameaux à la peau de la verge; par sa division *pénienne* chez l'homme et *clitoridienne* chez la femme, elle fournit l'artère *dorsale de la verge* qui parcourt, très-flexueuse, la région de cet organe placée sur le côté de la ligne médiane, sous la peau, et se termine en se ramifiant dans l'épaisseur du prépuce et du gland autour de la base duquel il forme une couronne.

L'artère honteuse externe donne par sa division supérieure un rameau à la peau de la verge. M. Cruveilhier et d'autres anatomistes ont vu l'artère dorsale de la verge fournie par cette artère.

Les artères fournies au prépuce par la dorsale sont petites; les veines y sont plus développées, et apparaissent à travers la transparence de la peau, une au milieu et deux sur les parties latérales du prépuce

Les veines se divisent en superficielles et en profondes ; elles naissent dans l'épaisseur de la peau du prépuce lui-même et se dirigent, d'avant en arrière, en suivant la face supérieure et la face inférieure de l'organe ; les veines supérieures prennent le nom de *dorsales de la verge*, et communiquent largement entre elles et avec les veines profondes par des branches volumineuses.

Les vaisseaux lymphatiques superficiels des organes génitaux externes se rendent dans les ganglions inguinaux. Si on injecte la peau de la verge et surtout la muqueuse du gland, le mercure pénètre dans les vaisseaux lymphatiques dorsaux de la verge, et arrive jusqu'aux ganglions du pli de l'aine.

Chez la femme, l'artère clitoridienne, qui est la même que la pénienne chez l'homme, aboutit au clitoris en deux divisions, l'une *dorsale du clitoris*, l'autre *caverneuse du clitoris*, toutes deux en rapport de volume avec les petites dimensions de l'organe.

Les nerfs du *plexus sacré*, au niveau de leur jonction, donnent naissance au nerf *honteux interne* qui se divise en deux branches, *branche périnéale* et *branche pénienne* ou *dorsale de la verge*.

Deux rameaux terminent la branche périnéale ; l'un de ces rameaux donne à la peau de la verge, à sa partie inférieure, plusieurs filets qui peuvent être suivis jusqu'au prépuce.

La branche *pénienne* ou *dorsale de la verge*, après avoir parcouru les parties les plus inférieures du bassin, passe sous l'arcade du pubis et gagne le dos de la verge. Devenue pénienne, cette branche longe la ligne médiane du dos de la verge, comme l'artère pénienne, mais plus superficiellement, et se divise en deux rameaux dont l'un parvient à la couronne du gland auquel il se distribue tout entier, et le pénètre par des filaments extrêmement déliés qui peuvent être suivis jusqu'aux papilles de cet organe ; l'autre rameau, rameau *cutané* plus superficiel, se porte sur les côtés de la verge et s'épanouit en une multitude de filets dont un grand nombre se distribuent à la peau de la verge, et

vont se perdre dans l'épaisseur du prépuce, jusqu'à son extrémité, entre les deux membranes qui forment cette gaîne mobile.

La branche pénienne du nerf honteux interne, qui est *dorsale de la verge* chez l'homme, devient *clitoridienne* chez la femme; elle est très petite. Après avoir passé entre l'arcade du pubis et la racine du clitoris, elle longe cette racine, se recourbe ensuite comme le clitoris sur le côté duquel elle s'épanouit en filaments qui pénètrent dans son épaisseur et se distribuent principalement à l'extrémité de cet organe d'une exquise sensibilité.

II. — *De la valeur hygiénique de la circoncision.*

La circoncision, dit un savant auteur anonyme, s'est maintenue avec trop de constance dans les vastes contrées de l'Asie et de l'Afrique, pour ne pas avoir été fondée d'abord sur la volonté bien arrêtée de faire cesser un état habituel ou presque général de maladie, telle que la fausse gonorrhée (*gonorrhœa balani*, seu *spuria*), état qui devait faire naître dans l'esprit des législateurs de sérieuses craintes en présence des grands principes qui les guidaient, et qui tendaient à favoriser spécialement la multiplication du genre humain. Nous dirons plus tard quelles sont les dispositions anatomiques du prépuce qui peuvent s'opposer à la puissance fécondante de l'homme.

Dans son ouvrage sur les *Pertes séminales involontaires*, M. Lallemand se déclare en faveur de cette opération. Ce célèbre praticien dit qu'elle a été bien des fois un moyen de salut pour des individus de tout âge chez lesquels certains abus, certains excès qui avaient pour cause l'irritation du gland, avaient occasionné des effets désastreux. Avant que M. Lallemand proclamât l'utilité de cette opération, déjà, en 1816, M. le docteur Cahen en avait démontré l'innocuité dans une dissertation soutenue à la Faculté de médecine de Paris.

Pour qu'elle soit non seulement utile, comme le dit le professeur Lallemand, mais pour que l'on puisse même, avec l'hono-

rable docteur Cahen la déclarer innocente, il faut qu'elle soit pratiquée avec toutes les conditions d'une opération régulière. Ces réserves étant faites, nous opposerons les autorités que nous venons de citer, à celle de notre savant confrère M. Michel Lévy qui, dans un article publié dans les *Archives israélites* (juin 1843, p. 384), refuse d'aborder la discussion touchant la valeur hygiénique ou préservative de la circoncision :

« Il ne s'agit point, dit-il, de rechercher si cette opération procure l'immunité d'une foule de maladies qu'on observe, il est vrai, très-rarement, chez ceux qui ne la subissent point. » Certaines maladies ne sont pas aussi rares que le prétend M. Michel Lévy chez ceux qui n'ont point été circoncis. Que si nous admettons avec lui que « la circoncision est un dogme, une obligation religieuse », on ne peut admettre avec lui qu'il « n'y a qu'à prendre ou à laisser. » Pour les Israélites, il ne peut y avoir qu'à prendre, quand il s'agit « d'un dogme si supérieur à toutes les inductions de la science humaine. »

Pour le médecin, pour l'hygiéniste, il y a à discuter la valeur hygiénique de cette opération, et cela par cela même que M. Michel Lévy regarde « ce point comme très-contestable. » Nous ne suivrons donc point le conseil donné par ce médecin, « d'écarter les prétentions hygiéniques qu'on a souvent invoquées en faveur de la circoncision. » « Elle n'a pu être et n'est encore, ajoute M. Lévy, qu'une institution à la fois religieuse et politique, un signe indélébile de nationalité. La religion seule pouvait nous révéler la nécessité d'une semblable opération et en faire le signe inaugural de notre berceau. La religion a d'indicibles mystères, et la raison humaine ne peut que fléchir et s'humilier devant elle. » Nous prétendons, nous, que l'homme, tout en s'humiliant devant la religion, a le droit de demander, au nom de la science, à la religion juive, si c'est uniquement pour marquer l'homme d'un signe indélébile de nationalité qu'elle le mutile. Si nous arrivons à reconnaître que c'est là une

institution uniquement religieuse et politique, à laquelle n'a présidé aucune idée d'utilité hygiénique et morale, c'est alors qu'il s'agira véritablement d'un indicible mystère, et que notre raison humaine ne pourra plus que fléchir et s'humilier.

Mais la circoncision n'est pas plus un mystère impénétrable, comme se l'imaginent quelques juifs, qu'elle n'est, ainsi que le pensent ceux qui ne sont pas nés dans la religion d'Israël, une institution indifférente, une mutilation de l'enfant à sa naissance, sans motif naturel, sans valeur appréciable, soit dans l'ordre hygiénique, soit dans l'ordre moral. Elle a comme fait d'organisation sociale, répressive, sa raison d'être, puisée, il est vrai, dans l'ordre matériel, mais précisément parce que l'esprit a dû dominer la matière et la sanctifier en vue de la moralité.

On verra dans une autre partie de ce livre pourquoi nous attachons à cette institution l'idée, non-seulement d'une valeur hygiénique manifeste, mais l'idée d'une valeur morale très-élevée.

Indépendamment des raisons hygiéniques générales qui existent parmi nous, et qui militeraient en faveur de cette opération pour en maintenir l'usage sous nos latitudes tempérées, il y avait chez le peuple juif des raisons hygiéniques puisées dans un certain nombre de circonstances locales que M. Lévy a lui-même mentionnées en ces termes : « Il est possible que le législateur du désert d'Horeb et du Sinaï ait attaché à l'institution du dogme chirurgical dont il s'agit une intention de préservation hygiénique : sous les rayons d'un soleil brûlant, exposées à ce vent du désert qui dessèche et dépose sur tous les objets un sable fin et pénétrant, mal protégées par l'ampleur flottante des vêtements antiques contre les causes extérieures de saleté, errant dans des contrées où l'eau manque souvent, les tribus nomades que conduisait Moïse ne pouvaient être soumises aux règles de salubrité qui sont l'un des avantages les plus précieux et les moins sentis de notre moderne civilisation.»

Ces circonstances locales n'ont d'autre valeur, selon nous, que celle qu'elles tirent de l'état dans lequel elles mettaient l'organe qui est le siége de l'opération, c'est-à-dire dans cet état de malpropreté où nous voyons encore parmi nous tant d'hommes qui ne vivent point dans les mêmes circonstances locales que les tribus conduites par Moïse, et qui pourraient prévenir cet état de malpropreté par de fréquentes ablutions. C'est là ce qui fait dire à M. Michel Lévy, que nous pouvons ainsi opposer à lui-même comme l'autorité la plus compétente en pareille matière :

« D'après les articles publiés dans l'*Encyclopédie* et dans le *Dictionnaire des Sciences Médicales*, Hallé refuse à la circoncision tout motif de salubrité, se fondant sur ce que les habitants de l'Arabie et de la Syrie ne sont sujets à aucune incommodité qui ait son siége dans les parties retranchées. Il argüe encore de la pratique de cette opération dans l'île de Madagascar, parmi des nations qui ne paraissent avoir aucune notion du Judaïsme ni du Mahométisme. Mais reste une question que Hallé ne résout pas : pourquoi ces nations pratiquent-elles donc la circoncision? Infirmer par des assertions plus ou moins exactes les solutions données, ce n'est point en fournir une nouvelle. »

« Les médecins militaires qui ont exercé dans les corps de troupes (en Afrique), et qui ont passé ce que l'on appelle des revues de propreté, comprennent peut-être l'utilité de la circoncision; on ne saurait s'imaginer, en effet, dans quel degré de saleté la plupart des soldats laissent leurs parties génitales, et particulièrement le gland, lorsqu'il est entièrement recouvert par le prépuce; entre le prépuce et le gland s'amasse la matière sébacée jusqu'à former des couches épaisses et blanchâtres qui tapissent entièrement l'extrémité du pénis ; rien de plus rebutant que cette sorte de malpropreté; rien de plus favorable au développement des accidents syphilitiques. Or, l'incurie des sol-

dats, vainement gourmandés par les médecins, se retrouve dans les classes inférieures. A cette condition, joignez l'influence d'un climat brûlant, tenez compte du défaut absolu de linge, de l'absence de toute espèce de traitement médical pour les cas de maladie, et voyez si tous ces motifs réunis n'expliquent point l'établissement de la circoncision dans un but de prophylaxie. » (*Traité d'hygiène publique et privée*, p. 11.)

Dans ce même passage, M. Lévy ne fait point abandon de l'idée de nationalité qu'il faut attacher, selon lui, à l'institution de la circoncision; et pourtant nous verrons plus tard que ce savant écrivain est du nombre de ceux qui pensent que la circoncision a eu son origine chez les Égyptiens.

Corrélativement à ce qu'il a fait pour l'homme, dans le but d'entretenir chez celui-ci une propreté constante, qu'a fait le législateur des Hébreux pour la femme? y a-t-il dans le système complet des prescriptions mosaïques une ordonnance qui, relativement à la propreté, remplisse le même but chez la femme que la circoncision chez l'homme?

Il y a toutes les ordonnances qui concernent l'époque des menstrues; c'était là une circonstance naturelle qui, par sa périodicité, favorisait l'emploi des moyens ordinaires de propreté; aussi les recommandations du législateur à cet égard sont-elles multipliées.

Nous ne comprenons pas que la circoncision, comme le prétend M. Barjavel (*Archives israélites de France*, 5e année; mai), pourrait ne pas convenir à des nations placées sous certaines latitudes et organisées d'une certaine manière. » Quelles sont ces latitudes? quelles sont ces organisations sociales? « Comme tout est relatif, ajoute ce médecin, les principes de la science ne sauraient être absolus, pas plus que les préceptes de la religion. » M. Barjavel n'avait pas le droit de contester l'absolutisme des préceptes religieux, et s'il avait le droit de contester l'absolutisme des préceptes de la science, nous croyons qu'il

s'est trompé en contestant l'absolutisme du précepte de la circoncision judaïque, dont les motifs hygiéniques se retrouvent partout les mêmes, sous toutes les latitudes, surtout au sein des masses, quelle que soit l'organisation des sociétés.

Pour indiquer avec ordre et précision les motifs hygiéniques et préservatifs de cette opération, nous les diviserons en deux classes, comprenant, sous le titre d'*Indications prochaines*, les motifs tirés de l'état actuel de l'enfant, et, sous le titre d'*Indications éloignées*, les motifs qui ont pour objet tous les accidents dont l'absence du prépuce pourra être le préservatif pendant le cours de la vie.

III. — *Vices de conformation de la verge, qui peuvent être des indications prochaines pour l'opportunité de la posthétomie chez l'enfant.*

1° Il peut y avoir occlusion complète de l'orifice préputial : ce cas est rare ;

2° Le prépuce peut avoir une longueur excessive ; l'orifice préputial est d'autant plus étroit que le prépuce est plus long ;

3° La longueur excessive du prépuce et l'extrême étroitesse de son orifice peuvent exister simultanément ;

4° L'orifice préputial peut être tellement étroit qu'il ne donne pas un libre passage à l'urine :

5° Un défaut de parallélisme peut exister entre l'ouverture de l'urètre et celle du prépuce qui ne se correspondent plus centre pour centre.

Dans ces cinq circonstances, surtout dans la première, l'occlusion complète de l'orifice préputial, l'urine s'amasse dans la cavité du prépuce et finit par former une tumeur ronde, lisse, transparente, dans laquelle disparaissent les diverses parties des organes génitaux qui s'y trouvent comme ensevelis.

Le séjour prolongé des urines peut occasionner un dépôt des

sels que ces urines tiennent en dissolution, et donner lieu à la formation de petits calculs urinaires fixés autour du gland.

Le séjour prolongé de l'humeur sébacée entre le prépuce et le gland peut devenir cause d'adhérence entre ces deux parties. Le résultat le plus fréquent de l'emprisonnement du gland par le prépuce, c'est l'adhérence de ces deux organes produite par la destruction de la semi-muqueuse préputiale, surtout s'il y a eu une violente phlegmasie provoquée par la présence de l'humeur sébacée.

M. Guersant, dans les leçons de clinique chirurgicale qu'il fait à l'hôpital des Enfants, quand il parle de l'opération de la circoncision, comme moyen de faire cesser le phymosis congénial, a soin d'insister sur la nécessité de pratiquer de bonne heure cette opération, car plus on attend, plus on est exposé à rencontrer entre le prépuce et le gland de fortes adhérences produites par des balanites plus ou moins fréquentes.

La longueur excessive du prépuce, l'étroitesse de l'orifice de cet organe et les autres dispositions que nous venons de mentionner, en ralentissant le cours des urines, peuvent retenir dans les voies urinaires les sédiments que ces eaux charient dans leur libre cours; et, de là, des dépôts dans la vessie; de là, la formation de calculs ou de plaques calcaires dans cet organe. Que les accidents de ces maladies viennent à se déclarer chez un enfant, ce ne sera point assez que la longueur excessive du prépuce ou l'étroitesse de son orifice en aient été la cause, il faudra encore que ces dispositions soient un obstacle à la liberté des manœuvres qui deviendront nécessaires, et que l'on commence par détruire l'obstacle en raccourcissant l'organe, cas dans lesquels il faut, au point de vue de la santé générale de l'enfant, hâter pour lui le bienfait de l'initiation religieuse.

Ici pourrait s'établir un long débat entre la science et la religion israélite, sur la question de savoir si, plus un enfant est né faible, si plus un enfant est profondément frappé par la ma-

ladie et par conséquent plus il est près de la mort, plus aussi il faut se hâter de le faire entrer, par la circoncision, au risque de hâter par là le terme de sa courte vie, dans le sein de la religion. L'incirconcis ne peut entrer en Israël, la Jérusalem céleste des Juifs, et la foi mosaïque doit veiller sur l'esprit du nouveau-né pour l'initier au séjour des âmes épurées, avant que la mort l'emporte dans ces limbes inconnus où séjournent les âmes en peine des enfants morts avant l'expiation.

Si nous laissions ici les ministres de la religion juive entre les enseignements positifs de la science et les terreurs de leur conscience, cela ne résoudrait point la difficulté. Nous avons mieux à faire, c'est de leur rappeler que la religion chrétienne, si attachée à ses rites, a donné l'exemple, en substituant au besoin, pour le baptême, l'eau chaude à l'eau froide ; et même en substituant au baptême l'*ondoiement*, ce baptême sans cérémonie, il est vrai, mais réel et efficace, que le prêtre administre à l'enfant en danger.

Que la circoncision soit remplacée par le *simulacre* auquel se borne la cérémonie de l'initiation, lorsque la nature a privé l'enfant de son prépuce, cet ondoiement des Juifs conciliera les vœux de la religion et les conseils de la science.

Nous avons dû jeter en avant cette pensée que nous livrons à l'examen des docteurs de la loi, les plaçant, comme nous l'avons dit, entre l'esprit de conciliation de la religion et les enseignements de la science.

S'il est des cas dans lesquels il faut ajourner l'opération dans la crainte d'augmenter par la douleur les chances de mort pour l'enfant, n'en est-il pas d'autres dans lesquels il est nécessaire de prévoir la certitude d'une mort prochaine, pour ne pas priver par des délais le nouveau-né du bienfait de l'initiation religieuse? Dans le sens de la foi israélite, la réponse ne peut qu'être affirmative.

Quels sont donc les cas dans lesquels on peut prévoir pour

l'enfant une mort inévitablement prochaine? Ces états sont ceux dans lesquels se présentent chez l'enfant les conditions de la non-viabilité dont le médecin seul peut être juge.

IV. — *Vices de conformation du penis et accidents morbides de cet organe chez l'adulte, qui peuvent être des indications éloignées pour l'opportunité de la posthétomie.*

Aux motifs d'opportunité tirés de l'état actuel des parties génitales chez l'enfant, il faut ajouter ceux que l'on peut puiser dans la connaissance des accidents qui pourront survenir chez l'adulte, surtout par suite des plaisirs vénériens.

1° Le prépuce est sujet à certains vices anatomiques qui parfois sont des obstacles à la consommation de l'acte par lequel l'espèce humaine se perpétue, *Dùm connubiali genio indulgetur*;

2° Il est des vices de cet organe qui s'opposent à l'accomplissement des fonctions nécessaires à l'existence de l'individu, vices de conformation à la plupart desquels la circoncision peut remédier;

3° Quelquefois le prépuce, en formant le frein ou filet, se prolonge jusqu'à l'orifice du canal de l'urètre, s'insère dans l'intérieur de ce canal, et rend l'érection douloureuse. Cette disposition nécessite la section du frein;

4° Le prépuce peut n'exister qu'en partie: il peut y avoir absence des parties latérales de cette membrane, qui alors ne se montre sur le gland que sous forme de lambeau: il faut exciser ce lambeau dont la présence pourrait gêner l'exercice des fonctions intersexuelles.

Jean-Louis Petit rapporte l'observation d'un homme nouvellement marié, *cui adeo tota inferior ac lateralis preputii pars*

decerat, ut quod supererat ad instar alterius mentulæ, glandi propendens immineret, illamque digito transverso excederet. L'excision préconisée par les rabbins, dit M. Barjavel, dans un pareil cas de conformation chez un nouveau-né, lui viendrait opportunément en aide pour son avenir.

5° Le phymosis congénial peut entraîner après lui de graves accidents : gêne dans l'émission des urines, rétrécissements, douleurs de reins, formation de calculs vésicaux, difficulté du coït, sortie de la semence presque impossible, et par suite l'impuissance.

Nous ne pouvons relater ici tous les accidents fâcheux qui peuvent résulter de l'étroitesse de l'orifice du prépuce chez l'adulte.

Qu'il survienne chez un homme, à la suite des rapports sexuels, une irritation de cet organe, on verra celui-ci se tuméfier : l'urine s'amassera dans la cavité du prépuce, l'irritation se communiquera au gland, et il surviendra une balanite ou une balano-posthite. L'impossibilité de découvrir le gland empêchera le médecin de s'assurer de la nature de la maladie. On ne pourra constater si elle est syphilitique, s'il existe des ulcérations sur la muqueuse.

Les ulcères vénériens s'étendront avec rapidité sous la stimulation incessante du virus fécondé, comme en serre chaude, entre le prépuce et le gland.

Que le malade vive ainsi quelque temps avec cette maladie et avec la cause incessante qui l'entretient, surtout s'il se livre à des excès, des adhérences se formeront entre le gland et le prépuce, des matières s'accumuleront entre ces deux organes, de manière à oblitérer les orifices ; l'urine ne s'écoulera plus au dehors, elle distendra le canal de l'urètre, puis la vessie ; de là, des accidents graves du côté de ces organes qui compromettront la vie de cet homme.

D'autres accidents encore pourront provenir de l'état du

gland, dont la compression pourra déterminer la dégénérescence cancéreuse, squirreuse et même cartilagineuse. Il s'en est rencontré en 1845 un cas à l'hôpital des Cliniques, dans le service de M. Nélaton.

C'est surtout chez les hommes qui ont eu, une ou plusieurs fois, soit le phymosis, soit le paraphymosis, que l'on observe le cancer et la gangrène des corps caverneux.

La compression que subit la verge dans ces deux cas serait-elle la cause d'une prédisposition au cancer du pénis, plus marquée chez les hommes qui ont eu plusieurs fois ces deux maladies?

Cette opinion a pour elle deux grandes autorités: celle du professeur Roux, dont on lira plus loin la déclaration faite en termes favorables à l'institution de la circoncision, considérée comme moyen préservatif de certaines maladies auxquelles ne sont pas sujets les circoncis ; et celle du professeur Lallemand, qui déjà dans son ouvrage sur les *Pertes séminales* avait exprimé son opinion à cet égard, avant que nous eussions provoqué son manifeste.

La circoncision diminue donc considérablement les chances du cancer chez ceux qui l'ont subie, puisque par l'absence du prépuce elle rend impossible chez eux le phymosis et le paraphymosis.

Philon dit que la circoncision préserve le pénis d'une maladie inflammatoire qu'il appelle le *charbon*. Ce charbon, dit M. Lévy dans son *Traité d'hygiène*, désigne la gangrène du pénis.

6° L'ouverture du prépuce peut être insuffisante pour laisser sortir le gland, surtout pendant l'érection (phymosis congénial); alors l'acte de la copulation est impossible à l'homme : *viro coïre nitente*, dit le docteur Barjavel, *præputium ità retrorsùm adducitur, ut glandem arctè contingat, nec tegere posteà queat nisi paraphymosicâ sectione adhibitâ.* Une incision du prépuce est nécessaire dans ce cas.

« Si le prépuce a beaucoup plus d'étendue qu'il ne faut pour

recouvrir le gland, dit le célèbre Boyer, il se prête aisément à l'augmentation du volume de cette partie dans l'érection, et cet état ne cause aucune douleur; mais si le prépuce n'a que l'étendue nécessaire pour envelopper le gland, celui-ci ne pouvant passer par l'ouverture étroite du prépuce, l'érection est douloureuse. La douleur est surtout très grande lorsque les sujets, chez lesquels cette conformation a lieu, ont commerce avec les femmes. » (*Boyer*, t. X, p. 316.)

7° Le prépuce peut être trop court ou avoir son orifice trop étroit à la base, se retirer alors derrière le gland et l'étrangler dans ce point (première forme de paraphymosis congénial.)

8° Le prépuce, assez ouvert à son extrémité pour laisser passer le gland, peut présenter vers son milieu un tel rétrécissement annulaire, qu'il ne puisse qu'avec beaucoup de peine, et que surtout dans l'acte de la copulation, il ne puisse sans beaucoup de douleur pour l'homme affecté de ce rétrécissement, se retirer en arrière où il vient étrangler le gland dans l'acte du coït, comme chez un homme marié que nous avons opéré dernièrement, en pratiquant sur lui le second temps de la posthétomie, c'est-à-dire, en divisant le prépuce à sa partie supérieure jusqu'à la couronne du gland (2e forme de paraphymosis congénial.)

9° Le phymosis comme le paraphymosis survient assez fréquemment chez les enfants adonnés à l'onanisme. C'est là un fait que nous avons souvent observé à l'hôpital des Enfants et dans la pratique civile. C'est donc double bénéfice pour l'enfant d'avoir été circoncis.

La circoncision préviendra l'étranglement du gland en dédétruisant les conditions du paraphymosis, aussi bien que les accidents qui peuvent résulter de l'excessive longueur du voile préputial.

10° Le prépuce peut avoir, comme nous l'avons dit à l'article des *indications prochaines*, une longueur excessive.

En 1818, Cullerier, consulté par un jeune homme chez qui

le prépuce excédait d'un pouce le sommet du gland, ce qui occasionnait des prurits et des écoulements puriformes qui avaient leur siége entre le prépuce et le gland, fut obligé de couper l'extrémité antérieure du prépuce.

11° Une des grandes maladies qui peuvent être prévenues par la circoncision, c'est celle des pertes séminales.

« Après avoir longtemps et sérieusement réfléchi aux faits nombreux que j'ai eu l'occasion d'observer, dit M. Lallemand, je suis resté bien convaincu qu'il était à regretter que la circoncision fût tombée en désuétude comme opération obligatoire pour tous les enfants. Elle serait inutile dans bien des cas, sans doute; mais elle ne serait nuisible dans aucun, et pourrait être fort utile dans un très-grand nombre. » (*Des Pertes séminales involontaires*, t. 2, p. 162.)

« Après la perte de la raison, dit M. le docteur Barjavel, faisant suite à la pensée de M. Lallemand, l'homme ne saurait être plus déplorablement dégradé que par celle des facultés génératrices. Non-seulement alors il est progressivement dépossédé de ses forces physiques et du jeu régulier des fonctions vitales, mais encore entraîné malgré lui dans les noirs abîmes du spleen, il passe inévitablement de l'état d'être improductif à celui d'homme sans énergie, sans volonté, sans idées. Tel est en peu de mots le sort malheureux où peuvent tomber ceux qui, affligés d'une simple conformation vicieuse du prépuce, n'ont pas dû au hasard de naître Juifs ou Mahométans. »

Si M. Barjavel, au lieu d'être né Juif, avait dû à ce qu'il appelle le *hasard* de naître Chrétien, il n'aurait pas fait si bon marché, en faveur de la circoncision et de ses bienfaits, de tout ce que nous devons au christianisme.

Malgré ce qu'il peut y avoir d'un peu exagéré dans les rapports de cause à effet établis par M. Barjavel, on peut dire qu'il y a du vrai dans ses considérations sur les effets produits sur l'homme par les vices de conformation du prépuce. Mais un

contradicteur de la circoncision ne pourrait-il pas demander à M. Barjavel si ce vice de conformation opéré par l'art ne produit pas lui-même sur l'homme des phénomènes analogues à ceux que produisent les vices de conformation naturels?

M. le docteur Baltz, de Berlin, en a signalé quelques-uns. Mais ce médecin a mis sur le compte de l'opération ce qui n'est applicable qu'aux procédés opératoires dont nous allons bientôt nous-mêmes demander la réforme, au lieu de conclure, comme le médecin de Berlin, à la nécessité de supprimer la circoncision préventive.

M. Kaula, élève de M. Lallemand, nous a communiqué, avant de la publier dans le second volume de la *Clinique chirurgicale* du professeur de Montpellier, l'observation d'un étudiant en médecine, âgé de 21 ans, d'un tempéramment nerveux, d'une constitution musculaire robuste, d'une haute stature. Il avait, pour tout ce qui a rapport aux plaisirs sexuels, une aversion insurmontable, suite d'une éducation religieuse très-sévère. Il n'avait jamais connu de femme, et jamais il ne s'était livré à la masturbation. Depuis sa puberté, il était devenu sujet à des pollutions nocturnes abondantes. Ses rêves étaient érotiques. Il devint triste, morose, jusqu'à concevoir des idées de suicide. Le mal augmenta, les pertes se montrèrent pendant la journée, toujours accompagnées d'orgasme, et le malade devint incapable de toute occupation intellectuelle. Après avoir essayé plusieurs traitements inutiles, ce jeune homme consulta M. Lallemand. A l'inspection des organes génitaux, on trouve le pénis d'un petit volume; l'ouverture du prépuce très-étroite permet cependant de découvrir le gland; le prépuce est très-long; la surface du gland, rouge, extrêmement sensible, est enduite d'un mucus qui s'est accumulé à la base, et forme une couche épaisse, blanchâtre, de consistance molle et d'une odeur repoussante. En même temps, de vives démangeaisons se faisaient ressentir au rectum. Jamais il n'avait eu de vers. Constipation opiniâtre.

La présence de la matière sébacée accumulée entre le gland et le prépuce parut être la cause de la spermatorrhée. En conséquence le prépuce fut excisé.

Après l'opération, quelques pertes se montrèrent encore. L'usage externe et interne des eaux sulfureuses, des bains de rivière, des exercices gymnastiques achevèrent la guérison.

Trop souvent on néglige de remonter à la cause réelle des pertes séminales. On cherche à agir directement sur les organes, on cautérise, rien ne fait, et le malade perd tout espoir de guérison.

L'accumulation de matière sébacée produit une irritation qui s'étend jusqu'aux vésicules séminales par les canaux éjaculateurs, et s'irradie jusqu'à l'intestin.

Dans ces cas, les soins de propreté ne suffisent pas. Si à la longueur du prépuce se joint l'étroitesse de l'ouverture de cet organe, il faut enlever le prépuce pour voir l'état des malades s'amender promptement.

On pensera que chez le jeune homme si chaste dont nous venons de parler, l'abstinence absolue de coït et de masturbation a pu être cause des pénibles pollutions qu'il éprouvait ; mais on reconnaîtra en même temps l'influence de la longueur excessive du prépuce et de la présence de la matière sébacée sous cette membrane, fatale influence qui, ne pouvant triompher de la volonté de ce jeune homme par l'action d'une continuelle excitation, provocatrice de pollutions volontaires, a marqué sa puissance, en déterminant des pertes séminales involontaires.

12° Nous avons vu que l'orifice préputial peut être tellement étroit qu'il ne donne pas un libre passage à l'urine. Ce vice de conformation peut s'opposer aussi à l'irruption de la semence.

C'est sans doute ce genre de conformation dont le roi Louis XVI était affecté. Le lecteur en jugera par le récit qu'on va lire et que nous avons extrait des *Mémoires de Léonard*, coiffeur de la reine Marie-Antoinette. Le barbier, dépossédé de son épée, s'est armé d'une plume vengeresse.

« Lorsque madame la comtesse d'Artois eut donné le jour à un gentil prince, qu'on nomma le duc d'Angoulême, il se trouva tout naturellement que cette Altesse, au maillot, était l'héritier présomptif de la couronne, puisque cinq ans s'étaient écoulés depuis le mariage du roi, sans que la couche de Marie-Antoinette eût été féconde. Louis XVI, il faut en convenir, ne semblait pas tenir beaucoup à ces douces prérogatives de l'hymen, à l'aide desquelles les familles se perpétuent ; mais la naissance d'une fille de France dans un autre lit que celui de la reine, excita à tel point son mécontentement, qu'il fit venir son premier chirurgien, et l'interpella rudement sur les causes qui pouvaient empêcher la reine de devenir mère.

» Sire, répondit le docteur, ceci ne vient point d'une cause, mais bien d'une absence de cause...

— Parlez plus clairement, Monsieur.

— Je le veux bien, sire. Je dirai donc à Votre Majesté que, dans sa situation actuelle, sa postérité peut être, sinon impossible, du moins très-difficile et peu probable.

— Ah ! ah ! et que me manque-t-il donc?

— Rien, sire, bien au contraire.

— Ah ! ça, avez-vous juré de ne parler que par énigmes ?

— Je vais me faire comprendre de Votre Majesté, en lui déclarant que pour devenir père, il est, je crois, indispensable qu'elle se soumette à la légère opération consacrée par la fête du 1er janvier de chaque année.

— Bah ! c'était bon pour les Juifs.

— Sire, les Juifs n'étaient pas pourvus d'une organisation différente de celle des autres nations. Mais la sagesse de leurs lois avait prévu que parmi eux l'opération dont il s'agit serait généralement nécessaire pour que la population se maintînt. Les Mahométans qui vivent sous le même ciel, ne l'ont pas jugée moins utile, et, quoique, chez nous, ce moyen ne soit qu'accidentellement indiqué par la science, il arrive souvent qu'il se présente comme ressource indispensable. C'est le cas

que je remarque dans l'organisation physiologique de Votre Majesté.

— Et vous croyez, docteur, qu'il faudrait.....

— Faire à Votre Majesté l'opération célébrée le 1er janvier.

— Diable! mais ce n'est pas trop agréable... et vous pensez qu'ensuite la reine deviendrait mère?.....

— Il y a tout lieu de le présumer.

— En ce cas, je me soumettrai à cela... Mais j'aurais mieux aimé rester comme je suis, je vous le dis franchement.

— Il serait à craindre qu'alors la couronne ne passât un jour dans la maison d'Artois.

— Ou dans celle de Provence.

— Oh! quant à celle-ci, je puis assurer à Votre Majesté qu'il n'y aura jamais raison suffisante de postérité. »

Le roi se prit à éclater de ce rire bourgeois qu'on lui connaissait, puis il reprit :

« Monsieur le premier chirurgien, je vous ferai savoir sous peu de jours ma dernière volonté, et le moment que j'aurai fixé pour votre diable d'opération.

— Je serai toujours aux ordres de Votre Majesté.

— Parbleu! je le sais bien; vous autres chirurgiens, vous ne demandez que l'occasion de couper et rogner. »

Le roi fit savoir en effet le surlendemain à M. Louis, son premier chirurgien par quartier, qu'il était décidé à subir l'opération, et lui fixa le jour et l'heure pour y procéder.

Cependant l'opération n'eut pas lieu, ce qui n'empêcha pas la reine d'avoir trois enfants à partir de l'année 1778. Preuve évidente que la faculté peut se tromper dans ses jugements, et que les Juifs auraient pu moins généraliser le sujet de la fête du 1er janvier. Je sais bien que la critique tira de ce défaut de condescendance aux conseils de la médecine des déductions moins bienveillantes; mais je puis affirmer qu'aucun témoignage

légalement décisif ne vint à l'appui des présomptions répandues alors dans le public. » (Extrait des *Souvenirs de Léonard*, t. II, p. 2, 3 et 6.)

Sans tenir autrement compte des appréciations ni des insinuations du facétieux coiffeur de la reine, nous passerons outre, et tiendrons pour certain que dans toutes les conformations où le gland, comme emprisonné ou bridé par le prépuce, ne peut plus exécuter les mouvements de son tissu érectile et peut même se trouver altéré dans son état normal, la posthétomie est plus qu'utile : elle est nécessaire.

12° Nous avons vu souvent à l'hôpital des Enfants M. Guersant faire la circoncision pour remédier à quelques-uns des accidents locaux que nous venons d'énumérer. Nous-même avons eu à la pratiquer dans un certain nombre de circonstances analogues, et quelquefois pour des accidents généraux.

Nous avons donné des soins à un enfant qui éprouvait du côté des organes urinaires des accidents nerveux d'autant plus inquiétants qu'ils étaient devenus généraux. Toutes les ressources de la médecine étaient épuisées. Rien n'avait pu arrêter la marche du mal qui allait toujours croissant. Nous fîmes la circoncision, et tout le mal cessa. Le point de départ des phénomènes nerveux étant dans les organes de la génération, nous avions cherché la cause du mal dans cette région. Nous remarquâmes alors que le prépuce chez cet enfant avait une excessive longueur et une étroitesse telle, que le gland, d'ailleurs tuméfié par de fréquentes masturbations, en était étranglé, et que de cette constriction étaient nés tous les accidents nerveux qui s'étaient déclarés.

Si notre attention fût ainsi dirigée sur la possibilité de les suspendre par l'opération de la circoncision, c'est que nous avions encore le souvenir d'un fait dont M. Baudelocque nous avait fait part il y a quelques années.

Il s'agissait d'un enfant affecté d'une rétention d'urine. On

avait épuisé pour la combattre tous les moyens possibles. M. Baudelocque remarqua chez l'enfant une excessive longueur du prépuce. L'idée lui vint que là était la cause des accidents observés. On enleva le prolongement excessif du prépuce, et l'on vit cesser toute cette scène de désordres que rien n'avait pu maîtriser.

13° Nous mentionnerons encore l'*hespes preputialis*, taches rouges, couvertes de cinq à six vésicules agglomérées qui se développent sous l'influence de la malpropreté, soit à la face externe, soit à la face interne du prépuce.

14° Au nombre des indications éloignées de l'opération de la circoncision préventive, nous aurions à placer ici l'onanisme. Cette partie morale de notre sujet sera traitée dans un chapitre à part.

15° Nous avons vu la longueur excessive du prépuce produire la spermatorrhée par la rétention de la matière sébacée entre le prépuce et le gland, comme dans le cas observé par M. Kaula; nous l'avons vu ensuite produire sinon la rétention, du moins le ralentissement de la saillie du sperme comme dans l'affection présumée du roi Louis XVI. Il est une troisième infirmité dont le prolongement exagéré du prépuce peut être la cause chez les vieillards. Que cet excès de longueur soit congénial ou qu'il soit le résultat de la flaccidité produite par l'âge dans les diverses parties du pénis, dans les deux cas, le jet de l'urine, en sortant du canal, se trouve retardé par les plis de la muqueuse prolongée du gland; l'urine coule et sort en bavant de l'orifice préputial; elle irrite les bords de cet orifice et les excorie en les tuméfiant. Enfin la tuméfaction et les excoriations amènent le rétrécissement de cet orifice.

16° Il est des accidents auxquels peut donner lieu la présence du prépuce, même normalement conformé : c'est ainsi que chez les hommes atteints de la goutte des matières tophacées peuvent se déposer entre le prépuce et le gland.

V. — *Résultats de l'opération.*

En présence de tous les vices de conformation ou des maladies que nous venons d'énumérer, soit comme indications prochaines, soit comme indications éloignées, on reconnait que la posthétomie est une opération non-seulement utile mais nécessaire. En résumé :

Elle remédiera à l'occlusion complète du prépuce et à tous les désordres qui en sont les suites;

Elle donnera à l'orifice préputial, trop étroit et trop long, une ouverture qui donnera aux urines un libre passage;

Elle fera cesser le défaut de parallélisme entre l'ouverture du prépuce et celle de l'urètre;

Elle détruira la possibilité des prurits et des excitations qui initient l'enfant, avant la puberté, aux habitudes honteuses;

Elle annulera en grande partie les fâcheux effets de l'insertion du prépuce à sa partie inférieure, dans l'intérieur de l'urètre, et préviendra la nécessité de couper le frein à une époque plus avancée de la vie.

Elle soustraira le circoncis aux chances d'une inflammation, soit aiguë, soit chronique du prépuce, et aux adhérences intimes du prépuce au gland, à la suite des balano-posthites répétées;

Elle détruira le phymosis congénial et empêchera radicalement la formation de la gonorrhée bâtarde, en prévenant le séjour entre le prépuce et le gland, soit de la matière sébacée, soit du pus virulent de la gonorrhée, qui peuvent, par leur action prolongée, produire des ulcérations, dont un des graves inconvénients sera de faciliter l'absorption de ces matières elles-mêmes

et de faire naître dans l'économie des infections auxquelles le circoncis n'est point exposé.

Le contact du gland dépourvu de prépuce avec la muqueuse vaginale d'une femme affectée de ménorrhée (flueurs blanches), ne sera point en quelque sorte continué par le séjour de ces matières entre le prépuce et le gland, comme chez l'incirconcis.

Elle rendra impossible la formation des dépôts calcaires et tophacés entre le prépuce et le gland.

A l'époque de la puberté, alors qu'une vitalité plus énergique animera les organes de la reproduction, elle préviendra les tristes et douloureux accidents du phymosis et du paraphymosis.

En rendant impossibles ces deux maladies, elle rendra impossible l'inflammation et la compression qui en est la suite inévitable, et diminuera ainsi les chances de la gangrène ou du cancer de la verge, dont la compression peut être regardée comme une des causes les plus prochaines.

La syphilis est infiniment plus rare chez les circoncis que chez les incirconcis. En supposant l'existence d'un chancre à la surface du gland chez deux hommes, dont l'un est circoncis et l'autre ne l'est pas, chez le premier, le chancre, entièrement à découvert, siége à la surface d'une muqueuse moins absorbante et s'élimine au moyen d'un traitement et de pansements plus faciles que chez le second. Le prépuce entretient chez celui-ci une chaleur qui favorise le travail de l'ulcération. Le prépuce lui-même s'enflamme et s'ulcère. On a vu l'ulcération miner en quelque sorte le prépuce tout entier, et produire ainsi la circoncision par l'action dévorante du virus.

L'ulcération du prépuce, à son tour, a pour effet l'engorgement des ganglions lymphatiques inguinaux.

L'injection de la muqueuse du gland pénètre dans ceux des vaisseaux lymphatiques superficiels qui accompagnent les ar-

tères et les veines dorsales de la verge. On peut en conclure que probablement les maladies du gland n'auront pas, aussi souvent que celles du prépuce, pour effet, l'engorgement des ganglions lymphatiques inguinaux, surtout lorsque le prépuce étant enlevé, la muqueuse du gland aura acquis, sous l'influence des frottements extérieurs, une densité qui la rendra moins perméable et la mettra à l'abri d'un grand nombre de maladies.

Les maladies du clitoris chez la femme, comme celles du prépuce chez l'homme, ont pour effet l'engorgement des ganglions lymphatiques inguinaux.

Il est des affections du prépuce assez fréquentes chez les hommes qui ont eu à plusieurs reprises des chancres vénériens, des blénorrhagies, etc.; ce sont l'hypertrophie, l'endurcissement de cet organe, qui ne peuvent exister chez les circoncis.

Il est conforme à la saine raison et à l'expérience, dit M. Barjavel, de se prémunir, dès la plus tendre enfance, par une épreuve, en général fort inoffensive, contre les dangers et les désordres dont, plus tôt ou plus tard, l'adolescence se verra menacée, et auxquels s'ajouteront ceux de la même épreuve qu'il faudra subir à un âge plus avancé.

Quand on considère les nombreux avantages de la circoncision et toutes les maladies dont elle peut être le préservatif, on ne peut s'empêcher de désirer sa réhabilitation; quand on voit d'autre part les ravages de la dépravation des mœurs dont elle peut être le remède préservatif, on s'étonne que les temps modernes n'aient point redemandé cette institution aux anciens jours. Bientôt nous traiterons de l'onanisme et de l'influence de la circoncision sur cette grande plaie des âmes qui a existé de toute antiquité.

La syphilis, cette grande maladie des corps qui, dans les temps modernes a fait irruption sur l'humanité, doit ici fixer notre attention. Nous avons déjà dit l'influence du prépuce sur

le développement de cette maladie ; insistons sur cette importante question.

Il ne devait point entrer dans les prévisions de la nature de conformer l'organe de la génération de l'homme en vue des maladies que les excès devaient un jour faire naître sur cet organe. Mais la science qui ne procède dans ses déterminations que d'après les faits, qu'ils soient légitimes ou non, et qui a surtout pour mission de réparer et de prévenir, autant qu'il est en elle, les tristes résultats de ces excès ; la science, dans ses prévisions, fait profiter l'humanité des leçons qui surgissent du milieu des excès même de l'homme. Nous voyons l'organe de la génération atteint de maladie ; chez le circoncis et chez l'incirconcis nous voyons la présence ou l'absence du prépuce déterminer des changements et des modifications qui différencient les conditions dans lesquelles se trouvent les deux malades.

Ces réflexions sont faites au nom de la science.

La morale s'opposerait-elle à ce que la circoncision devînt une institution générale dont l'application fût imposée à tout nouveau-né, dans la vue de prévenir une partie des accidents inhérents à la présence du prépuce dans le cas d'infection vénérienne? considérerait-elle cette institution comme devant faciliter à l'homme les excès vénériens, en l'assurant en quelque sorte contre les accidents les plus douloureux de l'infection? Nous avons examiné cette question au point de vue de la science : nous n'avons point à la juger au nom de la morale. Nous devions seulement soulever l'objection.

Pour terminer ici ce qui est relatif à la syphilis, nous disons que l'excision du prépuce, qui serait un moyen préventif de si nombreux accidents syphilitiques, a été souvent pratiquée par M. Lallemand, comme moyen curatif, chez les malades affectés de syphilis.

« Voici pourquoi, dit M. Hermann Kaula, lorsqu'il existe un chancre à la surface du gland ou du prépuce, la matière séba-

cée, fournie par les follicules muqueux de ces parties, s'accumule entre leurs surfaces et les irrite. Les portions saines se trouvent en contact avec le pus provenant de l'ulcère, et il en résulte une infection nouvelle, une cause inévitable, incessante de la reproduction de la maladie. Otez le prépuce, tous ces accidents disparaissent.

D'après de nombreux exemples, ajoute M. Kaula, M. Lallemand est dans l'habitude de pratiquer cette excision, même chez des individus dont le gland peut être mis à découvert : vingt années de cette pratique lui en ont prouvé l'importance. En effet, ces ulcérations renfermées à l'intérieur du prépuce s'enveniment toujours en combinant leur action avec celle des produits fournis par les follicules muqueux de ces parties. De plus, il y a là une absorption inévitable du virus vénérien, qui augmente l'infection générale et la renouvelle, pour ainsi dire, à chaque instant. Aussi, chaque fois qu'un cas de ce genre se présente, la circoncision est-elle proposée au malade, afin d'éviter cette inoculation consécutive, etc. »

« .....On pourrait, dit plus loin M. Kaula, hâter la cicatrisation de ces ulcères du prépuce ou du gland par des cautérisations, etc.; il vaut mieux, sous tous les rapports, pratiquer la circoncision..... La circoncision doit être pratiquée chaque fois que des chancres existent à l'intérieur du prépuce. On doit se hâter, à plus forte raison, d'y avoir recours, lorsque des points gangréneux se manifestent sur quelque partie de sa surface, ou lorsque la tuméfaction a produit un phymosis. »

Après avoir dérobé l'enfant à l'action dissolvante de l'onanisme, après avoir soustrait l'adulte aux ravages de la syphilis et des pertes séminales et même aux conformations vicieuses capables de s'opposer à l'accomplissement du vœu de la nature, en rendant imparfaite, douloureuse, impossible la fonction du coït, la circoncision préviendra chez le vieillard un grand nombre d'infirmités et de maladies.

Ici se termine l'énumération des maladies dont la circoncision peut être le préservatif, et dont la série a commencé chez l'enfant nouveau-né, pour finir chez le vieillard.

Après avoir énuméré les indications de la circoncision, nous avons à mentionner les contre-indications.

VI. — *Etats pathologiques accidentels de la verge, qui peuvent être des contre-indications de la posthétomie*

1° L'aspect rouge du prépuce, indique une inflammation de cet organe (posthite). La cause la plus fréquente de cette inflammation est l'irritation causée par la présence de l'humeur sébacée, secrétée par la muqueuse du prépuce et du gland. L'âcreté de cette humeur va jusqu'à produire des ulcérations superficielles et un écoulement puriforme qui s'échappe par l'orifice du prépuce. C'est ce que dernièrement encore j'ai observé chez un enfant de 8 ans, non circoncis, chez lequel l'écoulement était très-abondant ;

2° Lorsque les ulcérations sont profondes, elles sont presque toujours alors dépendantes d'un vice contagieux, dont l'enfant s'est imprégné dans le sein de sa mère ;

3° L'inflammation du prépuce a quelquefois les caractères d'un érysipèle ;

4° L'inflammation peut se borner au tissu cellulaire intermédiaire aux membranes. Dans ce cas, le tissu cellulaire se durcit, s'épaissit et s'oppose à ce que les membranes cutanée et muqueuse du prépuce puissent glisser l'une sur l'autre ;

5° Le prépuce peut être le siége d'un gonflement œdémateux ou infiltration aqueuse ;

6° Le canal de l'urètre peut être affecté de l'écoulement qu'on appelle *gonorrhée bâtarde*.

7° L'ombilic, chez l'enfant nouveau né, est quelquefois le siége d'une phlegmasie fonctionnelle, qui a pour but la cicatrisation de l'ombilic et l'oblitération des vaisseaux ombilicaux ; sous l'influence de ce travail d'inflammation physiologique, on voit quelquefois se former une ulcération de l'ombilic. Cette inflammation venant à dépasser les limites naturelles, devient parfois la cause d'une phlébite ombilicale, qui se propage aux vaisseaux voisins et donne lieu à un érysipèle qui peut devenir mortel. Il est évident qu'un tel état contre-indiquera l'opération.

Tels sont les divers états accidentels des organes génitaux qui peuvent s'opposer à son exécution.

Nous ne voulons cependant point ici nous prononcer d'une manière absolue comme l'a fait M. Terquem, et nous faisons nos réserves pour les cas où l'effusion du sang pourrait elle-même hâter la guérison de la maladie locale chez un enfant d'une forte constitution. C'est au médecin qu'il appartient de juger en dernier ressort. Le posthétomiste israélite doit s'en référer à lui.

VII. — *Etats généraux de l'organisme qui peuvent contre-indiquer l'opportunité de l'opération.*

Le sage législateur des Hébreux n'a pas voulu que la circoncision devînt pour l'enfant né faible, une épreuve décisive de vie ou de mort ; il n'a pas voulu qu'elle fût la pierre de touche de sa vitalité, qu'elle fût le *quitte ou double* de ses forces vitales ; il n'a pas voulu qu'elle fût comme une immolation nationale de tout être né trop faible.

La faiblesse native ou tout autre mauvais état général de la santé, doit donc être considérée comme un motif d'ajourner l'opération.

Quels sont les états généraux qui peuvent être considérés comme des obstacles à son exécution?

Nous ne traitons ce chapitre que parce que ce travail ne sera pas lu seulement par les médecins. Notre intention n'est donc pas de décrire ici les maladies qui peuvent s'opposer à l'opération, mais seulement d'indiquer les symptômes ou les signes qui annoncent l'existence de quelque maladie.

Que si nous y faisons plusieurs fois intervenir le nom de Maimonide comme autorité, c'est qu'en lui réside l'oracle de la science pour les mohels, auxquels cette partie de notre travail s'adresse spécialement.

Il est des symptômes et des signes que tout posthétomiste doit être en état de reconnaître, afin d'ajourner au besoin l'opération et de remettre avant tout l'enfant entre les mains du médecin. Ces notions sont indispensables au mohel pour accomplir consciencieusement ses fonctions auprès de l'enfant à peine initié aux lois de sa nouvelle existence, et sur lequel il s'agit de pratiquer une opération sous le coup de laquelle nous avons vu s'abattre le courage des hommes les plus vigoureux.

N'y aurait-il pas des états organiques, des dispositions inhérentes à telles familles, et tellement héréditaires, que les membres de ces familles seraient exposés, par suite de ces constitutions héréditaires, à succomber après l'opération de la circoncision? C'est là une question qui paraîtra sans doute la suite d'une idée conçue en dehors des faits. On la prendra pour une question de fantaisie ; cependant, le docteur Bergson semblerait avoir observé des faits de ce genre, à en juger par le précepte suivant :

On ne doit point, dit-il, soumettre à l'opération de la circoncision l'enfant dont la mère a déjà vu périr deux de ses enfants

par suite de cette opération, que les enfants proviennent ou non du même père. Le troisième fils de cette mère ne devra point être circoncis avant d'avoir atteint l'âge adulte, avant que la constitution ne présente les conditions de force et de santé nécessaires pour supporter l'opération sans danger. Ce précepte aurait d'autant plus de valeur, que l'on regarderait comme vraie cette opinion de Maimonide, que l'état de santé des nouveau-nés dépend de la constitution de la mère.

C'est le huitième jour après la naissance de l'enfant que l'on doit faire la circoncision; mais combien de jours après la naissance doit-elle être faite, dans le cas où l'enfant naît avant terme? En suivant les indications de la science, nous répondrons que, dans ce cas, la circoncision doit être pratiquée, non le huitième jour après cette naissance prématurée, mais le huitième jour après l'époque présumée où l'enfant serait venu au monde, si la grossesse avait été régulière et si elle était parvenue à son terme.

L'enfant malade ne doit être circoncis que lorsqu'il est parfaitement rétabli. Il ne sera soumis à cette pratique religieuse que le huitième jour à partir du moment où la guérison aura commencé. On ne trouve dans Maimonide que quelques instructions spéciales, bien courtes, relativement à quelques maladies considérées en vue de la circoncision. Telles sont la jaunisse, ou ictère des nouveau-nés, l'érysipèle l'ophthalmie, etc.

1° Aspect général de l'enfant : Signes de naissance prématurée, faiblesse générale, amaigrissement, marasme;

2° Aspect de la peau : Pâleur générale, jaunisse.

« Quand un enfant a le teint vert, dit Maimonide, on doit attendre que le sang se soit retiré et que le *gallenpigmentum* épanché sous la peau se soit résorbé. »

Éruption générale ou locale de la peau; rougeur ou boutons, cyanose

En parlant de l'érysipèle des nouveau-nés, Maimonide dit qu'on doit attendre, pour circoncire l'enfant, « que le sang se soit entièrement retiré, et qu'il n'existe plus ni rougeur (*erysogelatosen*) ni dureté. »

Abcès ; infiltration (*œdème*) ; chaleur fébrile de la peau ; froid général.

3° Du côté de la tête et du système nerveux : Agitation, cris continuels plaintifs et gémissements ; sommeil troublé ; insomnie ; ris convulsif pendant le sommeil ; tressaillements et soubresauts ; convulsions générales ou partielles ; assoupissement, somnolence.

4° Face et organes des sens : Pâleur de la face ; ophthalmie, paupières enflammées.

Après avoir parlé de la jaunisse et de l'érysipèle, Maimonide dit, à propos de l'ophthalmie des nouveau-nés, qu'il n'est pas nécessaire d'attendre aussi longtemps que dans les deux cas précédents, puisqu'il s'agit d'un mal purement local. Dans ce cas, il considère l'enfant comme guéri, lorsqu'il ouvre les yeux.

Rhume de cerveau ; écoulement par les oreilles (*otorrhée*).

5° Organes de la digestion et de la nutrition : Pâleur des lèvres ; aphthes de la bouche ; muguet ; sécheresse de la bouche ; refus de téter ; renvois fréquents ; hoquet pénible ; vomissements ; ventre tendu, dur, ballonné ; diarrhée, surtout de matières vertes ; constipation.

6° Organes de la respiration : Respiration difficile ; cri enroué ; cri pénible, à finale mourante.

7° Organes de la circulation : Hémorrhagies.

8° Système osseux : Luxation ; fracture.

9° Humeurs : Hydropisies ; catarrhe ; anémie ou pâles-couleurs.

Il est un ordre de contre-indications dont les unes tiennent à la cessation des fonctions de l'organe et qui pourraient avoir quelque valeur aux yeux des esprits luxurieux qui pensent que la nature n'a rien fait de trop pour le plaisir. Nous ne tenons pas compte de ces considérations plus égoïstes que sociales. Les autres semblent se rattacher à la circoncision elle-même. C'est une erreur : elles ressortent de la manière dont cette opération se pratique chez les Israélites. Nous repoussons cette objection, puisque nous demandons la réforme des procédés qui leur a donné l'apparence de réelles contre-indications aux yeux du docteur Baltz, de Berlin.

VIII. — *L'Onanisme chez les enfants mâles.*

Aujourd'hui, au sein des sociétés chrétiennes, existe le même vice qui nécessita la circoncision chez les juifs. Il est général, universel ; il pénètre la société tout entière d'un élément perpétuel de corruption, de destruction.

La funeste habitude de l'onanisme appauvrit l'organisme et l'exténue. Œuvre de précoce destruction, l'onanisme est un poison lent et sûr, qui, avant de détruire la vie, la dépouille par degrés de tout ce qui la rend active et pousse fatalement sa victime à la dégradation, à la mort.

Comme l'organisme des individus, la société tombe sous l'action de ce dissolvant.

C'est un mal intrinsèque, qui tend à détruire l'espèce comme l'individu, en rendant chez celui-ci le germe de la vie improlifique.

Il n'y a point, sous le ciel, de calamité qui doive provoquer davantage la sollicitude des hommes, quel que soit l'ordre de la société auquel ils appartiennent.

C'est surtout chez les enfants que nous avons à considérer les funestes résultats de l'onanisme, ou pollution volontaire.

La fréquence de la masturbation est en raison du développement du système nerveux ; or, l'exaltation nerveuse se fait plus remarquer dans l'enfance qu'à aucune autre époque de la vie, et plus encore comparativement chez les enfants du sexe féminin.

Avant sa puberté, l'enfant, encore incapable de stimulation spermatique, peut trouver dans une certaine disposition nerveuse de ses organes génitaux la cause d'une sensibilité insolite. On remarque, chez des enfants encore au berceau, une tendance continuelle à l'éréthisme ; le moindre attouchement en détermine la manifestation.

Dans ces cas surtout, l'action du prépuce est inévitable et peut conduire l'enfant à une dévorante habitude. Il n'en faut pas tant, sans doute, et la fatalité organique n'a pas tant de frais à faire, quand une main criminelle se charge de conduire l'innocente main de l'enfant et de lui révéler le funeste secret qui peut-être le tuera.

On sait assez jusqu'où certains enfants poussent la fureur de l'onanisme, pour que je m'abstienne de rappeler, à la manière de Tissot, les tristes exemples de cette fureur de certains enfants contre eux-mêmes. Je n'en citerai qu'un exemple frappant.

En 1837, je fus appelé auprès d'un jeune garçon de 10 ans. J'aurai exprimé toute l'horreur dont je fus frappé à la vue de cet enfant, lorsque j'aurai dit qu'il n'était malade que depuis trois jours et qu'il était littéralement réduit au marasme que produit la phthisie pulmonaire à sa dernière période. Je pensai tout d'abord à une *phthisie galopante*. Mais l'examen de la poitrine et les questions que j'adressai à l'enfant et aux parents, me firent reconnaître que cet enfant, déjà épuisé par l'habitude

de l'onanisme, avait, dans l'espace de quelques jours, tant abusé de lui-même, que c'était l'érétisme qui, dans un si court espace de temps, l'avait ainsi ravagé et réduit à l'état cadavérique.

Par ce trait rapide, n'ai-je pas dit tout ce que peut l'onanisme? est-il nécessaire d'analyser cet état vers lequel ordinairement ce vice traîne plus longuement sa victime; décomposition lente qui fut comme instantanée chez l'enfant dont je viens de dire l'horrible et rapide dégradation; c'est une incessante déperdition des éléments matériels, destinés à entretenir l'énergie dans l'organisme; c'est une fréquente perturbation du système nerveux; ébranlements et dépenses d'autant plus ruineux, que chez l'enfant comme chez la femme, ils s'exercent sur un organisme que la nature n'a point préparé à ces pertes; et ces pertes ne se réparent point, car l'influx nerveux qui s'écoule, c'est un fluide appelé à demeurer dans l'organisme qui lui échappe.

« L'homme périt par où il se reproduit, » dit M. Debrayne; l'enfant ne peut pas même périr par où il se reproduit, car la matière de sa reproduction n'existe pas encore. Il veut avant le temps. Son ardeur érotique s'exerce sur un élément supplémentaire qui dégrade l'organisme en s'en détachant. Et comme si cette sécrétion d'une substance trompeuse devait exercer son influence jusque sur l'esprit de l'enfant, pour qu'il s'y passe quelque phénomène analogue, bientôt le plaisir qu'éprouve celui-ci n'est plus seulement un plaisir physique, c'est un avant-goût de la volupté à laquelle un jour l'imagination participera. C'est une aspiration vers quelque chose d'inconnu, dont l'attrait puissant le charme et l'attire.

La dégradation physique suit les progrès de cette habitude; un cercle bleuâtre se forme autour des yeux, la figure pâlit, le corps s'amaigrit et diminue, la peau s'amollit, les yeux abattus se ternissent et s'enfoncent dans leur orbite. Le regard s'éteint. L'amaigrissement augmente, les aliments ne sont plus digérés;

ils ne produisent plus de sucs nutritifs, mais des humeurs septiques; la peau prend une teinte plombée, livide; les yeux deviennent larmoyants: c'est le signe d'une décomposition générale et d'un dépérissement universel. Toutes les fonctions ont perdu leur énergie: la voix est affaiblie, voilée, enrouée; une toux sèche se fait entendre, le malade éprouve de l'oppression et des palpitations. Les troubles de la respiration et de la circulation se propagent et vont ébranler le cerveau. Le malade entend dans sa tête des bruits confus, signes avant-coureurs d'un autre ordre de phénomènes.

La vue s'affaiblit, la tête s'embarrasse; le malade a des vertiges; assoupissement continuel; il est pris de tremblements, des douleurs l'assiègent, des crampes le saisissent, il tombe dans des mouvements convulsifs, dans des attaques d'épilepsie; la victime est alors tout entière en proie au mal qui la dévore. Tout souffre en elle, tout s'affaiblit; tout son être tombe dans l'engourdissement.

Il croit sentir, dit Hippocrate, des fourmis descendre de la tête le long de l'épine. A chaque déjection, il éprouve une perte du liquide précurseur du fluide séminal, nouvelle cause d'épuisement, et bientôt l'enfant tombe exténué, mourant de consomption.

Réalisé par la victime mourante de l'onanisme, ce tableau sera reconnu.

Mais il est des cas dans lesquels les accidents produits par ce fléau peuvent donner le change: c'est lorsqu'avec un dépérissement progressif, avec un amaigrissement croissant, il reste dans les fonctions une certaine activité, que l'appétit est toujours vif et qu'on observe un certain nombre de symptômes qui éveillent l'idée d'une lésion organique due à la faiblesse naturelle de la constitution, telles que les déviations de la colonne vertébrale, les signes réels de la phthisie pulmonaire. Alors on ne songe qu'au mal, on oublie de remonter à la cause.

De même que la constitution physique, l'état moral se désorganise, tout se pervertit en lui; l'intelligence et le caractère subissent des dégradations qui se correspondent.

L'intelligence s'abrutit, la mémoire diminue, les sens sont émoussés. L'onaniste, que la lubricité poursuit jusque dans son sommeil, devient indolent, stupide, inerte, comme imbécile, il garde continuellement un silence niais. Incapable d'aucune activité du corps ou de l'esprit, il ne peut s'appliquer à rien. Un trouble continuel, une sorte d'inquiétude le tourmentent, il a des absences. Rien ne résiste à cet élément de destruction universelle : Le jugement s'altère; il ne peut plus lier les idées les plus simples; les notions les plus claires s'effacent; les plus belles facultés s'abîment et s'anéantissent.

Le corps réfléchit fidèlement tout ce qui se passe dans l'âme ténébreuse de l'onaniste : sa pensée toujours lascive se traduit à l'extérieur sur son visage et dans ses habitudes; il est triste, mélancolique, hypocondriaque, timide, embarrassé, indolent; il y a inégalité dans son caractère, il ne montre qu'indifférence et aversion pour les jeux de son âge; il cherche la solitude. Les plus beaux caractères ne résistent point à l'action dissolvante de cette meurtrière habitude : Cet enfant, si heureusement né, qui avait tant de vivacité, de si nobles qualités, le voilà devenu chagrin, morose, à charge aux autres et à lui-même.

« Distrait par des désirs sans cesse renaissants, a dit M.
» Lamennais (*Indiff. en matière de Religion*), obsédé d'impur
» fantômes, l'esprit perd sa vigueur et sa fécondité; tout s'al-
» tère et dépérit, la mémoire s'éteint, le caractère s'énerve, le
» cœur se dessèche. On ne sait plus aimer, ni compâtir, ni ré-
» pandre les délicieuses larmes de l'attendrissement. »

L'éloquent écrivain n'a point poussé assez loin son investigation. Un pas de plus dans cette analyse de l'onaniste, et il aurait

vu une autre face de la funeste passion de l'onanisme; il aurait reconnu que le plus cruel spectacle qu'elle présente, ce n'est pas que ce malheureux perde la sensibilité, c'est au contraire qu'il la conserve. L'onaniste insensible est une exception. Quand il ne tombe pas dans l'abrutissement, la sensibilité subsiste. Elle est là, comme pour avertir sans cesse le coupable de son ignominie, et lui mettre incessamment sa plaie hideuse sous les yeux. Combien de fois ce pauvre jeune homme adonné à ce vice honteux, auquel il a prostitué son corps dès le plus jeune âge, déplore dans son âme la nécessité organique qu'il s'est créée par la force de l'habitude.

Ces efforts de l'onaniste sur lui-même, impuissants parce qu'ils sont trop tardifs, sont pour lui le plus cruel martyre, et ce n'est qu'après avoir ressenti toutes les angoisses, tous les déchirements de la conscience; ce n'est qu'après avoir éprouvé le mépris d'abord, et ensuite l'horreur de soi-même, qu'il devient frénétique ou idiot.

IX. — *L'Onanisme chez les jeunes filles.*

Si, comme le législateur des Hébreux, nous avions le pouvoir d'imposer nos prescriptions sans avoir à rendre compte de leurs motifs, nous nous serions abstenu d'entrer dans les détails qui vont suivre; mais c'est au nom de la science que nous prescrivons, et la science n'est qu'un sacerdoce humain. Nous n'avons point l'autorité de la révélation pour faire accepter nos préceptes. Nous devons donc chercher à démontrer que nous avons pour nous celle de la raison.

La structure du clitoris livre la femme à peu près aux mêmes conditions d'excitations à la lubricité dont nous avons accusé le prépuce chez l'homme.

L'exiguïté de cet organe, qui, par exception, peut acquérir le volume du pénis d'un enfant, éloignerait l'idée d'un élément puissant d'excitabilité, si sa nature érectile et le grand nombre de vaisseaux sanguins et de nerfs qu'il reçoit n'en faisaient, au contraire, un organe éminemment excitable.

Les médecins qui ont écrit sur l'onanisme ne disent que peu de chose de cette funeste habitude chez les jeunes filles ; les moralistes, les casuistes et les théologiens ne la mentionnent que comme un désordre à peine possible ; beaucoup de médecins même ne songent pas dans la pratique à tenir compte de cette cause de désordre dans la santé des jeunes filles, et cependant cette habitude meurtrière est très-fréquente chez celles surtout, il faut bien le dire, qui vivent dans les établissements d'éducation publique.

Je ne veux point faire ici la lugubre histoire de l'onanisme chez les personnes du sexe, et, sous prétexte de le combattre, tracer le tableau de précoces lubricités. Je dirai seulement avec M. Debreyne, qu'il serait difficile, si l'expérience ne le montrait, de se faire une idée exacte de l'immense sensibilité érotique, de la sensibilité *amative* ou de l'*amativité* de la femme, à la prendre dès l'âge le plus tendre. On ne pourrait s'imaginer toutes les inventions infernales de cette passion contrariée dans sa liberté.

Je ne veux point non plus être accusé d'exagération, et pour éviter ce reproche, je citerai le *Dictionnaire des Sciences Médicales*. Voici ce qu'on y lit au sujet de la fréquence de l'onanisme dans les maisons d'éducation :

« ..... Une coupable négligence dans les pensionnats de *jeunes demoiselles*, y laisse trop fréquemment introduire les désordres de la masturbation. Cette pratique est dissimulée aux yeux impénétrans ou inattentifs des maîtressets, sous le voile de

l'amitié, poussée chez les adolescentes, dans un grand nombre de cas, jusqu'au scandale. Les liaisons les plus intimes sont formées sous ce spécieux prétexte; un même lit reçoit souvent les deux *amies*, et par un raffinement inouï, l'on voit de jeunes filles se déchirer l'épiderme léger qui recouvre les *lèvres*, et se donner des baisers ensanglantés, afin de mieux attester l'ardeur qui les dévore et leur fidélité... »

Chez la femme, l'onanisme ne tend point, comme chez l'homme, à détruire l'espèce, puisque ce n'est pas elle que la nature a chargée d'élaborer le germe de la vie; mais il lui inspire de l'aversion pour le mariage, et, en ce sens, s'il ne détruit pas le germe des existences, il fait perdre à la femme la faculté de le féconder. « Chez elles, comme chez les garçons, les organes génitaux peuvent être naturellement doués d'une prédominance excessive d'action qui maîtrise toutes les affections, tous les mouvements de l'économie, et qui porte les femmes à titiller sans cesse la partie de ces organes qui est le siège de la sensibilité la plus exquise. Souvent de très-petites filles sont ainsi entraînées, par une sorte d'instinct, à la masturbation. » *(Dict. des Sc. méd.)*

Je n'insisterai point sur le danger de confier des enfants à des bonnes ou à des gouvernantes, même âgées. On connaît à cet égard les histoires les plus lamentables. La mère ne doit s'en rapporter qu'à elle-même.

Supposons que le mal existe. A quels caractères pourra-t-on reconnaître l'habitude de l'onanisme chez une jeune personne? Il y aura un état général de langueur et de faiblesse. Si la maigreur n'est pas prononcée, on remarquera du moins une certaine flaccidité des chairs. La fraîcheur de la jeunesse sera flétrie; à la beauté, au coloris du teint auront fait place la pâleur, l'amaigrissement, la bouffissure; la peau aura pris une couleur plombée; un cercle bleuâtre se dessinera autour des

yeux enfoncés dans l'orbite; les yeux seront ternes et sans éclat, le regard triste, languissant, éteint. Une toux sèche se fait entendre; puis, bientôt l'oppression, l'essoufflement viennent agiter la poitrine au moindre exercice; bientôt enfin se manifestent tous les symptômes de la consomption, sous les apparences de la phthisie commençante.

L'influence du mal peut prendre dans l'organisme une autre direction; il peut porter son action destructive sur le système osseux. On voit alors se produire des déviations, même des déformations considérables de la colonne vertébrale.

Le caractère de la jeune fille se modifie sous la double influence de l'état physique et de l'état moral. On a tout observé de ce que peut l'égoïsme du vice concentré sur lui-même, depuis la tristesse, la mélancolie et le désir de la solitude, jusqu'à la fureur, la démence et la pensée du parricide.

L'onanisme engendre un cruel égoïsme chez certains enfants. J'ai connu à l'hôpital des Enfants malades de Paris un petit garçon de dix ans, chez qui l'amour de la solitude avait développé une si perverse férocité, que, pour être délivré d'une petite sœur dont la présence le gênait, il la tua en lui enfonçant une épingle à cheveux dans l'oreille. La justice fit enfermer cet enfant dans la prison des Madelonnettes où il mourut poitrinaire.

C'est le clitoris qui est le siége le plus ordinaire de la masturbation chez les enfants du sexe; c'est lui qui, par ses propriétés érectiles, est chez la femme l'organe principal de la volupté. Il peut acquérir, comme je l'ai dit dans la description anatomique de cet organe, un volume assez considérable. C'est dans ce cas que les femmes peuvent être poussées aux dernières limites de la démoralisation; *conantur aliquando usurpare vel potius imitari vires exclusivè viriles* (Debreyne), hideuse parodie des attributs de la puissance de l'homme, que la pudeur du médecin de la Trape a voulu envelopper dans le linceuil transparent d'une langue morte, de celle-là même que parlaient ces tribades ro-

maines auxquelles nous ne pouvons donner le nom de femmes, et dont Juvénal et Martial ont livré le souvenir aux gémonies de l'histoire. Plût au ciel que de nos jours nous n'eussions pas à déplorer de telles obscénités!

Où donc est maintenant cet idéal de la grâce et de la beauté dont la femme, cette belle créature de Dieu, cette reine de la nature, était la forme saisissable et resplendissante, alors que, le front ceint de son auréole de pureté, elle pouvait encore s'offrir aux regards de l'homme, avec tout le prestige de sa dignité? Autrefois, dans son fol orgueil, elle avait dit comme l'homme : Je serai semblable à Dieu, *ero similis Altissimo*. Aujourd'hui, dans le sentiment de son infériorité auprès de l'homme, elle a conçu une pensée qui outrage la nature. La femme, en perdant aux yeux de l'homme sa pureté, a perdu sa beauté. Le souffle impur du vice en a terni l'éclat; sa beauté maintenant n'est plus que matérielle, fugitive et éphémère, *fallax et vana pulchritudo*.

En présence de ces abus révoltants de la chair, on se prend à regretter que les femmes n'aient pas eu leur Abraham. C'est que, chez les Hébreux, la démoralisation avait reconnu les limites que ne devaient point respecter plus tard les peuples civilisés; c'est que, dans ces temps primitifs, si l'homme avait franchi tous les degrés de l'impudicité, la femme s'était conservée sinon sans tache, au moins exempte des horribles et monstrueux excès auxquels elle devait s'abandonner au sein de la civilisation. Plus nous avançons dans la voie progressive de l'humanité, plus nous voyons se creuser l'infernal abîme des impudicités. Dans les temps primitifs, les débauches de l'homme ont provoqué la piété patriarcale à découvrir le remède. Dans les temps modernes, l'impudicité de la femme obligera-t-elle la science à évoquer, pour en faire le remède préventif de ses impuretés, l'antique institution qui n'avait été fondée que pour l'homme?

Qu'est-ce donc que cette civilisation dont nous sommes si fiers, si, au lieu d'être l'expression d'un progrès moral, elle a pour mission de couvrir, sous le manteau dont elle se drape, les plus

affreuses débauches, et si, pour défendre la cause de la morale outragée, pour soulever le voile de la démoralisation et lui arracher son masque, je suis forcé moi-même de reconnaître que la civilisation n'est qu'un nom, et que ce nom n'implique pas le progrès moral de l'humanité? Je ne dis pas qu'il exprime le progrès de la démoralisation; mais je dis que ce mot est, de nos jours, l'expression du progrès matériel, et que la civilisation n'a point élevé le niveau du ciel moral.

X. — *La morale évangélique, l'organisation sociale, la crainte du mal physique, les procédés orthopédiques sont-ils capables de triompher de l'onanisme chez les enfants?*

Quels ont été jusqu'à nos jours les moyens de combattre le fléau de l'onanisme? En parcourant l'immense série des choses humaines, nous rencontrons des essais de toute nature : dans les hautes sphères de la morale, les plus sages préceptes, les plus belles maximes, les sentences les plus sévères ou les plus douces ; dans les régions inférieures de l'industrie, les produits matériels de l'art les mieux conçus et les plus habilement exécutés. A quel ordre d'études devons-nous demander le remède que l'humanité cherche encore?

Quand Jésus-Christ eut traversé le monde, on sentit que quelque chose d'étrange avait passé dans l'univers; ce fut comme une transformation de l'ancien monde en un monde nouveau. Ce fut comme une influence supérieure qui s'était répandue sur l'humanité. La pensée de l'homme s'était renouvelée en s'élevant dans une plus haute sphère de spiritualité.

Pour les chrétiens, Ève, la tentatrice, est rentrée pleinement dans Marie, la vierge immaculée, et Jésus a mortifié la chair, il est mort vierge pour réparer la chute originelle de l'homme, il a remplacé le baptême de sang par le baptême d'eau; la pureté a triomphé ainsi de la chair impure; l'esprit a vaincu la ma-

tière ; le précepte a remplacé l'art ; au culte du corps a succédé le culte de l'esprit.

« Entre les institutions de l'antiquité et celles des modernes, dit M. Levy, le christianisme établit une différence profonde... La civilisation ancienne est matérialiste; elle a pour objet le perfectionnement des facultés physiques, le triomphe de la force matérielle. » La législation mosaïque, elle-même, avait perdu de son ancienne grandeur patriarcale. Ce fut toujours, il est vrai, en vue de l'esprit et de la divinité que les lois mosaïques furent promulguées. La circoncision elle-même, qu'est-ce autre chose que le triomphe de l'esprit sur la matière, puisque la matière est sacrifiée? mais la loi mosaïque n'a jamais fait abnégation du corps, et de plus, avec le temps, les esprits ont tourné toutes leurs vues vers les intérêts purement matériels. « Le christianisme vint déclarer la guerre au corps, ennemi de l'âme ; il combat les instincts et les appétits de la matière organisée qui sert de prison passagère à l'être humain. Telle est, en effet, l'éternelle opposition des éléments de notre nature, qu'une juste pondération entre la vie morale et la vie corporelle semble un problème insoluble ; il faut que l'esprit triomphe aux dépens du corps, ou que le corps prospère au détriment de l'esprit. »

L'esprit judaïque lui-même, sous l'influence de la pensée chrétienne, se releva ; l'antique Israël, tout en se séparant de la société naissante, ressaisit sa spiritualité, et la synagogue, d'où Jésus lui-même avait chassé les marchands, redevint un lieu de prière.

Si Jésus-Christ, dans le but de sa mission toute spiritualiste, a substitué le baptême de l'eau au baptême de sang, c'est qu'il apportait au monde une morale en laquelle résidait une force capable, pourvu qu'elle fût appliquée, de prévenir les penchants matériels de l'homme, et pour laquelle le monde était mûr. Mais la faute qui avait exigé la circoncision comme moyen d'expiation, trouvait-elle un moyen de rédemption dans le baptême?

Si nous examinons la question en vue de la faute originelle, pour trouver la solution, la réponse est affirmative; que si nous envisageons la question au point de vue de la faute dont la circoncision était le remède préventif, la force morale suffira-t-elle à prévenir le mal charnel qui menace de dévorer l'espèce humaine ? la réponse est négative.

Le prêtre catholique me dira qu'à côté du baptême qui rachète l'enfant de la faute originelle, il y a la confession et les exhortations du prêtre pour prévenir la rechute par l'impureté. Sans doute, c'est là une force puissante; mais le confesseur qui croirait pouvoir apprécier la fréquence de ce vice chez les enfants, reviendrait promptement de cette erreur, si, comme nous, il avait été placé dans les conditions nécessaires pour conclure de ses recherches combien d'enfants, honteux de ce vice, savent cacher à leur confesseur qu'ils ont cette criminelle passion. Par cela seul que l'enfant cache à son confesseur cette fatale habitude, la morale évangélique demeure impuissante, puisque l'exhortation ne vient pas la combattre. Nous ajouterons que si Jésus-Christ apportait au monde une morale puissante, capable par ses ressources spirituelles de remplacer les moyens matériels, l'efficacité de cette morale ne serait réelle que pour l'intelligence capable de la comprendre.

Sans doute, comme l'a dit M. de Rémusat : « L'homme a une règle en lui-même, primitive et définitive, une puissance supérieure au doute, et même, à un certain degré, inaccessible à l'erreur; sa propre pensée. » Mais il s'agit de l'enfance. Pour elle, est-ce dans l'ordre moral que nous puiserons le remède? Oui, si nous considérons l'adolescence chez laquelle la cause du mal est morale, car je veux ici faire à mes propres désirs toutes les concessions posssibles ; oui, si nous admettons que l'enfant est dans un âge où la raison s'est fait jour, si nous le supposons capable d'un effort de volonté. L'âme alors n'est point fatalement subordonnée à l'empire des sens, et la puissance de la morale intervient.

Mais, avant l'âge de la raison, l'enfant reste sous le coup des suggestions charnelles, sans défense contre l'excitant qui doit fatalement le pousser à sa perte.

Que l'on saisisse bien ici ma pensée. La voici tout entière : Le baptême lave la faute originelle et native de l'enfant; mais, ni le baptême, ni la belle et puissante morale dont il est l'emblème, ne peuvent prévenir la faute de l'enfant onaniste, faute volontaire, mais inconsciente, à laquelle l'enfant, en l'absence de tout discernement, au milieu de la contagion où il vit, ne peut pas plus se soustraire, qu'il n'a pu éviter en naissant la faute originelle.

Jésus-Christ, en instituant le baptême pour purger l'homme de la tache originelle, n'a point aboli l'institution de la circoncision, et si l'Église, dans son sublime essor vers l'idée du sacrifice volontaire, l'a laissée tomber dans l'oubli, elle ne l'a point formellement interdite.

« Le mahométisme, dit l'auteur anonyme *de la Circoncision et du Baptême,* n'a pas négligé de consacrer l'obligation rigoureuse de la circoncision ; c'est un emprunt rationnel qu'il a fait, entre plusieurs autres, au mode mosaïque. Mais le christianisme, qui aspirait au titre de la loi nouvelle, et qui tournait toutes ses tendances vers le monde spirituel, proclamant bien haut la répression absolue des sens, a laissé tomber en discrédit cette même circoncision qui, probablement lui a paru être trop favorable aux intérêts de la santé corporelle. Néanmoins, les apôtres de Jésus ont-ils eu à cet égard cette opinion? Saint Paul, par exemple, à son arrivée à Derbe et à Listre, ayant rencontré un disciple, Timothée, fils d'une Juive et d'un Gentil, ne l'emmena-t-il pas avec lui pour le circoncire? Il est vrai aussi qu'on lit dans ses écrits : *C'est en Jésus-Christ que nous avons été circoncis d'une circoncision qui n'est point faite de main d'homme, mais qui consiste dans le dépouillement du corps des péchés que produit la concupiscence charnelle.*

« On reconnaît dans cet emploi de termes figurés, des locutions déjà familières aux écrivains de l'Ancien-Testament, au sujet de cette circoncision spirituelle qui, à la rigueur, n'exclut point la bienfaisante excision hébraïque.

« Disons-le sans craindre de nous tromper : Les religions qui ont pour mission de perfectionner et d'ennoblir l'homme moral, n'atteindraient pas complétement ce but élevé, si dans leur sollicitude maternelle elles ne s'appliquaient également à rectifier et à réformer l'homme physique. Or, la circoncision leur fournit, sous ce dernier point de vue, une puissante ressource qu'elles doivent accepter, avec reconnaissance et considération, des mains de la civilisation et de la science. »

C'est là ce que semble avoir évité la morale de Jésus-Christ, qui veut que l'esprit domine la chair sans la sacrifier par le sacrifice du sang. Mais qui pourrait prétendre que l'Église s'oppose à ce que la science la relève comme institution morale en même temps que chirurgicale?

Si la loi, aussi prévoyante contre les sources de démoralisation suicide qu'elle l'est contre la démoralisation homicide, voulait adopter la circoncision comme mesure préventive, l'Église ne s'y opposerait pas. Une institution que la loi pourrait formuler comme ordonnance générale, la science peut la prescrire et l'appliquer au besoin et selon l'opportunité.

S'il est vrai que pour réprimer les abus, les meilleurs moyens, comme le dit M. Debreyne, devraient être purement spirituels et moraux ; il n'est pas moins vrai que les hommes de notre temps, comme les premiers Isréalites, sont dominés par l'empire des sens. Les enfants de la terre n'entendent plus les choses du ciel.

Moins l'homme est intelligent, plus il s'abandonne à la luxure comme les crétins. « A mesure que les cerveaux se rétrécissent, dit M. Virey, la volupté grandit. » La volupté est donc la marque de la prédominance de la chair, de la matière chez l'homme.

Chercher à inspirer aux intelligences dégradées l'amour de la vertu et des devoirs, c'est leur appliquer un remède intellectuel que leur intelligence est incapable de s'assimiler.

Lorsque, ni le sentiment religieux ou la crainte de Dieu, ni le sentiment moral ou l'amour du devoir, ni l'horreur du mal, inspirée par le sombre tableau des affreuses conséquences de l'onanisme, ne peuvent avoir aucune prise sur une âme, il faut recourir aux préceptes de la prudence.

Un premier moyen est dans la fuite des occasions capables d'exciter cette funeste passion.

Indépendamment d'une organisation fatale, il est une multitude de causes morales ou physiques qui sont capables de favoriser le développement du sens génital. Tels sont une vie peu réglée, une alimentation succulente et par cela même stimulante; l'oisiveté, le défaut d'exercice, les lectures ou les conversations lascives, les nudités de certains spectacles.

L'enfant chez lequel on reconnaît une organisation érotique, doit être surtout tenu bien loin de toutes ces causes.

Mais on comprend toute la difficulté de ce dernier précepte, l'éloignement des causes. Qui peut toutes les prévoir? Et en les prévoyant qui peut se promettre d'en empêcher l'action?

Ce remède, que nous ne pouvons trouver pour l'enfant dans la puissante morale de l'Evangile, le trouverons-nous dans les doctrines sociales qui se développent de nos jours pour la vie future des sociétés et se disent appelées à enfanter un nouveau monde? Le remède de cette plaie sociale est il indiqué dans les écrits de Fourier, cet évangile terrestre des intérêts sociaux. Si puissante qu'elle paraisse, quand il sagit de l'ordre matériel des sociétés, cette doctrine ne sera-t-elle point impuissante à organiser dans l'ordre moral?

Malgré les dispositions de mon esprit à concevoir pour l'avenir des sociétés les plus belles espérances fondées sur les bases de l'organisation universelle, je ne puis m'empêcher de prévoir

qu'il est des points de la morale qui resteront toujours en dehors de la sphère d'action des doctrines sociales les plus compréhensives.

La société sera organisée, soit ; les crimes ne se commettront plus contre la société, soit encore ; mais ne restera-t-il point au fond de la nature de l'homme, qui sera toujours le plus grand ennemi de lui-même, de tristes penchants dont les doctrines sociales ne pourront triompher?

C'est ce que semblent indiquer certaines paroles évangéliques, dont le sens ne laisse point de doute sur la difficulté de dompter la chair même par la morale la plus puissante ; la morale de Jésus est là depuis dix-neuf siècles et la chair est toujours faible et l'esprit toujours prompt.

S'il en est ainsi de l'homme raisonnable et libre ; que sera-ce de l'enfant qui semble ne posséder en germe la raison et la liberté que pour en user mal, comme si chez lui la liberté et la raison ne pouvaient se faire équilibre à elles-mêmes.

« Il faut aujourd'hui, dit M. Debreyne, à des hommes tout plongés dans la matière, dominés par l'empire des sens, et presque absolument incapables des impressions religieuses, il faut aux hommes de ce caractère des moyens sensibles, actuels, présents : les moyens de cette vie et non de l'autre. » Et quels sont ces moyens? « Il faut les menacer du déshonneur, de l'infamie, de toutes les horreurs des maladies les plus douloureuses. » L'expérience nous montre tous les jours que là où la religion ne peut rien, ces moyens ne peuvent pas d'avantage. L'impudicité ne s'inquiète pas de si peu.

Vainement, pour triompher de son invincible passion, on rappellera à l'onaniste toutes les conséquences désastreuses que nous avons décrites ; vainement l'éloquent auteur de l'*Indifférence en matière de religion*, fera le hideux portrait de l'onaniste accablé d'infirmités, de maladies, en proie aux souffrances qui accourent en foule. C'est en vain qu'il en exprimera l'horreur

dans son énergique langage : il reverra par la pensée et il vous fera voir « ces malheureuses victimes d'une passion dévorante, offrant à la fleur de l'âge la dégoûtante image d'une complète décrépitude ; le front chauve, les joues hâves et creuses, le regard plein d'une tristesse stupide, le corps chancelant et comme courbé sous le poids du vice, épuisé de vie, de pensées, d'amour, déjà hideusement en proie à la dissolution ; à leur aspect, dira-t-il, on croirait entendre le pas du fossoyeur se hâtant de venir enlever le cadavre. » Ces paroles, effrayantes de vérité, ne seront pas entendues ! Elles ne pénètreront pas dans cette âme charnelle et matérialisée.

C'est en vain qu'un médecin philosophe, le docteur Virey, après avoir tracé le tableau du malheureux que la volupté traîne à la mort, cherchera à faire comprendre toutes les beautés de la chasteté. Par elle « toute l'organisation est raffermie ; notre âme conserve le feu sacré de la pudeur comme celui de Vesta ; un ardent enthousiasme pour de mâles pensées, comme pour des actions vives, étincelantes, tant que nous préférons l'honneur à l'utilité, en faisant taire les ignobles intérêts devant l'amour de la gloire. Alors elle brille longtemps de l'éclat de la jeunesse ; jusque sous les glaces de l'âge elle cultive l'énergie vitale !...

» O que l'homme pourrait subsister sain et heureux pendant de longues années, s'il savait épargner sur son corps pour agrandir son âme ! Il resterait toujours jeune par la pensée du moins ; il descendrait immortel d'espérance dans la tombe, après avoir dignement rempli sa destinée et honoré sa carrière sur cette terre.... »

Cependant la victime de ce fléau qui la ronge n'est point encore achevée ; elle respire, elle palpite encore avec l'inextinguible ardeur qui la dévore, et prête à rendre l'âme, elle semble n'en être que plus acharnée à se déchirer elle-même de ses propres mains. Autour d'elle tout est muet : c'est le silence du désespoir.

En vain, par tous les moyens, on a essayé d'inspirer au jeune homme de la crainte, de l'aversion pour une passion brutale que ne réprouvent pas seulement la conscience, la vertu, le respect de soi-même, mais contre laquelle se révolte l'instinct de la conservation. Il ne faudrait, lui a-t-on dit, qu'une volonté forte pour réprimer ces penchants funestes. Si ce n'est la crainte du mal moral qui vous arrête, que ce soit la peur du mal physique, lui a dit le moraliste désespéré.

Mais comment être compris de ces pauvres intelligences obscurcies ! *Quibus non est intellectus.*

Le moraliste, avec ses terreurs de l'âme, et le savant, avec ses terreurs de la chair, se sont retirés ; ils ont cédé la place à un homme qui va torturer la pauvre victime par toutes sortes de moyens mécaniques. Cet homme est pour le coupable d'onanisme comme un exécuteur des hautes-œuvres. Il sera son inutile bourreau ; la société ne sera point par ses moyens purgée de cette espèce de suicides qui, en empoisonnant en eux-mêmes les sources de la vie, propagent dans toute la société les tristes résultats de leurs secrètes manœuvres.

Nous ne passerons point en revue tous les moyens mécaniques qui ont été imaginés ; nous ne mettrons point sous les yeux du lecteur cet arsenal d'instruments inutiles, dont le plus fâcheux des inconvénients n'est pas toujours de faire souffrir l'enfant, mais d'exciter encore sa lubricité? Il suffit d'avoir vu l'indécent étalage de ces appareils pour leur préférer les moyens simples qu'emploie la sollicitude des mères.

Nulle part donc, ni dans l'éducation religieuse, ni dans les doctrines modernes, ni dans l'officine du bandagiste, nous ne trouvons le remède au mal.

Et pourtant il s'agit ici pour l'humanité d'un fléau qui traîne après lui tant de calamités, que l'esprit serait frappé d'un immense découragement, si l'on ne se prenait à réfléchir qu'il y va de la vie générale de l'espèce humaine, et que si la Pro-

vidence a mis ici comme partout le remède à côté du mal, ou la Providence l'a déjà révélé à l'homme, ou l'homme le trouvera par la science.

Avant de demander son secret à la science, cherchons-en la révélation dans l'histoire, en étudiant le caractère et l'esprit de la circoncision.

XI. — *L'esprit cherche la raison morale de la circoncision.*

Si nous revenions sur toutes les choses du passé, nous verrions que les éléments du progrès ne sont pas tous devant nous dans l'avenir, nous reconnaîtrions qu'il en est beaucoup derrière dans le passé.

Lire l'histoire, c'est voyager dans le temps; combien ont écrit, sous le titre de philosophie de l'histoire, leurs impressions à la suite de ce long voyage, mais aussi combien peu de ces impressions sont relatives à l'esprit philosophique des institutions.

Les législations, plus encore que les littératures sont des témoins irréfragables des mœurs; elles marquent le degré où un peuple s'est élevé sur l'échelle de la civilisation; elles accusent le caractère des habitudes qui leur ont donné naissance.

Ce serait une vaste étude que celle du symbolisme oriental, où toute réalité était représentée par un emblème.

Il y aurait dans l'histoire des institutions du peuple hébreu, par exemple, à faire la part de l'esprit de ces institutions et de la cause profonde des usages de ce peuple en apparence les moins fondés. Dans les institutions même, qui semblent n'avoir pour motif que la volonté de Dieu acceptée sans conteste, il y a une raison puisée dans l'ordre réel des choses auquel ces institutions se rattachent, soit comme cause, soit comme effet. Le Dieu des Hébreux n'était pas guidé, comme le Dieu des Gentils,

par une sorte de volonté aveugle. Ce ne fut que dans les ténèbres de l'idolâtrie que se fit jour la maxime de Jupiter : *Sit pro ratione voluntas*. Il y a toujours dans les institutions du peuple juif une inconnue à dégager, soit qu'elle se rattache à l'ordre des choses divines, soit qu'elle ait pour principe un accident de la nature humaine. Les institutions qui, pour nous, sont des mystères quand elles n'ont pas pour principe une des perfections de la divinité, ont toujours pour cause une des imperfections de l'homme ; elles sont pour nous, qui ne savons point toujours remonter aux causes, des énigmes dont le mot semble ne pas exister.

Les institutions hébraïques, surtout, n'ont été étudiées qu'à travers le prisme des préjugés et des commentaires de la tradition faussée. Si l'on cherche à connaître ces institutions en elles-mêmes, il faut les séparer des traditions erronées, sous lesquelles ont disparu leur motif et leur esprit véritable.

L'ère biblique offrirait un vaste champ aux hypothèses de l'interprétation des institutions ; il en serait sans doute de hasardées, mais la difficulté arrêterait elle-même l'essor des imaginations trop ardentes à s'élancer dans les routes obscures. Il en serait d'ailleurs de l'ordre moral comme de l'ordre physique.

Combien d'hypothèses plus ou moins fondées n'a-t-on pas proposées pour expliquer les grands accidents du globe ? On a trop négligé les grands accidents de l'ordre moral. Dans cet ordre aussi des révolutions ont superposé de nouvelles coutumes aux institutions ensevelies dans le passé.

Les Christophe Colomb de l'ancien monde retrouvent les villes souterraines, et tout un ordre d'idées renaissantes s'élève de leurs débris savamment rapprochés, aux immenses applaudissements des beaux arts et de la science.

La philosophie des institutions a, comme les grandes ruines de l'archéologie, des veines qu'il faut savoir explorer.

Le monde moral a aussi ses ruines cachées, ensevelies dans l'oubli des temps.

La circoncision nous a paru une des institutions qui méritent le plus de fixer l'attention des médecins explorateurs de l'antiquité, pour lui redemander ce qui est tombé dans un injuste oubli.

Les études assidues révèlent la signification symbolique des images de pierre ou de bois que nous ont léguées les époques les plus reculées. Par la circoncision est incrustée en l'homme une symbolique dont nous devons chercher le secret.

Personne, dans les nombreuses générations qui se sont succédées depuis Abraham, n'a découvert le vrai motif de la circoncision; et pourtant les commentateurs n'ont pas manqué, depuis la Cabale et les subtilités de la mystérieuse théorie des nombres, jusqu'aux lumineuses clartés des Humbold, des Cousin, des Franck, des Lélut.

Si par la pensée nous nous reportons sur les sables du désert, que de villes englouties, que de contrées submergées, et avec elles combien d'institutions et combien d'antiques usages ont disparu!

Et au milieu de toutes les parties du monde, une coutume subsiste qui semblait devoir se détruire d'elle-même par sa propre nature, et cette institution, les philosophes historiens ne l'ont pas vue seule debout au milieu des restes des institutions! Ce ne serait point assez d'avoir signalé la présence extraordinaire, au milieu du monde moderne, de l'antique circoncision échappée comme par un perpétuel miracle à la destinée des choses périssables : il faut en retrouver l'esprit et le sens, c'est-à-dire, sa cause naturelle et ses effets tangibles.

Si un homme se rencontrait d'une assez puissante intelligence pour élever à la hauteur d'une théorie complète la formation des institutions qui se sont succédées en descendant le cours des

siècles, la science s'élèverait ainsi de l'étude de l'organisation animale et de la formation des êtres, à l'étude transcendante des institutions et de leur formation par les mœurs. La circoncision, qui fut la première de toutes les institutions connues, serait le point de départ de cette grande œuvre.

Des entrailles du passé seraient extraits de nombreux éléments qui, dans leur isolement, n'ont aucun caractère, et qui, réunis, prendraient un sens réel, ainsi que nous allons le démontrer pour la circoncision. Considérée en elle-même, cette institution n'a aucun sens évident, aucun caractère d'utilité qui puisse satisfaire l'esprit, tandis que, rapprochée des faits qui la précèdent dans le monde ou qui lui sont contemporains, elle témoigne de la grande sagesse du premier des législateurs.

Lorsque Buffon, agissant sur les débris matériels du premier monde, a pu dire, que s'il se permettait d'avancer bien des conjectures, il ne les donnait que pour ce qu'elles étaient; lorsque, dans le *Protogea* de Leibnitz, malgré la matérialité du sujet, on rencontre tant d'hypothèses, ne sommes-nous pas autorisé, dans une question abstraite où il s'agira de conclure d'une généralisation de faits à une résultante morale, à mettre au jour notre théorie ?

Pour tous les esprits, on peut le dire, qu'ils soient savants ou religieux, le but de la circoncision est encore un mystère; elle a été jusquà présent, pour tout le monde, quelque chose d'innommé et de problématique, une énigme, une singulière coutume, un rite sans signification; pourtant ce muet débris d'une législation morte provoque et sollicite les esprits curieux à la recherche de la pensée primitive qui lui donna naissance.

Reprenons ici la question dans l'ordre où elle se présente naturellement à l'esprit qui l'examine.

On n'admettra pas que l'existence de cette mutilation légale s'explique uniquement par cette âpreté de nature qui dut caractériser la législation primitive dont nous ne compren-

drions plus l'esprit et dont témoignerait encore cette opération elle-même.

La circoncision a pour objet un organe assez caché pour qu'elle ne soit pas seulement, comme on l'a dit, un signe de nationalité; du moment que le législateur a choisi pour siége de cette opération l'organe de la génération, il faut bien qu'il ait eu en vue une raison toute locale. Ceci posé, la circoncision appartient assez, comme nous l'avons démontré, à l'ordre matériel des choses, pour que nous ayions dû lui supposer des causes matérielles hygiéniques, et que nous ayions eu à constater toutes celles que nous avons mentionnées.

Mais tout cet ensemble de considérations hygiéniques que nous avons nettement formulées ont-elles véritablement été envisagées par le premier législateur des Hébreux?

Comme toutes les grandes mesures qui sont compréhensives d'un grand nombre de vues, la circoncision eut ses causes accessoires, ses mobiles subalternes et secondaires; mais quel que soit le don de prévision que nous puissions supposer au législateur, nous ne pouvons admettre, tant que nous nous tenons dans la discussion en dehors des idées de révélation, qu'il eût acquis une somme de connaissances qui le rendît capable d'embrasser, dans sa conception, tous les résultats futurs de cette coutume.

D'ailleurs, les motifs hygiéniques et pathologiques même, énumérés avec tous les détails que nous avons donnés, ne sont point suffisants pour satisfaire les esprits et expliquer le miracle de cette arche sainte sauvée de l'oubli du temps, ce déluge perpétuel qui a englouti tant d'autres institutions.

Beaucoup de peuples, vivant sous les mêmes latitudes que les Israélites, n'ont point reconnu la nécessité hygiénique de la circoncision. Ce serait là pour quelques-uns une raison de penser que le motif du législateur des Hébreux pour établir cette institution, ne fut point une raison de santé, mais que sa pensée fut surtout une pensée de moralité.

La circoncision, considérée matériellement et humainement, n'est-elle que l'expression de l'enfance des sociétés, et ne devons-nous la considérer que comme une grossière institution sans autre signification que celle de la plus primitive sauvagerie, imprimant à l'homme un stigmate, un tatouage aussi cruel que ridicule? ou bien, considérée religieusement, n'est-elle que l'expression d'un mystère dont Dieu se soit réservé le secret, et nous faut-il renoncer à trouver le mot de cette énigme mystique, comme s'il s'agissait d'un de ces problèmes de mécanique ou de géométrie qu'une suite de tentatives infructueuses a fait considérer comme insolubles?

A l'une ou l'autre de ces questions il faut répondre affirmativement, si, considérant la circoncision religieusement et comme un mystère, nous ne faisons intervenir le double motif de la morale et de la science, qui enlèvent à la circoncision son caractère d'institution contraire à la raison; et si, ne voyant en elle qu'une institution purement humaine et nationale, nous ne la justifions du reproche d'institution primitive et barbare.

Comme institution soit nationale, soit religieuse, la circoncision ne peut avoir de valeur à nos yeux que celle qu'ont dû lui donner, dans l'esprit du législateur, les motifs de son existence tirés de l'ordre moral.

Si cette institution a traversé tant de siècles jusqu'à nous, c'est qu'elle eut le privilége de s'établir au nom de la morale divine, aussi bien qu'au nom de la science humaine.

Quelle fût donc la cause morale dominante et impérieuse de cette institution? Nous l'indiquerons en même temps que la nécessité de faire revivre, au nom de la science et de l'art de guérir, la circoncision au sein des sociétés actuelles.

Notre découverte, comme beaucoup d'autres, ne sera qu'une antique nouveauté. Nous aurons fait un retour vers le passé, pour lui faire un emprunt au nom du progrès.

La circoncision ne renaîtra pas comme ces antiquités qui

ont péri sans retour et dont l'étude n'est qu'un objet de curiosité historique, légendaire ou archéologique. Cette institution, la plus ancienne de toutes les lois humaines, reléguée dans une nation jusqu'alors elle-même isolée au milieu des peuples, sera réhabilitée au nom de la science; non pas qu'il s'agisse pour nous de l'élever à la dignité d'un rite, et de lui donner ni le caractère ni la consécration d'une cérémonie religieuse, mais bien de l'appliquer dans tous les cas où elle sera nécessaire, et en multipliant ainsi ses applications, de la faire renaître avec tous ses bienfaits.

Entre l'idée purement religieuse du sacerdoce et l'idée purement matérielle des hygiénistes, il y a donc dans l'institution de la circoncision l'idée morale. Ces trois ordres d'idées nous font embrasser une immensité de faits depuis la création jusqu'à nos jours. Le génie de cette institution créa ainsi autour d'elle une vaste épopée. Dans les chapitres suivants, nous la verrons sortir comme un principe du sein même de toutes les immoralités du temps où elle naquit; immoralités contre lesquelles elle devait être dans la suite des temps une perpétuelle protestation.

La circoncision instituée au nom de la religion n'est plus un problème insoluble, si l'on admet la pensée morale qui a présidé à sa formation.

La mutilation qui a pour but d'initier l'enfant nouveau-né aux saintes prérogatives des enfants d'Israël, n'est pas un mystère qui soit seulement au-dessus de la raison, comme tous les arcanes que la religion propose à la foi des peuples; elle est contraire à la raison qu'elle indigne, parce qu'elle répugne à notre sensibilité.

La circoncision est la plus singulière de toutes les institutions offertes à notre méditation par l'histoire de l'humanité, cherchant ses voies douloureuses entre le dogme de la déchéance et celui de la réhabilitation.

Le jour n'a point encore pénétré dans cette nuit des temps; la lumière n'y a point vaincu les ténèbres.

Le flambeau de la science à la main, pénétrons dans ce mystère d'expiation.

A travers les considérations hygiéniques de la science qui n'étaient que des explications insuffisantes, et les mystiques réticences de la religion qui répandaient un voile épais au-devant de cette institution que je tenais pour mystérieuse, parce que je ne pouvais me résoudre à la juger absurde, une lueur m'apparut qui me révéla la cause jusque-là mystérieuse de cette coutume dont le secret n'avait été pénétré ni par les anciens ni par les modernes.

Et pourtant, je dois le dire, il me parut qu'il y avait quelque chose d'étrange et de bizarre dans l'idée que je me faisais de cette cause jusqu'alors méconnue. J'ouvris la *Bible*, et cette idée qui m'avait paru étrange au premier abord, fit sur mon esprit une impression de plus en plus profonde, à mesure que je méditais, l'histoire à la main; et je vis bientôt dans ma conjecture la réalité d'un fait historique et social.

La philosophie des faits historiques est, comme toute science, sujette à l'erreur. A propos de la question qui nous occupe, nous observerons les faits traditionnels, nous les rapprocherons et nous en déduirons certaines conclusions qui ne seront données par nous que comme de simples conjectures. La philosophie de l'histoire n'a ni méthode ni principes qui puissent nous défendre contre les écarts de l'imagination. C'est donc sous toutes réserves que je chercherai à établir la philosophie de la circoncision, considérée dans sa relation avec les faits historiques au milieu desquels elle s'est produite; mais, si quelques rapprochements, quelques conclusions partielles peuvent être contestés dans cette étude des causes de la circoncision, on ne pourra nier du moins que l'ensemble des idées exposées dans ce travail ne résulte des faits, et que la conclusion ne soit, sinon évidemment légitime, du moins logique et rationnelle.

Quand on a lu tout ce qui a été écrit sur ce sujet dans les livres soit de médecine, soit de théologie, on est surpris de la manière dont cette ordonnance est motivée. Les théologiens nient les motifs prêtés au législateur des Hébreux par les médecins, et, au fait, ces motifs tels qu'ils y sont exposés sont si peu satisfaisants, qu'il n'y avait pas un grand dommage à les nier.

Si les hygiénistes prétendent que la circoncision n'était qu'une mesure d'hygiène, les théologiens et les rabbins ne veulent y voir qu'un signe, un stigmate religieux. Nous venons à notre tour, au nom de la morale et de la science, revendiquer cette institution. Elle nous apparaît à nous d'autant plus grande, qu'elle embrasse tout à la fois les trois ordres de considérations hygiéniques, religieuses et morales. Mais c'est surtout comme ayant un but moral que nous la considérons, c'est-à-dire comme instituée dans l'intérêt des mœurs et par conséquent toujours au nom de la religion.

En exprimant la réalité du symbole, nous relèverons le caractère de la circoncision. Nous ferons descendre, il est vrai, cette institution des régions nébuleuses du mysticisme; nous l'abaisserons dans la région inférieure des réalités matérielles de la chair, mais elle se relèvera aussitôt dans la sublime région des moralités de l'histoire; l'opération matérielle ne sera plus le symbole d'un idéal insaisissable, elle sera l'expression d'une réalité morale. Alors, malgré son mélange avec l'idée matérielle de l'opération, elle conservera toute la grandeur de l'idée religieuse. C'est dans la sphère de la morale que cette institution a pris sa source; en se matérialisant par l'opération charnelle, elle n'a point quitté les hautes régions de l'inspiration; en la faisant descendre dans le domaine des moralités, nous ne lui enlevons point son caractère d'institution divine; le dogme est sauvé.

Si donc notre théorie détruit quelque chose du mystère de la circoncision, c'est ce nébulisme de la croyance aveugle qui refuse elle-même de s'éclairer par l'examen; c'est ce mysticisme

qui, pour les esprits contemplatifs, enveloppe cette révélation d'un nuage impénétrable, et leur interdit d'en chercher la cause mystérieuse.

Avant d'établir la théorie des causes morales de la circoncision, révélées par l'histoire, avant d'en démontrer par la science la raison morale, voyons, en passant, comment elle a été jugée par la philosophie représentée par Voltaire.

XII. — *Quelle a été l'opinion de Voltaire sur la circoncision ?*

Si le plus spirituel en même temps que le plus ignorant des philosophes, si Voltaire, à qui la vérité a si rarement donné signe de vie, avait pu voir les institutions bibliques par leur côté positif, il n'aurait pas trouvé le législateur des Juifs si *cuistre*. — L'expression est de Voltaire. — Que dit-il de l'esprit de la circoncision ?

Chose étrange, Voltaire, qui rit de tout, ne rit plus quand il arrive à la circoncision! Il suspend pour un instant ses sarcasmes, et il discute sérieusement l'origine de cette coutume.

« Il faut avouer, dit-il, que cette cérémonie de la circoncision paraît bien étrange; mais on doit remarquer que de tout temps les prêtres de l'Orient se consacraient à leurs divinités par des marques particulières. » Est-ce là tout ? Décidément Voltaire n'est pas profond. Notez qu'il cite pour exemple les prêtres de Cybèle, qui se rendaient eunuques. Or, l'exemple mène tout droit à la comparaison et la comparaison à la conséquence. Les prêtres de Cybèle se font eunuques pour être chastes, de la chasteté la plus absolue. Si les Juifs circoncisent leurs enfants nouveau-nés, qui ne sont prêtres d'aucune divinité, sans doute eux aussi ont un motif.

Si Voltaire avait pu être autre chose qu'un savant superficiel,

il aurait vu que la castration ne pouvait être admise parmi les Hébreux, en vertu de cette défense : « L'eunuque par attrition ou par amputation des testicules n'entrera point dans l'église du Seigneur. » Il était naturel de croire que le législateur des Hébreux, en vue d'une pensée de répression générale des penchants charnels, avait imaginé un diminutif de cette mutilation. Mais supposer Abraham capable de cette induction, c'eût été lui faire trop d'honneur.

« Il y a grande apparence, ajoute Voltaire, que les Egyptiens, qui révéraient l'instrument de la génération et qui en portaient l'image en pompe dans leurs processions, imaginèrent d'offrir à *Isis* et *Osiris*, par qui tout s'engendrait sur la terre, une partie légère du membre par qui ces Dieux avaient voulu que le genre humain se perpétuât. » Belle raison que vous prêtez là au grand peuple ! Et le sarcasme de Voltaire s'est arrêté devant le majestueux spectacle de cette cérémonie isienne et osirienne ! Oh ! si les Juifs, ce peuple si petit, s'étaient avisés d'une telle orgie, quel sardonique éclat de rire eût retenti dans le camp des modernes Philistins ! Mais les Egyptiens, cette grande et superbe nation, qui n'admirera leurs folies comme l'expression de leur sagesse et de leur grandeur ? Le petit peuple hébreu n'est-il pas esclave du grand peuple égyptien ? Comment dès-lors s'imaginer qu'il puisse y avoir chez le premier une grande et sublime raison ?

Mais comparons, l'histoire à la main, le petit peuple à la grande nation.

L'Egypte, pendant neuf siècles de servitude, a perdu conscience d'elle-même ; elle a dormi pendant neuf siècles de ce sommeil des nations conquises, dont les lois s'effacent et dont le caractère disparaît sous la loi du vainqueur. Le peuple juif, le petit peuple, n'a jamais dormi de ce sommeil de mort, et ses lois subsistent, tandis que celles de la grande puissance de l'Egypte ont disparu sans retour.

Cette petite nation juive, elle seule, nous a conservé quelques notions sur ces grands empires qui l'étreignaient de toutes parts; elle seule, enfin, opprimée par la force, est restée reine du monde antique par l'intelligence; lui seul il vivra, ce petit peuple, pauvre, misérable, entouré des saturnales de Tyr et des orgies de Babylone, au sein de l'idolâtrie des *grands peuples*, au milieu des plus grossières religions, rejetant les dieux d'or et les bruyantes joies des sens; au milieu des savants et des sages, il possèdera le livre par excellence, le livre du sage et du simple qui nourrira, comme le dit M. Duruy « les jeunes générations, sous tous les climats, au milieu de toutes les races, à tous les degrés de civilisation, » qui sera « le livre sacré de deux cents millions d'hommes. » Ce peuple, que nous avons vu si abject, un jour, régénéré par la circoncision et circoncis de cœur par la puissance de son livre, il sauvera, il conservera le dogme de l'unité de Dieu, devant lequel se dissiperont et disparaîtront à jamais les superstitions et les vices honteux du polythéisme; c'est lui qui, dominant tous les peuples par la pureté de son culte et de sa croyance, représentera la lutte incessante du bien contre le mal; c'est ce peuple, enfin, qui sera dépositaire de la Bible, dont nous dirons que si elle est l'histoire de Dieu même, comme l'a dit Rollin, c'est que Dieu lui-même l'a écrite.

La circoncision, dites-vous, est venue aux Hébreux par les Egyptiens.

Est-ce donc par les Egyptiens que la Bible a été remise entre les mains des Hébreux? Est-ce donc aussi des Egyptiens qu'est venue à Moïse la connaissance des grands phénomènes de la création, dont la science devait un jour confirmer le récit par ses prodigieuses découvertes?

Il ne faut s'étonner de rien, et qu'un jour MM. Botta et Flandin retrouvent Ninive, on dira que ce n'est pas là Ninive. La sculpture y est trop avancée, dira-t-on, pour que ce ne soit pas là quelque monument élevé par les Egyptiens.

Si, comme le dit un auteur anonyme, le législateur des Hébreux avait emprunté aux Egyptiens l'institution de la circoncision, il ne l'aurait point imposée comme la *marque distinctive du peuple élu*, comme le sceau de l'alliance particulière de ce peuple avec Dieu ; si, comme l'a dit M. Michel Lévy, le législateur des Hébreux n'a demandé à la circoncision qu'un signe de nationalité, il n'a pu l'emprunter aux Egyptiens, puisque, par cela même, elle ne pouvait être le stigmate du judaïsme. « Il est étrange que Voltaire, au moment où il persiffle l'institution de la circoncision, fasse une si grande dépense de maligne érudition, dit M. Lévy, pour en enlever aux Juifs la priorité et en faire honneur aux Egyptiens. » J'ai dit que Voltaire n'a point persifflé la circoncision. Quoi qu'il en soit, Voltaire ne serait pas seul en flagrant délit de contradiction ; un savant israélite est tombé dans une contradiction analogue : c'est M. Lévy lui-même. Comment se fait-il, en effet, que M. Lévy regarde la circoncision comme un signe de nationalité et, qu'en même temps, il prétende que le législateur des Hébreux l'ait empruntée aux Egyptiens ?

On a dit que c'est dans les archives historiques des Phéniciens que vinrent s'enregistrer, pendant une longue suite de siècles, tous les faits relatifs aux premiers âges de l'histoire du monde ; malheureusement, ajoute-t-on par une inexplicable contradiction, ces faits, nous sommes condamnés à les ignorer toujours, parce que de la littérature et des archives phéniciennes, il ne nous reste rien, absolument rien, que des lambeaux traditionnels recueillis de loin en loin par des écrivains étrangers. Quelques pauvres pierres écrites, quelques médailles ont seules été sauvées dans le naufrage immense de cette civilisation primitive. De tous les écrits antiques qui illustrèrent les littératures phénicienne et punique, pas un seul n'est venu jusqu'à nous. Nous ne les connaissons que par les mentions qu'en ont faites quelques auteurs relativement modernes.

Et c'est avec de tels documents que l'on plaide en faveur de l'Egypte contre la Judée!

Il y a chez tous les peuples une sorte de présomption identique qui imprime à toutes les Genèses des ressemblances, dont les principales sont l'existence d'un génie malfaisant auquel les Persans ont donné le nom de Dew; on retrouve partout l'idée de la tentation à laquelle l'homme ne résista pas, de goûter le fruit d'un arbre; puis la dégradation successive des hommes.

Ce serait, suivant quelques-uns, dans la Chaldée, antique source de lumière, que les Juifs auraient puisé leur cosmogonie, aussi bien que Zoroastre et que Pythagore. C'est de la Nubie que serait venu à l'Egypte son régime théocratique qui existait dans la Nubie avant la formation de la monarchie égyptienne. Les dieux de Memphis n'étaient pour Plutarque qu'une forme nouvelle de la doctrine des deux principes, telle qu'elle existait en Perse. Voilà donc l'antiquité égyptienne sacrifiée à son tour, par les érudits, à l'antiquité chaldéenne, comme le fut à celle-ci l'antiquité hébraïque.

« Au XVIIIe siècle, dit M. Malgaigne (*Lettres sur l'histoire de la Chirurgie,* publiées dans la *Gazette des hôpitaux*), Voltaire, jugeant qu'il y allait d'un grand intérêt pour sa cause d'enlever aux Juifs cette petite gloire, fit tout ce qu'il put pour démontrer qu'ils l'avaient dérobée aux Égyptiens; et Dieu sait combien il usa d'esprit et d'encre pour embrouiller la question la plus claire du monde! Tout se réduit, en effet, à un rapprochement de dates. Or, Abraham avait pratiqué la circoncision dix-neuf siècles avant notre ère; la première mention de la circoncision des Égyptiens se trouve dans Hérodote, qui écrivait 1400 ans après. Discutez ensuite sur la date plus ou moins reculée du Pentateuque, sur l'antiquité tout à fait conjecturale du rit égyptien, vous ne réduirez jamais assez l'intervalle immense qui sépare Abraham d'Hérodote, pour qu'il reste de l'incertitude à cet égard. »

« Laissons là, dit M. Malgaigne, Hérodote et Diodore et les autres; il faut d'abord qu'ils aient le temps de naître. »

On ne s'étonnera point que nous ayons reproduit toute l'argumentation du chirurgien spirituel et savant historiographe; nous écrivons pour les esprits religieux de la synagogue et de l'Église. Pour eux, la circoncision est une institution qui s'est établie par l'ordre de Dieu. La discussion est donc, entre nous et Voltaire, d'un grand intérêt; ce n'est point une *petite* gloire que Voltaire a voulu enlever aux Juifs, et si Dieu sait combien il usa d'esprit et d'encre, Voltaire savait pourquoi il les prodiguait ainsi. Otez à la circoncision son caractère d'institution révélée, vous perdez le premier anneau de la grande chaîne des révélations, et le peuple juif n'est plus le peuple de Dieu. Voilà pourquoi Voltaire a usé tant d'esprit et d'encre à embrouiller la question la plus claire du monde.

Cette *circonstance capitale* que l'idée de l'opération remonte à Dieu lui-même, M. Malgaigne ne veut point l'omettre, parce que, dit-il, elle est tout à fait propre à relever l'antiquité, la dignité, la supériorité de la chirurgie. Chacun se place à son point de vue: à M. Malgaigne et à ses lecteurs *l'opération* avec l'antiquité, la dignité, la supériorité de l'art chirurgical; à nous et à nos lecteurs *l'institution* avec l'antiquité, la dignité, la supériorité, et de plus, la *divinité* du culte d'Israël qui, le premier, fonda, par la circoncision, la première institution morale.

Ajoutons que la circoncision chez les Égyptiens ne se pratiquant que chez les prêtres et les savants, témoignait par cela même qu'ils l'avaient empruntée aux Hébreux, en lui conservant son caractère religieux. Elle devenait ainsi chez les Égyptiens la marque d'une vocation sacerdotale. Ils n'en ont pas compris toute la portée pratique dans l'ordre moral.

Après tout, si la circoncision vient du grand peuple, de la nation puissante, commerçante, et non du petit peuple; si ce peuple esclave a imité de son maître en Égypte une coutume qui le

délivrait de ce qui faisait son opprobre chez les Égyptiens, c'est donc que la circoncision était en honneur chez le grand et puissant peuple. Que la circoncision ait eu son origine en Égypte ou que les Égyptiens l'aient jugée digne d'entrer dans leurs mœurs, il demeure constant qu'elle a été jugée digne de leur civilisation. Cette concession nous coûtera peu en présence des paroles suivantes de Voltaire, qui, malgré leur ironie, nous ramènent à la nécessité de considérer sérieusement la circoncision, et de l'attribuer aux Hébreux : « Il n'est point extraordinaire, dit Voltaire, que Dieu qui a sanctifié le baptême si ancien chez les Asiatiques, ait sanctifié aussi la circoncision non moins ancienne chez les Africains. On a déjà remarqué, ajoute Voltaire, qu'il est le maître d'appliquer ses grâces aux signes qu'il daigne choisir. »

Il faut croire qu'avant celui du XVIIIe siècle il a existé d'autres Voltaires qui n'ont point épargné le sarcasme aux circoncis, et ont excité chez eux le regret d'avoir été soumis à l'opération.

« Sous les rois de Syrie, dit Bergier *(Dict. de Théologie)*, les Juifs apostats s'efforçaient d'effacer en eux-mêmes la marque de la circoncision. » Il est dit dans le livre des Machabées, c. 1, v. 16 : *Fecerunt sibi præputia*. Saint Paul, I Cor., c. 7, semble craindre que les Juifs convertis au christianisme n'en usassent de même : *Circoncisus aliquis vocatus est, non adducat præputium*. Saint Jérôme, Rupert et Hainius nient la possibilité du fait, et croient que la circoncision est ineffaçable; mais Celse, Galien, Bartholin soutiennent le contraire.

XIII. — *La circoncision a sa raison dans les faits immoraux qui l'ont précédée dans le monde.*

Quand on a médité l'Ancien-Testament, de cette méditation sort une lumière qui éclaire l'esprit sur l'intention principale du

législateur de la circoncision. Quand on rapproche les faits mentionnés dans la Bible, on découvre le vrai motif de cette institution.

En parcourant l'immensité des détails qui se succèdent dans les récits de la Bible, on distingue, sur cet Océan, des faits étranges qui sont pour l'esprit comme des herbes flottantes annonçant à l'horizon un monde inconnu.

En pénétrant dans cette profonde antiquité, on éprouve un sentiment indéfinissable d'étonnement et de curiosité; dans cette enceinte reculée du temps, on est saisi de ce respect religieux que cause l'immensité sombre et sévère d'un temple gothique lorsque le seuil vient d'en être franchi. Votre présence, au nom de la science, dans ce sanctuaire de l'antiquité où tout est révélé, est comme une violation. On craint d'être profane, et l'on se prend à lire avec hésitation dans cette histoire... Mais nous n'allons point profaner les tombeaux des premiers hommes; nous allons étudier leurs mœurs, interroger leurs coutumes et leurs lois; nous allons demander aux morts ensevelis au commencement des temps la solution d'un mystère.

En étudiant la circoncision dans ses causes, par l'examen des faits qui l'ont précédée dans le monde, nous la rattachons à ces événements qui l'ont préparée. Les faits historiques s'élèvent ainsi à la hauteur d'une théorie qui traduit la relation des causes et des effets jusqu'à l'institution de la circoncision. Nous sommes donc amenés de la sorte à faire pour la moralité des temps primitifs ce que la science géologique a fait pour expliquer les origines terrestres. Parce que nous appliquons à l'existence morale de l'homme au commencement du monde la donnée de la science naturelle, on ne nous accusera pas d'hétérodoxie, et nous pouvons, sans profaner le sanctuaire de l'histoire sacrée, analyser et décomposer, pour en apprécier les éléments, la synthèse par laquelle la Genèse résume les premières existences de l'humanité, c'est-à-dire, substituer l'idée de mul-

tiplicité à celle de l'unité dans le premier homme; en d'autres termes, considérer Adam comme un être multiple. A la synthèse biblique de la création fait suite la synthèse de la vie des premiers hommes. Moïse a résumé les existences comme il a résumé les époques.

A l'analyse géologique des époques de la création fait suite l'analyse de toutes les existences résumées dans la personne d'Ève et d'Adam.

Ainsi se continue le commentaire scientifique et naturel de l'Écriture, commencé par la géologie.

Adam et Ève, dans le Paradis terrestre, représentent les temps de félicité pendant lesquels les hommes, se conformant aux lois de la nature, n'avaient point encore troublé leur bonheur.

Le vice s'introduit dans le monde, et Adam, symbolisant l'humanité, n'écoute plus la voix de Dieu ou de la nature, et il cesse d'être heureux en perdant son innocence.

Nous aurions ici à dérouler un sombre et hideux tableau; nous aurions à remuer jusqu'au fond le cloaque d'impuretés des premiers habitants du globe, livrés à tous les instincts d'une forte et impudique nature; mais nous jetterons un voile épais, le voile de la nature outragée, sur ces impudicités. Nous ne sommes point casuistes, et nous serions mal venus à imiter le langage du Thalmud dans son *Nidah*; nous ne faisons pas un *Compendium* de théologie morale, destiné à la solution des cas de conscience, et notre livre n'est point destiné à tomber seulement entre les mains des lévites comme le *Compendium* de théologie morale, ou entre les mains des rabbins et des savants, comme le Thalmud.

Comme la justice, la science et la morale ont leur huis-clos où doivent se renfermer de tristes et affligeants détails; il est des *vérités* qu'il ne faut pas rendre trop vraies. Nous avons écrit dans ces principes; la vérité n'y perdra pas, la morale y gagnera,

et nous n'aurons pas à craindre que le bien que nous avons voulu faire soit un mal de plus. Il nous faudra bien pourtant nous soumettre à la nécessité de constater les vices honteux des premiers hommes.

A l'impassible médecin pour le corps comme au saint prêtre pour l'âme, est départi l'imperturbable courage de toutes les études les plus désolantes : la destruction organique et la destruction morale, pour l'édification des deux vies.

Quand les récits de la Bible ne les avoueraient pas, la circoncision qui confirme ces récits, aujourd'hui qu'elle existe encore, témoignerait à elle seule de la violence et du cynisme des obscénités de cette époque.

Au milieu de ces pénibles révélations sur la misérable nature de l'homme, le lecteur trouvera quelque attrait dans le plaisir qu'éprouve l'intelligence à voir clair dans les problèmes qui intéressent la destinée humaine.

Commençons par la faute originelle de l'homme.

XIV.—*Nature de la faute originelle de l'homme. Ses rapports de cause à effet avec la circoncision.*

Nous ne venons pas les premiers émettre une théorie scientifique de la chute originelle, mais, les premiers, nous venons la considérer dans ses rapports méconnus avec la circoncision à laquelle elle se rattache, comme premier élément d'une généalogie de faits qui se tiennent.

Pour comprendre le système par lequel la Genèse indique l'introduction du mal dans le monde, et que nous allons reproduire, il faut se souvenir que dans son langage synthétique, l'écrivain sacré a représenté, par la personne d'Adam et d'Ève et par le temps de leur innocence, les premiers hommes vivant encore sous les saintes lois de la nature qu'ils n'avaient point vio-

lées. La scène représentée dans le Paradis terrestre, résume ce qui s'est passé dans une première époque de l'humanité (1).

Dieu avait fait l'homme pour le bonheur, car il l'avait fait pour la vertu; mais par cela même, il l'avait fait libre de choisir entre le bien et le mal.

Au commencement, l'homme et la femme jouissent donc du privilège de la liberté. Le génie du mal va mettre cette liberté à l'épreuve. « Pourquoi, dit-il à la femme, Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger du fruit de tous les arbres du Paradis? — Nous mangeons, répond-elle, du fruit de tous les arbres qui sont dans le Paradis, à l'exception du fruit qui est au milieu de ce jardin, dont il nous est défendu de manger, *de peur que nous ne devenions sujets à la mort.* » Quel était cet arbre et que représentait-il? Le mal. Déjà il y avait le bien et le mal virtuel dans le monde, l'un et l'autre étant possibles; ce qui constituait la liberté de l'homme et de la femme. Jusque-là, il n'y a de bien et de mal possible que dans la nature des rapports de l'homme et de la femme, et de ceux-ci avec le Créateur.

Au milieu de cette création immaculée, quel était l'arbre de la science du bien et du mal? Quel en était le fruit défendu? Cet arbre, cette science, ce bien et ce mal, tout cela est-il matériel et n'est-ce pas là une allégorie qui symbolise une réalité jusqu'à présent inconnue?

Évidemment, le fruit défendu, l'arbre de la science du bien et du mal symbolisent quelque chose de réel; sans doute, cet

---

(1) Nous n'exagérerons point la supposition de l'existence de cette immense génération primitive. Nous ne sommes plus au temps de Bailly, qui, épris de ses rêves creux, voulait à toute force faire croire à l'existence d'un peuple primitif qui avait tout su, tout connu. Ce peuple primitif, c'étaient, suivant Bailly, les Indiens qui avaient reçu en dépôt et conservé l'ensemble des sciences, dont les découvertes d'Hipparque, de Ptolémée et de Newton ne sont qu'un léger reflet.

arbre et ce fruit ne sont que la figure allégorique d'une moralité. Mais quel est l'objet moral symbolisé?

Si le symbole représente quelque chose de réel, quelle autre réalité pouvons-nous admettre, sinon celle que nous allons supposer, à cette époque où aucun crime ne pouvait être commis que contre le devoir de l'homme et de la femme, l'un à l'égard de l'autre? Le fruit défendu, c'est le plaisir illégitime de la chair; la liberté laissée à l'homme pour le mal, c'est de pouvoir abuser de l'organe charnel. Là est le fruit défendu.

Là est la possibilité pour l'homme de commettre le mal dans ses rapports avec Dieu, par la désobéissance.

Et, s'il en est ainsi, que deviennent les risées de ces beaux et forts esprits, dont la perspicacité n'a vu, dans le premier récit de la Bible, qu'une fable ridicule?

La femme a conscience de ce qui est bien, elle a conscience de ce qui est mal, de ce qui est naturel et de ce qui ne l'est pas, quoique possible. Instinctivement, elle voit le mal là où il est. Elle a le pressentiment du désordre qu'introduira dans le monde le mal qu'elle commettra, si elle use de ce fruit défendu, puisqu'elle dit : « A l'exception du fruit de l'arbre dont il nous est défendu de manger, *de peur que nous ne devenions sujets à la mort.* »

Le génie du mal répond à Ève : « Assurément, si vous mangiez de ce fruit, vous ne seriez point exposés à mourir ; mais, aussitôt que vous en aurez mangé, vos yeux seront ouverts et vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal et ayant comme Dieu lui-même une connaissance parfaite de toutes choses ; et c'est ce qu'il ne veut pas que vous possédiez.

Ce bien et ce mal qu'elle connaîtra, n'est-ce pas d'un côté le plaisir permis, le plaisir naturel et légitime ; de l'autre, le plaisir illégitime, celui qu'elle convoite avec d'autant plus d'ardeur qu'il lui est défendu? Une voix intérieure lui dit ce qui est bien et ce qui est mal ; mais le désir de connaître le mal

comme le bien l'emporte : elle ne résiste pas au désir des plaisirs illicites.

Elle considéra donc que le fruit de cet arbre était bon à manger, puisqu'il était agréable à la vue et désirable pour l'intelligence qu'il donnait. Elle en prit, elle en mangea, et en offrit à Adam, qui en mangea par une lâche complaisance pour elle.

En même temps, leurs yeux furent ouverts, et ils reconnurent qu'ils étaient nus.

Ils reconnurent qu'ils étaient nus! Ces paroles de l'Écriture suffiraient à elles seules pour expliquer le sens et la nature que nous attribuons ici au *péché originel*. L'impureté engendra la pudeur.

« Quoiqu'Adam et Ève, c'est-à-dire l'homme et la femme, fussent nus, ils n'en rougissaient point, parce que la concupiscence et le dérèglement de l'imagination n'avaient pas encore produit en eux des sentiments pervers et des mouvements honteux dont ils dussent rougir. » (*Histoire de l'Ancien Testament*, par M. l'abbé James.)

Ils connaissent maintenant le bien et le mal; le mal, de virtuel et possible qu'il était, est devenu réel, il s'est traduit en fait dans le monde; et ils comprennent maintenant toute la puissance du mal, car ils ressentent les impressions de la concupiscence et le soulèvement de la chair. Ils ont perdu leur innocence; le mal est maintenant en eux; ils le sentent, et ils ont honte de leur nudité, honte de ces organes par lesquels ils ont prévariqué.

Il se couvrent de feuilles entrelacées de figuier, pour dérober à leurs propres regards les instruments de leur désobéissance à la *voix de Dieu*. La science humaine n'avait point encore imaginé d'appeler *voix de la nature* cette voix de l'intérieur, expression de la communication de la divinité avec l'humanité par la conscience.

Dès ce moment, l'anathème est lancé contre les organes prévaricateurs, et l'homme commence lui-même, en les dérobant aux regards, ce sacrifice de la chair que plus tard la circoncision viendra consommer.

Nous en avons dit assez pour faire comprendre qu'au lieu de nous tenir dans le monde symbolique et mystique, pour l'appréciation de cette question, nous nous plaçons dans un monde de faits réels. Dans notre pensée, la matière du péché originel n'est plus hors de l'homme, elle est dans l'homme : le fruit défendu n'est plus dans l'ordre des choses extérieures à l'homme : il est en lui; la matière du péché ou de la désobéissance à Dieu, en d'autres termes, le fruit défendu est dans l'homme, et l'idée de la désobéissance s'incarne dans l'organisation même de l'homme.

La race adamique a péché contre les lois de sa propre nature. En cela a consisté la désobéissance, et le mal est entré dans le monde avec cette rébellion de l'homme et de la femme contre le cri de leur conscience, au fond de laquelle une voix secrète, qui était celle de Dieu, avait placé l'instinct et la possibilité de l'acte illicite à côté de l'instinct de l'acte licite et naturel, pour que l'homme et la femme pussent mériter, en ne résistant pas à la voix de la nature, qui du fond de leur conscience leur criait qu'ils tombaient dans le mal en violant ses lois

Cette faute, qui a perdu le monde, ce vice par lequel la primitive humanité s'est altérée dans sa source, nous l'indiquons; nous ne pouvons en tracer le nom : il porte avec lui la honte de l'humanité !

Cette théorie, elle est dans les faits tels que la Bible les rapporte.

L'homme était heureux au sein des doux et tendres rêves du Paradis, époque d'innocente et insoucieuse enfance de l'humanité, lorsque l'arbre de la science du bien et du mal étendit sur l'homme devenu coupable ses plus sombres rameaux, et l'en-

veloppant de son ombre fatale, le livra aux labeurs, aux inquiétudes, aux déchirements et aux alarmes du cœur, aux tristes et décevantes réalités de la vie nouvelle dans laquelle l'avait jeté l'abus de sa liberté.

Ainsi s'explique le mystérieux symbole de la chute originelle de l'homme.

L'arbre allégorique du bien et du mal, qui entrecroisait ses feuilles et cachait son fruit dans ses ombres épaisses, a entr'ouvert ses rameaux au flambeau de l'analyse, pour laisser enfin apercevoir son fruit mystérieux.

L'homme a conservé l'empreinte de sa céleste destinée. Il possède en lui, suivant la croyance même de grands esprits, la faculté virtuelle d'une seconde vue qui serait un rare vestige de la puissance adamique continuée sous cette forme limbique pour attester les premières vues de Dieu sur l'homme, et prouver qu'en le chassant du Paradis d'Éden, Dieu n'a point entièrement dépouillé l'homme de sa primitive sublimité.

XV. — *La science confirme par l'analyse des faits moraux le symbolisme de la Genèse.*

La généralisation des faits sociaux qui, dans les premiers temps de l'humanité, ont eu pour point de départ la faute originelle, et pour résultat l'institution de la circoncision, imprime aux données abstraites de la Genèse une forme plastique, en représentant les idées par les faits. Ce que la synthèse biblique idéalise dans son magnifique langage, la théorie scientifique le réalise; elle fixe l'idéal sans le dépouiller de sa grandeur.

Nous justifierons cette doctrine en même temps que nous établirons son orthodoxie, en démontrant les rapports du péché originel avec la circoncision et le baptême.

Il est vrai que plus on considère humainement la donnée de la Genèse, plus la théorie par laquelle nous la rendons sensible

paraît naturelle ; mais elle ne lui enlève point son caractère de mystérieuse et divine révélation : c'est le langage technique de la science, donnant au langage sublime et mystique de l'Écriture sa forme positive et tangible ; elle satisfait l'esprit en le confirmant dans la foi. Le fond est le même, la forme seule est nouvelle.

Si nous étudions les faits moraux dans leur succession naturelle, depuis le berceau du monde jusqu'à la circoncision, ils sont pour nous, sauf ce qu'il peut y avoir de prétentieux dans la comparaison, comme les ossements fossiles pour le naturaliste, comme les fragments des antiques sculptures pour l'archéologue, comme les lettres à demi-effacées pour le philosophe antiquaire.

Ces faits, repris en sous-œuvre, groupés dans l'ordre naturel et logique, établissent une synthèse, une théorie des premiers éléments de la vie morale de l'humanité ; épigenèse successive où nous voyons se dérouler dans leur évolution démoralisatrice les faits qui ont amené la circoncision.

Cuvier a confirmé la cosmogonie de Moïse. M. Marcel de Serres, le savant professeur de Montpellier, a démontré jusqu'à l'évidence que les observations géologiques s'accordent parfaitement avec la Genèse, sur l'ordre dans lequel ont été successivement créés tous les êtres organisés. De même que la science a donné son exégèse naturelle, géologique, conforme à celle de la Genèse, ainsi la science a son exégèse morale, rationnelle, en harmonie avec celle de la Bible.

La géologie a donné la clé des révolutions physiques du globe ; l'*éthologie* (1) reconstitue par l'analyse des faits l'antique histoire des premières révolutions morales du monde, et elle porte la lumière dans ce chaos énigmatique.

---

(1) Ἔθος, mœurs ; λόγος, discours.

Comme la géologie confirme la cosmogonie de la Genèse, notre étude scientifique sur les mœurs de la race humaine à son berceau, confirme l'histoire morale de l'humanité primitive telle que Moïse l'a écrite.

L'horizon illuminé de ces temps s'agrandit aux clartés que projette le soleil de la science sur le crépuscule de l'histoire.

La science élucide le symbolisme de la Genèse; elle formule la réalité des symboles et des intentions de la législation patriarcale; elle révèle le génie des mœurs primitives et des formes orientales telles qu'elles se sont appliquées à la circoncision.

A la géologie s'ajoute ainsi l'éthologie.

Autant que les mœurs du premier âge du monde pouvaient être l'objet d'études naturelles par leurs rapports avec l'organisme, nous aurons coopéré à l'œuvre de l'époque: l'accord de la science et de la révélation.

Le récit de Moïse est vrai, soit qu'il s'agisse de la formation de la matière ou du globe, de la création du firmament ou de l'atmosphère, des végétaux et des animaux, de l'homme enfin: soit qu'il s'agisse du grand cataclysme du déluge; tout est vrai, comme l'ont démontré les prodigieux travaux des plus illustres savants : Chambord, d'Aubuisson de Voisins, Pouillet, Beudant, de Férussac, Berzelius, Cuvier, Malte-Brun, Bertrand, Serres, Demerson, Bory-de-Saint-Vincent, Bremser, Gervais de la Prise, Rozet, Breislac, Champollion-Figeac, Thévenard, Humboldt, de Blainville, l'abbé Maupied.

La géologie nous a montré l'histoire de la création écrite dans les entrailles du globe; l'éthologie nous montre l'histoire morale des premiers temps écrite par la circoncision dans les entrailles de l'homme.

En effet, le caractère de l'institution de la circoncision est confirmatif des récits bibliques, et ces récits eux-mêmes

sont la preuve des motifs de cette institution. S'il était arrivé que ces récits se fussent perdus, la circoncision serait encore là pour témoigner des mœurs contemporaines d'Abraham.

Si donc tout est vrai dans les récits de Moïse relatifs à l'ordre matériel des choses, il en est de même des révélations de l'écrivain sacré sur les mœurs et les institutions, et la théorie rationnelle des premières mœurs de l'humanité confirme scientifiquement cette cosmogonie morale des premiers temps du monde dont Moïse nous a donné les éléments.

Dans cette théorie, la circoncision, cette opération sanglante et matérielle, symbolise la réparation et le sacrifice après l'innocence perdue et le mal consommé, comme le fruit défendu, comme l'arbre allégorique de la science du bien et du mal symbolise l'état d'innocence et la virtualité de la faute.

XVI. — *Vices honteux des premiers hommes. — Les fléaux de la colère de Dieu sont impuissants à corriger leurs mœurs dépravées.*

L'homme, dans sa liberté, a choisi le mal ; et le mal physique, la douleur, la souffrance sont entrés dans le monde avec le mal moral.

Les hommes que leur innocence rendait semblables à Dieu, en abusant de leur liberté, se sont rendus semblables aux bêtes par la faute originelle ; les faits contemporains de la circoncision nous les montrent descendus au-dessous de la brute.

Au lecteur catholique, impatient de savoir pourquoi, de notre part, cette dissertation sur la chute de l'homme à propos de la circoncision, nous rappelons, par anticipation, que la chute du chrétien reçoit son expiation par le baptême, et que le baptême a remplacé la circoncision.

Adam, à qui Dieu avait ordonné de croître et de se multiplier sur la terre : « Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre,

peuplez-là,» Adam, c'est-à-dire, cet être collectif que résume l'unité d'Adam, obéit à la voix de la nature; et Ève, à qui Dieu avait dit après sa prévarication : « Je multiplirai vos afflictions, je vous enverrai plusieurs maux pendant le temps de votre grossesse, vous enfanterez dans la douleur, » Ève enfanta douloureusement Caïn qui devait, à son tour, introduire dans le monde la haine et l'homicide comme ses parents y avaient introduit la concupiscence.

Le vice a précédé le crime dans l'humanité, et comme Adam symbolise la race vicieuse, Caïn symbolise la race criminelle de cette époque. Ainsi nous ne nous représentons plus l'homme encore tout chaud du souffle animateur de Dieu, encore pénétré de la voix de Dieu même, tuant son frère, nous ne nous représentons plus le monstrueux fratricide de Caïn, commis pour ainsi dire au moment même des entretiens de Dieu avec l'homme; le fratricide de Caïn nous apparaît comme la synthèse de toutes les haines et de tous les meurtres dont la race criminelle s'était déjà rendue coupable.

Caïn résume tous les fratricides, et le fratricide de Caïn résume tous les homicides, car tous les hommes sont frères. Caïn, c'est la race des méchants; Abel, c'est la race des bons. Abel personnifie les hommes vertueux, et la vertu d'un seul symbolise la vertu d'une multitude.

Avançons dans l'humanité, et rapprochons les uns des autres les récits de la Genèse, relatifs aux faits au milieu desquels est née l'institution de la circoncision; déjà pour le lecteur le motif que nous assignons à la circoncision commence à se dégager, et notre pensée est déjà pressentie.

L'Écriture dit expressément (*Sap.* X. 2) que Dieu a conservé Adam, qu'il l'a tiré de son péché, et l'Église a décidé son salut. L'Église croit Ève sauvée comme Adam dont elle a imité la pénitence (*Hist. de l'Ancien-Testament*, p. 13; par M. l'abbé James).

Irrévérencieux envers la mère des hommes, les gnostiques ont

composé, sous le nom d'Ève, un évangile rempli d'infamies, dont ces hérétiques se servaient pour autoriser les actions abominables usitées dans leur secte. Ces idées sur la nature du péché commis par Adam et Ève, ont conduit ces sectaires à composer un évangile immoral.

Loin de nous le sacrilége exemple des gnostiques; loin de nous aussi l'exemple non moins impie des séthéens! C'est la science et la morale que nous servons.

Sous le nom de Seth, qui laissa une nombreuse postérité, fidèle imitatrice de ses vertus, les séthéens ont écrit plusieurs mauvais livres qui se sont perdus pour la plupart, et qui ne laisseront après eux aucun regret, puisqu'ils ne contenaient que de monstrueuses opinions.

Les enfants de la race de Seth s'étant multipliés, tombèrent eux-mêmes dans le désordre, et eux aussi, ces craintifs enfants du Seigneur, se laissèrent prendre à la beauté des filles de la race maudite de Caïn; ils s'engagèrent dans tous les crimes qui étaient dominants dans cette race corrompue; ils s'abandonnèrent, dit l'Écriture, aux plaisirs les plus honteux, et en parlant d'eux l'Écriture ajoute : *Toute chair avait corrompu sa voie.*

Dieu voyant que la malice des hommes était extrême et que toutes les pensées de leur cœur étaient tournées au mal, fut touché de douleur et se repentit d'avoir créé l'homme, et il dit : « Mon esprit ne demeurera pas toujours avec l'homme, parce qu'il n'est que *chair*, et qu'il n'a que des affections terrestres et des inclinations charnelles... Si les hommes ne se corrigent, j'exterminerai de dessus la terre l'homme que j'ai créé. » Dieu a résolu de les perdre par le déluge; mais il fait alliance avec Noé, et Noé prend les précautions nécessaires pour conserver toutes les espèces d'animaux purs et impurs qui sont sur la terre. Déjà on distinguait entre les animaux purs et les animaux impurs, c'est-à-dire ceux qui étaient bons et ceux qui n'étaient pas bons à manger. Les hommes étant enclins, outre mesure, aux plaisirs charnels, c'était sans doute en vue de leur influence sur

l'homme que déjà existait le germe de ces lois diététiques qui devaient bientôt être données par le Seigneur à Moïse sur le mont Sinaï.

Comme toute chair avait corrompu sa voie, toute chair fut submergée dans les eaux du déluge, à l'exception de Noé et de tous les êtres qu'il avait introduits dans l'arche. Les eaux du déluge ayant commencé à se retirer, l'arche flottante se dirigea sur le sommet du mont Ararat, et s'y arrêta, épave de l'humanité jetée sur le rivage de l'avenir. Là, Noé érigea un autel sur lequel il offrit un sacrifice au Seigneur.

Le Sinaï, l'Horeb, le Thabor, exciteront parmi les hommes de saintes méditations; le mystérieux Ararat ne sera de longtemps foulé par un pied d'homme, après celui du restaurateur de la race humaine. La tradition populaire dira de lui que nul pied ne le foulera jusqu'à la consommation de toutes choses. La vérité est que le mont Ararat a été vénéré également par les Juifs, les Chrétiens, les Mahométans, et que les païens eux-mêmes l'ont regardé avec un sentiment supersitieux; mais au XIXe siècle de notre ère, il était réservé à M. Parrot d'en atteindre le sommet à sa troisième tentative

Dieu ayant eu pour agréable le sacrifice de Noé à sa sortie de l'arche sur le mont Ararat, n'imposa aux enfants de Noé que deux commandements, et ces deux commandements rappelèrent les fautes des premiers hommes, celle de Caïn : Dieu leur défend de manger le sang ou la chair mêlée avec le sang, afin de leur inspirer, et à leurs descendants, plus d'horreur pour l'homicide; celle d'Adam et d'Ève : Dieu bénit le vertueux patriarche ainsi que ses enfants, et il leur dit de croître, de se multiplier et de remplir la terre.

Mais le mal reparaît sur la terre dans la personne de Cham, et la première faute qu'il commet, c'est un outrage à la pudeur contre la personne de Noé, son père, qui s'est endormi dans un état d'ivresse involontaire et qu'il trouve nu. Noé, dans un

transport d'indignation, maudit Chanaan, fils de Cham et ses descendants. Ceux-ci furent les Chananéens, les Phéniciens et les Égyptiens.

La tour de Babel devient bientôt l'occasion de la dispersion des enfants de Noé. Dieu leur avait ordonné de se multiplier et de peupler toute la terre. La fin que Dieu se proposait, c'était la propagation de l'espèce humaine. On voit, en effet, tous les évènements providentiels converger vers ce but, et la tour de Babel, dans les plaines de Sennaar, au pays de Chanaan, fut l'occasion définitive de la dispersion des descendants de Noé dans toutes les parties du monde, et de la multiplicité des langues.

Le déluge a englouti l'humanité. Les descendants de Noé se sont dispersés, et voilà que les vices les plus honteux se répandent de plus en plus sur la terre. Où donc sera le remède à cette plaie des vices honteux qui dévore l'espèce humaine? Bornons-nous à poser ici cette question, et allons à la recherche du remède en continuant l'étude des faits mentionnés dans l'Écriture.

XVII. — *Stérilité d'Abraham. — La circoncision fut-elle un moyen de mettre fin à la stérilité du patriarche?*

Abraham, âgé de soixante-dix ans, reçoit l'ordre de Dieu de sortir de son pays et de se diriger du côté de l'Occident. « Je ferai sortir de vous un grand peuple, » lui dit Dieu.

Abraham, accompagné des siens, quitte la ville d'Ur des Chaldéens; il arrive à Chanan, y séjourne quelques années, puis se dirige vers le pays de Chanaan : « Je donnerai ce pays à votre postérité, » dit Dieu à Abraham.

Dès ce moment, Abraham regarda la terre de Chanaan comme étant l'héritage dont jouiraient un jour ses enfants.

Après un séjour d'une année en Égypte, Abraham revenait par le pays de Chanaan, lorsque Loth, son compagnon de voyage, se sépara de lui, et répandit ses troupeaux dans la plaine de Sodome et de Gomorrhe, délicieusement arrosée par les eaux du Jourdain.

C'est alors que le Seigneur, dit l'Écriture, apparut à Abraham et lui dit : « Levez-vos yeux et regardez du lieu où vous êtes, au septentrion et au midi, à l'orient et à l'occident ; je vous donnerai pour toujours, à vous et à votre postérité, tout ce pays que vous voyez. Je multiplierai votre race comme la poussière de la terre... Parcourez toute l'étendue de ce pays... parce que je vous le donnerai pour héritage.» Alors Abraham quitta sa demeure pour aller habiter dans la plaine de Mambré, près de la ville d'Arbrée, nommée depuis Hébron, dans le pays des Héthéens. Abraham venait de remporter sur les rois réunis de la Pentapole une grande victoire, et il venait d'offrir la dîme de de tout ce qu'il avait pris sur les rois vaincus, au grand-prêtre Melchisédech, qui, selon saint Paul, fut la grande et expressive figure du Messie, lorsque le Seigneur parla à Abraham dans une nouvelle vision : « ... Abraham, ne craignez plus rien de vos ennemis et des miens... je veux être votre récompense infiniment grande. »

Dans les entretiens du patriarche avec Dieu, c'est toujours de la postérité d'Abraham qu'il s'agit. Mais pourquoi toujours ce sujet d'entretien, puisque Abraham n'a pu jusqu'ici devenir père? Aussi le patriarche dit-il : « Seigneur, que me donnerez-vous en ce monde et que puis-je y souhaiter? je possède de grands biens et je mourrai sans enfans ; car je suis vieux, et, à mon âge, on n'espère plus d'en avoir... Mon Dieu! voudriez-vous que je choisisse pour mon héritier Damas, fils d'Éliezer?... serait-ce sur lui que s'accompliraient vos promesses? » —Le Seigneur répondit à Abraham : « Celui là ne sera point votre héritier, mais le fils qui sortira de vous... levez les yeux au ciel, comptez les étoiles, si vous le pouvez : c'est ainsi que se multipliera votre race. »

Puisque telles sont les vues de Dieu sur Abraham, quel obstacle y a-t-il à la réalisation de ses desseins? Cet obstacle est-il dans la volonté de Dieu sans cause matérielle et organique, ou bien la cause de cette stérilité existe-t-elle dans l'ordre naturel? et quand Dieu parle à Abraham du fils qui sortira de lui et de la terre de Chanaan qu'il possédera comme héritage dans la personne de ses enfants, quelle réponse Abraham fait-il à Dieu? — « Seigneur, je ne doute point de la vérité de vos promesses; mais permettez-moi de vous demander comment puis-je connaître que je dois la posséder en la personne de mes enfants, moi qui ne puis espérer d'en avoir, ayant une femme stérile? » Les promesses que Dieu fit à Abraham étaient formelles; mais Abraham, qui était âgé de 85 ans, et Sara, qui était stérile, ne savaient comment ces promesses pourraient s'accomplir. Sara manifesta à Abraham le désir d'avoir de lui des enfants par Agar sa servante, afin que les promesses de Dieu pussent avoir leur effet. D'Abraham et d'Agar naquit Ismaël, Abraham étant âgé de 86 ans. Mais treize ans après, Abraham étant dans sa 99e année, Dieu lui renouvela la promesse de le rendre père de plusieurs nations, et lui donna le nom d'*Abraham (père d'une grande multitude)*, et faisant un pacte avec Abraham, et dans sa personne, avec toute sa postérité, lui dit : « Tous les mâles, nés libres ou esclaves, issus de votre race ou d'ailleurs, seront CIRCONCIS, et cette loi ne souffrira aucune exception; car celui qui n'aura pas été circoncis, le huitième jour après sa naissance, sera exterminé de mon peuple; il n'aura aucune part à mes promesses ni aux prérogatives des descendants d'Abraham, parce qu'il aura violé mon alliance, et qu'il n'en aura pas porté sur lui le caractère spécial. »

Mais quel est cet ordre? pourquoi cette étrange institution? quelle nécessité y a-t-il d'une prescription si singulière ordonnée par Dieu lui-même? Mutiler l'homme à sa naissance! enlever à l'homme une partie de lui-même! supprimer chez tous les nouveau-nés, sans exception, cet organe que Dieu n'a-

point fait en vain ! Quelle est la cause, quelle est la raison de cette mutilation ?

Une grande pensée a dû agiter l'esprit du législateur quand il a institué la circoncision. Une telle institution ne peut être que le grand remède d'un grand mal, et ce n'est point sans un motif puissant qu'on imagine de faire à tout homme une entaille si profonde, de le marquer d'une si forte empreinte. Aussi, cette prescription ne s'imposera-t-elle que comme prescription émanant de Dieu même. Cherchons-en la raison dans les circonstances au milieu desquelles nous la voyons prendre naissance.

Abraham avait ri, lorsque Dieu lui annonça qu'il deviendrait père. Sara ne put s'empêcher de rire secrètement lorsqu'il lui fut annoncé qu'elle aurait un fils. « Maintenant que je suis vieille, a-t-elle dit, et que mon seigneur est vieux aussi, penserai-je à user du mariage ? »

Ce fut cependant vers cette époque que Sara conçut, et que bientôt naquit Isaac.

Un miracle s'était accompli. Sara, stérile et vieille, avait enfanté. Respectons le miracle, car la science ici, en présence des faits, ne peut expliquer le prodige.

La diminution rapide de la longévité à cette époque indique bien la décadence que subissait l'organisme humain sous l'influence des excès charnels :

Sem, âgé de 100 ans, engendra Arphaxad, et mourut âgé de 600 ans.

Arphaxad	vécut	340 ans.
Salé	id.	433
Héber	id.	464
Phaleg	id.	239
Réhu	id.	236
Sarug	id.	230
Nachor	id.	148

Tharé engendra Abraham à l'âge de 70 ans, et il mourut âgé de 145 ans.

Sara, femme d'Abraham, mourut âgée de 127 ans ; Abraham lui-même mourut âgé de 175 ans.

Mais on peut dire qu'à l'âge où étaient parvenus Abraham et Sara, les hommes, à cette époque, conservaient encore une grande puissance d'organisme. Bien que depuis Sem, la longévité eût été toujours décroissant, les hommes n'en vivaient pas moins encore de longs jours.

Et pour insister plus particulièrement sur les faits relatifs à Abraham lui-même, à l'âge de 75 à 80 ans, il avait soutenu une guerre pénible et avait obtenu un triomphe glorieux par sa propre activité. Il avait 86 ans quand d'Agar il eut Ismaël. Son père, avons-nous dit, était mort à l'âge de 145 ans ; lui mourut à l'âge de 175 ans, et Sara à l'âge de 127 ans.

Ces faits témoignent de la force de l'organisme de l'homme à cette époque, surtout chez celui qui, comme Abraham, avait vécu sagement.

Cette longévité impliquait la possibilité de la fécondation dans un âge avancé, et l'on peut dire que si Abraham, âgé de 100 ans et Sara de 90, ne pouvaient croire qu'ils pourraient engendrer, c'était moins encore à cause de leur âge qu'à cause de leur longue stérilité.

Ces considérations ne peuvent effacer ce qu'il y a de prodigieux dans cet événement, elles en font plutôt ressortir l'étonnante singularité.

Voltaire, le philosophe poète, a tranché la question : il a nié le fait. La science, plus sérieuse, en face d'un auteur jusqu'à présent toujours véridique, d'un auteur qui enseigne, sans commettre la moindre erreur, tout ce que la science elle-même découvre trois mille ans plus tard, la science cherche à expliquer ce phénomène. Nous avons lu dans les *Annales de la philoso-*

phie chrétienne, journal rédigé avec science et talent, sous l'habile et pieuse direction de M. Bonnetty, que Eichorn a émis l'opinion que la circoncision a eu pour but de faire cesser la stérilité d'Abraham. Voici, ajoutait cette Revue ce que dit de Wette sur cette opinion : « Que diraient nos anciens, nos pieux » théologiens, ces hommes pleins de foi, s'ils entendaient une » pareille assertion? »

Nous considérons la raison du fait en question comme trop éloignée des articles de foi pour ne pas nous croire autorisé à la chercher dans la science, s'il y a une explication possible. La plus rationnelle, en présence du fait même de la circoncision d'Abraham, serait que cette opération eût détruit, chez le patriarche, une conformation qui eût empêché en lui jusque-là la faculté de féconder Sara. Une remarquable stérilité semblait héréditaire dans la tribu choisie, et frappait précisément la race à laquelle il était recommandé de se multiplier.

Sans prétendre absolument qu'il y eut là une raison de la circoncision, nous ferons remarquer que parmi les avantages de cette opération, il faut compter celui de remédier à certaines conformations du prépuce, qui peuvent empêcher l'homme de féconder la femme. L'abbé Guénée dit que la circoncision fut inventée en vue de la fécondité.

La circoncision était donc d'autant plus naturelle chez les Juifs, que le prépuce peut être cause d'infécondité, et que la nation juive attachait une idée de prédilection divine à l'accroissement de la famille.

Tel fut, peut-être, le motif de la circoncision subie par Abraham lui-même. La cause de la stérilité semble avoir été cependant du côté de Sara; car avant d'avoir été circoncis, Abraham avait eu d'Agar son fils Ismaël, à moins que l'on ne s'avise de supposer que l'enfant d'Agar, Ismaël, ne fut point véritablement l'enfant d'Abraham.

Il ne serait point impossible alors qu'une certaine disposition

du prépuce ait été pour Abraham la cause de la stérilité qui, pendant de longues années, le priva de l'honneur d'avoir un grand nombre d'enfants, et que la circoncision eût mis fin à la cause et à l'effet, puisque Abraham, prévoyant sa fin prochaine, donna toutes ses propriétés à son fils Isaac, et fit de riches présents *aux enfants qu'il avait eus de Céthura*. Les avait-il eus, ces enfants, après sa circoncision? Cela paraît d'autant plus probable, que l'Écriture ne les mentionne que longtemps après qu'Abraham eut subi cette opération.

Nous arrivons donc ainsi à une solution, plutôt affirmative que négative, à l'égard de cette question : la circoncision a-t-elle été instituée pour faire cesser chez Abraham la stérilité et pour la prévenir chez ses descendants?

Peut-être la science peut-elle encore ici revendiquer l'honneur de confirmer la vérité des récits de Moïse sur la fécondité tardive d'Abraham, en donnant de ce fait une démonstration naturelle, ce qui ne lui enlèverait point son caractère mystérieux, puisque la circoncision n'en acquiert que plus d'importance comme institution révélée.

Fût-il vrai que le patriarche ait emprunté l'idée de cette institution aux Égyptiens, chez lesquels les prêtres seuls y étaient soumis, elle prit parmi les Israélites une telle extension, et répondit à des vues si élevées, qu'elle passerait encore à bon droit aux yeux de tous pour une révélation. Abraham, en effet, la généralisa dans le double but de détruire un organe qui pourrait, chez un grand nombre d'hommes, s'opposer, comme chez lui-même, à la faculté de se multiplier, ce dont les idées traditionnelles faisaient un point d'honneur parmi les Israélites, et dans le but de soustraire les hommes aux précoces excitations de cet organe dans lequel il voyait la cause et l'instrument d'une excessive lubricité dont la continuité menaçait de produire le dépérissement de sa race. C'est là un ordre d'idées nouvelles qu'a fait naître dans notre esprit l'examen de la circon-

cision rapprochée de la nature des vices au milieu desquels elle s'est produite.

Nos idées dussent-elles passer aux yeux de quelques-uns pour des vues purement conjecturales, nous ne devions pas hésiter à les exposer. Ayant pour objet les premiers éléments de l'histoire de l'humanité, elles nous semblent propres à porter dans cette histoire si lointaine des commencements des sociétés un rayon de lumière qui sans doute ne projettera point dans ces ténèbres une brillante clarté, mais qui donnera un caractère de vérité tangible aux idées bibliques généralement subies au nom de la foi, plutôt que reçues au nom de la raison; elles confirment, à titre de commentaires orthodoxes, les premiers récits de la Bible auxquels la science aura ainsi donné sa sanction.

En expliquant par les faits réels le sens des paraboles, la science aura fait pour les récits génésiques de l'ordre moral ce que déjà elle a fait pour les données géologiques du livre sacré; elle confirme les récits de Moïse, lorsqu'il s'agit d'expliquer par la puissance de ses analyses les grandes synthèses de l'auteur sacré.

La Genèse décrit à grands traits les temps de la création: elle ne dit point qu'il y ait eu quelque chose d'étrange, qu'il y ait eu une seule infraction aux lois qui devaient naturellement présider à l'ordre dans lequel devaient successivement apparaître les choses créées. Aussi l'analyse de la science, en pénétrant dans cette synthèse, y découvre-t-elle elle-même cette loi de succession naturelle et nécessaire depuis le chaos jusqu'à l'homme, cause finale de toutes les créations qui le précèdent, comme celles-ci sont les unes après les autres les causes finales de celles qu'elles suivent.

La Genèse symbolise par une puissante personnalité morale et humaine la dépravation s'introduisant avec le temps dans les mœurs de l'humanité; elle ne dit point non plus qu'il y ait dans ce symbolisme synthétique une réalité impénétrable à l'homme.

Aussi l'analyse découvre-t-elle la pluralité des hommes dans l'unité adamique, l'impudicité dans le fruit défendu, l'introduction lente et séculaire de l'immoralité parmi les hommes antédiluviens dans la personne de Caïn. Enfin, en pénétrant plus avant encore dans le mouvement progressif des crimes contemporains de la circoncision, l'analyse découvrira l'une des grandes causes de cette institution.

XVIII. — *Les excès des plaisirs charnels considérés comme causes de la circoncision.*

Le premier homme, sous l'impulsion de sa force physique que n'a pu réprimer la présence et la vue de Dieu, a refusé d'obéir à la voix de la chaste nature. Plus tard, au milieu des merveilles d'une création vierge encore, il se livre à la plus honteuse débauche. Sorti de l'Éden terrestre, il n'était pas encore entré dans l'Éden spirituel ; rien n'avait apparu dans le monde qui fût le signe d'Israël et de l'initiation de l'homme à ce nouvel Éden. Une fois déjà l'humanité, par ses propres excès, a été menacée d'une lente destruction. Il a fallu que tout entière elle fût comme renouvelée. Dans ce but providentiel, le déluge a passé sur l'humanité, et la terre s'est peuplée de nouveau. Mais le génie du mal n'a point cessé de planer dans cette nuit des temps sur le berceau de l'humanité.

L'homme sauvé du déluge est à peine en quelque sorte régénéré dans une seconde création, que le fléau indestructible de la concupiscence renaît, et l'homme retombe de plus en plus dans les bas instincts de la matière.

Avec cette force brutale des instincts charnels, les géants du premier âge, robustes premiers-nés de cette autre création, poussés par les âpres impulsions, par les rudes élans de la chair que l'esprit ne tempère point, se ruent sur toutes les lubricités.

L'humanité se détruit elle-même ; elle s'épuise dans les lascivetés les plus dissolvantes. ..

Une fois encore la dépravation des mœurs a comblé sa mesure, et la génération des hommes est empoisonnée dans sa source.

Le délire de la lubricité altère l'organisme et le conduit au marasme, à la mort.

Cependant, au sein de cette société charnelle et toute matérielle, la pensée veillait dans un petit nombre d'hommes, enfants de la souche de Seth, que Dieu s'était choisie. La vertu patriarcale, comme une nouvelle arche sainte, flottait sur cet océan d'iniquités et préparait le salut du monde.

Dans l'ordre moral, le remède était introuvable, l'homme moral sommeillait encore. Où donc trouver une puissance immatérielle qui le réveille et qui domine ses grossiers penchants ! Quelle force surnaturelle domptera cette inclination indomptable de la race de Caïn, qui a vu, sans fléchir, passer et repasser dans ses terribles vengeances la colère du ciel ? Quelle législation pourrait vaincre une telle obstination dans une habitude de crimes qui par leur nature échappent à tous les regards ?

C'est dans l'ordre matériel qu'il faut chercher le remède, parce que la cause du mal est de l'ordre matériel. Quelle est donc cette cause ? Interrogeons le législateur des Hébreux, il l'a trouvée.

Une lutte s'est établie dans le monde entre la chair et l'esprit. Il a fallu que l'un des deux principes succombât. C'est la chair qui a triomphé. Dans la lutte de l'esprit contre la chair, l'esprit ne triomphera que par la destruction de celle-ci. Pour la dompter, il faut la retrancher !... L'homme sera donc mutilé !

Mais comment mutiler l'homme sans compromettre l'existence de l'espèce humaine ? Que l'homme du moins, en expiation de ses vices, sacrifie une partie de sa chair ; qu'il retranche de ses organes cette partie qui, pour n'être point essentielle à la procréation, n'en est pas moins un excitant auquel l'homme moral obéit en esclave. Que l'homme soit *circoncis !*

Par la circoncision, le législateur veut mettre fin au terrible fléau qui dévore l'humanité en dégradant les constitutions; en même temps elle inoculera à la société cet esprit de législation qui la prémunira contre tant d'autres crimes, mais qui ne l'eût point préservée des meurtrières habitudes qui la tuaient dès son berceau. Un jour, un philosophe, un sage prononcera un décret de mort contre toute créature née trop faible; un jour, les philosophes législateurs, pour purger la race humaine des créatures chétives, noieront les enfants qui naîtront difformes et débiles, et Sénèque dira : « Ce n'est point la colère, mais la raison qui nous ordonne de séparer les choses inutiles des choses saines. » Combien plus sage le législateur qui, au commencement du monde, sacrifie l'organe qu'il accuse d'être le point de départ des excès qui débilitent les constitutions! Et pourtant on dira que cette institution ne respire que la naïve grossièreté des hommes primitifs? On n'aura pour cette institution que du mépris, tandis que l'on admirera la stoïque institution de Lycurgue, en vertu de laquelle les anciens de la tribu décrèteront la mort de tout enfant né faible.

La circoncision semble une aménité, dit M. Lévy, à côté de ce monstrueux arbitrage institué autour du berceau.

Dans l'empire de la Chine, l'infanticide sera une coutume. Il y aura là, au sein d'une civilisation qui sera réputée très-avancée, une voirie pour les enfants. Qu'est-ce que la circoncision, en comparaison de l'infanticide inféodé aux mœurs de ce peuple du Céleste-Empire?

Abraham est le premier des génies initiateurs de l'humanité qui viendront soit de l'Orient, soit de l'Occident, soit du Nord, soit du Midi.

Heureux ceux-ci, quand, se rapprochant aussi près que possible de l'esprit positif du premier législateur, ils ne songeront point à améliorer le sort des hommes, en invoquant un idéal impossible de bonheur ou de perfection, en s'élevant à d'impossibles abstractions!

Mais d'où vient à Abraham ce trait de lumière? Comment le premier des législateurs est-il arrivé d'emblée à la solution, sinon complète, du moins la plus avancée de ce difficile problème? Il faut convenir que sans la doctrine et le bienfait de la révélation, on s'explique difficilement la possibilité, dans ces temps reculés, d'une conception qui devait embrasser, dans sa réalisation, tant de résultats.

« Il est difficile de ne pas admirer, dit M. Nérée Boubée, qu'un livre (*la Bible*), écrit à une époque où les sciences naturelles étaient si peu éclairées, renferme cependant, en quelques lignes, le sommaire des conséquences les plus remarquables auxquelles il n'était possible d'arriver qu'après les immenses progrès amenés dans la science par le XVIIIe et le XIXe siècles. »

Il est étrange aussi que la circoncision, à laquelle nous allons reconnaître aujourd'hui de si grands avantages, qu'ils aient tous été prévus ou non par le législateur, ait été instituée à une époque même antérieure aux récits génésiques de Moïse. L'esprit d'Abraham était libre, il est vrai, de toute préoccupation ; il était dégagé de tous ces détails secondaires, de toutes ces idées incomplètes et accessoires, de tous ces moyens artistiques qui plus tard devaient embarrasser la science, et, sous prétexte de progrès mécanique, venir se mettre à la traverse et empêcher l'esprit de voir la véritable cause du mal. Mais cette liberté de l'esprit suffisait-elle pour qu'Abraham pût reconnaître la principale cause du mal et la supprimer? N'a-t-il pas fallu qu'à cette époque si éloignée encore des premières notions de la science, lui fût révélée l'intention de la nature dans l'existence du prépuce? Quoi qu'il en soit, Abraham a vu que, selon le vœu de la nature, cet organe est l'excitant du gland par le chatouillement qu'il y exerce; il a vu le vœu de la nature trompé par l'usage abusif de cet organe ainsi détourné de sa destination. Il a vu là une cause incessante du mal, une excitation toujours instante à la perpétration d'un acte contre lequel la nature protestait, aussi bien que l'avenir de la société. A ses yeux, le pré-

puce est devenu comme un organe maudit qui, depuis la faute originelle, a ôté aux organes de la reproduction leur innocence. Le prépuce, par ses excitations perverties, les rend impudiques.

Là est la source du mal ; c'est là qu'il faut chercher le remède.

Ce n'est point notre imagination qui élabore cette exégèse; elle est naturelle, elle résulte logiquement de la succession des faits qui se rattachent les uns aux autres par un lien commun, mystérieux ; filiation qui se révèle sans cesse sur les traits de l'impudicité depuis le commencement du monde, premier exemple de cette loi des choses humaines, en vertu de laquelle quand une puissance fera son avénement dans le monde, tout aura contribué à lui préparer les voies, même la puissance contraire par ses excès. Toute législation aura pour préambule une cosmogonie.

A cette époque crépusculaire des sociétés, l'état du peuple juif n'était ni la civilisation ni la barbarie, c'était l'état patriarcal, qui avait, pour ainsi parler, sa couleur locale, aussi bien par le temps que par les lieux ; état mixte où nous voyons dans l'institution même de la circoncision les premiers efforts de l'esprit pour échapper aux étreintes de la matière. Mais la matière domine encore avec tant de force, que les moyens de sociabilité par lesquels on voit l'esprit essayer son essor sont tout matériels. De cet ordre est le moyen que médite le législateur pour arrêter les ravages de cet esprit impur qui souffle son poison mortel sur l'humanité. L'immoralité et la malice des hommes ont atteint déjà leur apogée, que la législation humaine n'a pas commencé. Elles sont encore loin dans l'avenir les législations répressives, et de longtemps encore les lois d'Abraham, de Moïse et de Josué ne seront que des règles et des prescriptions puisées dans le système préventif de l'hygiène et de la religion. La justice de Dieu se manifeste aux hommes par la révélation, en attendant que le temps et l'expérience permettent à la justice humaine de siéger au sein de la société.

Dans le précepte de la circoncision, cette première institution des Hébreux, on reconnaît déjà le double principe qui animera et fécondera toute la législation de ce peuple. C'est l'idée de purification matérielle et de spirituelle rédemption qui se trouveront toujours unies dans les prescriptions hygiéniques des Hébreux, parce que le législateur remonte toujours par la pensée à la cause morale des maladies.

La première faute de l'homme a souillé son âme devant l'Éternel, et voué son corps, instrument de sa faute, à toutes les misères de la maladie. Toute maladie sera considérée comme un châtiment de la faute que l'homme a commise contre lui-même et contre la nature; et ainsi s'attachera à toute maladie l'idée de châtiment, et dans toute mesure hygiénique se verra la pensée de l'expiation.

Impureté morale et impureté physique; il faut donc en même temps qu'on purifie le corps, purifier l'esprit. Impureté morale et physique, c'est-à-dire péché et maladie, guérison et rédemption par l'holocauste.

Plus que toute autre institution, la circoncision, la première en date, et à cause du redoutable fléau qu'elle était appelée à combattre, la première, par le rang, de toutes les institutions mosaïques, la circoncision devait emporter l'idée du châtiment et être considérée comme le sacrifice expiatoire du péché, comme le signe de la rédemption.

De là, ce lieu d'élection, si secret et si loin des regards, qu'il ne pouvait être un signe de nationalité. C'est que la circoncision était le stigmate de la déchéance de l'homme par l'excès de ses voluptés. L'homme devait avoir sous ses yeux la marque de sa chute.

Si la science qui n'existait pas, si l'art qui était encore dans les limbes de l'avenir et qui n'en devait être sorti à notre époque que pour montrer son impuissance, si la science ni l'art ne fournissaient à l'homme le moyen d'arrêter le fléau dans sa marche menaçante, le législateur pouvait-il compter sur la puis-

sance de la morale? L'idée morale et fugitive de la continence n'aurait pas eu de prise sur ces intelligences incarnées dans les jouissances matérielles; elle serait passée flottant au-dessus de leur tête comme une nuée chassée par les vents. De là, en Israël, cette législation religieuse qui aura tant de partisans et entrera si avant dans les faits. Le corps, par religion, aura, pour ainsi dire, quelque chose à croire, il aura quelque chose à faire pour son compte. La circoncision est l'institution initiale de cette religion qui prend un corps dans la vie matérielle par des pratiques usuelles. La circoncision est le premier élément de cette longue série de prescriptions hébraïques, qui longtemps ne sera point la loi écrite, mais sera la tradition se perpétuant par des faits et par des actes.

Si, dans ces temps, la science, l'art et la puissance du sentiment moral faisaient défaut, il faut le dire aussi, l'état de la société naissante n'avait point encore amené avec les conflits et les complications de la civilisation, toutes les passions qui devaient plus tard successivement apparaître dans les sociétés, à mesure qu'elles iraient se civilisant de plus en plus. Aussi, dans ces temps où l'organisme humain, riche encore d'une forte nature élevée à sa plus haute puissance par la haute température du climat, mais aussi, menacée par les excès de la libidinosité, celle-ci, dégagée des entraves des autres passions qui n'avaient pas encore assez multiplié leurs empiètements pour disputer à l'impudicité une part égale dans les affections terrestres de l'homme, s'était emparée de celui-ci tout entier. Il fallait donc, pour la combattre, une institution radicale.

Nous l'avons dit, Abraham a vu toute l'étendue du mal, et il en a découvert tout à la fois la cause et le moyen de la supprimer. Nous nous sommes demandé s'il a vu de même dans l'avenir les nombreux et importants résultats que l'institution de la circoncision embrassait dans sa puissance préventive. Que de maladies empêchées, que de vices organiques détruits, que de stérilités prévenues!

Quand on réfléchit à l'imposante formule employée par le législateur pour promulguer cette institution, la pensée va au-delà même de ces conséquences, et l'on conçoit que le nomothète d'Israël n'a pas eu seulement en vue de prévenir des maladies mais de sauvegarder la morale compromise par les écarts d'une société corrompue.

Voici le pacte de l'alliance éternelle que Dieu fait avec son peuple, jusqu'à la dernière génération : Vous couperez votre prépuce. En signe de cette alliance, tout enfant mâle sera circoncis le huitième jour de sa naissance, qu'il soit libre ou esclave, qu'il appartienne ou non à votre race. CELUI QUI CONSERVERA SON PRÉPUCE ENTIER SERA MAUDIT.

La sévérité de ces paroles et de ces menaces n'autorise guère à dire avec un auteur : « De quel autre moyen aussi simple, aussi facile le législateur aurait-il pu préconiser l'emploi? » Il n'y en avait pas de plus efficace, il est vrai, mais cela ne le rendait ni simple, ni facile. Cette douloureuse épreuve, c'est surtout en vue de ses conséquences morales et spirituelles que le patriarche-législateur l'imposait à son peuple avec cette formule solennelle et menaçante.

Nous ferons connaître plus tard, en parlant de la circoncision appliquée comme remède de l'onanisme chez les enfants, par quel mécanisme on conçoit l'efficacité soit préventive, soit curative de cette opération contre l'influence du prépuce dans le jeune âge.

Dans le courant de ce travail, nous aurons à prévenir plus d'une objection.

La première à laquelle nous voulons répondre d'avance ne serait peut-être venue à l'esprit d'aucun de nos lecteurs (Voltaire lui-même n'y a pas pensé), et peut-être a-t-il fallu que nous fussions pénétrés autant que nous l'étions de notre sujet pour qu'elle surgît dans notre esprit. On ne se conduit soi-même, et l'on ne conduit avec soi les autres à l'évidence qu'à

travers les difficultés du sujet successivement résolues, les unes affirmativement, les autres négativement.

Si nous voulons faire part au lecteur de notre monologue et de nos péripéties d'auteur, ce n'est point pour reproduire cette agitation dramatique qui émut notre esprit, lorsque la difficulté dont il va être question se présenta devant nous comme un abîme où allaient peut-être s'engloutir toutes nos vues sur les heureux résultats de la circoncision.

Il s'agit de la première conquête du génie du bien sur le génie du mal ; il s'agit de sang répandu pour le bien de l'humanité. Tout doit être dit dans une question de cette nature.

XIX. — *La circoncision, en devenant le remède d'un grand mal, peut-elle être accusée d'avoir été la cause d'un autre mal encore plus grand ?*

En pensant au bienfait de la circoncision, dirigée comme remède contre le vice solitaire chez les Israélites, une pensée affligeante a traversé notre esprit.

Si le lecteur, se préoccupant de l'action du prépuce venait à penser, comme nous y avons songé nous-même un instant, que l'absence de cet organe a pu produire dans les mœurs un autre excès dont la Bible fait mention, l'examen dans lequel nous allons entrer le conduirait bientôt à une solution.

L'auteur sacré des Livres Saints n'a point cru profaner l'histoire du peuple de Dieu par la sincérité de ses récits, en décrivant la honteuse dépravation dans laquelle ce peuple était tombé. La sincérité de Moïse nous faisait un devoir de ne point redouter l'examen des rapports de la circoncision avec les mœurs dépravées qui sont décrites dans la Bible, après l'institution de cette opération. Après avoir établi ce rapprochement, nous nous sommes demandé si la circoncision ne fut pas une cause de développe-

ment d'un vice plus honteux, plus avilissant encore que celui qu'elle était venu détruire.

La pauvre espèce humaine était-elle condamnée, par sa propre perversité, lorsqu'un sage législateur avait découvert le préservatif d'un mal, à tomber dans un autre mal? n'y eût-il alors qu'un déplacement de la libidinosité de l'espèce humaine? L'homme était-il tombé si bas que la circoncision elle-même, ce trait sanglant qui marquait le triomphe de l'esprit dans sa lutte contre la matière, ne pût-être que la cause d'un nouveau triomphe de la chair qui, reprenant le dessus, allait entraîner l'homme dans de plus noirs abîmes d'iniquité?

Chez ces hommes si profondément corrompus, *erraverunt ab utero,* chez ces hommes fatalement entraînés de génération en génération, aux extrêmes emportements de la chair, fallut-il à la sensibilité émoussée du gland par la suppression du prépuce, des excitements plus grossiers?

Moins porté au vice solitaire pendant son enfance, par la suppression de l'organe excitateur, l'homme n'en fut-il que plus enclin au vice plus infâme qui attira sur les villes réprouvées de Sodome et de Gomorrhe la colère de Dieu?

Faisons pour un moment l'hypothèse que les crimes de Sodome et de Gomorrhe sont devenus plus fréquents à mesure que la circoncision se généralisa, et qu'ayant empêché les excès d'un crime, elle fit tomber dans les excès d'un autre crime. L'impureté aurait précipité l'homme dans ces promiscuités dont la seule pensée révolte les pudiques imaginations, et porte le dégoût jusqu'au cœur de l'homme impur.

Jusqu'où était poussée la brutalité des vices chez ces hommes dont la raison obscurcie était tombée au-dessous des instincts de la brute, c'est ce que met à découvert l'Histoire mosaïque.

La lubricité est dans l'air : l'humanité l'exhale par tous les pores. Elle ne cache plus ses nudités dégoûtantes, ses horribles

obscénités; elle s'étale dans les carrefours des forêts, sur les grands chemins, au grand soleil!

Jeunesse de l'humanité, la nature attendait de toi les joies fécondes de l'amour, les heureux élans pleins de vie des pures inspirations, pour doter de riches organisations cette race que Dieu a choisie, et d'où il fera sortir un jour celui que doit annoncer la voix des prophètes, et la Providence ne trouve plus en toi d'envie que pour les joies impures, pour les brûlantes expansions d'une chair corrompue. Encore en proie aux derniers élans d'une organisation exubérante, en toi le géant n'est plus qu'une brute puissante. Dieu a-t-il donc mis dans sa plus belle créature un excès de force charnelle? A-t-il dépassé la mesure, et l'équilibre est-il à jamais rompu entre l'esprit et la chair?

Comment étaient entendus, à cette époque, parmi les habitants de la Pentapole, les droits de la nature pour la procréation du genre humain, c'est ce que Moïse nous a révélé par le récit de deux circonstances bien propres à faire comprendre jusqu'où était descendue la dépravation des mœurs et des idées.

Loth ayant accordé l'hospitalité à deux Anges voyageurs, envoyés pour le soustraire au malheur de la catastrophe qui allait engloutir les villes maudites de la Pentapole, sa maison fut assiégée par tous les habitants de Sodome, depuis les enfants jusqu'aux vieillards. Où sont ces hommes qui sont entrés chez vous, disaient-ils à Loth, avec l'insolence, la fureur et les vociférations d'une passion en délire, qui ne connaît plus de frein? Faites-les sortir afin que nous les connaissions. « Ils marquaient, dit M. l'abbé James, sous ce terme couvert, une action abominable, et tout ce concours si général de tous les âges et de tous les ordres de la ville pour un acte aussi infâme, fait bien voir jusqu'à quel point la corruption y était parvenue; dans leur langage cynique, ils veulent *connaître* ces hommes qui sont des Anges. — Ne songez point, je vous en prie, répondit Loth, à commettre un si grand mal; — et pour les en détourner plus efficacement, il

leur fait par une charité dont nous ne pouvons pas comprendre l'esprit, une proposition qui aurait pu compromettre l'honneur de ses deux filles.

La perversion des idées dans la tribu choisie n'allait pas moins loin que la dépravation des actes dans la race maudite.

La femme de Loth, au lieu de se hâter de gagner la petite ville de Ségor, à la voix des deux voyageurs mystérieux auxquels elle refusait d'ajouter foi, s'étant attardée en chemin, fut surprise et enveloppée par des vapeurs sulfureuses et bitumineuses, qui l'étouffèrent et la firent périr, en la laissant debout, pétrifiée comme une statue.

Loth, ébranlé dans sa foi et croyant que Ségor ne sera point épargnée, se retire sur la montagne avec ses deux filles, dans une caverne, où il s'abandonne à un profond chagrin, en voyant tout le pays embrâsé. Ses deux filles s'imaginent que le monde qui a déjà péri par l'eau, va périr par le feu; elles croient qu'elles sont restées seules avec leur père sur la terre. Sous l'empire de cette idée, qu'elles sont appelées à repeupler le monde, elles enivrent le vieillard comme pour dissiper ses chagrins et calmer sa douleur, et elles profitent de son ivresse pour conserver l'espèce humaine. Toutes deux devinrent mères, et chacune eut un fils.

C'est assez de ces faits pour faire comprendre que les hommes en étaient venus à n'avoir pas même la conscience de leur perversité.

Si pour un instant nous avons supposé que la circoncision ait augmenté les inclinations des esprits vers les plus hideuses voluptés, nous devons demander à l'histoire la preuve d'une pareille hypothèse.

L'histoire place bien, il est vrai, le récit des honteuses intentions des Sodoméens et des Gomorrhéens, contre les Anges enfermées dans la maison de Loth, après l'institution de la circoncision, et la destruction des villes de la Pentapole est men-

tionnée à une date postérieure. Si l'on s'en tenait à une connaissance vague de la succession des récits, sans s'attacher à comparer les époques, on serait tenté d'accuser la circoncision.

Si, d'une part, l'histoire nous apprend que les faits que nous avons relatés sont presque contemporains et à peine postérieurs, et que, d'autre part, nous considérions que cette institution ne fut point tout d'abord générale, mais acceptée seulement d'un certain nombre d'hommes, qui ne formaient point encore une nombreuse tribu, nous en conclurons simplement que, par la force de son impulsion, le torrent de la dépravation a suivi son cours quelque temps au-delà de l'apparition de cette institution, malgré elle et non point à cause de son influence.

La destruction de Sodome et de Gomorrhe suit de trop près l'institution de la circoncision, pour que celle-ci puisse être considérée comme la cause des crimes qui firent éclater sur ces villes les vengeances du ciel.

Mais la colère de Dieu a passé sur cette race d'hommes pour l'anéantir; et la circoncision, qui lui a survécu, s'est maintenue et a traversé les siècles jusqu'à nous, laissant sous les alluvions du temps ces gigantesques immoralités dont la circoncision elle-même devait nous faire mesurer les monstrueuses proportions.

L'institution de la circoncision se trouve donc innocentée par le témoignage de l'histoire.

Pourquoi nous sommes-nous attachés à disculper la circoncision d'avoir été la cause des cyniques voluptés dont elle fut contemporaine à son apparition ? C'est que nous n'avons écrit ce livre que pour attirer l'attention des hommes de l'art et des moralistes sur les bienfaits moraux et matériels qu'ils peuvent redemander à cette institution.

XX — *On peut considérer la circoncision comme une loi morale promulguée contre l'onanisme, sans cesser de la regarder comme un dogme en Israel.*

Ce qui descend du sein de Dieu par la révélation dans l'humanité s'y incarne et y prend une forme saisissable, dont la science peut s'emparer, sans dépouiller l'objet révélé de la grandeur de son origine.

En posant le doigt de la science sur la circoncision, nous avons mis à découvert en elle un autre mystère que celui de la foi, sans que celui-ci se trouve atteint dans son inviolabilité. La révélation de ce caractère visible force même la vénération des esprits les plus prévenus contre cette institution dédaignée.

Sans la cause morale que nous avons assignée à la circoncision, il faudrait supposer que la mutilation de l'homme fut instituée sans l'indication d'un mal plus grand dont elle fût le remède.

C'est là ce qu'il répugne à la raison d'admettre. L'enfant, en naissant, ne se trouvait-il pas en butte, par les lois de la nature, à d'assez nombreux éléments de souffrance, sans qu'une loi nationale, n'ayant aucun motif qui la fît promulguer, vînt ajouter à toutes ses misères une opération pratiquée avec un couteau de pierre.

On sera naturellement porté à penser avec nous que telle fut la pensée du législateur, si l'on remonte à la première mention faite dans la Bible, de l'habitude du péché solitaire. On a donné à ces honteuses habitudes le nom d'Onanisme de celui d'Onan, dont il est fait mention dans la Genèse (XXXVIII, 8-10).

Ainsi se trouve confirmé ce que nous avons dit sur la nature morale de cette institution.

Ce n'était donc point dans les nuages d'un mysticisme pri-

mitif, qu'il fallait chercher la cause de la circoncision, pas plus que dans un besoin exclusivement matériel ; on ne pouvait la trouver que dans la sphère d'un moralisme social qu'elle était appelée à inaugurer.

Qu'on ne se hâte point de juger cette proposition, qui nous place entre les deux espèces d'appréciateurs de la circoncision, les matérialistes exclusifs et les dogmatistes purs ou mystiques. Nous allons entrer dans un ordre de considérations qui développeront et justifieront notre pensée.

Par la circoncision, la race humaine naissait à la vie spirituelle. La circoncision était l'initiation morale de l'humanité à son berceau, comme elle allait être dans l'avenir l'initiation religieuse de chaque homme à sa naissance.

La circoncision est tout à la fois une institution matérielle et spirituelle : elle touche au ciel et à la terre ; elle est un moyen de pureté du corps et de l'âme ; en sacrifiant une partie charnelle de l'homme, elle l'unit à Dieu par le sacrifice, sacrifice d'expiation où se font entendre les cris de la souffrance, auxquels se mêlent les voix saintes de l'âme régénérée.

Ce n'était point ainsi que la circoncision était comprise. Considérée exclusivement comme un symbole, elle se tenait dans les régions élevées de l'inconnu ; toute matérielle qu'elle était par sa forme, elle semblait une institution inaccessible aux intérêts de la vie temporelle.

La circoncision étant devenue universelle chez les Israélites et le vice solitaire, de plus en plus rare, la pensée primitive qui fit naître l'idée de l'ablation du prépuce, si jamais elle fut connue, fut oubliée de plus en plus, et se perdit dans les infidélités de la tradition, de manière qu'il n'en resta plus trace, et que plus tard, songeant à la circoncision spirituelle comme à un dogme plutôt qu'à l'opération considérée dans son motif primitif, les hommes ne virent plus en elle un préservatif, hygiénique et moral, c'est-à-dire le moyen de rendre moins fré-

quent l'acte solitaire ; mais le signe sensible, le symbole palpable du renoncement de l'esprit aux plaisirs antiorganiques de la chair ; en sorte que la circoncision ne fut plus alors qu'un mythe ; et que l'on dut trouver plus tard, dans le *Deuteronome* et dans les *Lamentations de Jérémie*, les expressions métaphoriques par lesquelles il était recommandé au peuple choisi de Dieu de *circoncire le prépuce du cœur*, de ne pas devenir des hommes aux *oreilles* et au *cœur incirconcis*.

« Recevez la circoncision du Seigneur, la circoncision du cœur, habitants de Juda et de Jérusalem, de peur que mon indignation n'éclate et ne s'embrase comme la flamme, et que rien ne puisse l'éteindre, à cause de la malice de vos pensées. » (*Jérémie*, prophète, chap. IV, vers. IV.)

Ne semble-t-il pas que l'intention primitive qui donna lieu à ce rite religieux, c'est-à-dire la pensée de combattre les inclinations charnelles, se soit en quelque sorte effacée, à mesure que les esprits se sont dégagés de la matière, et tout entière ait disparu à mesure que, d'autre part, se sont multipliées les cérémonies religieuses, qui s'ajoutèrent successivement à l'acte essentiel de l'opération : les lotions, les lumières, le vin rouge, l'huile, le sable, la fosse funèbre, etc., qui sont venus, les uns après les autres, compliquer ce rite religieux, lequel d'abord avait été simple dans sa forme comme l'avait été son principe.

Le merveilleux avait fini par dominer ; la réalité morale avait disparu insaisissable sous le symbole, et l'institution de la circoncision, qui fut primitivement une loi, ayant la valeur d'une prescription hygiénique et morale imposée par un ordre émané de Dieu, cette institution étant devenue avec le temps une antique et solennelle coutume de famille, s'est élevée graduellement dans la croyance des peuples à la dignité d'une institution exclusivement dogmatique.

Bientôt on verra que, selon saint Thomas, la circoncision n'étant pour les Chrétiens qu'un sacrement préparatoire, si elle

ne peut avoir l'importance exclusive d'un dogme, elle peut avoir celle d'une institution morale préludant à l'institution dogmatique du baptême.

Ici donc deux doctrines sont en présence; celle des rabbins qui attribuent à la circoncision toute la valeur d'un dogme essentiel et fondamental, et celle des théologiens, dont les uns, comme saint Augustin, élèvent la circoncision à la dignité de sacrement, capable, dans l'ancienne loi, de remettre le péché originel, dont les autres, comme saint Thomas, n'attribuent à la circoncision d'autre valeur que celle d'un sacrement figuratif qui avait pourtant une puissance virtuelle en vue de la passion de Jésus. *Circumcisio conferebat gratiam et erat meritoria ex opere operante tantùm, id est in quantùm erat fidei signum, de Passione Christi futurâ, non autem ex opere operato, id est ex virtute circumcisionis.*

Les opinions rabbiniques et théologiques se rapprochent sur le terrain que nous avons préparé, par la distinction du double caractère de l'institution, caractère dogmatique et caractère moral: ce qu'elle gagne comme institution moralement pratique et usuelle, elle ne le perd point comme institution dogmatique.

M. Michel Lévy ne nous reprochera pas, sans doute, comme à M. Terquem, d'avoir essayé inutilement de renforcer un dogme par des considérations humaines. Nous savons que les interprétations profanes du rationalisme médical ne peuvent être d'aucun poids pour les rabbins et pour les croyants. Aussi, ne nous sommes-nous pas arrêté seulement à des considérations humaines; avec le grand législateur des Hébreux, nous avons porté nos vues plus haut; nous avons vu la moralité de l'institution; nous avons vu dans la suppression de l'organe matériel, non seulement le retranchement de mauvaises pensées, mais encore le retranchement de l'acte réprouvé.

Prise dans le sens mystique de l'institution, la circoncision

signifie le renoncement aux mauvais désirs : l'ablation du prépuce ne serait que la figure de ce sacrifice.

Nous avons dit quels ont été chez l'homme les vices qui ont fait songer le législateur d'Israël à retrancher la partie organique, matérielle, qui pouvait devenir une cause permanente d'excitation. Dans les vues de la Providence, cette mutilation devait être pour l'homme le témoignage matériel, ineffaçable que sa dégradation morale a eu pour cause les concupiscences de la chair ; c'est par cet organe caché que l'homme s'est avili ; c'est par cet organe qu'il doit être humilié. Cette mutilation indélébile ne sera point un signe de nationalité, puisqu'elle est secrète, mais elle sera un témoignage indestructible de la faute originelle de l'homme incorrigible et de la vengeance de la nature outragée ; le signe de l'expiation sera là, incrusté dans l'homme, pour réveiller sans cesse dans son âme le souvenir de sa chute, pour exciter en lui le remords chaque fois qu'il sera tenté, pour faire reculer sa pensée devant le témoignage toujours présent de sa dégradation spirituelle et charnelle.

Nous croyons que c'est en vue de ce résultat que plus tard, sous la conduite de Josué, lorsqu'on eut circoncis tout le peuple hébreu, le Seigneur dit à Josué : *J'ai tiré aujourd'hui de dessus vous l'opprobre de l'Égypte.*

Nous avons démontré que la circoncision n'est point seulement une figure ; nous avons fait descendre l'idéal dans le réel ; nous avons formulé la réalité du symbole ; remontons à l'idéal religieux et mystique, revenons au symbole de la réalité dans l'ordre spirituel, auquel nous devons nous élever avec les esprits animés du sentiment religieux.

La raison purement morale que nous avons donnée de la circoncision ne nous empêche point d'y voir la manifestation symbolique d'une pensée religieuse élevée à la dignité d'un dogme.

La circoncision, en effet, a marqué le triomphe de l'esprit sur la matière.

Elle a introduit dans le monde quelque chose de nouveau; elle fut comme une voix du ciel qui s'était fait entendre; une idée nouvelle s'est formulée, un symbole inconnu a resplendi: c'est l'idée de la pureté, c'est le symbole du sacrifice.

La circoncision charnelle était la figure de la circoncision intérieure, du retranchement, de l'extirpation de tous les désirs déréglés de la concupiscence. C'est en ce sens que Moïse disait (*Deutéronome*, XXX, 6), en parlant du retour des Juifs au Seigneur : « Alors, Jéhova, ton Dieu, circoncira ton cœur et le cœur de tes enfants, afin que tu aimes l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur et de toute ton âme... »

M. le docteur Hombron a émis une hypothèse plus hardie que les vues que nous avons exposées sur les évolutions de l'humanité dans l'ordre moral. En supposant avec lui que, si des créations diverses marquèrent les différents âges de la terre, et que si dans leur succession on peut remarquer le perfectionnement des types organisés, l'humanité elle-même ne dut point faire exception, et que l'homme inférieur n'est qu'une transition; qu'enfin la présence d'espèces primitives prouve combien notre planète est jeune comme globe dévolu à l'empire de l'intelligence; en admettant, disons-nous, cette hypothétique antropologie, il faudrait encore considérer l'institution de la circoncision comme signalant la première de ces phases peu éloignées où notre jeune planète, dévolue à l'envahissement successif de l'intelligence, devait passer de son état primitif et brut, à l'état de civilisation; elle fut comme le premier pas de l'humanité dans le domaine de l'intelligence; elle inaugurait le triomphe de l'âme; elle fut le sceau que la première victoire de l'esprit imprima sur le monde charnel qui devait être vaincu.

Chez les sociétés humaines, pendant leur enfance, les lois ont leur origine, les unes dans les sens, les autres dans l'intelligence. Ces deux forces empiètent constamment l'une sur l'autre et se confondent dans leurs effets. La circoncision est un exemple de ce mélange, de cette fusion des deux éléments. Par le principe qui l'emporte dans la lutte, elle est de l'ordre spirituel, puisqu'elle est morale; par le résultat, elle est de l'ordre matériel, puisqu'elle détruit l'élément charnel et qu'elle désespère du triomphe de l'esprit sur la matière par la morale. Nous verrons que cette question, au point de vue théologique et de la liberté de l'homme, est différente suivant qu'on la considère chez l'enfant et chez l'adulte. Dans les premiers âges de l'humanité, l'héroïsme ne fut que la consécration de la force par le sentiment et du sentiment par la force. L'héroïque institution de la circoncision est le type de cette consécration réciproque; elle fait dominer par la force le sentiment spirituel de la pureté; elle élève et spiritualise la force matérielle en la soustrayant à l'influence de sa propre nature. Dans le résultat, c'est le triomphe de l'esprit, car la matière est vaincue. La circoncision, en effet, signifiait le sacrifice de la chair à l'esprit; elle devait être la trace impérissable de ce sacrifice et de l'alliance de Dieu avec l'homme.

C'était là un sacrifice ordonné par Dieu même, et ce n'était qu'ainsi couronnée d'une auréole divine que cette institution pouvait s'imposer à une multitude indocile. Si le patriarche législateur, pour répandre le bienfait de la science, n'avait point pour lui la raison d'Etat, il était dépositaire des mystères de la religion, et il pouvait commander au nom du Ciel, à cette époque de naïve croyance, la foi vive et ardente, se faisant jour à travers les puissants instincts de la chair. C'était le temps où toute autorité venant de Dieu, celle-ci était environnée d'un prestige divin. Le sentiment religieux dominait les cœurs les plus pervers et les intelligences les plus dégradées; il n'était point la règle

des mœurs; mais il faisait accepter tout ce qui s'imposait au nom de Dieu.

Dans cette première existence des sociétés, c'était sur l'autorité de Dieu même que reposait la législation organisatrice des mœurs publiques, comme si l'homme se ressouvenait encore d'avoir ouï le Seigneur.

Tout ordre était exécuté, parce que l'autorité parlait au nom de Dieu; toute prescription était l'expression d'une loi providentielle, et non d'une volonté humaine; la source en était au ciel et non sur la terre.

Dans cette première période humanitaire, la science et la religion étaient étroitement unies. Le prêtre de l'un était le prêtre de l'autre. La science était révélée et toujours proclamée au milieu des formes symboliques et religieuses; la religion sanctionnait la science, comme de nos jours la science est venue en quelque sorte sanctionner la religion.

Singulière disposition d'esprit que celle de ces hommes qui exigeaient que le législateur leur parlât au nom de Dieu, et qu'en même temps, comme déjà nous l'avons dit, il agit sur leurs sens! Mais il en sera ainsi de l'homme dans tous les temps; il faudra toujours lui faire la part de sa double nature.

De toutes les institutions israélites, la circoncision sera celle qui frappera le plus étrangement l'esprit et surtout les sens des charnels enfants de la terre.

Pour traduire en langage moderne l'antique pensée d'Abraham, il comprit que c'était par le corps qu'il arriverait à l'âme; qu'il devait recourir aux ressources de l'art, pour imposer les lois de la morale à son peuple, parce que la société toute charnelle à laquelle il voulait imposer ses ordonnances, ne pouvait rien comprendre que par l'intervention des sens. Pour que le ministère du prêtre imposât à ce peuple ses sages prescriptions, il fallut qu'il en appelât à la science, et qu'il se fît opérateur: il

était l'un et l'autre en se faisant sacrificateur. Ainsi, le patriarche comprit-il l'esprit de son peuple. Il ne demande rien à la raison que le temps n'a point encore mise en possession de ses droits; il ne s'adresse qu'à l'aveugle crédulité; il frappe l'homme au nom de Dieu, et comme pour faire taire en lui le cri de la douleur physique, il le trouble, il l'atterre par les menaces les plus terribles au nom de Dieu qui ordonne; il impose à son peuple la circoncision comme sacrifice expiatoire; mais il se garde bien de révéler à ces hommes prostitués, corps et âme, aux plaisirs de la chair, que cette opération diminuera en eux les appétits charnels.

Ils ne connaissent d'autres joies que les joies excessives de la concupiscence, comment sacrifieraient-ils l'objet de leurs habituelles convoitises?

Il leur dicte donc cette loi sans leur en donner la raison, *en grand Seigneur*, suivant l'expression ironique d'un autre Voltaire à l'endroit des Juifs

Pourquoi le premier législateur, et après lui Moïse, n'ont-ils pas dit la raison de la circoncision? A cette question de M. Alex. Weill (*Revue indép.*), nous ne pouvons trouver de meilleure réponse que l'explication donnée par le Thalmud sur le silence de Moïse, explication générale, qui devient plus probable encore quand on l'applique à la circoncision.

« Dans sa haute sagesse, connaissant la faiblesse du cœur humain, Moïse n'a pas fait suivre ses commandements par des raisons ou des considérations. » Nous pouvons démontrer qu'il avait raison.

« Quand tu éliras un roi, dit Moïse, qu'il ne prenne beaucoup de femmes, ni n'acquiert beaucoup de chevaux. » Moïse donne les raisons de ces deux prescriptions : « Par les femmes, dit-il, il pourrait tourner à l'idolâtrie; par les chevaux il pourrait être tenté de retourner en Égypte. » La raison étant connue, les rois d'Israël, sous la réserve de se garder de l'idolâtrie et de

l'envie de retourner en Égypte, se crurent autorisés à enfreindre la défense.

Si le législateur eût fait connaître le motif de la circoncision, qui sait ce qui serait arrivé de cette ordonnance? Rien ne favorise le succès comme le mystère.

Les institutions ne sont rien par elles-mêmes, toute leur force est dans les idées sur lesquelles elles reposent et dans le sentiment moral et religieux qui les domine. Que dire de la circoncision? quelles chances avait-elle de se maintenir, sans une idée, sans un principe, sans un sentiment moral sur lesquels elle reposât?

Promulguée au nom de l'Éternel, cette loi divine devait triompher et traverser les siècles, quels que fussent les cris de douleur dont elle ferait retentir Israël.

Nous avons dit que le triomphe de la circoncision fut celui de l'esprit sur la chair : c'était proclamer l'inauguration de la morale.

Que de maladies et que de douleurs physiques prévenues! avons-nous dit plus haut; ici nous ajouterons :

Que d'ignobles penchants rendus impossibles et comme écrasés dans leur virtualité!

L'inauguration de la morale par la circoncision, c'était la manifestation de la révélation divine, par laquelle était reportée à Dieu même la pensée de cette institution qui devait être le sceau de l'alliance que Dieu voulait contracter avec le peuple élu.

Nous allons entrer dans une double voie de considérations qui auront pour motifs la foi judaïque et la foi chrétienne sur l'essence divine de la circoncision.

Pour contester à la circoncision sa dignité dogmatique, on objecte :

Toute pratique qui intéresse l'humanité à titre d'institution essentiellement religieuse et dogmatique n'est jamais exclusive

à tel ou tel sexe. C'est ainsi que le baptême chez les chrétiens s'administre à tout enfant qui nait, quel que soit son sexe ; or, la circoncision ne s'applique qu'aux enfants mâles.

Pour répondre à cette objection, nous établirons bientôt que si la femme n'a point été soumise au sacrifice de la circoncision, elle n'échappe point cependant à la nécessité dogmatique de l'expiation.

Si elle n'est point vouée à l'expiation par le sacrifice de la chair, elle a été condamnée, avant l'homme au travall de la réparation par la douleur. Nous compléterons cette pensée, lorsque nous aurons à comparer la circoncision au baptême. Ce qui précède, suffira pour faire comprendre aux Israélites que la femme n'était point appelée à se régénérer par la circoncision, cette pratique révélée n'est point seulement un dogme, mais qu'il faut la considérer encore comme une prescription qui avait pour but la cessation d'un mal tout à la fois physique et moral.

Quand nous disons que la circoncision, ne s'appliquant qu'à un sexe, n'est point exclusivement un dogme, nous lui donnons une valeur plus grande comme institution religieuse ; nous lui assignons ainsi toute sa valeur morale, et si nous la faisons sortir des éléments exclusivement dogmatiques, nous la faisons entrer dans la série des éléments de la morale qui, aussi bien que le dogme, contribue à constituer la religion. Nous lui assignons donc ainsi un double caractère. Qu'elle ait été révélée à l'homme choisi de Dieu tout à la fois comme un dogme et comme une loi morale, la circoncision n'en sera que plus profondément empreinte du caractère divin. Par conséquent, loin de détruire l'idée religieuse qui s'attache à cette institution, nos considérations la confirment en la motivant.

Le motif que nous assignons à la circoncision répond à toutes les objections qui ont été faites contre son utilité et sa nécessité ; il répond à l'objection émanée de l'ignorance de ses causes, qu'il eût été indigne de Dieu de faire de la circoncision

une loi sacrée. La nécessité physique et morale de cette institution explique le caractère sacré que Dieu voulut lui imprimer pour sanctionner cette nécessité.

« Pour prétendre légitimement à résoudre un problème quelconque, dit M. l'abbé Glaire, professeur d'Écriture-sainte à la Faculté de théologie de Paris, dans son ouvrage intitulé *les Livres saints vengés*, il faut avoir quelques données ; or, ajoute-t-il, nos adversaires (ceux qui prétendent que cette institution eût été indigne de Dieu, et que Moïse, en l'attribuant à la volonté de Dieu, n'est point fidèle dans son récit) ne sauraient en produire une seule, de nature à satisfaire un critique éclairé et impartial, tandis que nous ne manquons pas de raisons assez plausibles pour démontrer que Dieu a pu instituer la circoncision telle que Moïse l'a décrit, sans compromettre ni sa sagesse, ni sa sainteté. »

La science, par notre théorie de la moralité de cette institution, ne fournit-elle pas à la théologie une donnée nouvelle pour résoudre le problème ? La science démontre ainsi que Moïse ne s'est point trompé, et que Dieu n'a compromis ni sa sagesse ni sa sainteté.

Ainsi, la science vient de plus en plus confirmer les récits de Moïse; et certes, si l'on concevait que la science, par ses grandes découvertes géologiques, pût confirmer la cosmogonie de la Genèse, on ne s'attendait pas qu'un jour le récit de la circoncision par Moïse, de cette institution tant raillée par certains auteurs, serait un jour lui-même confirmé par la science.

C'est une chose véritablement remarquable que tout ce qui a été donné comme révélé par Dieu à l'homme, pour peu que l'objet révélé ait quelque point de contact avec la science humaine, se trouve confirmé par elle.

M. l'abbé Glaire, le théologien, a touché lui-même la solution que le physiologiste propose. « Quand on pense, dit-il, com-

bien les Hébreux étaient charnels, on n'a point de peine à comprendre que Dieu ait voulu que le signe de son alliance fût imprimé sur la chair et même sur cette partie de la chair qui est l'instrument de la génération. Par ce moyen, en effet, Dieu produisait une impression plus vive et plus profonde sur ce peuple.... »

« Nos adversaires prétendent que la circoncision a toujours été considérée par les Orientaux qui en font usage comme une mesure utile sous le rapport physique; or, pourquoi voudrait-on que Dieu n'ait pas pu s'en servir pour une fin non moins utile, mais dans un ordre plus noble et plus relevé? Était-il indigne de la souveraine sagesse d'imprimer un caractère religieux et sacré à une pratique qui, quoiqu'utile à certains égards, pouvait par sa nature réveiller des idées peu chastes dans les esprits? »

On sent ici combien la cause morale, que nous assignons à la circoncision, vient corroborer toute l'argumentation de M l'abbé Glaire et des théologiens, pour prouver qu'il n'était pas indigne de Dieu de lui imprimer un caractère religieux.

M. l'abbé Glaire fait observer que la circoncision se rattachait merveilleusement et littéralement en quelque sorte à la promesse que Dieu faisait à Abraham, au moment même où il lui prescrivait ce rite, de *l'établir père d'une multitude de peuples*, et à cette autre, de *bénir en sa personne toutes les nations de la terre*. Ce rapprochement de la circoncision et de la promesse faite par Dieu à Abraham, qui semble n'être qu'une vue de l'esprit, devient une réalité, si l'on considère la circoncision comme le remède au vice radical qui, dévorant, comme nous l'avons dit, l'humanité jusque dans sa source, la frappait de stérilité, et si la circoncision devenait ainsi une condition de fécondité.

XXI. — *La circoncision considérée dans ses rapports avec la faute originelle de l'homme et avec le baptême, au point de vue religieux.*

La théorie du péché originel, que nous avons proposée, trouvera un nouvel appui dans la discussion des rapports qui s'établissent naturellement, et dans la foi des peuples, et dans l'ordre logique des institutions, entre le péché originel, la circoncision et le baptême.

Le baptême remplace, pour les chrétiens, la circoncision, et est le moyen expiatoire du péché originel. Celle-ci, selon les Juifs, est le sacrifice réparateur de la première faute de l'homme. Ce sacrifice, qui supprime un organe que Dieu n'a pu créer pour ensuite l'anéantir, est le moyen de réprimer, chez l'homme, un penchant dont les vengeances du ciel les plus éclatantes, dont le souvenir du déluge lui-même n'a pu réprimer la violence.

La première faute conseillée aux plus nobles créatures de Dieu fut donc un crime d'impudicité.

Mais la circoncision fut-elle réellement instituée comme moyen expiatoire de la faute originelle de l'homme? Sous ce rapport, la controverse n'a point épargné ce symbole. Son sort est livré aux disputes des docteurs de l'Église et de la synagogue.

La circoncision est, pour les Juifs, le moyen de réhabilitation de l'homme avec Dieu.

Le grand libérateur, le Messie ne viendra pas, disent les rabbins, pour expier par des souffrances la faute du premier homme, le péché originel ; il suffit, selon eux, de l'observance de la loi de la circoncision.

Le docteur et abbé trappiste, M. Debreyne, reproche à M. Lallemand de regarder la circoncision juive comme une pure mesure hygiénique nécessitée par des raisons locales de pays, de

climat, etc. Il n'en est cependant pas ainsi, dit M. Debreyne, et il rappelle aux médecins « qui ont oublié, dit-il, leur *Bible*, que cette cérémonie religieuse était la marque, le sceau d'alliance que Dieu avait faite avec Abraham, et qui servait à distinguer le peuple juif des autres nations. Tacite le dit expressément en parlant des Juifs. (Hist., liv. 5, chap. 5). La preuve que la circoncision n'était pas exclusivement une pratique hygiénique ou une mesure de propreté, c'est que les Chrétiens, les Grecs, les Turcs, qui ont habité jusqu'à présent la Palestine, n'ont jamais pratiqué la circoncision et n'ont ressenti pour cela aucune incommodité physique. »

Nous ne contestons point l'opinion religieuse de M. Debreyne, qui est la nôtre, comme elle est celle des Juifs et des chrétiens. L'institution de la circoncision est la marque d'une prévoyance trop extraordinaire à l'époque de sa fondation ; la cause principale que nous lui assignons dans ces temps primitifs, cause morale et par conséquent religieuse autant que physique, à savoir, la prévision des ravages organiques et spirituels exercés par l'onanisme ; cette cause, disons-nous, est d'un ordre trop élevé pour que les plus indévots eux-mêmes n'accordent pas que les Juifs et les Chrétiens sont autorisés à croire que cette institution a été révélée à l'homme par Dieu même.

Mais M. Debreyne prétend que les Chrétiens de la Palestine n'ont jamais ressenti aucune incommodité physique en l'absence de la circoncision.

Ce que M. Debreyne avance ici est l'écho de ce que dit Hallé, d'après *l'Encyclopédie et le Dictionnaire des Sciences médicales*, des habitants de l'Arabie et de la Syrie, qui ne sont sujets, dit cet auteur, à aucune incommodité qui ait son siége dans les parties retranchées, et qui en conclut que la circoncision n'a point un motif de salubrité.

A cette question que M. Lévy adresse à Hallé sous forme de question insoluble : Pourquoi ces nations pratiquent-elles donc

la circoncision? M. Debreyne pourrait répondre : Ces nations pratiquent la circoncision comme signe de l'antique alliance de Dieu avec son peuple.

A cette question de M. Lévy, Hallé n'aurait point fait la même réponse, puisque, selon lui, la circoncision se pratique dans l'île de Madagascar, parmi les nations qui ne paraissent avoir aucune notion du judaïsme ni du mahométisme. Il nous semble, au contraire, que l'existence de la circoncision, chez les habitants de Madagascar, serait une preuve de leur communication avec les juifs ou les mahométans.

La circoncision ayant été regardée comme le traité d'alliance entre Dieu et l'homme, n'est-ce pas véritablement cette idée dégénérée qui, chez ces peuples, a amené au milieu des superstitions, des mœurs et des lois les plus étranges, la singulière coutume de sanctionner leurs marchés et leurs engagements d'amour et d'amitié en faisant couler le sang, ainsi que le raconte une de nos femmes illustres, Mme Mélanie Valdor, dans son *Voyage à Madagascar?* Les deux parties contractantes, dit-elle, se percent le corps au-dessous d'une des côtes, à deux pouces du cœur. Ils se servent, pour cette opération, qui est assez douloureuse, d'un instrument ressemblant à un grattoir, et ils laissent couler leur sang dans un petit vase de terre ou d'argent. Lorsqu'ils en ont recueilli la valeur de deux ou trois cuillerées, ils mélangent chacun à leur tour ce sang dans une même tasse; puis celui qui s'est saigné le premier, commence à boire et le second achève.

On lit dans les mémoires de M. Martin Flaccourt, ancien gouverneur du fort Dauphin, que chez les Madécasses règne la coutume d'enlever aux enfants, huit jours après la naissance, l'extrémité du prépuce, et que, dans certaines parties du pays, la mère de l'enfant avale cette portion de l'organe; que, dans d'autres parties, le père charge de ce morceau de chair une arme à feu et la tire en l'air.

« Du côté de Djezan (Arabie), la circoncision est quelque chose d'atroce ; elle se pratique sur l'adulte, et la fiancée est présente. S'il trahit par un gémissement, par un geste, par la moindre contraction des muscles de la face, la douleur horrible qu'il ressent, la fiancée déclare aussitôt qu'elle ne veut pas d'une fille pour époux. Il s'agit pour le jeune homme d'être écorché vif ; on lui arrache tout le cuir chevelu, et le pénis est dépouillé dans toute sa longueur. Une proportion notable de la population mâle meurt des suites de cette opération. » (Extrait d'un article de M. Fulgence Fresnel, *Revue des Deux-Mondes* (1838).

Insoluble pour Hallé, puisque pour lui la circoncision est une institution qui n'est ni hygiénique ni religieuse, la question de M. Lévy est soluble pour M. Debreyne, puisque, selon lui, la circoncision est une institution divine.

Mais l'institution de la circoncision est complexe ; elle est religieuse et hygiénique. Sous le rapport religieux, nous sommes d'accord avec M. Debreyne ; sous le rapport hygiénique, nous ne pouvons que l'accuser d'exagération, lorsqu'il prétend que les habitants non circoncis de la Palestine jouissent d'une immunité dont ne sont point favorisés les habitants eux-mêmes des climats tempérés.

L'assertion de Hallé et de M. Debreyne ne demandait donc point l'interrogation que M. Lévy adresse au premier, puisqu'on peut répondre par l'utilité religieuse de l'institution ; il fallait tout simplement nier le principe ; car l'Arabie, la Syrie, la Palestine ne sont pas, que nous sachions, dans un état de civilisation qui les porte à une propreté excessive ; demandez-le plutôt à M. de Lamartine. (*Voyage en Orient.*)

« D'un autre côté, dit M. Debreyne, les Juifs, qui se trouvent partout en Europe et en France où le climat n'est pas celui de la Judée, ne laissent pas de conserver la pratique de la circoncision comme un pur acte de religion et non d'hygiène. »

Cela prouve que l'institution est religieuse; mais cela ne prouve pas qu'elle ne soit point hygiénique. Il est fort possible même qu'elle ne se maintînt parmi eux précisément que par le fait de ses résultats salutaires, sans qu'eux-mêmes s'en rendissent bien compte. Cette opération n'a d'ailleurs aucun inconvénient; elle ne peut pas être nuisible.

Nous avons cité M. Debreyne pour le combattre dans quelques points accessoires, et en définitive pour nous ranger à son avis, quant à la question de principe, celle de l'essence religieuse de la circoncision. Que pensent les théologiens?

Si le baptême n'avait pas été institué par Jésus-Christ pour remplacer la circoncision, et si la circoncision n'avait pas été le prélude et la figure du baptême, l'Apôtre n'aurait pas dit : « *Circumcisi estis circumcisione non manufactâ, in expoliatione corporis carnis, sed circumcisione Christi, consepulti ei in baptismo* (Col. 2.)

« La circoncision est la figure du baptême. » (Bergier, *Dict. de théolog.*)

Saint Augustin a soutenu que la circoncision remettait le péché originel aux enfants. (*Liv. 4, De nupt. et concup. c.* 2.)

Les adversaires de l'opinion de saint Augustin font remarquer que le péché originel étant commun aux deux sexes, il n'eût pas été de la sagesse de Dieu d'établir pour ce péché un remède qui n'était applicable qu'aux mâles.

Saint Thomas fait la même remarque. En parlant de la circoncision, il dit : .... *Solis maribus competebat. Peccatum etiam originale.... à patre trahitur, non à matre.*

Nous ne savons ce qu'aurait répondu saint Augustin à cette objection. Quant à nous, en ne considérant qu'en vue de la science et humainement les objections faites par les théologiens eux-mêmes contre la valeur, pour ainsi dire, baptismale de la circoncision, nous pourrions abandonner cette discussion et

trancher la question en disant, de par la science, que la circoncision fut une institution médico-chirurgicale, qui eut en vue de soustraire l'homme à l'action d'un organe trop excitateur. Mais la science n'a point les allures voltairiennnes ; elle doit compter avec l'opinion des docteurs de la loi religieuse comme elle a compté avec l'historien sacré de la *Genèse*.

On verra, par les paroles de saint Thomas, qu'il ne nous a pas fallu de grands efforts pour ramener à nos considérations scientifiques certaines dissertations métaphysiques. Le langage de la théologie de saint Thomas ne diffère guère de celui de notre théorie, et, guidés par la seule évolution de nos pensées, nous ne nous fussions pas plus écartés des règles de l'orthodoxie qu'en côtoyant, comme nous l'avons fait, la doctrine de saint Thomas, à laquelle nous ramenaient tout à la fois et la conformité de nos vues et le désir d'être fidèle à la doctrine des docteurs de la foi.

Mais, dès le premier pas, nous sommes arrêtés par une difficulté. Ceux-là mêmes ne répondent point à cette objection qui regardent la circoncision comme ayant été le sacrement figuratif et précurseur de celui du baptême, et qui, dès lors, doivent répondre eux-mêmes à cette objection que la ciconcision, soit qu'on la considère comme remettant le péché originel, soit qu'on ne l'envisage que comme la figure du baptême qui le remettra, la circoncision n'étant applicable qu'à l'homme, la femme se trouvait exclue du bienfait de l'expiation.

Livrés à nous-mêmes pour trouver et proposer la solution de cette difficulté, nous dirons, sous toutes réserves, mais en faisant observer que les difficultés théologiques elles-mêmes nous ramènent à notre théorie, qui répond à toutes les objections, nous dirons, en priant le lecteur de se reporter à nos insinuations sur la nature de la faute originelle, qu'aucune partie charnelle de la femme n'était mise en cause et ne devait être sacrifiée en vue du péché originel; que c'était par l'organe de

l'homme que la femme avait péché ; que la sagesse et la justice de Dieu, par le premier des châtiments expiatoires, avait soumis la femme à un autre mode d'expiation ; que si la circoncision peut être considérée comme un baptême de sang pour l'homme, la femme n'est point en reste ; il y a pour elle le baptême de douleur.

Lorsque l'homme fut condamné à subir le sacrifice d'expiation, la femme, depuis sa chute originelle, expiait sa faute dans les douleurs de l'enfantement, comme il lui avait été prédit par ces paroles, après qu'elle eut commis le péché originel :

« Je multiplierai vos afflictions ; vous enfanterez dans la douleur. »

Ce qui confirme notre manière d'envisager cette question, c'est ce que dit saint Thomas lui-même, à savoir que :

Si les femmes n'étaient pas circoncises, une des raisons était que le péché originel, contre lequel spécialement la circoncision était prescrite, se révélait en l'homme et non en la femme : *Mulieres non circumcidebantur quia... et etiam peccatum originale contra quod specialiter circumcisio ordinabatur à patre trahitur, et non à matre.*

Si l'on objecte que la circoncision aurait dû être instituée aussitôt après le péché d'Adam, et non pas au temps d'Abraham, nous répondrons avec saint Thomas que, dans l'esprit d'Adam, c'est-à-dire dans les esprits de cette première race d'hommes qui se résume dans la personnalité d'Adam, il y avait encore une vigueur de foi et de raison naturelle qui devait protester contre la concupiscence, tandis qu'au temps d'Abraham, l'esprit de l'homme inclinait déjà vers l'idolâtrie et la débauche : *Circà tempus Abrahæ, diminuta erat fides, plurimis ad idolatriam declinantibus ; obscurata etiam erat ratio naturalis per augmentum carnalis concupiscentiæ usque ad peccatum contra naturam !*

Ratio litteralis triplex, triplex circumcisionis. Prima... secunda debilitatis concupiscentiæ in illo membro. Tertia, sugillatis sacrorum Veneris et Priapi, in quibus illa pars honorabatur.

Nous avons dit que les objections théologiques faites à la circoncision confirment notre théorie. Voyons comment nous pourrons l'étayer sur les opinions de saint Thomas, relatives aux rapports de la circoncision avec le péché originel. Voici ce que dit le savant auteur de *la Somme.*

Abraham accepit circumcisionem tanquam signaculum fidei : undè et per circumcisionem antiqui aggregabantur collegio fidelium. Undè manifestum est, quod circumcisio fuit præparatoria ad baptismum, et præfigurativa ipsius ; secundùm quod antiquis patribus omnia in figuram futuri contingebant (ut dicitur 1 Cor. 10) ; sicut et fides eorum erat de futuro..... protectio columnæ nubis et transitus maris Rubri fuerunt quædam figuræ nostri baptismi : quo renascimur ex aquâ significatâ per mare Rubrum, Spiritu-Sancto significato per columnam nubis. Non tamen per hæc fiebat aliqua professio fidei, sicut per circumcisionem. Et ideo prédicta duo erant, tantùm figuræ et non sacramenta ; circumcisio autem erat etiam sacramentum præparatorium ad baptismum. Saint Thomas ajoute, il est vrai :

Sed a peccato primi hominis nullus unquam salvari potuit, nisi per fidem passionis Christi.

Saint Thomas croit donc que la circoncision n'a point été instituée pour servir de remède au péché originel. Mais il n'est pas nécessaire, pour soutenir notre thèse, que la circoncision ait été, au même titre que le baptême, le remède du péché originel, ainsi que le pense saint Augustin et que le nie saint Thomas ; il suffit que la circoncision soit considérée comme la figure du baptême qui relèvera l'homme du péché originel, et qu'elle ait pour but d'affaiblir la concupiscence de la chair. Le rapprochement de ces deux éléments constituera

la base orthodoxe de la thèse que nous soutenons. Or, la circoncision n'est pas seulement la figure du baptême, c'est un sacrement qui prélude au sacrement du baptême : *Circumcisio autem erat etiam sacramentum præparatorium ad baptismum.* Ce qui prouve la relation, non pas de cause à effet, ni la relation de même nature entre la circoncision et le baptême, mais la relation de la figure à la réalité, de l'institution préparatoire à l'institution définitive et efficace ; ce sont les comparaisons que saint Thomas lui-même établit entre la circoncision et le baptême sous le rapport de la grâce et de la justification, comparaisons dont la conclusion est ainsi résumée : *Quamquam in circumcisione sicut in baptismo conferretur gratia quantum ad omnes gratiæ effectus, aliter tamen quam in baptismo; nam in circumcisione ex fide, non ex vi circumcisionis; in baptismo autem ex vi sacramenti acquiritur.* En d'autres termes, la circoncision était un sacrement préparatoire du sacrement du baptême, et qui en différait toutefois en ce sens que le baptême produit ses effets *ex opere operato*, et que la circoncision ne produisait les siens que dans le sens que la théologie morale attache aux mots : *ex opere operante.*

D'un autre côté, la circoncision devait affaiblir la concupiscence : *Fuit instituta circumcisio ad profitendum fidem et ad* MINUENDUM CARNALEM CONCUPISCENTIAM.

Ce n'est pas tout : saint Thomas a écrit des choses beaucoup plus confirmatives encore de notre théorie scientifique des récits de la *Genèse*, à tel point qu'il semblerait que nous n'avons conçu notre doctrine de la circoncision qu'après avoir lu l'*Ange de l'Ecole* : *Dicendum quod circumcisio conveniente fiebat in membro generationis. Primo quidem quia signum erat fidei quâ Abraham credidit Christum ex suo semine nasciturum; secundo, quia erat in remedium peccati originalis,* QUOD PER ACTUM GENERATIONIS TRADUCITUR; *tertio, quia ordinabatur ad diminutionem carnalis concupiscentiæ, quæ præcipuè*

in membris illis viget, propter abundantiam delectationis venereorum.

Qui ne comprend dans ces paroles de saint Thomas, au milieu des plus sublimes idéalités, dans la région des conceptions les plus élevées, des plus métaphysiques abstractions sur le caractère spirituel de la circoncision, le langage des réalités organiques?

Si saint Thomas, au lieu d'écrire au nom de la théologie avec ses pensées métaphysiques, avait écrit au nom de la science et avec notre théorie aussi clairement conçue que nous la formulons, saint Thomas n'eût pas pu être plus explicite, peut-être même eût-il craint de s'écarter trop du langage de l'orthodoxie et des convenances, en donnant à ses idées trop de plasticité.

Ce qu'il faut conclure de l'ensemble des propositions de saint Thomas, en formulant explicitement la doctrine de l'Ange de l'École, c'est que si la circoncision ne remettait pas par elle-même le péché originel, elle préparait ceux qui étaient soumis à cette épreuve à mériter virtuellement que le péché originel leur fût remis en vue du baptême futur : *Sicut et fides eorum erat de futuro.* Voilà le côté spirituel de la doctrine. Quant à la partie, en quelque sorte scientifique, de la question, quant à l'efficacité organique de la circoncision, nous avons cité plusieurs propositions de saint Thomas, tendant à prouver que la circoncision réprime l'abus des plaisirs charnels.

La circoncision avait donc, dans les vues de la Providence, un double but, celui d'être la figure du baptême, auquel elle préludait comme sacrement, *Sacramentum præparatorium ad baptismum*; et celui d'être un moyen d'affaiblir la concupiscence de la chair, *ad diminutionem carnalis concupiscentiæ.*

Le double but de la circoncision, affaiblir la concupiscence de la chair et préluder au baptême qui doit effacer la tache originelle de l'homme, n'indique-t-il pas la nature du péché originel?

La première faute de l'homme avait perdu le monde moralement. La même faute, devenue universelle, menaçait de détruire l'humanité dans sa constitution organique. La circoncision, sous ce dernier rapport, sauva l'humanité, qui peut-être eût fini par s'anéantir dans un marasme universel. Sous le rapport moral, elle sauva le monde comme institution dogmatique pour les Juifs, comme sacrement figuratif du baptême pour les chrétiens.

Nous avons dit de la circoncision, que l'on peut la considérer comme une loi morale, promulguée contre l'onanisme, sans cesser de la regarder comme un dogme. Nous ajouterons, pour confirmer l'orthodoxie de notre théorie tout entière que la faute originelle ou le vice qui domina dans l'époque primitive de l'humanité, ne peut plus être considérée comme une fable, comme un roman par les esprits les plus positifs. Notre exégèse ne détruit point les éléments surnaturels des dogmes bibliques; elle confirme les rapports directs de l'homme avec Dieu. Peut-être cependant n'ira-t-elle pas aussi bien aux esprits mystiques qui aiment les abstractions, qu'aux esprits positifs qui préfèrent la plasticité dans les idées même les plus élevées.

Quoi qu'il en soit, notre *étéologie* des premiers temps de l'humanité ne sera pas plus accusée d'hétérodoxie que la géologie, lorsqu'elle a porté la lumière de l'analyse dans la synthèse par laquelle la Genèse résume les époques successives de la création.

Notre commentaire n'est point d'ailleurs une explication purement humaine de ce qui est donné, par l'histoire sacrée, comme surnaturel et merveilleux. La science ne vient point ici contrarier la foi; elle l'éclaire et l'autorise; c'est la doctrine sacrée ramenée dans le domaine des faits; c'est la forme réelle expliquant la forme symbolique, c'est-à-dire pénétrant jusqu'à la substance qu'enveloppe la forme, et plaçant la réalité sous le symbole. Cette théorie n'est donc point destructive du récit de la *Genèse* : elle en est confirmative; elle

perce la nuée pour porter la lumière dans les obscurités de l'allégorie : *Illuminabit abscondita tenebrarum.* Elle met à nu et rend saisissable le *substratum* des abstractions de la *Genèse.* Elle ne fait rien perdre à la narration biblique de son auréole de grandeur.

De la circoncision nous sommes remontés à la source du mal dans l'humanité. Nous avons établi une synthèse complète qui relie la faute originelle et le baptême à cette institution. Nous en avons révélé la cause morale, dont la notion s'était comme perdue dans la nuit des temps ou plutôt dont la connaissance semblait ne devoir jamais sortir de ce mystère dont la discrétion et le silence du législateur des anciens jours l'avaient entourée. Cette institution dont l'esprit humain n'avait saisi que la forme, que l'élément matériel, elle était de toutes les institutions celle qui paraissait la moins motivée, parce qu'on ne trouvait pas un motif à la hauteur d'une institution de cette nature ; elle semblait la plus singulière, la plus étrange de toutes les institutions, et à défaut d'explication plausible et rationnelle, on la jugeait irrationnelle et sans but; et voilà que nous arrivons à la considérer comme la plus importante de toutes les institutions hébraïques, comme celle qui reconnait pour cause la plus puissante de toutes les causes, le plus déplorable de tous les abus.

XXII. — *Le prépuce et le clitoris, considérés comme la cause principale de l'onanisme dans l'enfance. La suppression de ces organes invoquée comme remède extrême de l'onanisme.*

En surprenant le sens caché de la circoncision dans l'histoire des immoralités contemporaines de son introduction dans le monde, nous avons vu que derrière cette institution se remue tout le cœur humain de l'époque, et se cache toute une histoire de mœurs, dont la hideuse étendue n'a trouvé de bornes que

devant l'efficacité physique et l'influence morale de cette institution. J'ai trouvé dans cet exemple du passé un point d'appui au projet d'introduire de nouveau dans le monde, au nom de la science, cette antique opération dans le cadre des institutions préventives, ou coërcitives des grands maux.

Étudions donc maintenant la grande cause de l'onanisme, et cherchons le remède dans la suppression de cette cause.

C'est une étrange et déplorable manière d'écrire en faveur de la morale et de la santé, que celle dont jusqu'ici l'on a écrit sur l'onanisme. Les livres qui ont été publiés sur cette matière semblent bien plutôt avoir été faits dans le but criminel de spéculer sur l'érotisme des jeunes imaginations que dans le but d'élucider une grave question de science, de morale et d'humanité. Nous éviterons ici le luxe de détails dont certains auteurs se sont rendus coupables.

Dans l'étude des causes de l'onanisme, on a toujours omis la principale, l'existence du prépuce. Créé pour rendre l'organe plus délicat et la sensation plus exquise, cet organe, en vertu même de sa perfection, est détourné de sa fonction naturelle, et devient l'instrument d'un acte réprouvé par les lois de la nature.

Si le prépuce est la cause, en quelque sorte, tellement nécessaire de l'onanisme, que Dieu lui-même ait inspiré à l'homme la pensée de le détruire, le prépuce sera un exemple contraire à la doctrine de Mallebranche, qui établit que la sagesse de Dieu se montre moins dans ses ouvrages que sa manière de les exécuter, et consiste, avant tout, dans la simplicité de ses voies.

Dieu, en effet, a créé l'organisme de l'homme si parfait, et il a poussé si loin le nombre des créations accessoires, qu'il est une foule de ces organes appendices que l'art peut soustraire impunément à la nature. Le prépuce est un de ces appendices utiles, mais non indispensables dans le grand rouage de l'organisme. Dieu l'a créé pour une fin licite et naturelle; l'homme en a

détourné la destination. Cet organe pouvait donc être retranché sans que le but final que la nature s'était proposé fût manqué.

A ce petit organe que nous considérons comme une sorte de surcroît d'organisation, et que plusieurs physiologistes oublient même de nommer parmi les diverses parties essentielles dont se compose le pénis, nous faisons jouer un grand rôle comme cause et point de départ de grands désordres dans les organes de la génération. On s'étonnera moins et l'on retiendra le mot d'exagération, si l'on était tenté de nous l'appliquer, lorsqu'on aura reconnu que l'influence du prépuce s'exerce sur l'appareil de la génération, partie si excitable, que quelques physiologistes l'ont considérée comme l'organe d'un *sixième sens*.

Le prépuce est une cause d'excitation érotique chez l'homme, surtout lorsqu'il affecte certaines conformations : voile trop mobile, il devient pour l'enfant, par la sensation qu'il fait éprouver, un jouet fatal, que celui-ci trouve incessamment sous sa main. Trop étroit, il comprime le gland et produit sur cet organe une constriction qui excite l'enfant à le saisir souvent avec ses doigts. M. Debreyne accorde une très-grande influence au système nerveux chez les enfants sur la fréquence de la masturbation. On peut avancer en thèse générale, dit-il, que la prédominance de l'action du système nerveux sur celle des autres systèmes de l'organisme humain est la cause prédisposante la plus puissante et la plus active de l'onanisme chez les jeunes sujets. Il nie ensuite toute stimulation exercée par le sperme, puisque l'impuberté rend incapable de toute sécrétion séminale. L'auteur nous semble accorder une importance trop exclusive au système nerveux dans la question que nous agitons, et comme tous les autres auteurs qui ont traité ce sujet, il oublie l'influence toute locale du prépuce. Par l'action du prépuce sur le gland, c'est-à-dire par le prurit que produit le contact de ces deux organes dans certaines conditions que nous avons énu-

mérées, le savant auteur aurait expliqué ces érétismes si fréquents même chez les plus jeunes. « Il arrive quelquefois, dit-il, que par *une disposition particulière du système nerveux,* ou par *une sorte d'idiosyncrasie spéciale,* les organes génitaux deviennent, *sans cause déterminante appréciable*, un centre et un foyer de *sensibilité insolite et anormale,* qui trop souvent devient lui-même l'occasion et le signal de l'explosion de la passion la plus terrible et la plus funeste. *On explique par là* ce grand nombre d'exemples d'enfants au berceau chez lesquels on observe, avec surprise et avec une sorte d'effroi, les organes génitaux dans un état d'érétisme qui n'a nul rapport avec le premier-âge, et qui ne peut supposer aucun but physiologique possible. L'on sent assez que, dans cet état d'excitation anormale, *le moindre attouchement* fait par hasard ou déterminé par une impulsion instinctive ou machinale, peut très-facilement conduire à une affreuse et dévorante passion. »

Revenons sur les parties que nous avons soulignées dans ce passage : on suppose *une disposition particulière du système nerveux, ou une sorte d'idiosyncrasie spéciale, et on explique par-là le phénomène de sensibilité insolite et anormale* qui produit l'érétisme chez certains enfants. C'est là une de ces explications qui reculent les difficultés sans les résoudre. A cette explication nous en substituerons une autre plus positive et plus vraie. Il y a deux causes qui peuvent produire l'érétisme du tissu érectile de la verge chez l'enfant ; c'est, comme nous l'avons observé souvent, l'irritation que produit sur les organes circonvoisins du rectum une diarrhée entretenue par une phlogose intestinale ; l'autre cause est l'état dans lequel se trouvent les rapports du prépuce et du gland. Ainsi, dans la plupart des cas, à cette *disposition particulière du système nerveux* dont on ne peut s'expliquer l'action sur l'organe génital qui n'est point encore un sixième sens chez l'enfant, à cette *idiosyncrasie spéciale* qui n'explique rien, il faut substituer comme cause déterminante appréciable de cette *sensibilité insolite et anormale*, il faut, di-

sons-nous substituer tout simplement l'influence exercée par un état congestionnel morbide, par l'action de certains purgatifs drastiques, par la présence des ascarides dans le rectum, par une constipation opiniâtre et persévérante, c'est-à-dire irritation par *échauffement*, comme dans certaines diarrhées, par la réplétion de la vessie et l'âcreté des urines, par un *prurigo* fixé aux organes génitaux, etc. Aussi faut-il que le praticien se soit rendu compte de la présence ou de l'absence de ces causes pour les combattre par les moyens appropriés, avant d'arriver à proposer la circoncision : car alors la circoncision étant faite, l'érétisme des organes n'en continuerait pas moins, et l'opération ne guérirait point l'onanisme.

L'autre cause à laquelle il faut attribuer ces mouvements érotiques, c'est l'influence qu'exerce sur le gland l'action du prépuce.

Il est une espèce de souillure que M. Debreyne cherche à apprécier à son point de vue de gravité morale, souillure incomplète, nerveuse, en tout point semblable pour la forme extérieure à la masturbation proprement dite, mais avec cette différence qu'elle ne va pas jusqu'à la consommation de l'acte. Dans ce cas, dit M. Debreyne, la faute est au dernier degré de gravité dans son espèce. Nous ajouterons qu'elle est aussi au dernier degré de gravité relativement à son influence sur l'organisme. Sans doute elle ne laisse pas d'exercer une très-funeste influence sur tout l'organisme, et, par conséquent, sur la santé en général, comme le prouve la masturbation chez les impubères ou les enfants encore incapables de sécrétion séminale; mais cette souillure est moins désorganisatrice que l'onanisme consommé. Nous croyons, d'après nos observations, pouvoir avancer qu'elle est plus fréquente chez les adolescents circoncis que chez les non circoncis, et que l'absence du prépuce est une cause de limitation de la lubricité à cet état d'érétisme incomplet.

Le prépuce chez l'homme, et le clitoris qui, chez la femme est encore plus excitant que le prépuce chez l'homme, seront

d'autant plus exposés à devenir cause de l'habitude déplorable dont nous parlons, que le *tempérament érotique* ou le *sens génital* sera plus développé.

Le tempérament sanguin-nerveux accompagné d'une grande sensibilité et d'une prédominance organique du système sensuel sont la condition prochaine du tempérament érotique.

Chez les personnes de cette constitution, dit M. Debreyne, toutes les sensations, tous les penchants semblent n'avoir pour objet que l'amour physique, d'autre but que la génération. Ce tempérament se remarque surtout aux deux extrémités de l'état social des peuples. S'il est très-fréquent chez les crétins du Valais, il ne l'est pas moins dans les grands centres de population, dans les cités manufacturières. Dans le premier cas, la vie désœuvrée, dans le second, la vie passée au sein d'une foule dissolue, mènent également à la plus honteuse lubricité.

Les enfants seront d'autant plus impérieusement poussés à contracter les habitudes de l'onanisme soit isolé, soit intersexuel, dans les conditions que nous venons de mentionner, que l'appareil aura acquis un développement plus précoce. Il s'est rencontré des enfants qui déjà étaient des hommes ou des femmes par leurs attributs sexuels et leur aptitude à la génération. Il y a dans ces cas une puissance d'organisation génératrice que rien ne peut maîtriser. Si nous parlons de ces cas exceptionnels, c'est surtout pour faire comprendre que la mutilation incontestablement nécessaire chez ces êtres trop matériellement doués, ne l'est pas moins chez d'autres qui, pour n'être pas pourvus d'un *tempérament érotique* grossièrement visible, n'en sont pas moins sous l'empire du *sens génital*.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que le prépuce et le clitoris sont cause principale de l'onanisme dans l'enfance. L'ablation de ces organes est donc un moyen de prévenir ou de combattre cette maladie tout à la fois physique et morale.

Nous examinerons tour à tour cette question relativement aux deux sexes.

XXIII. — *La circoncision considérée comme remède préventif et curatif de l'onanisme chez les enfants mâles.*

Je cherchais d'un côté le remède de l'onanisme ; je me demandais, d'un autre côté, la raison de la circoncision, cette opération cruelle et sans motif autre qu'une vue mystérieuse, et ces deux idées s'étant rencontrées dans mon esprit, il en résulta cette pensée, que l'intention du législateur avait été peut-être de prévenir l'onanisme.

Sous le ciel brûlant de la Judée, l'ardeur trop vive des Hébreux pour le plaisir charnel nécessitait l'ablation de l'organe qui en était le plus puissant excitateur.

C'est là, ce nous semble, une raison qui fera comprendre que le législateur, ayant élevé ses vues au-delà du fait hygiénique, c'est-à-dire au-delà des maladies que la malpropreté pouvait engendrer, ayant élevé ses vues à la haute question de la grande plaie des âmes, de la grande maladie des imaginations, celle des plaisirs solitaires, n'ait pas cru qu'il dût se borner à recommander les ablutions, mais avoir recours à l'instrument tranchant. Comment M. Michel Levy, cet écrivain si réfléchi, a-t-il pu dire : « On comprend difficilement que là où les ablutions pouvaient suffire, on eût recours à la pierre tranchante ? » Considérées en vue de l'hygiène, les ablutions étaient un moyen de propreté facultatif, par conséquent elles n'étaient pas un préservatif radical ; considérées en vue de la moralité, les ablutions non-seulement ne prévenaient pas les excitations occasionnées par les frottements du prépuce sur le gland, mais encore elles pouvaient les animer.

La circoncision ne peut donc pas être pour nous seulement

une question de nationalité juive ou de dogme israélite, elle est le plus puissant préservatif de l'onanisme, cette maladie de l'âme et du corps, dont la morale déplore, depuis le commencement du monde, les lamentables effets, et dont la science a vainement, jusqu'à ce jour, cherché le remède.

Ces considérations nous conduisent à la partie la plus pratique de notre sujet. Elles auront toute leur force pour quiconque réfléchira au résultat de la dénudation du gland. Cet organe dénudé s'habitue aux durs frottements des objets extérieurs, qui ne peuvent être pour lui des excitants comparables aux doux frottements exercés par cette membrane molle, dont l'incessante mobilité est une cause perpétuelle d'excitation.

M. le docteur Baltz, de Berlin, dans une lettre adressée aux rabbins et communiquée à l'*Académie des Sciences*, exprime une opinion diamétralement opposée à la nôtre.

Les suites funestes de la circoncision dans l'ordre moral, selon M. Baltz, sont générales et particulières. En coupant le prépuce, dit-il, et en décoiffant le gland, il arrive ce que la nature voulait éviter aussi longtemps que possible, au moyen de l'enveloppe préputiale; on donne lieu à une friction et par suite à une excitation précoce de l'instinct génital, et l'imagination est prématurément poussée à satisfaire cet instinct. Ces conséquences fatales sont presque inévitables. Aussi, ajoute M. Baltz, l'excrétion du sperme (pollution) a-t-elle lieu plus tôt à un haut degré chez les circoncis.

Nous ferons remarquer que l'existence de l'élément fécondateur implique l'idée de l'adolescence et non pas de la période d'enfance. Que s'il s'agit de cet âge, ce n'est plus le cas des plaisirs purement charnels de l'enfance, mais bien des plaisirs passionnels de la jeunesse, et alors la cause de cette puissance des circoncis, plus précoce et plus forte, n'est point attribuable à l'état du gland mis à nu par la circoncision, mais, au contraire, à l'abstinence de tous excès dans l'enfance et à la conser-

vation de toutes les forces physiques jusqu'à l'époque où doit éclater la passion.

Notons que le bienfait de la circoncision s'étendra jusque sur l'adolescent, puisque celui-ci n'aura point contracté dès son enfance le vice de l'onanisme, qui, par la force de l'habitude, aurait continué son action.

Il y a un fait d'observation qui vient à l'appui de notre opinion : c'est que, d'après nos informations, les enfants juifs ne sont point portés à l'onanisme comme les enfants non circoncis, surtout dans la première partie de l'enfance.

Nous avons été confirmé dans cette pensée par le témoignage de plusieurs médecins ; il nous suffira de citer le célèbre membre de l'Académie des Sciences, M. Lallemand.

Un autre fait, qui est la contre épreuve de celui-ci, c'est que les enfants arabes, qui ne sont circoncis qu'à l'âge de treize ans, ne jouissent point de l'immunité des enfants juifs, et sont, au contraire, généralement enclins à l'habitude de l'onanisme.

La circoncision serait à l'onanisme, pour l'enfant, ce que la castration est aux plaisirs intersexuels pour l'adulte. L'ablation du prépuce soustrait l'enfant à l'action provoquante de cet organe, comme la castration glace dans l'homme les ardeurs de la chair.

« Les progrès de l'hygiène ont rendu de nos jours quelques maladies plus rares et moins meurtrières. L'efficacité persévérante de la vaccine nous a presque délivrés de la petite vérole, et le puissant concours de ces deux causes a sensiblement accru la durée de la vie, ainsi que le Roi en félicitait dernièrement l'Académie de médecine. » (J.-B. Patin.)

L'hygiène a presque entièrement affranchi nos marins de l'horrible scorbut. La lèpre ne se trouve plus que dans les cadres vermoulus de l'antique nosologie.

Il est une lèpre morale qui n'a point disparu ; toujours an-

cienne et toujours nouvelle, parce qu'elle se rattache à une des puissances nécessaires de l'homme, celle de la génération, elle est tout à la fois une exagération et une aberration de fonction. La morale, l'hygiène et la médecine sont impuissantes à la détruire. La chirurgie seule est appelée à en arrêter, par une opération, les terribles ravages, et cette opération, c'est la circoncision.

Si, comme le disait naguère le célèbre membre de l'Institut, M. Serres, à propos de la petite vérole, c'est, pour le philosophe autant que pour le médecin, un sujet de grave réflexion, que la brusque apparition de cette maladie, inconnue jusqu'au VIe siècle, c'est pour tous deux un sujet de plus graves réflexions encore que l'origine, contemporaine des premiers jours du monde, de cette maladie, tout à la fois morale et physique, contre laquelle sont venus se briser tous les efforts du progrès, tandis que la petite vérole, que l'on pourrait dire relativement de fraîche date, a rencontré son antidote infaillible.

Le législateur des Hébreux, lui aussi, a trouvé le préservatif presque infaillible de l'onanisme, et nous l'avons méconnu. Le vaccin n'a rencontré les populations rebelles que pendant quelques années: les populations sont rebelles à la circoncision depuis 4,000 ans. Ne devrions-nous pas dire plutôt que, dans les générations qui se sont écoulées, il est étrange qu'il ne se soit pas rencontré un homme qui ait découvert le véritable motif de la circoncision, et qui ait révélé le secret du législateur des Hébreux?

Avant que la morale eût parlé, avant que l'industrie eût agi, la science avait découvert la cause et le remède de l'onanisme.

Le génie du législateur des Hébreux nous a devancés de vingt siècles; dans son état de nature primitive, l'homme a trouvé le remède brutal peut-être, mais nécessaire d'un mal plus brutal encore, que non seulement nous n'avons point trouvé dans nos civilisations modernes, mais que nous n'avons point vu alors qu'il était sous nos yeux.

Abraham dut imaginer d'autant plus naturellement la circoncision, que sa pensée se trouvait dégagée de toutes les entraves que plus tard devait créer autour de l'observation une multitude d'inutiles inventions.

On peut donc dire, si l'on considère la question matériellement et moralement, en écartant l'idée dogmatique, que la loi d'Abraham a mieux fait pour l'enfant que ne pouvaient faire l'Évangile lui-même, le Coran, le socialisme ; elle a mieux fait que le Thalmud, qui lui appliqua les progrès, mais aussi les erreurs de la science.

Les civilisations ont fait pis, elles ont fait mépris d'une institution qui, restreinte dans sa généralité, pouvait, entre les mains de la chirurgie, devenir un moyen puissant pour arrêter le fléau qui dévore l'enfance et la jeunesse.

Le grand législateur avait-il la prescience que jamais aucune puissance morale, aucun principe, aucune crainte religieuse ne pourraient prévaloir sur cette funeste tendance de la nature physique de l'homme? a-t-il entrevu, par une intuition divine, par une sorte de révélation, qu'après des siècles amoncelés, toutes les sciences, toutes les lumières de l'intelligence et de l'esprit moral échoueraient contre ce fait matériel? a-t-il vu qu'il n'y avait de remède préventif à ce fait organique, résultat d'une cause toute charnelle, que dans le retranchement matériel de la cause? Ce qui imprime à la circoncision quelque chose de divin, c'est cette seconde vue qui fit pénétrer l'esprit du législateur si avant dans le secret de l'avenir.

Par la suppression de sa cause matérielle, le législateur supprimait le fléau moral, qui, en se propageant, en se généralisant, menaçait de dévaster tout à la fois les intelligences et les organes, empoisonnant ainsi dans sa source l'organisme humain pour tout jamais. S'il fallait à chaque individu la circoncision pour le soustraire à la provocation incessante que lui faisait subir le prépuce, il fallait à l'humanité tout entière

sa circoncision, pour être préservée des désastres désormais irréparables qu'allait porter dans les organismes cette désastreuse habitude ; à la société naissante, il fallait la circoncision, comme à l'individu naissant dans l'humanité, pour la préserver de cette cause de destruction universelle. La circoncision de l'individu devenait la circoncision de la société. Le législateur devenait ainsi maître de l'homme et de l'avenir. Avouons, devant un pareil fait, que, si cette institution portait en elle le caractère d'une époque primitive par sa nature, en quelque sorte brutale, elle était aussi la marque de la puissance du génie de l'homme dès ces premiers temps de son existence.

La circoncision était donc là, tandis que la science et l'industrie s'évertuaient à trouver des moyens : elles en ont imaginé de toutes sortes, qui ne seraient que ridicules d'impuissance, si cette impuissance n'avait été peut-être un grand obstacle à la réhabilitation scientifique de la circoncision, que l'esprit de l'homme avait trouvée, alors que, dégagé des inutiles conceptions de l'art et des grossières exécutions de l'industrie, remèdes souvent pires que le mal, il était livré aux données pures et simples de la question.

La circoncision réalise parmi les Juifs, sinon un remède préventif, infaillible, du moins le remède préventif le plus efficace : le vaccin lui-même n'est point un préservatif absolu.

La rareté de l'onanisme, plus grande chez les enfants circoncis que chez les incirconcis, ne parlerait pas, que déjà elle serait présumable ; il est impossible de ne pas penser que les jeunes enfants surtout ne soient pas préservés de cette maladie, alors que le prépuce n'existera plus ; puisque, chez les jeunes enfants, l'onanisme ne procède que de l'habitude qu'ils contractent de saisir l'extrémité flottante du pénis.

Le gland étant dépourvu de prépuce, l'extrémité de la verge ne forme plus qu'une masse compacte moins sensible.

En retranchant le prépuce, on diminue donc les chances d'excitation chez l'enfant, puisque les idées libidineuses ne s'éveillent qu'à l'époque de la puberté, soit qu'elles surgissent d'elles-mêmes, soit qu'on leur attribue pour cause l'existence des zoospermes spermatiques, qui ne paraissent pas avant la puberté (Prochaska, Donné), époque où l'onanisme peut déterminer l'écoulement d'un liquide fourni particulièrement par les prostates et les follicules muqueux de l'urètre, et qui ne renferme aucun animalcule microscopique, ou même aucune matière muqueuse, floconneuse, suspendue dans le liquide urinaire. Nous savons déjà combien ces pertes conduisent rapidement l'onaniste à l'épuisement.

La cause matérielle, organique, la plus puissante des manœuvres secrètes et destructives de l'homme sur lui-même, que découvrit le législateur des anciens jours, est encore aujourd'hui la même : même cause, mêmes effets, même maladie, même remède.

Le seul moyen qui existât au commencement est encore le seul qui existe de nos jours

Que la science retourne donc dans le passé, et que, traversant l'océan des siècles, elle aille y puiser le remède que ne lui apportera pas le flot du progrès.

Il y a par le monde des utopistes rêveurs qui ne voient que dans l'avenir l'idéal du meilleur des mondes. Nous ne voulons point troubler leurs rêveries, mais peut-être trouveraient-ils dans le passé la réalisation d'un grand nombre de leurs aspirations. Sans doute, ils se feront avec nous rêveurs rétrogrades pour demander la réhabilitation de la circoncision.

A la vue de cette corruption, qui s'est propagée parmi les enfants, dans toutes les classes de la société, dans les classes incultes, dans les collèges et dans toutes les maisons d'éducation, même celles qui se recommandent par une éducation religieuse, serait-ce faire preuve d'esprit rétrograde que de désirer la venue

d'un nouveau législateur qui eût la puissance de faire revivre parmi nous la coutume de la circoncision avec les modifications conseillées par l'état actuel de l'art et de la science?

Nous ne dirons pas que cette opération doive être pratiquée sur tout enfant nouveau-né, mais seulement que l'usage doit en être accepté et généralisé comme moyen de traitement de la maladie morale qui lui a donné naissance parmi les Juifs.

Ainsi, ce que nous demandons au nom de la thérapeutique opératoire, c'est que le retranchement du prépuce soit généralisé sinon comme moyen préventif, du moins comme moyen curatif.

Notre intention n'est donc point d'établir que la circoncision devrait être pratiquée chez tous les nouveaux-nés, à titre de mesure générale; telle n'est point notre pensée. Nous ne parlons ici ni au nom de l'Église, ni au nom de la Synagogue; nous parlons au nom de la science, c'est donc au nom de la science que nous proclamons l'utilité de la circoncision, c'est comme opération, non comme cérémonie religieuse.

Dans certains cas d'onanisme désespérés, nous même nous l'avons conseillée et pratiquée avec les heureux résultats qui devaient nécessairement suivre cette opération. Pour n'être point dangereuse, elle n'en est pas moins formidable pour l'enfant, par son appareil effrayant et surtout par la possibilité où elle met le médecin de menacer l'enfant d'une seconde mutilation plus terrible encore, si jamais il venait à recommencer à abuser de lui-même. Mais la terreur dans laquelle l'imminence de la circoncision et l'opération elle-même ont fait tomber l'enfant, la perturbation morale qui en résulte est telle, qu'un changement intégral se fait en lui et que toutes ses idées érotiques disparaissent.

La difficulté dans ces cas, c'est d'obtenir le consentement des parents à ce que cette opération soit pratiquée. Il n'y a pas longtemps que nous disions (*Clinique des Hôpitaux des Enfants*, octobre 1845) : Si nous ne pouvions y décider un père ou une

mère pour la moralité de leur fils, *nous y parviendrions peut-être*, (aujourd'hui, nous pouvons dire que nous y sommes parvenus) en leur faisant envisager toutes les maladies, tous les désordres qui peuvent survenir par suite de cette habitude, et que M. Lallemand a si bien dévoilés. Nous mettrions sous leurs yeux, ces caries vertébrales, ces consomptions pulmonaires, ces abrutissements de l'intelligence, ces agitations et ces perturbations étranges de l'esprit, ces muettes angoisses, ces terreurs secrètes de l'âme, ces découragements et ces horribles désespoirs de la conscience, qui ne peuvent avoir d'autre terme que la mort, inexorable fin d'un long suicide.

Cette institution qui appartient à un passé si éloigné de nous, nous ne voulons point désespérer qu'un jour la crainte des pères et des mères pour le fléau de l'onanisme, ne les décide à la faire revivre en soumettant leurs enfants à une opération régulière et sans danger. Au nom de l'humanité, nous demandons le retour d'une institution qui semble ne s'être maintenue jusqu'à nos jours parmi les Juifs, que pour nous faire constater ses bienfaits; nous savons avec quel sentiment de répulsion ceux qui ne sont pas israélites envisagent toujours cette institution, et cela parce qu'ils n'y ont pas réfléchi, parce qu'ils en ignorent la valeur. Ce que l'avenir réserve à la société, de cette institution préservative ou des ravages de la grande maladie, Dieu le sait.... mais, nous le conjurons, nous qui voyons d'un côté un mal épouvantable avec tout son hideux cortège, et de l'autre la douleur d'une opération suivie de tant de bienfaits que cette douleur cesse d'être un mal, nous le conjurons de susciter dans toutes les classes de la société cet esprit de prévoyance qui ferait soumettre les enfants à une blessure légère, régulière, nette et franche, faite en un mot d'après les règles de la saine chirurgie, pour prévenir les ravages de cette plaie honteuse, qui se cache, qui mine l'organisme de la société, qui gagne à mesure qu'elle s'envieillit. La plaie du circoncis saigne et guérit; la plaie de l'humanité, gangrénée à sa source dans les jeunes organismes

par le ver rongeur de l'onanisme, s'invétère et laisse après elle, dans les profondeurs de la société, des éléments de mort qui ne rongent pas seulement les chairs et les os du corps, mais qui flétrissent et étiolent les âmes. Si, à la vue de tant de maux, causés par ce poison moral qui court dans toutes les artères du corps social, notre livre pouvait avoir la force d'une clameur, d'un immense cri d'effroi! mais, hélas! l'indifférence peut-être l'accueillera comme tant d'autres : on le lira, on le déposera et il n'en sera plus parlé. Qu'on ne parle plus du livre, soit; notre amour-propre d'auteur y consentira bien volontiers, si le remède qu'il propose est adopté. Puissions-nous voir par ce moyen s'établir, sinon la chasteté absolue, du moins cette aversion pour les turpitudes, qui aurait pour les individus, pour les familles, pour la société, des suites si heureuses.

Par pitié pour les mères israélites, la raison morale de la circoncision eût dû être depuis longtemps retrouvée. La crainte d'un plus grand mal est la seule raison qui puisse les soutenir dans la cruelle épreuve qu'elles ont à subir au moment où elles viennent d'être mères. Elles sont à peine sorties des douleurs de l'enfantement que leur cœur est déchiré par les cris de leur enfant. Si désormais les mères voient dans la circoncision le préservatif d'un mal dévorant, la douleur que leur causera la souffrance de leur fils sera pour elles une de ces grandes nécessités contre lesquelles leur cœur de mère se fortifie tout en saignant. A ce titre, elles accepteront pour elles et pour leurs enfants l'épreuve de la circoncision.

Les mères chrétiennes auprès desquelles je ne serai point précédé par la force du précepte religieux m'objecteront la brutalité du remède. Je pourrais leur répondre par la brutalité du mal, et leur dire : aux grands maux les grands remèdes; mais il est avec la science des accommodements, elle dont les progrès ont aujourd'hui réalisé, grâce à la découverte du docteur Jackson, l'idéal impossible de soustraire les opérés à la douleur des opérations chirurgicales. Nous en parlerons plus loin.

XXIV. — *La circoncision clitoridienne ou ablation du clitoris, considérée comme le moyen le plus efficace de guérir la fureur de l'onanisme chez les jeunes filles.*

Les excès de l'onanisme chez les jeunes filles provenant des excitations soulevées par le clitoris, ne sont pas le seul mal dont cet organe puisse être le siège. Comme le voile préputial du pénis, le clitoris à ses états pathologiques.

Voici ce qu'a écrit le savant professeur Velpeau, dans son article sur les *tumeurs du clitoris*. (Dictionnaire de Médecine, en 30 vol.)

« Sorte de pénis rudimentaire, le clitoris est susceptible de toutes sortes de dégénérescences. Les anciens, qui en pratiquaient souvent l'amputation, n'avaient guère pour but que de modérer la trop grande lubricité des femmes. *Peut-être qu'envisagée sous ce point de vue, l'excision du clitoris a été trop formellement rejetée.* Cependant, une jeune fille, conduite au marasme par la masturbation, et qui avait été guérie d'abord de ses habitudes vicieuses, quand M. Robert eut pris le parti de lui amputer le clitoris, est retombée dans le même état au bout de quelques mois. A ce fait, j'en opposerai deux qui m'ont procuré la satisfaction de voir, chez deux jeunes filles, l'ablation du clitoris détruire entièrement une fureur utérine, qui ne laissait plus à leur famille que le désespoir et l'involontaire désir de voir la mort mettre fin à un cynisme dont le spectacle avait fini par vaincre tous leurs instincts affectueux pour leur enfant. — Du reste, continue M. Velpeau, *l'opération serait alors si simple, si complètement exempte de dangers, qu'il faudrait, je crois, s'y décider sans répugnance.*

» Le clitoris a fréquemment été amputé pour des tumeurs volumineuses.

» L'opération est plus facile et moins dangereuse ici qu'à la verge. Comme il n'y a aucune artère volumineuse dans le pédicule de l'organe ; comme il n'y a point là d'urèthre à ménager, je ne vois aucune raison qui puisse porter à se servir de la ligature plutôt que de l'instrument tranchant. Avec le bistouri, la tumeur peut être enlevée en une seconde. S'il survenait une hémorrhagie, la ligature, la compression, les caustiques en triompheraient bientôt. »

C'est dans l'intime conviction que la science peut, contre les vices de la femme, ce que le législateur des Hébreux a établi contre les vices de l'homme, que nous venons, après 4,000 ans, avec une égale autorité, celle de la science, augmentée de tous les désordres dont s'est accrue l'immoralité, proposer la circoncision du clitoris, c'est-à-dire l'ablation de cet organe, aussi bien que la circoncision ou l'ablation du prépuce.

A quelle pensée peut conduire l'esprit de l'homme qui réfléchit à ce que nous avons dit de l'onanisme chez les jeunes filles ? A la pensée du législateur des Hébreux ; il a institué la circoncision de l'homme impudique ; les progrès de la science nous conduisent plus loin ; à la vue des désordres produits dans la société par l'onanisme chez les jeunes filles, nous venons, au nom de la science, proclamer la nécessité de la circoncision de la femme impudique.

Nous adjurons la mère de famille, dont le cœur serait brisé par le triste spectacle de cette enfant qu'elle adore et qui, sous ses propres yeux, se tue en détail, nous l'adjurons de ne pas reculer devant une opération si minime en elle-même, et pourtant si grande par ses résultats. Si nous pouvions révéler ici tout le bien que cette opération a déjà produit, les faits parleraient assez haut pour nous dispenser d'encourager les mères par nos paroles.

En pareille matière, nous devons garder le silence le plus absolu sur les résultats de notre pratique. L'initiale même d'un nom a plus d'une fois suffi pour le faire reconnaître.

Nous ne citerons, aussi brièvement que possible, que quelques cas auxquels se rattachent les noms de quelques grands chirurgiens, qui feront autorité. Dans un cas d'onanisme rebelle à tous les moyens employés chez une jeune personne, le célèbre chirurgien Dubois, à l'exemple de Levret, proposa l'amputation du clitoris, les parents de la malade se soumirent sans répugnance à cette proposition. L'organe fut retranché et le succès de l'opération fut complet. La jeune personne fut guérie de sa funeste habitude, elle recouvra sa santé et ses forces.

On lit, dans le *Journal de Chirurgie* de Graëfe, l'histoire d'une petite fille que l'habitude de l'onanisme avait rendue idiote. Après avoir employé inutilement tous les moyens connus, on pensa à extirper le clitoris à la manière de quelques praticiens-français. L'opération fut pratiquée par le professeur Graëfe, de Berlin. Le penchant à la masturbation cessa immédiatement et ne se montra plus que de temps en temps, et l'intelligence se développa.

Une jeune enfant, ayant appris de sa *bonne* la funeste habitude de se toucher, sa santé et son intelligence avaient subi de graves atteintes. Malgré tous les moyens épuisés, elle tombait dans l'idiotie et l'épuisement. Les parents, réduits au désespoir, se décidèrent à laisser faire l'excision du clitoris. L'opération fut faite par M. Jobert. La malade recouvra le sommeil qu'elle avait perdu et reprit du calme. (Dr Deslandes.)

Nous avons dit combien la circoncision chez l'homme avait d'heureux résultats; nous avons dit toutes les maladies qu'elle pouvait prévenir; nous ne serons point aussi affirmatif en parlant des maladies que l'ablation du clitoris pourrait prévenir chez la femme; mais on peut déclarer d'avance que cette opération amènerait dans cette organisation, presque toute faite de nerfs et de sensibilité, de tels changements, que, par ce moyen, on pourrait guérir et prévenir un certain nombre de maladies qui ont leur point de départ, soit dans la nature des organes de la génération chez la femme, soit dans l'abus immodéré ou dans

l'abstinence des plaisirs charnels auxquels préside le clitoris, comme principal organe du sens génital, parce qu'il est lui-même l'organe primordial de l'éréthisme qui, de cet organe, se communique à toutes les autres parties et devient général. *Ubi stimulus ibi fluxus.*

En première ligne des maladies dont nous voulons parler, nous mettrons l'hystérie, accompagnée de cette disposition érotique qui peut conduire à l'onanisme, à la nymphomanie, à la fureur utérine. Cette maladie, ordinairement occasionnée par l'influence dominante du sens génital, qui souvent ne se guérit que par le mariage, et dont les accès se terminent quelquefois par une évacuation critique, ne trouverait-elle pas un préservatif efficace dans l'ablation de l'organe principal de ce sens?

La science érotique, dès l'antiquité payenne, a trouvé le secret de faire cesser certains paroxysmes hystériques. A ces moyens, que réprouvent les lois de la décence et de la morale, la science véritable conseille de substituer une opération que la morale ne réprouve point.

L'ablation du clitoris n'empêchera point, dira-t-on, la masturbation vaginale, peut-être même celle-ci deviendrait-t-elle plus fréquente; nous ferons remarquer que, s'il en devait être ainsi, il faudrait encore opter pour l'ablation du clitoris; car la masturbation vaginale est moins dangereuse pour la santé que la masturbation clitoridienne. Mais elle est rare, parce que le tissu du vagin est moins érectile et que sa cause est moins dans l'ordre matériel que dans l'ordre moral, c'est-à-dire dans l'imagination. Il faut, en effet, que l'imagination soit plus souillée et que déjà, par l'âge, les idées soient ouvertes aux désirs érotiques.

Le clitoris étant le point de départ de l'érectilité, son absence rend moins probable la masturbation vaginale et la masturbation utérine.

Après la masturbation clitoridienne, celle-ci est la plus grave,

la plus dangereuse pour la santé, elle peut produire la stérilité en désorganisant le col utérin, elle peut aussi produire de graves maladies sur cet organe : des squirrhes, des ulcères rongeants ou cancéreux, etc.

Ce sont donc là autant de maladies que l'ablation du clitoris pourrait prévenir. Sans mettre ici sur le compte de la masturbation les maladies que nous venons de nommer et qui sont aujourd'hui si fréquentes, sans lui attribuer ces leucorrhées, ces *flueurs blanches* qui s'accompagnent de délabrement de l'estomac, etc. ; nous pouvons dire avec M. le docteur Deslandes : « J'ai lieu de croire, d'après un grand nombre de faits que la pratique m'a présentés, que, sur vingt cas de leucorrhée ou d'inflammation, soit aiguë, soit chronique, de la vulve ou du vagin chez les enfants et les jeunes filles, il y en a 15 ou 18 au moins qui résultent de la masturbation, etc., etc. »

L'ablation du prépuce chez l'homme peut devenir le préservatif des pertes séminales et des pollutions excitées par les accidents, soit physiologiques, soit pathologiques, que peut déterminer la présence du prépuce. L'ablation du clitoris peut aussi, chez la femme, être le préservatif des pollutions, dans lesquelles ont lieu des pertes abondantes, exsudations de matières muqueuses qui épuisent l'organisme. Le clitoris étant le principal siège et le point de départ des mouvements érectiles et spasmodiques de l'appareil génital, il est la principale cause de ces spasmes érotiques, soit volontaires, soit involontaires et nocturnes, qui arrivent surtout aux personnes douées d'une grande susceptibilité nerveuse.

On reconnaîtra la justesse de ce que nous venons d'avancer, si l'on réfléchit que, d'une part, les rêves libidineux surtout sont le plus ordinairement excités par l'impression des corps ambiants, par certains attouchements, par certaines positions du corps pendant le sommeil, et que d'autre part, le clitoris est, comme le prépuce, l'organe vigilant de la lubricité, que la moindre impression met en éveil.

Il est des personnes si excessivement sensibles, quoique très-chastes d'ailleurs, et sachant résister à tous les *stimulants* de l'esprit qui, par des dispositions anatomiques et physiologiques du clitoris, éprouvent, à la moindre excitation physique, à la plus légère impression charnelle, un prompt éréthisme clitoridien, auquel n'est pas étranger le léger prépuce qui revêt cet organe et en augmente la susceptibilité érotique.

J'ai vu, lorsque j'étais attaché au service des hôpitaux de Rouen, dans une salle de l'hospice général, destinée aux femmes prostituées, sous la direction de M. le docteur Blanche. Une fille de vingt-cinq ans, avec laquelle j'échangeai le dialogue suivant :

— Pourquoi portez-vous sur votre poitrine cette petite médaille bénite, à l'image de la Vierge ?

— Parce que j'aime la Vierge.

— Est-ce à cause de sa chasteté ?

— Oui... Cela vous étonne ?

— Non ; la Vierge mère et immaculée est un mystère ; vous en êtes un autre.

— Cela vous serait bien facile à comprendre si vous le vouliez, puisque vous m'avez pansée.

Je me souvins d'avoir remarqué chez cette jeune femme un développement extraordinaire du clitoris. Je lui demandai quelle relation elle établissait entre ce fait et sa dévotion à la Vierge. Elle me fit comprendre que cette monstrueuse organisation avait seule causé sa perte.

Elle entra, à cet égard, dans quelques détails qui me firent reconnaître qu'elle avait été victime, au sein de sa famille, d'une insurmontable lubricité, qui l'avait fait chasser de la maison paternelle, où l'on aurait pu la retenir en changeant, par une simple opération, les conditions de son organisation physique. Elle n'avait jamais aimé, son corps était aux hommes, son cœur était à la Vierge.

C'était une Fleur-de-Marie, dans les mystères de la nature.

XXV. *Réponses aux objections contre la réhabilitation de la circoncision au nom de la science : Douleur de l'opération. — Application de l'éthérisation à la pratique de la circoncision. — Libre-arbitre, etc.*

La première objection et la plus générale, celle qui se présente surtout à l'esprit des pères et des mères, c'est la douleur de l'opération.

Nous répondrons que cette opération est peu douloureuse pratiquée suivant les règles de l'art, comme nous l'avons souvent vu faire par M. Guersant fils, à l'hôpital des Enfants, et comme nous l'avons nous-même exécutée d'après les préceptes de la réforme que nous proposons dans ce livre.

Nous pourrions dire, sans être stoïque, que la douleur physique n'est pas un mal quand elle a pour but de prévenir un mal moral immense, comme celui que la circoncision est appelée à conjurer.

Mais voilà qu'au moment où nous agitons cette question de la douleur physique, la science est venue la détruire par une merveilleuse découverte; et, comme si elle avait voulu se mettre tout entière au service de la morale, elle a levé la plus grande difficulté qui pût se rencontrer dans la pratique de la circoncision. On a fait beaucoup de réserves touchant les limites de l'application de la vapeur d'éther à l'homme pour le rendre insensible à la douleur. S'il est une circonstance où elle doive humanitairement être employée, c'est celle de la circoncision.

La nécessité a absous jusqu'ici cette institution israélite des douleurs qu'elle inflige à l'enfant. L'éther lui enlève toute excuse. La réforme opératoire que nous proposons abrège et diminue la douleur; elle ne la détruit pas. L'éthérisation la supprime; mais pourra-t-on religieusement user de ce moyen pour rendre l'enfant insensible au tranchant du couteau religieux? Comment le pourra-t-on scientifiquement? Déjà cette seconde question est jugée. Quant à la première, c'est aux docteurs de la loi à la résoudre.

Pour ce qui concerne les nouveaux-nés des Israélites, il y a en effet ici une question de dogme religieux : c'est de savoir si la synagogue, pour épargner au circoncis la douleur de l'opération en le soumettant à l'éthérisation, pourra déroger au précepte de circoncire l'enfant au huitième jour de sa naissance. Il y a là donc une question d'humanité à laquelle se mêle une question religieuse. La synagogue décidera-t-elle que les enfants pourront être circoncis à un âge où l'éthérisation pourra être employée sans danger? Il serait à souhaiter que la question de temps fût résolue dans le sens du progrès, et que l'on attendît, pour pratiquer l'opération religieuse chez les Israélites, l'âge où l'enfant pourrait être soumis à l'influence de la vapeur d'éther. Mais ici la religion se trouvera-t-elle d'accord avec la science, si la douleur est pour elle le caractère et la condition du sacrifice?

Si l'on veut admettre, comme nous l'avons démontré, que le but religieux et dogmatique de la circoncision est de préserver la race de la plus puissante cause d'immoralité et d'épuisement plutôt que d'imposer à l'enfant nouveau-né l'obligation de la douleur pour la consommation du sacrifice, on consentira sans doute à soustraire l'enfant à la douleur de la circoncision par l'éthérisation.

Quant aux enfants plus âgés, que la circoncision aura pour but de guérir de l'onanisme, la prudence du médecin et des parents leur dira si la douleur ne serait pas utile comme moyen d'effroi pour contribuer à la guérison.

Que n'a-t-on pas dit sur l'éther, depuis le spirituel critique M. Guinot, qui très-philosophiquement voit déjà, sous l'influence de l'éther, le scalpel « vider et disséquer un homme sans éveiller sa sensibilité, » jusqu'au savant critique M. Doyère, qui, le premier, a établi les principes et les procédés d'après lesquels on pourra, en produisant avec régularité des mélanges d'air et d'éther, faire respirer l'éther aux malades sans danger.

M. Velpeau, dès l'origine, a prononcé sur l'avenir de l'éther, devant l'Académie des sciences, ce jugement :

« Cette découverte est une grande chose, et la chirurgie en retirera d'immenses avantages. »

Bientôt le même chirurgien a pu dire : « La question des inhalations de l'éther va prendre des proportions imprévues. Le fait qu'elle renferme, un fait dont il n'est déjà plus possible de calculer la portée, est de nature à impressionner et à remuer profondément, non-seulement la chirurgie, mais encore la psychologie, la chimie. »

—La circoncision, avec son nombreux cortège de bienfaits, sera, pour l'humanité, un des immenses avantages prédits par l'illustre chirurgien ; car la circoncision, cette découverte de l'ancien monde, que l'on pourra pratiquer plus souvent, grâce à la découverte venue du nouveau monde, ajoutera aux bienfaits, énumérés par M. Velpeau, ceux que nous avons attribués à cette opération dans l'ordre hygiénique et pathologique et dans l'ordre moral.

M. le docteur Debreyne reproche à M. Lallemand le regret qu'il exprime que les chrétiens n'aient pas conservé la pratique de la circoncision. Le reproche n'est pas fondé. M. Lallemand ne regrette point la circoncision comme institution religieuse, mais comme institution hygiénique. Que l'Église vînt à abroger toutes les prescriptions relatives au jeûne du carême, et qu'un médecin se prît à regretter, au point de vue de l'hygiène, l'institution du carême, il nous semble qu'il n'y aurait point lieu à l'accuser d'hétérodoxie. Regretter la suppression de règles utiles à l'hygiène, ce n'est point porter atteinte à l'infaillibilité de l'Église supprimant ces règles du nombre des pratiques religieuses.

En prenant fait et cause pour M. Lallemand contre M. Debreyne, nous défendons notre propre cause, puisque les observations de la science nous obligent à partager l'opinion de l'illustre chirurgien, opinion qui est aussi celle d'un autre chirurgien célèbre, M. Roux. Si M. Debreyne avait à discuter avec M. Lallemand, ce ne pouvait être que relativement à l'*exagération* dont ce médecin accuse la chasteté des premiers chrétiens :

« Si les chrétiens ont renoncé, dit-il, à ces préceptes, c'est probablement par suite de l'*exagération* qu'ils ont apportée dans leurs idées de chasteté; car Jésus avait été circoncis, ainsi que plusieurs de ses disciples. De nombreux tableaux religieux rappellent encore cette opération aux chrétiens (1); ils ont encore. aujourd'hui la fête de la Circoncision, pourquoi donc y ont-ils renoncé? C'est que l'anathème qu'ils avaient lancé contre la chair ne leur permettait pas de s'occuper de ce qu'ils appelaient parties honteuses »

M. Lallemand ne regrette point la circoncision dans les mêmes vues que nous, c'est-à-dire comme moyen de prévenir l'onanisme chez les enfants; et, tout en la réclamant au nom de la science pour les mêmes motifs que le célèbre chirurgien, notre vœu n'est point pourtant, comme nous l'avons déjà dit, que les chrétiens se soumettent à cette opération comme mesure religieuse, mais que les pères et les mères, quelle que soit leur religion, adoptent cette opération comme moyen curatif dans les cas d'onanisme désespéré ou même comme moyen préventif.

Retrancher le prépuce, dira-t-on, c'est détruire une partie de l'homme, que Dieu n'a pas faite sans dessein. L'obligation de répondre à ce scrupule ne conduit à rien moins qu'à la nécessité de disculper, pour ainsi dire, Dieu lui-même d'avoir révélé à l'homme la puissance de la circoncision. Si Dieu lui-même mit ainsi fin à son œuvre, ce ne fut point parce qu'il avait erré, mais parce que l'homme avait abusé de l'organe créé par Dieu, parce que l'homme, chassé du séjour de son innocence et livré aux fatales conséquences de sa première désobéissance, n'avait pas cessé de résister à Dieu et avait continué, dans sa perversité, de toucher au fruit défendu. A la grande aberration morale de l'humanité, deux fois déjà Dieu avait opposé de

(1) J'ai remarqué, dans la magnifique basilique de Saint-Jacques, à Dieppe, un tableau qui sert de contre-table à l'autel de la Vierge. Le peintre a mis maladroitement, entre les mains du mohel, une paire de ciseaux, au lieu d'un couteau.

grands châtiments. Nous venons de rappeler la déchéance de l'homme à la naissance du monde. Un peu plus tard, par le déluge, Dieu avait voulu anéantir son œuvre, en détruisant la société tout entière pour la régénérer par Noë. Une troisième fois, contraint par la perversité de l'homme, Dieu voulut le punir en le mutilant, Dieu voulut ainsi remédier au mal par une mesure décisive. Cette aberration morale n'est pas moins menaçante de nos jours. Nous pouvons donc, par les mêmes motifs, recourir au même remède. Le fléau est devenu si général et l'urgence du remède est telle, que déjà, si la circoncision n'avait pas existé, et si elle n'avait pas été frappée de discrédit par le préjugé, la science moderne l'eût imaginée ou exhumée de l'oubli. Demander si l'organe de la prévarication a été créé pour être détruit, c'est demander si l'homme a été créé pour les excès charnels ; c'est s'en prendre à l'effet au lieu de remonter à la cause. L'enfant était-il fait pour se livrer à l'onanisme? L'homme était-il fait pour les maladies des organes de la génération, dont la circoncision peut être le préservatif?

Cette institution vermoulue du passé, la science l'appliquera dans l'avenir en la régénérant. Le vieux symbole sera réhabilité par la force de sa puissance réelle et positive ; ainsi se trouvera renouée la chaîne de la tradition entre l'état primitif de l'humanité patriarchale et l'état progressif de notre époque civilisée.

—Avant de répondre aux objections d'ordre moral, insistons sur celles qui pourraient encore être puisées dans l'ordre physique : la circoncision, nous demandera-t-on, n'a-t-elle pas des influences fâcheuses sur la physionomie de l'homme et sur l'exercice de certaines fonctions?

Quelles sont ces influences et quels en sont les résultats?

« La race juive a subi bien des mélanges, a dit le docteur Carrier dans un article de la *Gazette Médicale*; son sang a contracté bien des altérations depuis qu'elle a été dispersée dans le monde ; et pourtant on reconnaît encore dans ces physiono-

mies un caractère, une empreinte qui ne s'efface pas. S'ils changeaient de pensée, de religion, de but, il est probable que le signe qui s'est transmis de génération en génération depuis près de deux mille ans, finirait par devenir moins visible et peut-être même par disparaître. »

La circoncision n'est-elle pas pour beaucoup dans cette physionomie spéciale?

La mutilation que subissent les Juifs, légère en comparaison de celle que subissent les eunuques, ne serait-elle pas la principale cause de leur physionomie?

Si tout accident sur l'économie laisse après lui sa trace, comment ne découvririons-nous pas la marque de l'influence exercée sur l'homme par la circoncision? Cette opération, dont l'action, saisissant chaque individu à sa naissance, avant le développement des organes et persistant dans la race, a dû entrer profondément dans l'organisme et lui imprimer une ineffaçable empreinte.

La physionomie spéciale des Israélites tiendrait, selon nous, à ce que, d'après une loi qui veut que, lorsqu'un organe manque, les organes analogues et de même espèce se développent au-delà de leur dimension naturelle, les lèvres, les ailes du nez, les paupières, en un mot, les extrémités flottantes se développeraient davantage et deviendraient des voiles plus libres. L'absence du prépuce donnerait lieu à un plus grand développement, tantôt des lèvres, tantôt des ailes du nez; chez celui-ci des paupières; chez celui-là, des cordes vocales; de manière que cette physionomie particulière des Juifs, que tout le monde reconnaît et que personne ne peut définir, serait assez variable et mobile, c'est-à-dire assez multiple, quoique constante, pour ne pouvoir être nettement accusée.

La dispersion des Juifs, disséminés au milieu des autres peuples, aurait effacé peu à peu et fait disparaître entièrement ce caractère tout particulier de la physionomie, s'il n'y avait une

cause organique permanente qui en maintint la persistance. Il s'est établi, sans doute, entre la cause de ce type et les causes d'action qui pouvaient l'infléchir, une lutte dans laquelle la cause du type a triomphé, parce qu'elle a été incessante. Si les femmes parmi les Israélites ont quelque chose de cette physionomie particulière, c'est qu'elle se transmet du père aux enfants, et peut-être, d'après une loi généralement admise, surtout aux enfants du sexe féminin.

La nature veut que les types s'élèvent; elle ne veut pas qu'ils s'abaissent. Par conséquent, le produit ne descend pas vers le type de la femme, mais il s'élève vers celui de l'homme. C'est ainsi que les femmes israélites elles-mêmes retiennent l'empreinte de la physionomie, que nous regardons comme l'effet de la circoncision, ne pouvant lui assigner une autre cause.

Voilà pourquoi on remarque parmi les Juives ces belles figures qui, depuis des siècles, se conservent si pures dans le type de leur race : c'est le pur sang d'Israël.

La femme serait autant que l'homme et plus que l'homme conservatrice du type de la race : c'est l'opinion de M. Serres.

Si la circoncision influe sur la physionomie, est-ce dans le même sens que la castration ou dans le sens inverse ?

Quelle que puisse être l'influence de la circoncision sur les apparences physionomiques de la virilité, il est certain qu'en soustrayant l'homme, dans les premières années de son existence, aux funestes effets de la masturbation, en le préservant des pertes prématurées qui conduisent à l'épuisement, elle donne à la virilité plus de développement.

Les cordes vocales étant des espèces de voiles libres analogues à l'organe atrophié et soustrait en quelque sorte à l'organisme, se développeraient davantage et expliqueraient ainsi la beauté des voix si fréquente parmi les Juifs.

Cette considération n'a point pour nous une valeur absolue,

elle n'est qu'une hypothèse à laquelle nous donnerons peut-être un caractère plus positif en la rapprochant d'un fait observé parmi les Juifs, c'est que l'organe vocal est modifié chez les circoncis, à tel point que, généralement, les Israélites sont doués d'un organe vocal dans lequel la douceur se trouve jointe à la force.

— Les théologiens nous opposeront la considération du libre arbitre qui se trouverait détruit par la circoncision, si elle soustrayait l'homme à la tentation et par suite au mérite de la résistance.

En présence de la morale de Jésus-Christ, de cette morale qui doit aujourd'hui régner dans toute sa puissance sur les cœurs et sur les intelligences, circoncire l'homme pour qu'il ne succombe pas aux suggestions de la chair, n'est-ce pas désespérer de la puissance de cette morale? n'est-ce pas détruire la liberté de l'homme et lui retirer la possibilité de mériter par la résistance à la tentation? n'est-ce pas retirer à la chasteté la possibilité d'exercer son empire sur la chair? Nous répondrons que cette mutilation a pour but d'empêcher l'onanisme, surtout chez l'enfant, à cette époque de la vie où cet acte est plutôt mécanique et irréfléchi que volontaire et intentionnel, à cet âge, où l'homme n'a point conscience de la loi morale; où il n'a d'autre loi que l'instinct, où la raison ne réagit point en lui contre cette force aveugle, et par conséquent où la liberté n'existe pas.

La circoncision ne saurait détruire la liberté morale chez l'homme à l'époque de l'adolescence, alors que l'acte de l'onanisme devient d'autant plus coupable que la raison est plus développée. C'est la chair qui en est le point de départ dans la première enfance; dans l'adolescence, c'est l'esprit.

L'ablation du prépuce par la circoncision n'enlève donc point à l'homme le mérite du sacrifice, puisque déjà, chez d'adolescent, elle n'empêche pas l'abstinence volontaire, libre et réfléchie.

Elle ne peut donc pas être condamnée au même titre que cette

mutilation dégradante qu'introduisit dans le monde le spiritualisme exalté d'Origène pour anéantir les tribulations de la chair et délivrer les hommes « des périls de la volupté. »

Dût-on accuser l'institution de la circoncision d'être attentatoire à la faculté de mériter chez l'adolescent, nous ne pourrions encore nous défendre pourtant de la regarder comme un moyen de salut auquel le médecin devrait recourir même à cette époque de la vie dans les cas désespérés d'onanisme. Ce n'est pas que nous considérions alors cette opération comme un remède radical ; mais nous la regardons comme un puissant moyen de détourner de l'organe sexuel l'imagination du jeune homme, en attachant à cet organe le souvenir d'une opération douloureuse, lorsqu'on n'aura pas jugé opportun d'empêcher, par l'éthérisation, cette opération de produire, par la douleur, sur l'esprit du jeune homme une profonde et longue impression.

Si l'ablation du clitoris, faite dans le but de guérir le clitorisme, ne détruit pas la possibilité du mérite, ne pourrait-elle pas devenir une cause de stérilité ? Le clitoris n'est point essentiel à l'acte de la procréation, c'est un organe de volupté, et la volupté n'est point nécessaire à la fécondation. Si donc la circoncision, chez la femme, ne peut avoir, comme chez l'homme, pour résultat de favoriser la procréation, on ne peut pas du moins l'accuser de la rendre stérile.

Nous avons répondu aux objections que nous avons pu prévoir, contre la réhabilitation de la circoncision, et en réhabilitant, au nom de la science, cette utile institution, nous avons réparé à son égard un oubli que nous appellerions injuste, si elle n'avait été ensevelie dans le triomphe de la grande et sublime morale de l'Évangile, qui venait substituer aux prescriptions matérielles les plus hautes maximes.

Quand nous proclamons, au nom de la science, les grands avantages de la circoncision, cette marque de distinction des Juifs, nous ne nous préoccupons point ici de l'avenir apocalyptique de

la race israélite, c'est là une question que nous abandonnons aux savantes dissertations de M. Salvador, qui a remis en présence le Nouveau et l'Ancien Testament, comme au lendemain du Calvaire.

XXVI. — *La circoncision a été le point de départ et comme le germe des institutions qui l'ont suivie.*

Depuis le commencement du monde jusqu'à la circoncision, nous avons présenté les faits historiques dans leur succession logique, dans leurs affinités plus ou moins fortes, ne forçant point systématiquement les relations de causes à effets, là où cette relation n'était point évidente. Nous avons montré l'unité successive de ces faits ; nous avons suivi le triomphe de la matière dans sa marche ascendante, drame historique qui devait, pour le triomphe de l'esprit, aboutir à un acte *sanglant mais régénérateur*.

Cette œuvre matérielle, on eût dit qu'elle contenait d'autant plus de résultats moraux, que physiquement elle était circonscrite dans de plus étroites limites.

Après avoir ainsi développé les causes de cette institution et en avoir fait ressortir les avantages, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral, nous l'avons disculpée des reproches que la critique aurait pu formuler contre elle.

La conclusion de cette partie de notre travail, c'est qu'Abraham fut un grand législateur pour son temps, et que la circoncision fut une grande œuvre. Relevons l'un et l'autre de l'abaissement où les a fait descendre le mépris voltairien.

Et, en effet, c'est à partir de l'institution de la circoncision que la législation humaine s'est mise en marche avec plus de besoins que d'expérience sans doute, mais avec la pénétration d'un esprit dégagé des erreurs de l'avenir, disons mieux, avec la puissance de l'inspiration.

La circoncision fut le premier élément de la législation mo-

rale dans son travail de formation. C'est dans ce blastême, dans cette matière amorphe, mais organisatrice, que prendront naissance les institutions de toute nature dont le grand arbre se développera dans la suite des siècles.

Abraham est le premier de ces hommes que la Providence fera surgir pour arrêter l'humanité sur le bord des précipices qui se rencontreront sur sa route à travers les temps. Abraham, dans la proportion des connaissances de son temps, est le premier des législateurs qui, dans les âges futurs, naîtront avec la mission de résumer les faits sociaux de leur époque. comme les savants en concentreront les lumières. Abraham n'est point seulement le grand législateur de son temps, il en est aussi le profond savant et le divin moraliste. Dans le seul fait de la circoncision, il se montre sous ces trois aspects. Au commencement du monde, nous avons pu envisager la pluralité des hommes dans l'unité mythique d'Adam; ici, c'est encore la pluralité dans un seul homme, mais ici l'unité est réelle. Abraham est tout : il est grand-prêtre, il est savant et législateur ; il inaugure, par la circoncision, la loi suprême, la religion, le sacerdoce ; il commence en même temps cette longue suite de législateurs qui ne trouveront pas toujours comme lui à opposer aux crimes les moyens préventifs ; il commence cette longue suite d'observateurs de la nature organique, qui, par leurs travaux et leurs découvertes successives, composeront cette aire chirurgical dans laquelle, après quatre mille ans, la circoncision devra rentrer par le motif qui l'institua. Du même coup, dans le même acte, Abraham ouvre la grande ère de la religion et de la morale, de la législation et de la science. Il donne au monde le premier élément de l'arbre de la science universelle, qui aura pour ramifications les grands enseignements de la religion, les profondes notions de la médecine, les utiles découvertes de l'économie sociale. La circoncision est le premier mot, le premier bégaiement des langues que parleront la morale, la religion, la science, les législations. De ce premir fait d'organisation rayonneront dans toutes

les directions, les idées qui développeront les institutions de toute nature. La circoncision les embrasse toutes dans sa virtualité. Elle apprend au moraliste tout ce que pourra le sentiment religieux sur les multitudes, puisqu'elle s'impose, elle, la plus douloureuse de toutes les prescriptions, au nom de la divinité même; elle donne aux législateurs le grand précepte de la législation préventive; elle autorise les témérités de l'art le plus audacieux, et, par sa hardiesse même, elle hâte le progrès de la chirurgie, de toutes les sciences la science la plus matérielle; à l'autre extrémité, dans les régions les plus élevées de la vie, elle fortifie l'esprit du prêtre contre les répugnances et les murmures de la multitude: elle prélude aux révélations du Sinaï; elle prépare les lois de Lacédémone et les prescriptions du vieillard de Cos. Elle inaugure l'esprit de sacrifice de l'Évangile. Heureuse l'humanité, si de faux prophètes, si de cruels législateurs, si de téméraires adeptes de la science ne viennent pas un jour lui imposer des lois iniques, des prescriptions homicides, des religions impies!

A part l'enseignement de la foi qui déclare que la circoncision fut révélée à l'homme par Dieu lui-même, la science vient donc enseigner que Dieu a voulu donner au génie de l'homme, en lui inspirant cette institution, le germe de toutes les institutions futures à féconder?

Le génie de l'homme, il est vrai, créera tant d'admirables prodiges, que la lumière de la première découverte de l'humanité, en s'éloignant de plus en plus, s'obscurcira. Il y aura d'éclatantes inventions qui feront pâlir ce premier flambeau, et au milieu d'elles on oubliera l'institution-mère, cette *prima parens* des législations.

Mais, par un retour de l'esprit au fond de l'antiquité, l'homme se prendra à réfléchir, et il admirera, en la contemplant, la source imperceptible de ces grandes choses. La circoncision, ce premier pas de l'esprit humain s'essayant à faire des lois, quatre mille

ans après son inauguration, sera comme révélée de nouveau.

Les nations les plus nombreuses, les cités les plus vastes, les royaumes les plus riches auront disparu de la surface de la terre; les dynasties les plus puissantes auront été englouties dans les révolutions et les bouleversements des empires et la circoncision aura bravé tous les orages politiques; elle aura vu cent générations se succéder; elle aura vu les mortels inconstants changer les objets de leur culte et briser les dieux qu'ils fêtaient; elle seule aura traversé les âges, honnie, persécutée, pour se relever par un triomphe.

De là, cette destinée de la circoncision de survivre à tant de ruines et d'avoir conservé jusqu'à nos jours, parmi les Juifs, cette universalité qui la maintient au premier rang de leurs institutions.

« La Syrie, la Palestine sont l'objet, a dit M. Eugène Pelletan, des plus soucieuses préoccupations de l'Europe moderne sous le rapport de la politique, du commerce, de la science et de la religion. Les plus beaux génies ont magnifiquement raconté les malheurs de cette terre désolée. Les hommes de la science ont voulu l'examiner en détail. Tous y ont retrouvé des témoignages des scènes si naïves et si dramatiques de la Bible. Il leur a semblé entendre encore la voix solennelle et majestueuse d'Isaïe, les terribles malédictions d'Ezéchiel, la douleur si profonde et si déchirante de Jérémie. Jérusalem est toujours cette ville pleine de tristesse et d'ennui; toujours cette ville privée de sa nationalité et pleurant sur la dispersion de ses enfants. »

De nos jours, la circoncision semblait ne survivre que pour être le plus éclatant témoignage de la nationalité dans la dispersion même, de la communauté dans la vie errante; elle a persévéré, comme si elle eût trouvé un élément de durée dans son ciment fait de chair et de sang. C'est que, dans ce ciment, il y avait plus que du sang, il y avait un principe. C'est en vertu de ce principe fécond que la circoncision s'est soutenue comme un mythe, en

traversant les générations, pour reparaître aujourd'hui dans sa réalité pleine et absolue en vertu même de ce principe.

Envahis par le fléau de l'antique pentapole dans nos modernes cités, opposons au même fléau le même remède.

Au nom de la science, retenons cette institution menacée dans son existence par la réforme radicale. Cette institution créée au nom de la religion pour la morale, au nom de la même morale, la science aujourd'hui la réclame.

XXVII. — *Esquisse historique de la circoncision.*

Dans la suite des siècles, quel a été le sort de la circoncision, depuis son apparition jusqu'à nos jours? C'est là, sans doute, ce que voudra savoir le lecteur; il voudra connaître la destinée qu'a subie cette institution providentielle.

La source la plus reculée où nous puissions rencontrer quelques indices de l'origine de la circoncision, c'est la Génèse; viennent ensuite le livre des Prophètes et le Thalmud, puis les livres classiques des Grecs et des Romains.

Suivant certains chronologistes, les Égyptiens auraient imaginé la circoncision (Hérodote, Diodore, Strabon); nous avons vu ailleurs ce qu'il faut en penser.

Au 17e chapitre de la Génèse, verset 10e, (traduct. de M. S. Cahen), on lit : « Tout enfant mâle doit être circoncis. » C'est ici la première fois que Dieu en fait un commandement au patriarche Abraham. L'exécution de cet ordre sera le signe éternel de l'alliance conclue entre Dieu, Abraham et ses descendants.

D'après les chronologistes de la Bible, Abraham institua la circoncision l'an du monde 2,059, 1,941 ans avant l'ère chrétienne, 3,786 ans avant l'ère actuelle.

On voit au même chap. (verset 11-12;) et lévit., (chap. 12,

verset 3) qu'il est ordonné de procéder uniquement à l'ablation ou à l'excision d'une portion de la partie du prépuce qui dépasse le gland.

L'ablation d'une partie seulement du prépuce fut aussi le mode adopté par Josué pour tous les Israélites nés au désert. D'après Josué (c. 5, v. 2 à 7), pendant les quarante ans que les Israélites ont passés dans le désert, ils n'ont point été soumis à l'opération de la circoncision ; elle n'a été rétablie qu'à leur rentrée dans la Palestine et c'est avec des couteaux de pierre que Josué opéra les enfants d'Israël sur la colline.

A une époque inconnue, probablement celle des Machabées, on ajouta à ce premier acte de l'opération un second acte qui eut pour effet de découvrir entièrement le gland, et d'empêcher l'humeur sébacée d'y séjourner, ce qui, dans les pays chauds surtout, peut occasionner une grande irritation. Il fut enjoint que la dénudation complète du gland se pratiquerait immédiatement après l'excision du prépuce.

Abraham ne pratiqua pas seulement sur lui-même cette opération, il la fit subir aussi à son fils Ismaël, âgé de 13 ans ; l'année suivante, il la fit de nouveau, d'après l'ordre de Dieu, sur la personne de son fils Isaac.

Dans ce récit de la Génèse, il n'est point fait mention de la manière dont l'opération fut pratiquée, ni des instruments qui furent employés.

Désormais, il n'est plus parlé de la circoncision, même lorsqu'il s'agit de Jacob, d'Ésaü et de Moïse, comme si c'était là une cérémonie si bien établie qu'il ne fût plus nécessaire de la recommander.

Dans le 1er livre de Moïse, nous la trouvons encore une fois mentionnée au 34e chap., lorsque les fils de Jacob imposent à l'homme qui veut épouser leur sœur, la condition de se faire circoncire : « Nous ne pouvons pas, disaient-ils, donner notre sœur comme épouse à un homme non circoncis ; cela serait un op-

probre. » D'après la chronologie de la Bible, cette circonstance se rapporte à l'an 1,783 avant J.-C.

Plus tard, au 2e livre de Moïse, (4e chap. verset 25e), on lit que Sephora, femme de Moïse, lors de son voyage en Égypte, circoncit un de ses deux fils avec une pierre.

Ce fait remonte à l'an 2,513 du monde, 1,491 ans avant J.-C.

L'usage des métaux à l'état d'instruments tranchants ne fut donc point connu dans ces temps reculés, et on se servait de couteaux de pierre.

L'usage de la pierre aiguisée pour cette opération est encore mentionné au chapitre 5, verset 2 de Josué. (Trad. de M. Cahen).

Ce passage est important, puisqu'il révèle la nature de l'instrument qui servait à faire l'opération.

Ces mêmes couteaux de pierre étaient mis en usage chez les Égyptiens, pour l'opération de l'embaumement, et chez les antiques habitants des Gaules, pour opérer la castration sur les enfants et sur les prisonniers. (Hérodote 2.86. — Pline 35.46.)

On trouve dans la Bible, à propos d'un évènement se rapportant à l'an 1,543, avant la venue du Messie, une expression relative à l'usage, maintenu jusqu'à nos jours, de célébrer la circoncision comme une noce, par festins et fêtes pendant huit jours : cette expression, c'est celle qui consiste à appeler le circoncis *fiancé de sang*.

Quelques-uns prétendent que l'usage du couteau de pierre avait pour but de prévenir, par ce mode de section même, l'hémorrhagie. Nous croyons que ce peut être là un résultat, mais supposer que ce fut le but intentionnel de cet usage de la part des premiers opérateurs, c'est, nous semble-t-il, leur supposer une science trop avancée. Il ne manquerait que de supposer qu'ils ont eu l'intention de produire une sorte de torsion des vaisseaux béans, et de faire ainsi remonter à Abraham la découverte de M. Amussat.

Si les premiers opérateurs ont employé des couteaux de pierre au lieu de couteaux de métal, c'est, avons nous dit, qu'ils n'étaient point encore en possession de ces derniers; mais peut-être ne les appliquaient-ils point à ce genre d'opération.

L'histoire moderne a prétendu refaire l'histoire ancienne, pour attribuer à l'Egypte l'institution première de la circoncision.

Des trois auteurs anciens, Hérodote, Diodore, Strabon, c'est Hérodote que Voltaire cite comme la plus imposante autorité; il l'accuse pourtant d'avoir plus d'une fois raconté des sottises. Voici ce que dit Hérodote au livre d'Euterpe : « Il semble que les habitants de la Colchide sont originaires d'Egypte; j'en juge par moi-même, plutôt que par ouï dire; car j'ai trouvé qu'en Colchide on se souvenait bien plus des anciens Egyptiens qu'on ne se souvenait des anciennes coutumes de Colchos en Egypte

» Ces habitants des bords du Pont-Euxin prétendent être une colonie établie par Sésostris; pour moi, je le conjecturerais, non seulement parce qu'ils sont basanés, et qu'ils ont les cheveux frisés, mais parce que les peuples de Colchide, d'Egypte et d'Ethiopie sont les seuls sur la terre qui se sont fait circoncire de tout temps, car les Phéniciens et ceux de la Palestine avouent qu'ils ont pris la circoncision des Egyptiens. Les Syriens qui habitent aujourd'hui sur les rivages du Thermodon et de Pathenie, et les Macrons leurs voisins avouent qu'il n'y a pas longtemps qu'ils se sont conformés à cette coutume d'Egypte; c'est par là principalement qu'ils sont reconnus pour Egyptiens d'origine. »

Il est vraisemblable que les Ethiopiens la prirent des Egyptiens comme, au contraire, les Phéniciens en ont aboli l'usage depuis qu'ils ont eu plus de commerce avec les Grecs.

De ce que plusieurs peuples déclarent qu'ils tiennent la circoncision de l'Egypte, Voltaire conclut que c'est à l'Egypte qu'il faut attribuer l'origine de cette coutume, et il ajoute que les Juifs, qui avouent avoir été reçus autrefois par charité dans l'Egypte,

ont dû, étant le petit peuple, imiter un usage du grand peuple, et que les Juifs auront pris quelques coutumes de leurs maîtres. Pauvres raisons. Est-ce que de nos jours la vaste et puissante Russie ne pourrait emprunter quelque coutume d'un peuple beaucoup plus petit qu'elle, et qui émigrerait dans ses Etats? Ainsi, du moment que les Juifs ont été reçus autrefois en Egypte, il est possible que celle-ci leur ait emprunté une coutume qui lui convenait, qu'ensuite de l'Egypte cette coutume ait passé aux autres peuples, qui déclarent la tenir de ce pays.

La Genèse dit qu'Abraham avait été circoncis; mais Abraham voyagea en Égypte, dit Voltaire. « Rien n'empêche, ajoute-t-il, que, dans ce royaume si ancien, la circoncision ne fût établie; » mais aussi rien n'empêche que ce fût Moïse et sa suite qui, plus tard, portèrent cette coutume parmi les Égyptiens. « De plus, ajoute Voltaire, la circonsion d'Abraham n'eut point de suite; sa postérité ne fut circoncise que du temps de Josué.» Est-ce bien là l'histoire? Nous voyons plutôt qu'il n'est plus fait mention de cette opération comme d'une coutume bien établie et qu'il n'est plus nécessaire de recommander.

Les Juifs avouent qu'ils demeurèrent pendant deux cent cinq ans en Égypte; ils disent qu'ils ne se firent point circoncire dans cet espace de temps; il est donc clair, dit Voltaire, que pendant deux cent cinq ans les Égyptiens n'ont pas reçu la circoncision des Juifs. Nous, au contraire, nous pensons que, puisque les Juifs s'abstinrent pendant ce temps de la pratique de la circoncision, il serait plus naturel de conclure que, pendant ce temps, les Hébreux se sont abstenus de cette opération, précisément parce que cette coutume n'existait pas parmi les Égyptiens, et que ceux-ci ayant reconnu les avantages de cette institution chez ceux qui y avaient été soumis, ils retinrent cette coutume des habitudes des Juifs, chez lesquels ils purent en apprécier tous les avantages.

Abraham sortit d'Égypte sans être circoncis, dit l'abbé Ber-

gier (*Dict. de Théol.*), les Égyptiens prirent plus tard les usages des Juifs qui demeurèrent longtemps en Égypte.

« Les Juifs regardaient la circoncision comme un devoir de religion... chez les autres peuples c'était un usage de propreté, de santé, peut-être de nécessité physique. On ne la donnait aux enfants que dans la quatorzième année, et les filles y étaient assujéties aussi bien que les garçons.

» La circoncision des mâles n'a jamais passé en loi générale chez les Égyptiens.

» Artapan, cité par Eusèbe, assure que ce fut Moïse qui communiqua la circoncision aux prêtres égyptiens.

» Longtemps après le règne de Salomon, Ézéchiel et Jérémie comptent encore les Égyptiens parmi les incirconcis.»

Eupolème (1), cité dans Alexandre Polyhistor, dit qu'Abraham, natif de Caramine, autrement Ur de Chaldée, s'étant rendu fort habile dans l'astrologie et dans toutes les sciences des Chaldéens, vint par l'ordre de Dieu dans la Phénicie et enseigna aux Phéniciens la science des astres, ce qui lui acquit une très-grande estime de la part du roi de Phénicie. Artapan, cité par saint Clément d'Alexandrie (2), rend le même témoignage à la grande capacité d'Abraham pour tout ce qui regarde l'astronomie et les autres sciences cultivées parmi les Chaldéens.

On ne nous supposera pas sans doute l'intention de vouloir faire d'Abraham un Arago, un Leverrier, nous voulons établir seulement qu'il fut un des hommes les plus instruits de son temps. Nous disons même plus, c'est que si quelques anciens écrivains profanes (3), comme Nicolas de Damas, Eupolème, Artapan et plusieurs autres après eux, ont avancé qu'Abraham avait enseigné plusieurs sciences aux Égyptiens, qu'il avait eu

(1) Apud Euseb. præp., lib. 9, c. 17.

(2) Apud Clem. Alex., l. 5. Strom., et apud Euseb. præp., l. 13, c. 12.

(3) Apud Euseb. præp., IX, 16, 17, et apud Joseph Antiq., 1, 8.

de grandes conférences avec les prêtres d'Héliopolis, et que le roi lui-même avait été son disciple dans l'étude de l'astronomie, tout cela peut être, mais ces traditions ne sont point appuyées par l'Écriture, comme le fait remarquer M. l'abbé James. Abraham, dit ce savant, paraît avoir été occupé de toute autre chose que des sciences curieuses : la religion, le culte du Seigneur et la morale étaient sa véritable étude.

Il est un fait d'où l'on peut induire que la circoncision n'était pas encore reçue chez les Egyptiens à l'époque où Moïse, enfant, fut retiré des eaux du Nil, par ordre de la fille de Pharaon; c'est qu'il fut reconnu pour un des enfants des Hébreux (*Exode*, 11.6.) sans doute aux traces qu'avait laissées sur lui la circoncision. Mais les Égyptiens, dont la civilisation était, dites-vous, si avancée, se servaient-ils de couteaux de pierre? dans ce cas, où est cette civilisation si avancée? dans le cas contraire, pourquoi Abraham, à leur imitation, n'aurait-il pas usé de couteaux métalliques?

Par une étrange singularité, ceux-là même qui prétendent que la circoncision vient primitivement des Égyptiens, ne citent aucun monument égyptien qui la rappelle, au contraire, ils empruntent à la Bible, comme à la source unique, les éléments de leur description. On cite, il est vrai, comme le fait Voltaire, Hérodote, Strabon ; mais Hérodote écrivait quatorze cents ans après Abraham! il écrivait neuf cents ans après Moïse! et ce n'est pas au récit de Moïse que vous ajoutez foi. Moïse vous fait le naïf récit de cette institution quatorze cents ans avant Jésus-Christ, et vous doutez de sa véracité, et il faut que pendant neuf cents ans vous attendiez la venue d'Hérodote pour connaître la vérité! Votre patience est à toute épreuve ; nous ne nous souvenons point de ce que Guénée a répondu à Voltaire, mais à nos auteurs contemporains, nous répondrons que ce qu'ils ont écrit sera pris pour vrai, dût-il surgir dans neuf cents ans un spirituel, mais impudent Voltaire qui les accusât d'avoir menti. Comme nous, de cet intervalle de quatorze cents ans entre Abraham et

Hérodote, le savant et judicieux M. Malgaigne conclut à la priorité de la circoncision en faveur des Hébreux (*Gaz. des hop.*, 1842, n° 51).

A partir du règne d'Antiochus, on ne peut plus faire l'histoire du peuple juif que par le récit des amères humiliations dont il fut abreuvé. A partir de ce moment, livré aux gémonies, ce peuple sera mis au ban du genre humain, jusqu'à notre époque où l'on entendra lancer les sarcasmes les plus cruels contre ses mœurs au temps où il était le peuple choisi, comme pour le punir encore d'avoir été longtemps le peuple de Dieu.

Que devint la circoncision à travers les persécutions qui tourmentèrent le peuple juif dans la suite des siècles?

La vénération la plus profonde des peuples pour leurs coutumes religieuses les plus anciennes est souvent obligée de céder à la force des choses. Sous la conduite de Mattathias, un grand nombre de Juifs avaient résolu de recouvrer leur indépendance et de secouer le joug du cruel Antiochus. Ils s'étaient retirés avec leur vénérable chef dans les déserts de la Judée. L'armée d'Antiochus les y poursuivit et les attaqua le jour du sabbat. Aussi, un grand nombre de Juifs, par respect pour le jour du sabbat, aimèrent-t-ils mieux périr que d'opposer la moindre résistance. Ce désastre engagea les principaux Juifs à permettre aux leurs, par un décret, de se défendre à l'avenir dans ce saint jour. Ce décret fut ratifié par les prêtres et les anciens du peuple. Le jour du sabbat en fut-il moins saint pour le peuple juif? et parce que la circoncision éprouvera dans sa forme quelques modifications, inspirées par la science et par un sentiment d'humanité, en sera-t-elle moins la circoncision pratiquée selon le précepte de la religion juive? Mattathias qui provoqua le décret par lequel il fut permis aux Juifs de se défendre le jour du sabbat, fut lui-même le restaurateur de la circoncision dont la pratique avait été suspendue au milieu des désordres causés parmi les Juifs, par les persécutions d'Antiochus (167 ans avant J.-C.). Parmi les persé-

cutions exercées par Antiochus contre les Israélites soumis, il en est une remarquable pour nous : c'est celle qui consista en un décret par lequel ce roi ordonna de tuer toutes les mères qui avaient circoncis leurs enfants.

Les premiers Chrétiens furent soumis à cette opération. Le jour commémoratif de la circoncision du divin fondateur de la religion chrétienne est encore solennisé par l'Église.

L'an 116 de Jésus-Christ, les Juifs avaient supporté depuis un siècle les maux les plus cruels : jamais peuple n'en avait tant souffert, et pourtant la mesure n'en était pas encore comblée.

Ce qu'était devenue la coutume de la circoncision dans cette longue tourmente, c'est ce que les historiens ne disent pas. Mais on doit supposer qu'elle fut maintenue parmi les Juifs, puisqu'à l'époque dont nous parlons, il en est fait mention comme d'une chose qui leur fut défendue par un édit.

.....Un jour vint où la Judée entra en contact avec Rome, qui marchait à la conquête du monde. De ce jour, la nationalité du peuple juif s'amoindrit et s'efface ; l'histoire de ce peuple s'obscurcit, elle va se perdre dans les splendeurs du nom romain. Après des efforts puissants, des luttes héroïques et désespérés, la nation israélite, si vivace, si forte, en proie aux dernières convulsions de cette force et de cette vie, tombe sous les étreintes de la domination romaine.

Impatients du joug des Romains, les Juifs ne purent supporter la sévérité de Trajan, qui leur interdisait la lecture de la loi.

Les Juifs de l'île de Chypre, qui s'y trouvaient en grand nombre, s'étant révoltés, avaient égorgé 240,000 habitants. Trajan dépêcha contre eux Adrien, qui donna bientôt à cette rebellion les suites les plus funestes pour les Juifs. Successeur de Trajan, l'empereur Adrien, entre autres mesures de sévérité qu'il employa contre les Juifs, leur défendit la circoncision. Sous Antonin, cet édit était encore en vigueur. Les Juifs, mécontents de cette mesure, prirent encore les armes, malgré les

récents désastres qu'ils avaient essuyés. Antonin, après avoir réprimé cette révolte, rendit aux Juifs le privilége dont la perte avait excité leur soulèvement, et les traita avec modération.

Au commencement du règne de Marc-Aurèle, les Juifs d'Orient qui habitaient les états du roi des Parthes, se joignirent à ce prince, dans une guerre contre les Romains. Indigné de cette conduite, Marc-Aurèle, pour les punir, renouvela contre eux l'édit d'Adrien, qui, cependant, n'eut point d'exécution dans les provinces lointaines.

Vers l'an 200, les Juifs s'étant rendus célèbres dans les sciences, les rabbins furent entourés d'une grande considération. Sous le règne de Zénobie, reine de Palmyre, les Juifs jouirent d'une paix profonde et parvinrent aux premières dignités.

L'an 218, Héliogabale monta sur le trône : il avait été circoncis. Son successeur, Alexandre Sévère, eut le dessein de fondre ensemble, selon les principes de la philosophie éclectique, les religions payenne, juive et chrétienne. Les Juifs jouissent d'une longue paix, et sont l'objet d'une bienveillance extrême de la part de plusieurs empereurs.

Sous Constantin, les persécutions recommencèrent contre les Juifs. Ceux qui habitaient la Perse, ayant beaucoup d'influence à la cour, voulurent venger les affronts qu'ils essuyaient dans l'empire romain. Ils suscitèrent une persécution sanglante contre les Chrétiens d'Orient. La cruauté des Juifs leur attira de la part de Constantin les dernières rigueurs. Cet empereur, non seulement renouvela les lois qui avaient été rendues contre les Juifs sous les règnes précédents, mais il en fit de plus sévères encore. Tout Juif qui faisait subir la circoncision à un esclave était puni de mort.

Julien, surnommé l'Apostat, par aversion pour les Chrétiens et comptant sur le concours des Juifs dans une guerre contre la Perse, les favorisa et leur permit le libre exercice de leur religion.

Au VIe siècle, Justinien, après plusieurs décrets sévères déjà lancés contre les Juifs, porta un nouvel édit, plus oppressif encore, par lequel il leur fut interdit d'élever leurs enfants dans leur croyance. Il est à présumer que, par suite de ce décret et du défaut de liberté qui le suivit, la circoncision fut moins souvent pratiquée. Au commencement du VIIe siècle, la circoncision était regardée si généralement comme le stigmate de la nation juive, comme le signe du judaïsme, que l'empereur Héraclius, ayant consulté les devins sur les destinées de l'empire, ceux-ci répondirent qu'un peuple *circoncis* causerait sa ruine. La puissance des Juifs les fit regarder par Héraclius, dit un historien, comme le peuple désigné par cette prédiction.

Vers le milieu du VIIe siècle, par suite des décrets qui, sous le règne de Suintila, menaçaient du bannissement et de la confiscation de leurs biens les Juifs qui refusaient le baptême, un grand nombre s'engagèrent à ne plus observer le sabbat, à abolir la circoncision, etc. Il est probable cependant que, malgré ces promesses, la circoncision n'en continua pas moins d'être généralement pratiquée parmi ces Juifs eux-mêmes, puisque l'histoire fait remarquer que ces promesses parurent suspectes.

Vers la même époque, tandis que les Juifs se réjouissaien des victoires remportées par les Mahométans, le concile de Tolède, entre autres délibérations, décrétait que l'on enleverait aux Juifs leurs enfants pour les élever dans la religion chrétienne.

Au milieu du VIIIe siècle, les Juifs ayant éprouvé de cruelles persécutions de la part des plus mauvais princes, qui croyaient ainsi réparer leurs fautes, on vit Charlemagne les traiter avec indulgence, et bientôt Louis-le-Débonnaire leur accorder ouvertement sa protection. Le premier médecin de ce prince était un Juif nommé Sédecias, le même qui, s'étant laissé corrompre par le parti de la noblesse, empoisonna Charles-le-Chauve.

Au XIIe siècle, époque où Saint-Bernard se signala par son humanité envers les Juifs, prétendant que le seul moyen d'opérer parmi eux des conversions sincères, était de les traiter avec la plus grande douceur, à cette époque les Juifs s'élevèrent à l'étude des sciences, et un grand nombre d'entre eux brillèrent parmi les savants par une incontestable supériorité. L'étude engendra l'examen; l'examen produisit la critique. Des discussions s'élevèrent sur une foule de questions douteuses, ce fut l'époque de Moïse Maimonide, surnommé l'*Aigle-des-Docteurs*.

Pendant le cours du XVe siècle, les Juifs d'Espagne eurent beaucoup à souffrir des cruautés de l'inquisition. La circoncision fut-elle négligée et dut-elle se pratiquer secrètement? Il est remarquable que ce n'est que, de loin en loin que dans le cours de l'histoire des Juifs, depuis Jésus-Christ, il est fait mention de la circoncision, surtout après les trois ou quatre premiers siècles; mais on sait par la tradition que la circoncision ne fut jamais plus fréquemment pratiquée que dans les temps de persécution.

Nous avons rapidement parcouru l'histoire de la circoncision dans sa marche à travers les contrées européennes depuis l'ère chrétienne, nous avons à la suivre dans les autres parties du monde.

Les peuples de l'Egypte qui, dans les premiers temps, circoncisaient les garçons et les filles, cessèrent avec le temps de faire aux filles cette opération, et plus tard la restreignirent aux prêtres, aux astrologues et aux prophètes; c'est du moins ce que nous apprennent, sans preuve, *Clément* d'Alexandrie et *Origène*. En effet, on ne voitpoint que les Ptolémées aient jamais reçu la circoncision..... Tout le peuple d'Egypte est aujourd'hui circoncis; mais, par une autre raison, c'est que le mahométisme adopta l'ancienne circoncision de l'Arabie (Voltaire).

C'est cette circoncision arabe, dit Voltaire, qui a passé chez les Ethiopiens.

L'histoire fait mention d'une population juive de l'Ethiopie, où les israélites ont joui d'une plus grande tranquillité que dans

les autres parties du monde; ce fait s'explique par la conformité de leurs coutumes avec celles des chrétiens de ce pays. Cette conformité de rites a-t-elle lieu par le sacrifice de ce qui caractérise la nation juive? est-elle le résultat par exemple de l'absence de la circoncision chez les juifs de cette contrée? C'est précisément le contraire. Dans l'Ethiopie, les chrétiens sont circoncis; ils s'abstiennent de la chair de porc et observent le sabbat; mais de leur côté, les Juifs de ce pays, *enfants de la tribu de Juda*, s'éloignent assez des coutumes de leurs co-religionnaires des autres parties du monde pour expliquer la tranquillité dont ils jouissent au milieu des chrétiens. Bruce, qui visita, en 1771, ce peuple singulier, vécut dans l'intimité de plusieurs savants du pays.

Les Juifs de l'Abyssinie portent le nom de *Falacha*. Les chrétiens y sont appelés *Amara*. De ce qu'ils ne connaissent pas la langue de leurs pères, on serait tenté d'en conclure, dit M. Antoine d'Abbadie, que la chute de la royauté abyssine aurait produit une certaine fusion entre les Falacha et les Amara.

Après la naissance d'un enfant, dit ce voyageur, on pratique la circoncision le septième jour; si c'est une fille, l'excision a lieu le huitième. Les opérations sont renvoyées au lendemain lorsque le jour est un samedi. Si l'on tardait d'un seul jour à le présenter, l'enfant ne serait plus admissible dans la communauté des enfants d'Israël.

Quarante jours après la naissance, dit le même voyageur, si c'est un garçon, ou quatre-vingt, si c'est une fille, un prêtre donne un nom à l'enfant dans une cérémonie appelée *ardit* et dans laquelle on emploie l'eau par immersion. On commence par la formule : « Béni soit Dieu le Seigneur d'Israël. » Jusqu'à l'accomplissement de cette cérémonie, l'accouchée, regardée comme impure, reste dans une hutte à part.

D'après les récits des voyageurs les plus modernes, MM. Théophile Lefèvre et Rochet d'Héricourt, un mélange de judaïsme

et de christianisme s'observe en Abyssinie, l'enfant mâle ou femelle est circoncis deux semaines après sa naissance ; le soin de cette opération est laissé aux femmes ; l'enfant mâle est baptisé le quarantième jour ; l'enfant femelle ne l'est qu'au-bout de quatre-vingts jours. Dans la manière même dont se pratique la circoncision dans cette contrée, il y a mélange du judaïsme et du christianisme, puisque le même enfant est soumis à l'opération de la circoncision et à l'immersion dans l'eau.

La dispersion des Juifs, en les disséminant dans les parties du monde les plus reculées, n'a point fait disparaître parmi eux l'usage de la circoncision. On la retrouve jusque chez les Juifs chinois, qui la pratiquent, ainsi que plusieurs autres cérémonies de l'ancienne loi, dont ils ont abandonné un grand nombre, pour adopter divers usages des habitants de la Chine. La tradition a conservé parmi ces Juifs des souvenirs dont ils se sont entretenus avec le père Gonzani ; ils se rappellent, par tradition, la sortie d'Egypte, le passage de la mer Rouge, la marche à travers le désert ; mais lorsque le missionnaire leur parla du messie prédit par l'écriture et que ce messie avait paru, ils répondirent qu'ils avaient bien entendu parler d'un saint homme nommé Jésus, fils de Sirack, mais que celui qu'il leur désignait leur était tout à fait inconnu.

Comment la circoncision a-t-elle pu être connue en Chine ?

M. Pardessus a émis, dans un mémoire sur le commerce de la soie chez les anciens, l'opinion que les juifs des dix tribus transportées par Theglathphalasar et Salmanasar, dans la Médie et jusque dans la Bactriane, purent se hasarder à pénétrer en Chine. De Guignes ayant démontré que des familles juives y étaient établies deux siècles avant notre ère, après avoir fui la Bactriane pour se soustraire aux persécutions des Grecs ; il y a tout lieu de présumer que ces juifs connaissaient déjà le pays où ils se réfugièrent, et que d'anciennes relations, qui ne pouvaient être que celles du commerce, leur donnaient l'assurance qu'ils y

recevraient l'hospitalité. C'est ainsi que la circoncision se serait introduite dans la Chine.

Ces notions imparfaites sur les communications qu'eurent avec la Chine les nations placées à l'ouest de ce pays, sont confirmées par les idées qui règnent parmi les Juifs de la Chine sur un certain Jésus, qu'ils n'ont pas connu, mais dont ils avaient une idée vague.

Ce n'est que postérieurement au siècle d'Alexandre le Grand, que nous avons la preuve certaine des relations qui s'établirent entre l'Occident et la Chine, et qui furent sans doute le résultat de la fondation de l'empire Grec, de la Bactriane, après la mort de ce conquérant. Ces relations sont indiquées par Eratosthène, géographe d'Alexandrie, du deuxième siècle avant notre ère.

L'histoire des Samaritains se rattache à celle des Juifs. Ce qui prouve que, parmi les premiers, la circoncision est en honneur comme parmi les Juifs, c'est la réponse que firent, en 1590, les Samaritains du Caire et de Naplouse à Joseph Scaliger : « Nous ignorons quelle est ta foi. Tu déclares que dès ta jeunesse tu as aimé notre loi ; nous ne pouvons te transmettre par la main d'un *incirconcis* l'exemplaire que tu demandes, etc. »

Les Samaritains de Naplouse, dit Robert Huntington, se disent seuls Hébreux et Isréalites, ils méprisent et fuient les Juifs de peur dêtre souillés.

Le soin avec lequel ils ont conservé le Pentateuque samaritain, dit un historien, en garantit l'authenticité. Huntington, qui était aumônier de la factorerie anglaise à Alep, reconnait ici la main de la providence, qui a ménagé par là une preuve de plus à la religion et un argument de plus contre l'incrédulité, avant l'extinction de cette faible colonie.

Mais, disent tous les historiens, *les traits de leur visage* et leurs coutumes prouvent qu'ils sont Juifs. Parmi ces coutumes, celles de la circoncision tient le premier rang. Serait-ce donc la

circoncision surtout qui imprime à leur visage cette physionomie ? Cette remarque de l'historien confirmerait celle que nous avons faite sur la cause de la physionomie chez les Juifs.

Les *Israëli* des Indes, qui prennent eux-mêmes le nom de Beni-Israël et non celui de Juifs, parce que leurs ancêtres ne sont point sortis du royaume de Juda, mais du royaume d'Israël, n'ont jamais entendu parler du second temple ni du messie des chrétiens. Quelques-uns seulement possèdent le Pentateuque, les Psaumes et le livre de Job.

En 1810, le docteur Buchanan fit, dans une société, un rapport curieux sur l'état des Juifs de l'Inde et de la nation des Affghans : « ..... De retour à Calcutta, je poursuivis mes recherches..... Sir William Jones avait pensé que les Affghans étaient juifs. De nouvelles observations confirmèrent le jugement de ce savant illustre. Il se trouvait précisément des Juifs affghans à Calcutta; l'un de mes domestiques était de cette secte. Comme les Affghans passent pour Musulmans, je lui demandai s'il était de la religion de Mahomet. — Non, répondit-il, je suis Juif mahométant ; et *je reconnus parfaitement dans sa physionomie les traits des Juifs de Londres....* Les Musulmans envahirent le territoire des Affghans et leur dirent : Nous sommes Juifs comme vous; nous observons la *circoncision* et le sabbat. Réunissons-nous, ne formons plus qu'un peuple..... Avec le temps, le nouveau culte se mêla à leurs institutions..... En beaucoup d'endroits il ne fut plus possible de les reconnaître qu'à leurs physionomie, à leurs traditions, à quelques coutumes particulières.

Un historien, dans la description du caractère des Juifs, fait remarquer que ce peuple n'a renoncé qu'aux usages qu'il lui était impossible de conserver. A peine, dit-il, remarquez-vous en lui l'influence des climats. La différence des temps et des lieux n'a point altéré ses traits primitifs. Cette remarque confirmerait encore ce que nous avons dit de la circoncision, considérée comme

cause permanente de cette physionomie particulière et toujours triomphante au milieu des causes qui tendent en vain à faire disparaître les traits primitifs des Juifs.

Le docteur Wolf, après avoir abjuré la religion judaïque et être entré au collége de la Propagande à Rome, en sortit pour y avoir manifesté un esprit peu conforme au dogme de l'autorité pontificale. Il commença en 1821 à voyager en missionnaire anglican parmi les tribus dispersées d'Israël, prêchant le dogme chrétien à ses anciens coreligionnaires, en Palestine, en Égypte, en Mésopotamie, en Perse, en Crimée, en Géorgie et dans tout l'Empire ottoman.

De 1826 à 1830, il entreprit une mission nouvelle auprès des Juifs d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, de la Hollande et de ceux qui sont épars sur les rives de la Méditerranée. Il poursuivit ses travaux en Turquie, dans le Turkestan, le Cachemire, l'Indostan et sur les bords de la mer Rouge.

A Poonah, il vit une tribu d'Israël, remarquable entre toutes les autres. C'est celle des Béni-Israël, distincts, par leur culte, des autres Juifs. Ils comptent parmi les meilleurs soldats de la compagnie; ils récitent quelques prières du rite hébraïque, et ils conservent dans leurs maisons des idoles indoues.

Pour les Juifs de l'Yémen, le Messie est un être mystérieux, au nom duquel un jour ils doivent combattre et pour l'honneur duquel ils marcheront vers *Kuds* (Jérusalem). « Le principal rabbin des Juifs de l'Yémen dit à ce missionnaire que jamais ils n'oseraient retourner à Jérusalem, tant que le Seigneur n'aurait point révoqué les terribles jugements portés contre cette ville, et inscrits dans le livre de Daniel. Ce préjugé, il faut en convenir, est étrangement d'accord avec les dogmes chrétiens, et semble attester que ce peuple maudit accepte sa dispersion comme le châtiment d'un crime inexpiable. »(*Revue Britannique, août 1845*, *p.* 269.)

Le but principal du docteur Wolf était de répandre la lu-

mière partout où se trouvaient quelques débris d'Israël dispersé. Il se posa la question de savoir si les tribus indiennes du Canada pouvaient revendiquer une origine juive. Cette question ne lui parut point assez affirmativement résolue pour l'engager à prêcher parmi les Peaux-Rouges.

Le capitaine Bérard, commandant la station de la Nouvelle-Zélande, après avoir dit, dans un de ses rapports, que les naturels de la nouvelle Calédonie sont bien les sauvages les plus originaux du Grand-Océan; que leur costume est trop simple, pour qu'il soit possible de le décrire, parce que, comme du temps de Cook, il choque la pudeur; après avoir dit que les missionnaires ont acquis la certitude que ces hommes sont antropophages, il ajoute qu'il n'y a chez eux aucune idée religieuse, et que l'on n'y remarque que quelques cérémonies, comme la *circoncision*. Cette coutume s'est-elle introduite d'elle-même chez ce peuple, ou bien leur vient-elle des Hébreux et des Égyptiens? Comment le supposer en histoire? comment le démontrer?

Les Égyptiens, les Phéniciens, les Américains et d'autres peuples ont adopté la circoncision par des motifs de santé, de propreté, de superstition ou de lubricité. « L'espèce de circoncision pratiquée par les insulaires d'Otaïti paraît avoir été introduite par un motif de lubricité, » dit M. Glaire, dans une note qui nous a paru ambiguë. Elle ne dit pas si c'est par désir ou par horreur de la lubricité que la circoncision s'est introduite chez les Otaïtiens.

La circoncision est ainsi restée parmi les Juifs de toutes les nations, qu'ils soient descendus d'Israël ou de Juda; cette institution est demeurée au milieu d'institutions nouvelles, qui ont surgi à la place d'une foule de coutumes oubliées, comme un gage de l'antique origine des Juifs, comme le signe permanent et indestructible de la nation, quelles que soient les parties du monde où la dispersion les ait jetés.

Si la circoncision a pu être quelque part négligée, c'est parmi

les Juifs américains, et surtout ceux de la Jamaïque, riches planteurs ou négociants opulents, que l'on accuse de ne pas observer très-rigoureusement les rites prescrits par Moïse, et pourtant la circoncision a été maintenue parmi eux.

Un certain nombre de coutumes religieuses et de préceptes de l'Exode, qui ne pouvaient s'observer que dans la Terre-Sainte, ont été abandonnés par les Juifs obligés de se conformer aux lois des pays qu'ils habitent.

Le jour du sabbat, la seule chose qui soit permise aux Juifs, qui, ce jour-là, ne peuvent pas même enterrer leurs morts, c'est de circoncire leurs enfants, parce que cette cérémonie doit nécessairement avoir lieu le huitième jour après la naissance.

L'histoire des Juifs depuis la venue de Jésus-Christ, est l'histoire de leur long matyre de seize siècles. Ils ont subi tous les genres d'affronts et d'injures.

Colonne immobile, l'institution de la circoncision est debout au milieu des débris de toutes les institutions. Monument indestructible des premiers jours du monde, elle a résisté au torrent irrésistible du temps, qui détruit tout, afin qu'il fût transmis aux siècles futurs quelque chose de l'enfance des sociétés. Voisine de la création du monde, la circoncision se perpétuera jusqu'à la fin du monde. Phénomène de persévérance sans exemple dans l'histoire, et qui devait attirer l'attention de notre époque sur cette institution.

Ce qui étonne l'observateur, c'est la transmission d'âge en âge, à travers trente siècles, de cette coutume, qui semblait, par sa nature, devoir être la première à disparaître. L'étonnement redouble quand on songe qu'elle s'est conservée au milieu des longues et dramatiques persécutions que les Juifs dispersés ont eu à subir de la part des païens, de la part des chrétiens et de la part des mahométans. Son maintien fait ressortir toute la force de résistance que les Juifs ont opposée aux plus accablantes épreuves.

Israël, c'est le génie de la patience, de la résignation, de l'opiniâtreté. La persévérance de la circoncision est comme le cachet permanent de ce caractère des Israélites.

Nous avons vu dans cette rapide histoire que, depuis l'avènement de Jésus-Christ, les Juifs furent longtemps plongés dans un état d'ilotisme qui semblerait avoir dû les tenir tout à fait éloignés de la culture des sciences. Quoique traités en parias dans toutes les parties du monde civilisé, quelques-uns d'entre eux surent pourtant acquérir quelque célébrité dans les sciences humaines.

« On doit, à la savante érudition des *Basnage*, des *Jost*, des *Depping*, des *David Carcassonne*, des *Carmoly*, etc., la conviction que les Juifs, malgré leur long et pénible état d'ilotisme, ne restèrent point étrangers à la culture des sciences; que beaucoup d'entre eux acquirent une juste célébrité dans les diverses branches des connaissances, et que leurs études s'étendirent essentiellement à la médecine. »

Si nous consultons l'histoire, nous voyons qu'à partir d'une certaine époque, le 12e siècle, jusqu'à nos jours, richesses, sciences et honneurs, les médecins Juifs ont tout obtenu.

Cependant, le peuple Juif, toujours fugitif, toujours errant sur les routes, a mené une vie de bête fauve lancée et relancée par une meute fanatique, aux cris du hallali religieux, devant un avenir plus sombre encore de persécutions, à mesure que, traqué dans sa vie exclusive, il se nourrit de ce qu'il peut prendre sur son chemin à la dérobée, arrachant à l'oppression injuste et arbitraire tout ce qu'il peut lui dérober d'or, car si les honneurs lui manquent, l'or du moins ne lui manquera pas. La persécution et l'exclusion de toute communauté n'ont laissé dans son cœur que la soif de l'or, un jour les libertés étant ouvertes à tous, il pourra tout avec son or.

Pierre qui roule n'amasse pas mousse; nous croyons le proverbe très pauvre de vérité à l'endroit des Juifs, leurs millions

lui donnent un démenti. Si une voix plus véridique que ce proverbe à l'égard des Juifs les a condamnés à la dispersion, elle ne les a pas voués à la pauvreté. Les a-t-elle voués à l'ignorance? Non. La preuve? C'est la bibliographie relative aux médecins juifs.

Dans le précis historique de la circoncision, nous avons vu qu'il faut arriver à la fin du 12e siècle pour rencontrer dans l'histoire un médecin juif dont le génie médical se soit révélé dans des ouvrages importants; ce médecin célèbre est Maimonide, qui pratiqua la médecine en Égypte.

Huaste, ainsi que le rappelle Cabanis, regarde les Juifs comme les hommes les plus propres à la médecine.

Vers le 14e siècle, les médecins juifs, dit Cabanis, obtinrent sur les autres médecins une prépondérance trop constante pour qu'elle ne leur fasse pas supposer de véritables talents.

Ce sont des médecins juifs qui ont fondé l'école de médecine de Montpellier; cette école dont le haut enseignement, quoi qu'on en dise, jettera longtemps encore de vives clartés sur les questions des hautes régions de la science.

Nous venons d'abréger ce que l'histoire enseigne à la gloire des médecins juifs. Il y a le revers de la médaille.

Quel vide se présente à nous, dans les livres de Maimonide lui-même, au sujet de la circoncision! Il publia un ouvrage dans lequel il avait pour objet d'expliquer les passages les plus difficiles des écritures. Dans cet ouvrage, contrairement à l'opinion de plusieurs Juifs, qui prétendaient que les rites et les statuts de Moïse n'étaient point fondés sur la raison, mais sur la volonté purement arbitraire de Dieu, il soutint que cette loi reposait sur des principes dignes de la sagesse de son divin auteur: il analysa ses éléments, développa sa morale. Au milieu de toutes ces interprétations relatives aux coutumes particulières du peuple Juif, que se disait-il, relativement à la circoncision? Que

pensait le savant Maimonide ? Pour ce qui concerne la partie médicale de cette question, nous le verrons plus tard; mais sur l'esprit de cette institution, sur l'intention du législateur, que trouve-t-on dans les livres de Maimonide ? Découvre-t-on dans ses écrits quelques considérations qui confirment ou qui invalident celles que nous essayerons en traitant la question de la valeur morale et de la valeur hygiénique de la circoncision ? Lorsque, parcourant les œuvres de ce savant Israélite, on ne trouve aucune considération philosophique qui se rattache à l'esprit soit hygiénique, soit religieux de cette institution, on ne peut s'expliquer ce silence que par le respect profond de la science elle-même, parmi les Juifs, pour une question qu'elle ne doit, sous aucun rapport, faire entrer dans son domaine, mystère impénétrable, que la science la plus élevée ne peut atteindre, parce qu'il est le secret de Dieu même.

Nous donnons dans cet ouvrage l'exemple du respect qui est dû à cette institution antique et vénérée de tous, puisque les Chrétiens eux-mêmes en ont fait une de leurs solennités, mais nous faisons valoir les droits de la science. La science et la religion se trouvent d'accord dans l'intérêt de l'humanité.

C'est ce qui résultera de la lecture de cet écrit pour celui qui voudra en relier toutes les parties.

Mais ce qui est surtout déplorable dans les livres de Maimonide lui-même, c'est l'absence de toute notion en anatomie et en physiologie, ignorance démontrée par la circoncision elle-même; et plus tard, c'est l'incurie des médecins juifs, qui, malgré les progrès de la science, laissent à l'opération de la circoncision toute sa barbarie.

Qu'on ne nous parle donc pas, à propos d'un fait anatomique et chirurgical, de la science du grand Maimonide. Mais il y a longtemps que les docteurs de la loi ne sont plus tout à la fois rabbins et médecins, il y a longtemps que les médecins Juifs ne sont plus étrangers aux connaissances anatomiques, que la dis-

section des cadavres n'est plus pour eux une profanation, et que, par conséquent, ils ne sont plus étrangers à la chirurgie, il y a longtemps enfin que leur propre science leur fait un devoir de ne pas considérer la circoncision seulement comme un acte religieux, comme un acte non susceptible de modification. Nous sommes arrivés à prononcer le mot de *réforme*.

La réforme, c'est le grand cri des transfuges d'Israël dans le camp de l'ennemi, c'est le mot de ralliement contre la Mishna et contre le Thalmud; c'est l'antique foi des Israélites ébranlée, c'est le triomphe de l'esprit moderne introduit dans la famille patriarcale et dans la synagogue.

Suivons l'histoire, en étudiant l'esprit nouveau qui s'est levé parmi les Juifs. Cette étude fera naturellement suite à l'étude historique, et précédera convenablement la question de la réforme chirurgicale de la circoncision.

XXVIII. — *État actuel des Juifs dans la société considéré en vue de la réforme de la circoncision.*

La nation israélite, au milieu de la tourmente des idées qui fait irruption, n'est plus cet Israël éternellement inactif et passivement remué par les bouleversements des peuples au milieu desquels il vivait.

« Le Juif qui porta le premier coup au Thalmud, a dit M. Alex. Weill dans un article de la *Revue indépendante*, fut le célèbre Moïse Mendelsohn. Ce philosophe érudit traduisit pour les Juifs la Bible et les Psaumes en allemand, avec les lettres hébraïques. C'était la première traduction faite en allemand pour les Juifs. Mendelsohn a fait école. Une foule de savants juifs marchèrent sur ses traces. Les gouvernements allemands protégeaient alors toutes les tentatives de réformes; en peu d'années, parurent un grand nombre d'ouvrages de critique et de philosophie, la

plupart dirigés contre le Thalmud, dont les auteurs étaient des rabbins et des docteurs juifs.

La révolution française vint enlever la juridiction civile aux thalmudistes, et plaça les Juifs sous la protection de la loi commune. Un schisme éclata au sein du Judaïsme, d'où sortit une secte qu'on appela *Neumodisch*, Juifs modernes. Ils renièrent les écoles talmudistes et en établirent d'autres sur le modèle des écoles chrétiennes.

« La *philanthropine* de Francfort, dit M. Weill, est un exemple du succès de cette réforme. »

« Les réformateurs ne s'arrêtèrent pas là. Les Thalmudistes avaient toujours évité de faire apprendre à leurs enfants des industries manuelles dont l'exercice les eût forcés de travailler le jour de sabbat, et de se mêler aux Chrétiens et à leurs repas. Aujourd'hui encore, le Juif thalmudiste se ruine plutôt que de laisser partir son fils pour l'armée, où la vie militaire amènerait de graves infractions aux prescriptions de sa loi. Les Juifs modernes formèrent des sociétés dans le but d'engager les jeunes Juifs à quitter le commerce, à apprendre des métiers d'artisans, et à s'adonner à l'agriculture. En dernier lieu, ils rejetèrent la synagogue et ses prières, souvent barbares, qui appellent les vengeances du ciel sur tout ce qui n'est pas juif, pour se rassembler les samedis dans un temple; y chanter des psaumes, à l'instar des luthériens réformés, et y entendre les discours de prédicateurs éloquents. Les filles qui, chez les thalmudistes, ne vont jamais à la synagogue, et ne reçoivent d'autre éducation morale et religieuse que les lois de cuisine et de fêtes, furent admises dans ces temples; des professeurs juifs et chrétiens furent employés dans les écoles *modernes* pour faire des livres élémentaires sur la nouvelle loi de Moïse. La révolution fut complète, et dix ans avaient suffi pour renverser de fond en comble une œuvre d'ignorance qui, grâce à la persécution et à l'intolérance des Chrétiens, avait duré pendant plusieurs siècles.

» Les Juifs allemands doivent ces bienfaits à la domination française en Allemagne. La célèbre Bettina d'Arnim eut sa part dans cette réforme judaïque, et longtemps toute sa correspondance avec Goëthe ne roula que sur ce point.

» Hambourg et Berlin suivirent l'exemple de Francfort.

» Après la chute de Napoléon, les gouvernements allemands, tout réactionnaires qu'ils étaient, se gardèrent bien de mettre obstacle à ce mouvement. Partout les Juifs furent forcés d'envoyer leurs enfants à l'école publique des Chrétiens ; on créa une école normale pour former des professeurs juifs, on empêcha par toutes sortes de mesures et de moyens les Juifs de la campagne de s'adonner exclusivement au colportage et au maquignonnage ; les académies thalmudiques furent dissoutes, et les rabbins forcés de fréquenter l'université et d'y gagner le grade de docteur. Bien que la plupart des Juifs allemands aient perdu leurs droits politiques depuis 1815, ils ne sont pas moins restés supérieurs à tous les autres Juifs de l'Europe ; les campagnards surtout l'emportent de beaucoup sur leurs coréligionnaires qui se livrent aux mêmes travaux dans les autres pays. Toutefois, ce mouvement fut un peu ralenti par la lutte qu'avaient à soutenir en même temps et que soutiennent encore les Juifs allemands, pour obtenir leur émancipation politique. Le schisme existait bien dans les actes, les trois quarts des Juifs allemands appartiennent à l'école moderme ; mais aucun pacte officiel ne sanctionnait la réforme et ne constituait les dissidents en véritable secte réformiste. Ce pacte a été signé, à Francfort, par une société puissante qui réunit dans son sein tous les Juifs distingués de l'Allemagne qui n'ont pas passé au christianisme, car le nombre des Juifs convertis est très-considérable au-delà du Rhin.

« Voici, en trois articles, la profession de foi ou plutôt la protestation des réformistes juifs :

« 1° Nous reconnaissons dans la religion mosaïque la possibilité d'une progression sans bornes ;

» 2° Le recueil de controverses, dissertations et préceptes» qu'on est convenu d'appeler le Thalmud, n'est d'aucune autorité pour nous, ni comme dogme, ni comme loi exécutive;

» 3° Nous n'attendons ni ne désirons un Messie qui doive ramener les Israélites en Palestine. Nous ne reconnaissons pour patrie que celle dans laquelle nous sommes nés et à laquelle nous tenons par les relations civiques.

» Voilà, en trois articles, une des plus grandes révolutions qui se soient opérées dans le domaine des religions.

» De là à l'Évangile il n'y a qu'un pas. Un grand nombre de Juifs distingués de toutes les parties de l'Allemagne ont déjà adhéré au programme de Francfort.

» A la vue de cette manifestation, les thalmudistes et les rabbins ont jeté les hauts cris; les passions politiques se sont mêlées aux rancunes religieuses, et les réformateurs ont été dénoncés auprès de plusieurs gouvernements de l'Allemagne. »

A la suite de ce passage, il s'agit d'influences rétrogrades qui auraient été tentées près du sénat de Francfort, par la maison des Rotschild.

S'il y a eu anathème contre le nom des Rotschild, comme religieusement rétrogrades, il y a eu aussi anathème contre ce nom comme charitablement progressif. La synagogue de Jérusalem, dont les membres se distinguent par leur profonde aversion pour toute innovation, et, en général, pour tout progrès, a fulminé une sentence d'excommunication contre tous les Israélites qui participeraient, soit comme quêteurs, soit comme donateurs, à la collecte qui s'est faite en Europe dans le but d'encourager l'agriculture parmi les Juifs d'Asie, et d'établir à Jérusalem, pour les indigents d'entre ces mêmes Juifs, un grand hôpital, et des écoles d'adultes et d'enfants des deux sexes.

Parmi les personnes frappées d'anathème, se trouvèrent les chefs des différentes maisons Rothschild, lesquelles ont souscrit

collectivement, pour la somme de cent mille francs, en faveur de cette œuvre de bienfaisance.

Anathème de la part des réformistes radicaux, ou anathème de la part des ultra-orthodoxes, les bienfaits des maisons Rothschild n'en sont pas moins acceptés chaque jour par les uns et par les autres. La véritable charité, qu'elle soit chrétienne ou qu'elle soit juive, est toujours la charité.

Juifs ou Chrétiens, disons la vérité : il y a encore dans les veines des Rothschild du sang de Meyer-Anselme Rothschild, qui rendit à l'électeur de Hesse le dépôt confié et doublé par les intérêts.

Si nous voyons les Rothschild scrupuleux à l'endroit des réformes, rappelons-nous qu'ils descendent d'Anselme Rothschild, qui, lorsque l'heure de la prière sonnait, mettait son bonnet sur sa tête, suivant la coutume des Israélites, et adressait sa prière à Jéhova, sans s'inquiéter de la présence de l'électeur et de sa noble cour. C'est cette piété qui lui valut un dépôt de cent millions.

Avant les temps dont nous venons de parler, les Juifs, dépouillés et décimés en Allemagne, étaient venus chercher un asile en Pologne, sous la protection des lois tolérantes instituées par Casimir-le-Grand. Mais bientôt furent remis en vigueur *les statuts* de Boleslas, qui contenaient entre autres articles, fondés sur d'absurdes préjugés, le suivant : *Il n'est pas permis aux Juifs de voler des enfants.* Cet article faisait allusion à l'absurde préjugé qui accusait les Juifs de répandre le sang des enfants chrétiens dans leurs cérémonies de la Pâque.

Les Israélites mis hors du droit commun, formèrent une société à part dans la nation. Les persécutions n'en furent que plus nombreuses et plus vives. Après quelques moments de trêve sous le règne tolérant d'Etienne de Battory, la persécution fut longue, et on l'a dit, si le génie hébraïque pouvait en

tracer le récit, il dépasserait en douleur toutes les souffrances de la captivité de Babylone.

Stanislas-Auguste avait rédigé un projet de réforme pour rendre aux Juifs la condition de citoyens, lorsque bientôt on vit la Pologne elle-même se débattre pour résister aux étreintes des trois puissances qui ambitionnaient de se partager ses riches dépouilles. Les Juifs ayant suivi le destin de ceux mêmes qui avaient rêvé l'amélioration de leur sort, se trouvèrent divisés entre la Prusse, l'Autriche et la Russie. Les Juifs qui, dans ce triage, échurent à la Prusse, furent les moins malheureux. Ceux qui se trouvèrent dans le lot de l'Autriche eurent à souffrir de toutes sortes d'intrigues. Les plus malheureux de tous furent ceux qui tombèrent sous le knout de la Russie. Les Juifs martyrisés par Constantin, frère d'Alexandre, en appelèrent au grand cœur et aux généreuses intentions de cet empereur.

Nous avons vu la réforme marcher à grands pas en Allemagne, depuis l'émigration des Israélites en Pologne. En fut-il de même parmi ces derniers? L'impartiale histoire dira que, dans la guerre de 1793, un grand nombre d'Israélites se distinguèrent par leur courage et leur dévouement; qu'en 1831, un corps de volontaires fut organisé pour la guerre de l'indépendance. Mais la masse du peuple juif resta indifférente au mouvement général des esprits. Les Juifs, dans ce cas, reculèrent devant les sacrifices qu'allait exiger d'eux la défense du gouvernement révolutionnaire en Pologne qui, de son côté, n'avait rien voulu faire pour leur émancipation. C'était pourtant une classe importante en Pologne que cette population israélite, dont le chiffre ne s'élève pas à moins de trois millions d'âmes.

Si les Juifs ont laissé passer sans sympathie les grandes luttes de la Pologne, leur patrie adoptive, ils en sont aujourd'hui bien cruellement punis.

Qui ne sait l'état de la population juive, en France, avant 1789, sa misère, son oppression ?

Les Juifs, grevés des taxes les plus onéreuses, se trouvaient souvent, pour pouvoir y faire face, dans la nécessité de faire des emprunts. Les communautés juives étaient représentées par les syndics qui les contractaient en leur nom.

Ce ne fut qu'en 1789 que sonna l'heure de l'affranchissement et de la liberté. Les Juifs, jusqu'alors parqués dans certaines parties du territoire, se répandirent à travers la France avec leurs habitudes contractées dans l'isolément.

« La religion juive, dit M. Thiers (*Histoire du Consulat et de l'Empire*), est venue demander à l'Etat fondé sur la révolution française l'exercice public de son culte. L'Etat a répondu au Judaïsme et devait lui répondre : Je vous connais mal ; on vous a calomnié peut-être ; mais enfin on vous a beaucoup accusé d'avoir, en vertu de vos dogmes, que je ne juge point, des pratiques et des maximes que j'ai le droit et le devoir de juger, et qui, dit-on, sont incompatibles avec les mœurs et les lois françaises. C'est à vous à me donner satisfaction sur cela. Vous connaissez l'esprit de la législation actuelle, la morale qui en sort de toutes parts, qui la seconde et la perpétue. C'est à vous, si vous voulez que je vous reconnaisse, à faire la preuve que, loin d'être contraire, vous êtes favorable à cet ordre de choses, non pas directement, en professant la république ou la monarchie, en vous mettant à mon service, ce qui vous opprimerait, vous dégraderait, et par cela même vous rendrait inutile, mais indirectement, par les vertus que vous recommandez et par l'esprit général que répandront vos enseignements libres et respectés. — Sur cela, réunion de l'église judaïque, délibération du grand sanhédrin, mémoire présenté au Gouvernement, enquête du Gouvernement, délibération commune, et en conséquence, reconnaissance du culte juif. »

En conséquence aussi la sécularisation du culte d'Israël, suivant l'expression d'un savant évêque de France, Mgr l'évêque de Langres, dont les paroles font opposition à celles de l'illustre

historien *du Consulat et de l'Empire*. C'est l'état actuel des Juifs en France, jugé politiquement par l'ancien ministre et religieusement par le prélat. Au sens politique de l'homme d'État, le judaïsme se relève ; au sentiment religieux de l'évêque, le judaïsme n'est plus qu'un instrument de discipline morale.

L'émancipation des Israélites, en France, s'est achevée sous le règne de Louis-Philippe.

« Sire, dit au roi des Français, dans un livre sur l'*Histoire de la féodalité financière*, un auteur plein de verve et de chaleur, M. Toussenel, que connaissent les lecteurs d'un des plus sérieux journaux de l'époque, la *Démocratie Pacifique*, Sire, votre règne aura fermé l'ère des guerres extérieures et des cataclysmes politiques ; celui de votre successeur verra s'éteindre, à son tour, les ferments de la guerre sociale, par l'émancipation du travail ; » langage élevé comme la pensée qu'il traduit. L'auteur ajoute : « *Par l'abaissement des Juifs.* » Puis il cite l'opinion du duc d'Orléans à l'égard des Juifs. « Sire, le prince royal, votre fils bien-aimé, gémissait amèrement de cette puissance insatiable des Juifs, de ces Juifs, disait-il, qui violentent le pouvoir, écrasent le pays, et font remonter vers le trône innocent les malédictions du travailleur obéré... »

On nous permettra de faire ici une légère digression dans une œuvre qui a tant d'entrées et d'issues.

On nous la pardonnera surtout en faveur de son caractère pacifique. Notre encre de diplomate pourra s'effacer ; elle ne sera point fixée par de la poudre à canon, malgré l'importance qu'elle pourrait avoir aux yeux de M. Michelet, qui déclare que, s'il voulait devenir un homme politique, il commencerait par se faire médecin.

Notre olitique se bornera à considérer en peu de mots l'état actuel des esprits parmi les Juifs, et l'état des Juifs au sein des sociétés modernes, préparant ainsi le terrain sur lequel nous

pourrons établir la question de réforme, relative à la circoncision.

Les Juifs dont le prince voulait parler ne sont pas tous circoncis, et si les plus puissants parmi eux le sont, notez qu'ils ont vécu jusqu'ici loin des fonctions publiques et des honneurs, par conséquent dans la recherce exclusive des richesses. Comme son noble fils, le roi Louis-Philippe aura vu le danger ; il aura vu que la richesse des Juifs venait de leur abaissement social, de leur incapacité légale pour les charges et les dignités, et par suite, de leur préoccupation habituelle pour les grandes entreprises commerciales: et le Roi, dans l'intérêt de tous, a voulu donner au monde l'exemple de l'émancipation des Juifs, prévoyant qu'en élevant le niveau de leur position civile et sociale on abaisserait, avec le temps, le niveau de leur position financière: que ces rois perdraient leur royaume en prenant leurs titres de noblesse.

Que telle ait été l'intention de la conduite gouvernementale en France depuis le décret impérial de 1806, par lequel fut ordonnée la convocation d'une assemblée des Juifs, pour leur poser différentes questions relatives à leur état social, c'est ce que nous ne soutiendrons pas, mais on ne nous contestera pas du moins la possibilité du résultat que nous avons pressenti, si, par un retour dans l'histoire, on veut se mettre en état de juger que la puissance féo-financière des Juifs a eu pour cause les persécutions qui n'ont cessé de les poursuivre. Depuis l'invasion de la Judée et la prise de Jérusalem, nulle part les Juifs n'ont joui d'aucune protection ni d'aucun droit de cité. Partout il leur était défendu d'acquérir, de posséder aucune espèce de propriété. Ils ne purent donc se créer une existence que par des moyens indirects, que par un commerce clandestin. De là l'habitude de l'usure excessive qu'ils ont contractée; de là cette longue série d'édits et d'ordonnances rendues sur eux par toutes les puissances européennes, depuis le quatrième concile de Latran, en 1215, jusqu'aux ukases de l'empereur de Russie, en

1846. Les mesures rigoureuses, souvent impitoyables, prises contre eux à des époques diverses et par des gouvernements différents, ont toujours été motivées sur l'usure (la presse). La persécution avait fait le mal, et elle poursuivait dans les Juifs le mal qu'elle avait fait.

Sortons des hypothèses, et rentrons dans la série des faits historiques.

Depuis quelques années, la réforme, partie de France, où elle a commencé à arborer son drapeau, a parcouru l'Allemagne et la Prusse, et partout elle a attiré à elle la multitude.

Si la Prusse donne aujourd'hui l'exemple d'un esprit de réforme qui semble inquiéter les israélites timorés, il faut pourtant que ceux-ci rendent justice à la Prusse. L'histoire reconnaît que les Juifs sont redevables de leur émancipation, surtout aux lumières et aux talents de leurs coréligionnaires, et c'est aux savants de ce pays et de l'Allemagne qu'elle attribue la plus grande part dans les résultats de cet esprit nouveau qui relève chaque jour la société juive, et a préparé l'avénement en Prusse et en Allemagne des réformes sociales qui, en France, ont fait entrer les israélites dans l'exercice des droits publics.

Lorsque récemment en Prusse le roi convoqua une sorte de sanhédrin pour donner une constitution aux Juifs de son royaume, l'idée parut étrange: elle n'était cependant pas sans précédent, puisqu'en 1806, par un décret impérial, Napoléon avait ordonné la convocation d'une assemblée de Juifs, ayant pour but de s'occuper de leur état social.

Au nom de quel principe le peuple juif serait-il à tout jamais privé de ses droits de citoyen dans nos sociétés modernes? Au nom de quel principe, un homme, parce qu'il est né israélite, devra-t-il être exclu, comme il arrive dans certains états, des fonctions politiques et même des fonctions civiles? Quelle raison humaine ou divine y a-t-il, pour qu'un David Salomon, en Angleterre, juif, il est vrai, au milieu de protestants, mais celui-là

même qui naguère vint à Paris visiter dans les plus grands détails les principaux établissements de bienfaisance, pour obtenir, dans les établissements analogues en Angleterre, les bienfaits de leur organisation (*Débats 1845*); quelle raison y avait-il pour qu'un tel israélite ait été empêché, quoique nommé par la voix du peuple, d'exercer les fonctions d'Aldermann et de lord-maire?

Parce qu'un Juif n'est pas un protestant, est-ce une raison pour qu'il ne puisse être membre du conseil municipal de la plus petite bourgade, même lorsqu'il s'appelle David Salomon? Quelle raison d'état empêche un Rothschild de siéger au parlement? Par quelle puissance le génie d'une législation barbare empêche-t-il le génie de la civilisation de rayer des codes de la Grande-Bretagne deux lois depuis longtemps vieillies et tombées en désuétude, mais qui ne sont pas abrogées, nous voulons dire cette loi d'Édouard Ier, loi du moyen-âge, qui parque les Juifs dans des quartiers particuliers des villes, appelés Juiveries; et cette autre qui leur enjoint de porter un signe indiquant leur religion?

Des pénalités surannées qui existent encore pèsent sur le libre exercice du culte catholique lui-même, une loi condamne à l'emprisonnement et à l'amende tout sujet anglais pour le seul fait d'être catholique. Il est vrai que les catholiques ont pénétré jusque dans le parlement. Canons d'Élisabeth, qui ne tirent plus, mais qui maintiennent un principe et indiquent une intolérance qui peut éclater à tout moment aussi bien contre les catholiques que contre les Juifs.

Mais pour les Juifs de l'Angleterre eux-mêmes, l'heure de la justice a sonné. La chambre des lords a adopté un bill qui tend à abolir les incapacités dont ils étaient frappés.

L'Angleterre protestante a imité la Belgique, où le roi Léopold, lui-même protestant, a donné le plus bel exemple de la tolérance à l'égard des Juifs.

A Rome, les décrets de Léon XII sont-ils plus en vigueur contre les Juifs que ne le sont à Londres les lois d'Édouard Ier?

Le Ghetto, avec ses cinq portes de fer, se ferme-t-il avec rigueur sur les Juifs ainsi parqués, au coucher du soleil?

Si nous en croyons, d'ailleurs, certains récits, la clef qui le ferme pourrait bien être une clef d'or. Richesse et Ghetto seraient presque synonymes.

Un Ghetto n'est pas essentiellement un triste séjour. Francfort, la riche cité, a aussi son Ghetto, quartier des Juifs, qui y sont encore aujourd'hui soumis à l'injurieuse coutume d'être parqués le soir.

A Francfort, les Israélites sont riches, et leurs maisons le disputent en élégance avec celles des catholiques.

Les dépendances du palais Rothschild font partie de ce quartier *maudit*, tandis que la façade semble sourire malicieusement au quartier catholique, dont elle est un des plus beaux ornements. (ELWARD.)

L'obligation pour les Juifs de Rome d'aller tous les mois à l'église située à la tête du pont Saint-Barthélemy entendre un sermon spécial sur leur coupable obstination, pourrait bien n'être que de l'histoire ancienne.

Nous ne sommes plus au temps de Léon XII, avec les idées de l'époque ; Pie IX règne sur le trône pontifical avec autant de sagesse et de bonté que de grandeur et de génie. Rome chrétienne n'opprime pas, elle protège, et cette protection n'est point, comme on l'a dit, l'ombre du mancenillier qui donne la mort.

Au milieu des réformes qui s'opèrent à Rome sous l'inspiration providentielle du grand pape Pie IX, les Israélites ne sont point oubliés, témoin l'abolition de la cérémonie du premier jour du carnaval, si humiliante pour les Juifs. Les huit cents scudis continueront d'être offerts en tribut : mais les Juifs n'i-

ront plus en députation au Capitole se prosterner aux pieds du premier sénateur dérisoirement assis sur un trône.

Comme la vérité, la vraie liberté fera le tour du monde éclairé par l'Evangile, ce soleil des nations, dont Josué ne pourra suspendre le cours.

Déjà, le judaïsme a subi, à son insu, en ce qui concerne la vie sociale, l'influence du christianisme.

Nous savons bien que nous soutenons là, en faveur des Israélites, une thèse qui n'est pas celle de tout Israélite. Il en est beaucoup qui préfèrent l'état de religion, et par suite, l'état social dans lequel ils se trouvent, à toutes les mutations qu'ils pourraient subir par leur fusion et leurs mélanges avec les autres hommes. Israël ne serait plus. La religion juive n'aurait plus la poésie du martyre. Mais il y a des faits que l'on ne peut nier.

La philosophie du christianisme, dit M. Alex. Weil, moins Voltaire à l'égard des chrétiens qu'à l'égard des juifs, a eu beaucoup d'influence sur les décisions des rabbins. Ils s'en sont approprié bon nombre de principes, et les plus en harmonie avec la civilisation.

« Dieu, dit saint Clément d'Alexandrie, avant d'avoir fait alliance avec les Chrétiens par l'*Évangile*, avait fait alliance avec les Juifs par la *loi*. » Le temps approche où Dieu réunira dans une même alliance les Chrétiens et les Juifs au nom de la loi perfectionnée par l'Évangile. Le monde se prépare à cette alliance universelle par la *science*. Les rêves et les utopies disparaîtront après avoir eux-mêmes préparé l'avènement de cette alliance universelle.

Courage et patience, enfants d'Israël! Après avoir si longtemps gémi dans l'immense désert de l'isolement, vous entrerez dans la terre promise des temps modernes, cette oasis nouvelle, où tous les hommes seront frères. Les exemples de

vertu et les preuves de puissance intellectuelle que vous aurez donnés hâteront la réalisation, pour votre race, des principes conquis par le progrès de la législation française. A l'exemple de la France, de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, de la Prusse, des États-Unis, nous verrons les autres nations s'élever à la hauteur des grandes idées que le christianisme a révélées au monde.

N'est-ce pas en vue de ces destinées providentielles que déjà la nation israélite soumet elle-même ses institutions à des réformes qui, en respectant le fonds de la religion, amènent les changements que la science lui demandait pour la faire entrer en participation de ses largesses?

Au nombre des réformes qui déjà ont placé les israélites dans le mouvement général des esprits, dans la voie du progrès, nous voyons les changements que la science et l'humanité conseillaient d'apporter aux procédés opératoires de la circoncision.

Mais tous ne sont pas encore entrés dans cette voie d'améliorations légitimes. C'est à ceux qui sont attardés dans les sentiers de la routine, avec une scrupuleuse inquiétude, que nous nous adressons.

Née sous l'influence de cet esprit de naïve rudesse qui caractérisa les premiers hommes, et pratiquée avec cet art qui ne connaissait d'autre instrument que le couteau de pierre, la circoncision se modifia d'abord peu à peu en s'humanisant, pour ainsi dire, dans son mode d'exécution. Puis, quand vinrent les perfectionnements erronés de la science et de l'art, elle en subit les lois fatales. Pût-elle du moins s'affranchir plus tard de ces procédés? C'est parce qu'elle ne s'est pas transformée, avec les progrès de la chirurgie, en une opération régulière, que nous avons entrepris de démontrer la nécessité et la possibilité de réformer cette utile opération.

Si donc la circoncision nous est parvenue avec tous les avantages d'une profonde institution, naïve et primitive dans l'acte

matériel qui la constitue ; sublime dans son but et dans l'intention du législateur, chemin faisant, à travers les âges, elle s'est hérissée de tous les procédés barbares d'un art qui semble n'avoir voulu attacher à cette institution que les procédés téméraires et les faibles moyens d'exécution qui ont signalé son enfance.

Le sort de cette opération, longtemps incertaine dans ses procédés, s'est fixé dans ces erreurs de la science ; il faut qu'elle s'en dépouille.

Respect à l'institution, mais réforme des procédés opératoires !

Que le sang de l'innocent soit versé, puisque telle est la condition que l'homme s'est faite par son immoralité, mais qu'il soit versé avec toutes les précautions que réclame l'humanité.

Notre vœu est celui qui sort de toutes les bouches, c'est celui de toutes les mères ; de toutes les parties d'Israël, retentit cette clameur : Réforme ! Réforme !

Le souvenir de quelques enfants juifs, présentés au baptême par leurs pères, faisait dire récemment à *la France administrative* :

« ..... On sait que les institutions mosaïques luttent en vain contre le progrès chrétien, et qu'en ce moment elles sont à la veille de subir une transformation complète. Les juifs sentent qu'ils ne peuvent plus rester juifs selon les exigences de leur loi ; et comme l'homme ne peut vivre sans rattacher son existence à un principe religieux quelconque, un grand nombre d'Israélites des plus éclairés et des plus marquants ont embrassé la religion catholique, et font administrer le baptême à leurs enfants. »

Il faut remarquer que ce n'est pas seulement l'opinion de quelques particuliers qui menace de s'infiltrer dans la société israélite, et de compromettre l'existence de la circoncision, c'est encore l'opinion manifestée par de grandes assemblées de rabbins.

Quoi qu'il en soit de ces tendances à une fusion du judaïsme et du catholicisme, toujours est-il qu'au nom de la science la circoncision devra subsister au milieu des réformes opérées au sein du mosaïsme, la science et la morale le veulent également. Ce que l'antique piété abrahamique a ordonné religieusement, la science aujourd'hui le reconnaît utile et nécessaire.

Ou bien le souffle de la réforme aura-t-il la puissance de ces nuages comprimés par des vents contraires qui, dans leur marche terrible, renversent sur leur passage les arbres les plus profondément enracinés, et en dispersent aux vents les débris. Nous ne sommes ici que les ministres de la science : nous laissons aux prophètes de la foi la haute mission de sonder les profondeurs de l'avenir.

XXX. — *Nécessité et possibilité de réformer l'opération de la circoncision en général.*

Au cri de réforme, un grand nombre d'israélites ont répondu par un cri d'alarme, esprits timorés et craintifs qui voient jusque dans les procédés les plus matériels de cette opération une institution divine, dans chacun de ces détails le bienfait d'une mystérieuse révélation.

Israël a retenti de leurs plaintes et de leurs gémissements ; dans leur prévision d'un sombre avenir, ils ont vu tomber les institutions de leurs pères, et, nouveaux Jérémies, ils ont pleuré sur les ruines de leur Jérusalem.

« Leur cœur, ont-ils dit, est devenu un cœur rebelle ; ils ont offensé le Seigneur ; ils ont rejeté sa loi ; ils ont perverti ses institutions et les ont sacrifiées à Baal, à cet esprit nouveau que les dieux étrangers ont soufflé sur Israël, mais leurs nouvelles institutions seront comme l'encens de Sabba et les parfums des terres éloignées, Dieu les rejettera. »

Pour certains mohels, l'idéal dont la succion et la déchirure du prépuce semblent être l'emblème, rehausse leur fonction, elle en fait un sacerdoce et l'entoure d'un prestige que la cérémonie n'aura plus aux yeux de la famille inclinée, si le mohel n'agit plus que suivant les règles de l'art chirurgical.

Peut-être ces plaintes eussent-elles été motivées, si la réforme se faisant radicale avait attaqué l'institution en elle-même, si elle avait porté un jugement sacrilége sur l'esprit religieux de cette institution; mais la réforme, se renfermant dans son domaine chirurgical, ne cherche point à insinuer, avec le docteur Goldsmith, de Francfort, que « l'opinion vulgaire considéra la circoncision, tantôt comme une institution de signification sacramentelle, idée qui n'existe nulle part dans le judaïsme, tantôt comme un symbole de pureté exclusive, révoquée par les Juifs, et qui n'a pu non plus servir de base à cette pratique antérieure à Moïse. » (*Archives israélites de France*, mai 1844, p. 296.)

La réforme chirurgicale ne suit point dans leurs conceptions élevées ces « esprits supérieurs qui ont reconnu l'énorme distance entre la pureté et la dignité intrinsèque de la vérité divine de leur religion et les abus dégradants des formes extérieures. »

La réforme chirurgicale ne cherche point à appliquer à la circoncision les paroles des prophètes, lorsqu'ils « proclamaient hautement que l'esprit de la loi était indépendant du sang des taureaux, » et elle n'en conclut point qu'à plus forte raison l'esprit de la loi est indépendant du sang des enfants nouveaux-nés.

Mais la réforme chirurgicale a prévu l'avenir de cette utile opération, en voyant que « dans beaucoup de localités, surtout dans le nord de l'Allemagne, de nombreux pères de familles israélites, considérant la circoncision comme une cérémonie plutôt barbare que religieuse, ont fait baptiser leurs enfants à leur naissance et sont néanmoins restés juifs. »

Que sont-ils donc? Ni juifs, ni catholiques!

C'est au nom de la réforme radicale que le docteur Riesser a dit : « Le judaïsme ne périra pas par le rejet complet d'une cérémonie éminemment révoltante..... L'orthodoxie aura la sagesse de se résigner noblement à un événement qui, tôt ou tard, se propagera partout comme dans les pays de l'Europe occidentale. » Nous répondrons au docteur Riesser par la décision de la synagogue, qui regarde « la circoncision comme le signe caractéristique du judaïsme, l'incirconcis comme n'étant pas entré dans son sein. »

Il ne s'agit donc point, dirons-nous au nom de la réforme chirurgicale à M. le docteur Riesser et aux réformistes radicaux, il ne s'agit point de rejeter complètement la circoncision, mais de réformer cette « cérémonie éminemment révoltante. » D'un autre côté, nous dirons aux ultra-orthodoxes :

Les institutions utiles ont dans leur forme primitive une simplicité, une pureté que les progrès ont la prétention d'améliorer lorsqu'ils les altèrent; elles n'en restent pas moins en principe, et la réaction tend sans cesse à les faire revenir à leur simplicité primitive : telle a été la circoncision, aussi bien dans son essence morale que dans sa nature physique.

Efficace en réalité, elle prit avec le temps dans les esprits le caractère d'une idéalité, d'un symbole. Simple aussi dans son exécution matérielle, elle emprunta avec le temps au prétendu progrès ses nouveaux procédés, et ainsi elle se compliqua de toutes les inventions les plus fatales.

Toutes les institutions qui étaient appelées à passer aux siècles futurs se seront modifiées et perfectionnées par le progrès des sciences et des arts ; et la circoncision seule, au milieu de tous ces changements, restera, non pas même avec ses caractères d'institution primitive, mais avec les plus funestes superfétations, avec les plus hideux accessoires, parasites éclos au sein des scories de la science, sous lesquels est dérobée à nos regards la rationalité de cette séculaire institution.

La circoncision est par elle-même une puissante institution ; elle est énergique, forte dans sa nature, comme la forte race des premiers hommes qui nous l'ont transmise ; institution anticipée d'une civilisation qui n'était point encore, elle est venue jusqu'à nous, et elle n'existerait pas qu'il faudrait l'inventer. Il faut la dépouiller des procédés barbares dont l'ignorance l'a hérissée.

Le christianisme avait apporté au monde une morale qui, ayant pour mission de mettre fin aux sacrifices par lesquels le sang coulait, avait remplacé la circoncision par le baptême. Tandis que l'Évangile, au nom de la morale divine, supprimait cette institution, le Thalmud, au nom de la science humaine, l'entachait des erreurs les plus grossières. Faut-il donc que de toutes les coutumes et institutions, celle qui par sa nature demande la plus prompte réforme, s'immobilise éternellement dans le monde au milieu des changements qui s'opèrent autour d'elle, au milieu des améliorations qui naissent de toutes parts? Faut-il que la circoncision soit éternelle et immuable avec ses procédés, tristes témoins de la grossière ébauche des opérations chirurgicales, contre lesquels ont toujours murmuré la raison et l'humanité, qui, aujourd'hui, viennent enfin ouvertement protester ? Non, cette institution, la sagesse du temps n'en a point à tout jamais consacré la forme.

Il était réservé à notre époque, grâce aux lumières nouvelles de la science, de la réformer et de la perfectionner.

Si les hommes qui, dans l'enfance de la chirurgie, ont introduit ces procédés dans l'opération de la circoncision pouvaient être évoqués et apparaître au milieu de nous, hommes du progrès scientifique à leur époque, ils le seraient encore aujourd'hui pour réformer eux-mêmes ce qu'ils ont fait.

La circoncision n'a-t-elle pas été modifiée selon les temps, et n'est-elle pas elle-même la véritable preuve qu'elle est modifiable dans ses manœuvres opératoires, puisqu'elle a fait à la

science, dans la succession des temps, les emprunts les plus malheureux?

Dans le principe de l'institution, il est probable qu'on se borna à une simple incision ou fente du prépuce, faite avec le caillou tranchant.

Séphora, femme de Moïse, circoncit elle-même son fils. Les femmes pouvaient donc exercer ce ministère religieux, et, bien que, depuis plusieurs siècles, les fonctions de mohel soient dévolues aux hommes seuls dans la synagogue, il est certain que les deux sexes y participaient encore du temps d'Antiochus, puisque ce roi ordonna de tuer toutes les mères qui avaient circoncis leurs enfants.

Le rituel juif entoura plus tard cette cérémonie de divers accessoires : lotions, prières, luminaire, vin rouge, huile, sable, fosse funéraire.

Tout cela n'était point recommandé par la loi sacrée et a été ajouté à l'appareil de la circoncision. L'acte de la *succion* et celui de la *déchirure* ont été de même ajoutés ; ils peuvent donc être supprimés.

Pour démontrer la possibilité de modifier le manuel opératoire de la circoncision, conformément aux préceptes de la science, M. Michel Levy est entré dans une argumentation d'autant plus puissante, qu'elle est fondée sur des faits historiques. Ainsi, un instrument de métal a remplacé la pierre aiguisée (*Harboth zourin*) des premiers posthétomistes ; comme nous l'avons dit dans notre esquisse historique, du temps de Josué, l'opération ne consistait que dans l'ablation d'une portion de la partie du prépuce qui dépasse le gland. C'est ainsi qu'elle est encore pratiquée aujourd'hui par les Caraïtes. Plus tard, les Pharisiens, renchérissant, comme le dit M. Levy, sur la prescription biblique, ordonnèrent la dénudation complète du gland (*Periah*). Ils y ont ajouté plus tard, après la venue de Jésus-Christ, l'opération désignée sous le nom de succion (*Mezizah*).

Le mode et les moyens d'exécution de cette opération, di-

rons-nous avec M. Levy, peuvent donc être réglementés, sinon par chaque volonté individuelle, du moins par la décision des consistoires, basée sur l'assentiment des rabbins.

Qu'il nous soit donc permis, si du bas de la montagne nous voyons avec respect les Moïse et les Aaron, grands-prêtres, étendre leurs mains vers le ciel, pour qu'il ne soit pas donné aux profanes de toucher à l'arche sainte, c'est-à-dire à ce qui constitue l'acte religieux de la circoncision ; qu'il nous soit permis de combattre dans la plaine au nom de la science, et d'apporter à ce qui constitue l'acte chirurgical de la circoncision les modifications que réclament la raison et l'humanité.

A une époque où il n'y a plus de petite question en médecine et en chirurgie, où il n'y a plus pour aucune partie de la science d'ignorants barbiers, pourquoi la circoncision a-t-elle encore les siens ?

Une ordonnance royale, en date du 25 mai 1845 (*Bulletin des Lois, n°* 1102), établissant un règlement pour l'organisation du culte israélite, porte, art. 52, que « *nul ne peut exercer les fonctions de* MOHEL *ou de* SCHOHET, *s'il n'est pourvu d'une autorisation spéciale du consistoire de la circonscription* ; et que *le mohel et le schohet sont soumis, dans l'exercice de leurs fonctions, aux règlements émanés du consistoire départemental et approuvés par le consistoire central.* »

Il reste maintenant à désirer, dit M. Barjavel, que ces autorisations ne soient données qu'à des docteurs en médecine et en chirurgie ou à des officiers de santé, autant toutefois qu'il sera possible; car la péritomie ne peut être faite que par des membres du culte israélite, et il n'est pas toujours facile de trouver, dans certaines localités du moins, des hommes de l'art appartenant à cette religion.

Il y aurait mieux à faire, ce nous semble, et nous soumettons cette proposition aux honorables membres du consistoire; ce serait de faire, pour les posthétomistes, ce que l'on fait pour les

dentistes, pour les sages-femmes, etc. : on les soumettrait à un examen théorique et pratique, dans lequel ils auraient à faire preuve de toutes les connaissances nécessaires aux posthétomistes et qui manquent aux mohels actuels. Ces connaissances, nous les avons consignées dans ce livre.

Il est temps qu'une institution qui conserve encore les restes d'une chirurgie exécutée par des mains armées de couteaux de pierre, et plus tard de tenailles de fer pour déchirer les chairs ; il est temps que cette institution, tristement enrichie des maléfices de prétendus perfectionnements qui n'étaient que des erreurs accréditées au nom de la chirurgie naissante, dont les témérités alors préludaient aux savantes hardiesses des siècles à venir ; il est temps que la circoncision accepte enfin pour elle le bénéfice des vrais perfectionnements que la science a apportés à chacun des éléments chirurgicaux qui la constituent.

Les prétendus perfectionnements qu'elle s'est successivement appliqués et dont elle ne s'est point affranchie, il faut que la circoncision s'en dépouille ; il faut qu'elle s'assimile les perfectionnements vrais, qu'elle n'a point acquis peu à peu avec le temps, et que d'opération barbare elle passe, de plein saut, à l'état d'opération régulière.

Il en est temps, car, si l'on ne réforme l'opération chirurgicale, la circoncision, en présence des dangers dont elle menace l'opérateur et l'opéré, la circoncision périra par ses propres excès.

Pour avoir le droit d'invoquer, contre les enseignements de la science, l'autorité du Thalmud, il faudrait que le Thalmud fût une autorité irréfragable ; il faudrait qu'il fût aux israélites ce que l'Église est aux chrétiens ; que ses décisions fussent des commandements ; que, comme l'Église pour les chrétiens, le Thalmud fût infaillible pour les juifs. En est-il ainsi ?

Nous avons dit en parlant de l'esprit de réforme parmi les israélites, combien ce monument de la foi mosaïque a été ébranlé, depuis que Mendelson lui porta le premier coup.

Une voix s'est élevée au sein du consistoire des israélites de Paris. Cette voix a proclamé la nécessité de réformer un des actes de la circoncision. Le consistoire a répondu à la voix de M. Terquem : ce n'était pas assez ; un autre acte de la circoncision devait disparaître.

Une autre voix s'est fait entendre. L'honorable docteur Cahen, membre et président du consistoire de Paris, a fait entrer les esprits dans les idées de réforme chirurgicale, applicable à la circoncision maintenue dans son intégrité relativement aux circonstances matérielles qui répondent à la moralité de l'acte religieux.

Voici donc venir la religion au secours de la science pour répudier tout à la fois et supprimer, du même coup, deux pratiques dont l'existence forme, depuis bien des siècles déjà, un anachronisme cruel, double pratique qui ne répugne pas seulement à l'idée de progrès, et n'est pas une simple affaire d'opinion, qui révolte la pensée et navre le cœur. Quelle mère, si fanatisée qu'elle fût par le sentiment religieux le plus exalté, soumettrait son enfant à la circoncision telle qu'elle se pratique, si elle savait tout ce qu'il y a d'atroce douleur pour son enfant dans le mode d'exécution de cette opération !

A voir l'angoisse des pères et des mères à la pensée de ce supplice de leurs enfants, ne dirait-on pas qu'ils en connaissent instinctivement tous les dangers ?

Il est temps que la science mette fin au supplice des cœurs maternels; il est temps que la religion proclame partout qu'elle ne forcera plus les mères à s'encourager elles-mêmes pour voir ainsi martyriser leur enfants.

Le temps n'a point apporté la fermeté stoïque au cœur des mères ; Rachel ne s'est pas faite Médée. Pourquoi donc voulez-vous river au cœur des mères israélites un sentiment qui leur mettrait dans l'âme cette étrange pensée : *Matrem Judæa domabit ?*

Mais ne semblerait-il pas que c'est vous que nous accusons ici, pauvres mères au cœur brisé ! Nous avons trop souvent entendu vos gémissements, et plût à Dieu que nous fussions doués de votre sensibilité pour les reproduire ici ! Nous aurions bientôt attiré vers nos idées les adversaires de la réforme. On ne resiste pas aux larmes des mères, et pourtant chacun de vos nouveaux-nés est soustrait à vos baisers maternels pour être conduit au supplice, où peut-être un mohel impur viendra, par la succion de la plaie, donner à cet enfant ce que M. Levy a si énergiquement appelé le *baiser fatal de la contagion !*

Et vous vous résignez. Est-ce la volonté de Dieu qu'il en soit ainsi?

Combien est puissant le sentiment religieux! puisqu'il opère de telles merveilles. On nie les miracles ; le sentiment maternel ainsi résigné au nom de la religion n'est-il pas un miracle que les gouvernants devraient méditer? Où donc est la loi humaine qui eût maintenu la circoncision ainsi pratiquée depuis le berceau du monde jusqu'à nos jours!

Mères, consolez-vous, la religion elle-même a voulu que les conditions du sacrifice fussent changées. Vos enfants seront circoncis, mais ils ne seront plus déchirés! Le venin ne leur sera plus inoculé.

La réforme chirurgiale de la circoncision donnera à cette institution, aux yeux de tous, une importance qu'elle n'avait pas. Elle ne sera plus une institution empirique; elle entrera ainsi dans le domaine de la science.

XXXV.—*Opinions exprimées, à notre demande, par d'honorables et illustres médecins et chirurgiens contemporains, relativement à l'opportunité de la réforme des procédés opératoires de la circoncision.*

Il n'en est pas des choses religieuses, consacrées par le temps

et la vénération des hommes comme des vêtements ; on ne les change pas au gré des caprices de la mode ou des fantaisies personnelles. Or, supprimer la circoncision, ce serait pour les juifs supprimer un dogme; mais modifier ou même supprimer les procédés de la circoncision, c'est toucher à sa forme, ce n'est point porter atteinte à son caractère sacramentel.

« Il importe, dit M. Michel Levy, de fixer avec une rigoureuse précision, ce qui, dans la circoncision, repousse l'intervention humaine, et ce qui la comporte. Le principe relève de la foi, l'opération relève de la main des hommes ; l'un est immuable et s'est maintenu à travers les siècles, l'autre a subi des modifications, et, par conséquent, peut en subir de nouvelles. »

Il y a donc à distinguer dans la cérémonie de la circoncision ce qui est de droit divin et biblique de ce qui est d'institution humaine et chirurgicale. Dans le premier cas, tout demeure immuable; dans le second tout peut et doit être changé, selon les progrès de la science. Insistons, puisque là est le point essentiel de la discussion entre les réformistes et les orthodoxes.

Toucher à l'esprit de l'institution, en supprimer le fait matériel, cela serait avec raison, aux yeux des juifs, une profanation, un sacrilége; mais en modifier le fait matériel, c'est le droit de la science. Du moment qu'une institution a son côté matériel, elle est modifiable à l'homme par ce côté. C'est ainsi que l'Église catholique a permis, en vue des accidents qui résultaient de l'emploi de l'eau froide pour le baptême, que celle-ci fût remplacée, pendant l'hiver, par de l'eau tiède. Est-ce que, pour les catholiques, le volume plus ou moins considérable de l'hostie met en question le dogme de la présence réelle? Le plus petit fragment de l'hostie rompue n'est-il pas, comme le plus grand, le corps de Jésus-Christ aux yeux du catholique?

L'Église ne condamne pas ce qui est nécessaire et utile à l'humanité, quand l'efficacité et l'intention pure lui sont démontrées. A ses yeux, les moyens matériels de guérir notre

pauvre organisme sont tous innocents, quand la pensée est innocente.

Le magnétisme humain fait son apparition dans le monde, comme moyen de guérir. Des âmes troublées par certaines circonstances de l'administration du magnétisme, consultent les directeurs de leur conscience. Non convaincus de l'efficacité de cette méthode curative et de l'innocence parfaite de ses intentions, qu'avaient à faire les confesseurs? Ce qu'ils ont fait.

Que le magnétisme, ont-ils dit, se fasse accepter au nom de la science; quand l'Académie aura fixé la valeur scientifique du magnétisme, l'Église règlera sa moralité.

Le certificat académique n'est pas présenté; la religion, gardienne de l'ordre moral, entre en défiance, et ses scrupules sont d'autant plus légitimes, qu'elle demande en vain au magnétisme ses lettres de crédit délivrées par les corps savants; aussi, le magnétisme, avec sa mystérieuse puissance, n'est-il pas plus en odeur de sainteté à la cour de Rome, qu'il n'est en odeur de science à l'Institut.

Si donc nous avons proposé à la Synagogue l'exemple de l'Église pour la facilité dont elle use à l'égard de la forme et de la matérialité des institutions, nous trouvons aussi un exemple à suivre dans la juste sévérité de l'Église, à l'égard du magnétisme, et c'est parce que nous avons compris la juste défiance des esprits timorés, que nous avons demandé aux oracles de la science, pour la réforme de la circoncision, nos lettres de crédit.

La condition à laquelle notre travail, sur la nécessité de réformer les procédés abusifs de la circoncision des israélites, devait intéresser les savants eux-mêmes, n'étant point celle des livres appartenant à la science technique, nous n'avions point à nous appuyer sur des données statistiques nombreuses, mais sur des exemples frappants de la nocuïté de ces procédés. Ceux-ci sont d'ailleurs trop évidemment contraires aux règles de la

science, pour que nous eussions à nous inquiéter de le prouver par des chiffres.

En pareilles circonstances, les faits se pèsent et ne se comptent pas; et puis, il ne s'agissait pas ici seulement de moralité, de maladie, de danger, il s'agit de souffrance; l'humanité parlait avant la science, la science à mêlé sa voix à celle de l'humanité.

La logique des raisons sur lesquelles nous appuierons notre opinion, aurait suffi pour démontrer la nécessité de la réforme complète que nous poursuivons. Mais il s'agissait d'ébranler des convictions rivées par les siècles dans les âmes d'un peuple qui personnifie la constance.

Dans la crainte que nos arguments n'eussent pas pour nos lecteurs israélites toute la force que nous leur attribuons; dans la crainte que nos seuls efforts ne pussent pas amener cette réforme; dans l'intérêt de l'enfance et de l'humanité, nous nous sommes assuré le triomphe, en faisant appel au jugement de ce que la science possède d'illustrations.

On ne saurait, quand il s'agit d'une bonne cause, s'étayer de trop puissants appuis. Une opinion est sauve quand elle a pour elle l'autorité des grands noms.

Notre voix a été entendue et nos vœux compris. A notre appel, un aréopage de savants s'est composé des hommes remarquables parmi les plus élevés dans toutes les positions de la carrière médicale.

Les plus hautes autorités contemporaines de la chirurgie, de la médecine et de la science ont formulé leur opinion à cet égard, de manière à convaincre ceux qui, après nous avoir lu, pourraient douter encore.

L'Institut de France, les Facultés de Médecine de Paris et de Montpellier, l'Académie de Médecine, le corps des médecins et chirurgiens des hôpitaux civils et militaires sont représentés

dans cette assemblée des princes de la science, qui ont formulé, qui ont écrit de leur propre main et signé leur opinion sur les dangers de la circoncision, sur la nécessité d'en réformer les procédés, en un mot, leurs lettres d'adhésion à notre projet de réforme. Ils ont écrit, dégagés de tout intérêt autre que celui de la science et de l'humanité; ils ont écrit libres de tout préjugé, dans le silence de leur conscience éclairée par les lumières de l'expérience.

Comme nous écrivions pour les israélites de toutes les nations, nous avons désiré que parmi les noms des autorités médicales de France, les nations étrangères vissent briller le nom célèbre du professeur Diffenbach, de Berlin.

Si nous n'avons point assez mérité de l'humanité par nos propres forces, nous aurons du moins le mérite aux yeux de tous d'avoir provoqué ces formules si graves et si solennelles des hommes qui marchent en tête de la science (1).

Cette imposante consultation s'adresse à la conscience des rabbins. Nous opposons l'Académie au synode, laissant à celui-ci la solution de ce qui concerne le côté religieux de la question, mais donnant l'énoncé du jugement prononcé par les juges naturels de la question en ce qu'elle a de scientifique. Il n'est pas un tribunal qui, voyant se produire un avis signé de tels noms, ne s'empressât de modeler sa sentence sur une telle consultation. Espérons que le synode, juge en dernier ressort, ne passera pas outre.

(1) Je dois ici remercier publiquement M. Steinwaldt de l'obligeance et de l'empressement avec lesquels il a bien voulu me seconder pour recueillir d'une part les notes qui m'ont servi à la composition de ce travail, et d'autre part les lettres d'adhésion des autorités médicales, lorsque les exigences de la pratique ne me permettaient pas de m'en distraire.

Appel aux célébrités chirurgicales et médicales, invitées à formuler leur opinion respective sur la nécessité de réformer le Manuel opératoire de la Circoncision des Juifs.

Lettres en réponse, classées d'après leurs dates.

Ayant été consulté sur la question de savoir si la circoncision, telle qu'elle est pratiquée dès les premiers jours de la naissance chez les israélites, comme pratique religieuse, est avantageuse sous tous les rapports, si elle n'a pas quelques inconvénients, si même elle ne peut pas exposer à quelques dangers; et si enfin la pratique de cette opération n'est pas susceptible de quelques modifications;

Après m'être fait rendre un compte exact et détaillé de la manière dont on y procède, je déclare :

1° Que, pour l'homme qui l'a subie, la circoncision est utile et favorable, puisque par elle il est mis à l'abri de quelques-unes des maladies auxquelles sont exposés les individus non circoncis;

2° Que la première enfance est l'époque de la vie à laquelle elle peut être faite avec le plus d'avantage ;

3° Mais, que la succion qu'on fait succéder à la division du prépuce peut être préjudiciable, au moins dans quelques cas, soit à l'enfant qu'on y soumet, soit à l'individu qui la fait : par elle pourrait être communiquée une maladie contagieuse, de l'opérateur à l'enfant, et de de celui-ci à l'opérateur;

4° Que la déchirure, employée comme moyen d'achever la division, soit de la seule membrane muqueuse du prépuce, soit de celui-ci dans toute son épaisseur, après la section annulaire, est dangereuse par la douleur et l'irritation qu'elle occasionne : sur des sujets chétifs, nerveux et très-impressionnables, des accidents inflammatoires ou spasmodiques pourraient en être le résultat;

5° Enfin, qu'il serait plus simple, tout aussi expéditif, et plus convenable à tous égards, d'user d'un instrument tranchant quelconque, comme de petits ciseaux dont une des lames serait terminée par une pointe mousse, ou d'un petit bistouri à lame étroite, pour accomplir la seconde partie de l'opération.

Paris, le 2 mai 1845.

Roux,
Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Institut, etc.

Le soussigné, professeur de la Faculté, membre de l'Institut, de l'Académie royale de Médecine, officier de la Légion-d'Honneur, etc., déclare que, d'après les renseignements qui lui ont été donnés sur le mode d'après lequel s'opère la circoncision chez les Juifs, il y a certainement un grave inconvénient à faire la succion de la petite plaie, parce que la membrane muqueuse du prépuce abonde en vaisseaux lymphatiques par lesquels l'absorption peut s'opérer d'une part chez l'individu soumis à cette succion et de l'autre sur la membrane muqueuse de la bouche de l'opérant, en foi de quoi il déclare que son opinion est que, si les préceptes de la religion juive ne s'y opposent pas, il serait à désirer et à ordonner que le mode de la circoncision soit changé.

Paris, le 3 mai 1845.

C. Duméril.

HOPITAL DE LA PITIÉ.

Je, soussigné, chirurgien en chef dudit établissement, etc., certifie que mon opinion bien arrêtée est que la succion qu'on opère après la circoncision est dangereuse pour l'enfant et pour la personne qui la pratique, parce qu'elle peut communiquer une maladie contagieuse, que cette succion a d'ailleurs l'inconvénient de produire de l'irritation, qui expose à des inflammations pouvant devenir dangereuses.

La méthode qui consiste à déchirer le prépuce, doit être rejetée comme une méthode barbare, à laquelle répugnent les idées de notre siècle; elle est excessivement douloureuse, et capable de déterminer des accidents nerveux et inflammatoires graves.

Paris, le 6 mai 1845.

Lisfranc.

Je ne puis que me joindre à mes honorables confrères pour exprimer, dans l'intérêt des Israélites, le vœu qu'on apporte à l'opération de

la circoncision, les modifications que la prudence indique et que la science réclame.

Paris, 31 mai 1845.

CHOMEL,
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris,
médecin consultant du Roi.

Je trouve ridicule et dangereux de déchirer et de sucer la plaie du prépuce après la circoncision.

VELPEAU,
Membre de l'Institut, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris, chirurgien de l'hôpital de la Charité.

Je donne avec empressement mon assentiment à la proposition qui m'est soumise; celle de remplacer par une opération chirurgicale les moyens barbares à l'aide desquels on pratique, encore aujourd'hui, la circoncision chez les israélites.

Paris, 31 mai 1846.

A. PASQUIER,
Chirurgien du Roi, chirurgien en chef des Invalides, etc.

Dans l'opération de la circoncision, je considère la déchirure du prépuce avec les ongles comme un procédé barbare et tout à fait indigne de l'état actuel de la science. Quant à la succion consécutive à l'excision, je la regarde comme tout à fait inutile dans tous les cas, et très-souvent dangereuse, par les inoculations qui peuvent en résulter; enfin, je crois que l'humanité doit conduire tous les israélites éclairés à travailler à l'abolition de ces deux temps de l'opération.

Paris, le 15 mai 1845.

LALLEMAND.
Membre de l'Institut, ancien professeur de la Faculté de Montpellier.

Appelé à exprimer une opinion sur la manière dont se pratique la circoncision dans les temples juifs, je n'hésite pas à déclarer qu'au point de vue médical cette opération religieuse demande à être modifiée sur deux points, la succion du prépuce et sa déchirure.

J'ignore quelle a pu être l'origine de la succion, quels motifs ont pu déterminer à la pratiquer; elle ne peut avoir pour but d'arrêter le sang, puisque au contraire elle accélère son effusion et doit augmenter l'œdème par l'afflux de liquide qu'elle détermine. Mais, si l'on cherche vainement les avantages de la succion, en revanche ses inconvénients apparaissent tout d'abord, et en première ligne se présente le danger de la transmission de la syphilis, soit de l'enfant à l'opérateur, soit de l'opérateur à l'enfant.

La déchirure du prépuce avec les ongles ou avec une sorte de tenailles pour achever de découvrir le gland, est un procédé barbare, qui inflige une douleur inutile à de pauvres petits êtres qui n'ont déjà, à leur entrée dans la vie, que trop d'occasions de souffrir. La division avec un instrument bien tranchant devrait donc remplacer la déchirure.

Paris, le 15 mai 1845.

LE ROY, d'Etiolles.

Je m'associe de grand cœur aux observations pleines de justesse et de raison, présentées par mes honorables collègues des hôpitaux, relativement à la succion et à la déchirure opérées lors de la circoncision chez les Israélites. Cette pratique me semble tout à fait en opposition avec les préceptes d'une saine hygiène, et je la regarde en outre comme inconciliable avec les progrès de la science.

Paris, le 21 mai 1845.

BEACHE,
Médecin du Prince royal et de l'hôpital Cochin.

L'opération de la circoncision, telle qu'elle est pratiquée chez les jeunes enfants israélites, se compose de trois temps : l'*excision*, la *déchirure*, la *succion*.

Au point de vue chirurgical et physiologique, l'un de ces temps est inutile à la bonne et complète exécution de l'opération; il a le grave inconvénient de rendre possible la transmission des maladies contagieuses, et en particulier la syphilis. Il y aurait donc tout avantage à supprimer la succion qui se pratique en exécutant la circoncision.

La division du prépuce, qui pendant la même opération succède à l'excision en est, au contraire, un élément indispensable. Mais cette division se fait en *déchirant* le prépuce avec les ongles. Or, ce déchirement n'est pas nécessaire, il ajoute à la douleur et peut avoir des conséquences fâcheuses. Je regarde comme parfaitement logique de remplacer la *déchirure* usitée par une incision faite à l'aide d'un instrument tranchant. On atteindrait ainsi plus sûrement le but qu'on se propose, et on éviterait les inconvénients de la déchirure.

Les personnes chargées de circoncire devraient donc se borner à l'excision du prépuce et à sa division par un instrument tranchant.

Réduite à ces deux temps indispensables, la circoncision serait (comme toutes les opérations chirurgicales doivent l'être) aussi simple, aussi prompte et aussi peu douloureuse que possible.

Paris, 22 mai 1845.

MAGENDIE,
Membre de l'Institut, etc.

Je donne mon adhésion pleine et entière aux principes émis, relativement à la pratique de la circoncision, par mon savant confrère M. Magendie.

Paris, 25 mai 1845.

RAYER,
Membre de l'Institut.

La circoncision, telle qu'on la pratique aujourd'hui, présente des inconvénients qui peuvent amener des accidents très-graves; ainsi la succion peut entraîner l'inoculation d'un virus, soit de celui qui l'exécute à l'enfant, soit de celui-ci au premier; la déchirure peut également avoir des conséquences très-fâcheuses; il me semble donc ratio-

nel de supprimer complètement la succion, et de remplacer la déchirure du prépuce par une incision faite avec l'instrument tranchant.

Paris, 29 mai 1845.

L. AUVITY,

Chirurgien à l'hôpital des Enfants-Trouvés et des Orphelins.

Appelé à donner mon avis sur la méthode employée par les Juifs pour la circoncision,

Après m'être fait rendre un compte exact des trois temps de l'opération qu'ils pratiquent pour cet objet, savoir : de la section circulaire, de la déchirure à l'aide des ongles coupés en pointe, et de la succion, j'estime que les deux derniers temps de cette opération, savoir : la déchirure et la succion, doivent être l'objet d'une réforme salutaire;

Que la déchirure à l'aide des ongles doit être remplacée par la section; et que la succion, qui, d'ailleurs, au point de vue de l'art, ne présente aucun motif rationnel, doit être supprimée comme toujours inutile et souvent dangereuse.

En foi de quoi, etc.

Paris, 29 mai 1845.

CRUVEILHIER.

Je pense que la manière dont se pratique la circoncision est extrêmement fâcheuse pour plusieurs raisons :

1° La succion a le double inconvénient de pouvoir communiquer des affections contagieuses, syphilitiques ou autres, et de donner lieu à des hémorrhagies;

2° Le déchirement avec les ongles peut amener une inflammation plus ou moins intense, qui peut à son tour amener la gangrène dans une partie dont les tissus sont lâches, humectés de sérosités et à un âge où la gangrène se développe facilement dans cette espèce de tissu.

Paris, 2 juin 1845.

BARON,

Médecin en chef des hospices des Enfants-Trouvés et Orphelins.

J'ai été invité à donner mon opinion sur deux procédés qu'on emploie ordinairement parmi les Israélites immédiatement après la circoncision. Ces deux procédés sont la déchirure du prépuce avec les ongles et la succion. La déchirure du prépuce est non seulement douloureuse pour l'enfant, mais encore dangereuse en ce qu'elle augmente la plaie d'étendue et prolonge inutilement la période de suppuration. Quant à la succion, qui n'est fondée que sur un ancien préjugé, elle est doublement nuisible. Si l'enfant est né avec des ulcérations ou des pustules syphilitiques, il peut inoculer la maladie à l'opérateur. Dans le cas contraire où le circoncisseur est infecté, c'est lui qui transmet la maladie à l'enfant, ainsi qu'on l'observe assez fréquemment. Enfin, dans les cas même où l'opérateur n'est pas affecté de syphilis, mais atteint seulement de stomatite pseudo-membraneuse ou d'ulcérations scorbutiques, il peut encore transmettre un mauvais caractère à l'ulcération du prépuce, et si l'enfant se trouve dans de défavorables conditions, les conséquences peuvent devenir souvent extrêmement fâcheuses. Les deux pratiques accessoires à la circoncision, et absolument inutiles pour cette opération en elle-même, doivent donc être entièrement proscrites, comme dangereuses pour l'enfant et même quelquefois pour l'opérateur lui-même.

Paris, 2 juin 1845.

GUERSANT,

Médecin de l'hôpital des Enfants, et médecin-consultant du roi et des maisons de la Légion-d'Honneur.

Dans l'état actuel de l'art opératoire, la circoncision est et doit être une opération extrêmement simple, une *incision* et une *excision* du *prépuce* dans certains cas, une *excision* seulement de l'extrémité de celui-ci dans les autres cas, telles sont les parties dont elle se compose. Fendre le prépuce en le déchirant, exercer ensuite la succion de cette partie, sont des pratiques indignes de notre époque, et susceptibles de déterminer des accidents graves; en conséquence, je ne puis que faire des vœux pour que les conseils de M. le docteur VANIER

lu Havre soient écoutés, et qu'à l'avenir la circoncision des jeunes israélites soit affranchie de ces procédés barbares.

Paris, 2 juin 1845.

BLANDIN,
Professeur à l'école de médecine de Paris.

Frappé depuis longtemps des inconvénients attachés à la manière dont la circoncision est pratiquée à Paris par des personnes étrangères à l'art de guérir, et témoin des accidents graves qui ont été la conséquence de cette pratique, sur plusieurs enfants à la naissance desquels j'avais présidé et auxquels j'ai été appelé à donner des soins, je vois avec plaisir qu'on s'occupe d'apporter des modifications, que réclament l'humanité, la science et le rang que les Israélites occupent en France, et qu'ils sont appelés à occuper très-prochainement dans les sociétés actuelles.

Je ne puis donc qu'appuyer de tous mes vœux le projet de M. Vanier (du Havre), qui consiste 1° à ne confier qu'à des médecins israélites l'opération de la circoncision ;

2° A soumettre à des règles fixes et rationelles cette opération, et à la débarrasser des inconvénients et des dangers qu'entraîne trop souvent après elle la manière dont elle a été pratiquée jusqu'à ce jour.

Paris, 5 juin 1845.

MOREAU,
Professeur à la Faculté de médecine, accoucheur de la Famille royale, etc.

Pour exprimer mon opinion et mon avis, sous le rapport de l'opération concernant la circoncision, qui se pratique sur les enfants nouveaux-nés chez les Juifs, je déclare que le déchirement qui s'opère au second temps de l'opération est inhumain et en désaccord avec les procédés que l'art enseigne et pratique à présent, et qu'il n'est pas, d'ailleurs, sans inconvénients.

Quant à la succion, elle est évidemment inutile, toujours nuisible et quelquefois dangereuse, soit pour l'enfant, soit pour l'opérateur.

En conséquence, j'estime que l'opération de la circoncision doit se réduire à la résection de l'extrémité du prépuce, et qu'à la déchirure doit être substituée une incision faite avec des ciseaux appropriés à cet usage.

Paris, 4 juin 1845.

FOUQUIER,
Médecin du Roi, professeur à la Faculté de médecine de Paris, médecin de l'hôpital de la Charité, etc.

Je pense que la circoncision, telle qu'on la pratique actuellement sur les enfants des Israélites, expose à des dangers de diverse nature : l'extrémité du gland peut être blessée ; la déchirure du prépuce avec les ongles doit être très-douloureuse, et peut rester très-irrégulière ; la succion exercée sur les parties qui viennent d'être incisées et déchirées, expose l'enfant ou l'opérateur à contracter dans quelques cas une maladie contagieuse.

Paris, 7 juin 1845.

MARJOLIN,
Docteur, professeur à la Faculté de médecine, chirurgien de l'hôpital Beaujon, etc.

Après m'être fait rendre compte de la manière dont les Israélites procèdent à l'opération de la circoncision chez les jeunes enfants, je pense qu'il y a lieu à modifier cette opération. La succion peut avoir pour résultat de transmettre à l'enfant une maladie contagieuse, et sous ce rapport on doit désirer qu'elle soit supprimée.

Quant à la déchirure du prépuce par l'ongle, il peut en résulter des accidents de plus d'un genre, et dans l'intérêt de l'humanité il serait à souhaiter que l'on arrivât à remplacer ce procédé par un autre plus rationnel et plus en rapport avec les progrès de la science.

Paris, 8 juin 1845.

ANDRAL,
Membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine.

J'estime que, dans la circoncision, telle qu'elle est pratiquée à Paris, pour les enfants israélites, il y a deux pratiques, l'une simplement vicieuse, l'autre dangereuse dans quelques circonstances.

Je regarde comme vicieuse la pratique qui consiste à déchirer avec l'ongle le derme muqueux du prépuce, après la section de l'extrémité du prépuce. Il en résulte nécessairement une inflammation tout au moins inutile, et que, par conséquent, la pratique que je viens d'indiquer doit être évitée.

La seconde pratique peut être dangereuse, parce que l'enfant atteint de syphilis peut, au moment de la succion, communiquer la maladie à l'opérateur, et que celui-ci, s'il est atteint d'une maladie contagieuse, peut la communiquer à l'enfant.

18 juin 1845.

A. Trousseau,
Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Consulté par M. le docteur Vanier, du Hâvre, rédacteur de *la Clinique des Hôpitaux des Enfants*, sur l'opportunité d'un projet de réforme chirurgicale de la circoncision des Israélites, et après en avoir conféré avec lui, je déclare :

1° Que la déchirure du prépuce avec les ongles me paraît devoir être remplacée par une incision faite au moyen d'un instrument tranchant;

2° Que la succion de la plaie doit être supprimée;

3° Que l'instrument avec lequel M. Vanier propose de faire l'incision supérieure me paraîtrait encore mieux approprié à cette opération, s'il prenait la forme d'un tenotome à lame tranchante concave. L'instrument, ainsi modifié, couperait, du premier coup, dans une étendue égale, la lame intérieure et la lame extérieure du prépuce, et l'on ne serait point obligé de revenir à une seconde incision de la muqueuse.

4° Que la circoncision dont on pourrait, à première vue, désirer l'entière suppression, est cependant suivie de résultats avantageux, parmi lesquels je citerai particulièrement l'immunité d'un certain nombre de

maladies de l'organe de la génération. Ces maladies sont le carcinome de la verge, qui est beaucoup moins fréquent chez ceux qui ont subi cette opération, les ulcères vénériens qui résultent le plus souvent du séjour de la matière virulente, entre le prépuce et le gland, chez les incirconcis, etc., etc.

En conséquence, je m'empresse d'adhérer au projet de réforme qui m'est soumis par M. Vanier, parce qu'il intéresse la science et l'humanité.

Paris, le 24 juin 1845.

J. B. Piorry,
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris, etc.

Consulté, ainsi que l'ont été plusieurs de mes honorables confrères, sur les accidents qui peuvent être la conséquence de la circoncision telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, je n'hésite pas à reconnaître comme eux que cette opération, considérée sous le point de vue de l'art, est réellement dangereuse dans quelques-unes de ses parties, et, par exemple, dans ce qui concerne la succion et le déchirement avec les ongles, de la membrane muqueuse du prépuce. En conséquence, il me paraît, comme à mes confrères, qu'il importerait que le procédé opératoire fût modifié sous ce double rapport. Je ne pense pas que cette proposition faite dans un intérêt d'humanité que tout le monde comprend et respecte, puisse rencontrer des objections sérieuses.

Toutefois, la circoncision ne peut être regardée seulement comme une opération chirurgicale; s'il n'en était ainsi, les modifications proposées par mes confrères seraient incontestablement acceptées sans la moindre opposition par tout homme éclairé. Mais la circoncision est, aux yeux des Israélites, un acte religieux, et, à ce titre, quelques-uns peuvent croire qu'elle doit être conservée dans toutes les circonstances qui en constituent l'accomplissement, puisque ces circonstances sont consacrées par la tradition. Je ne pense pas néanmoins que les Israélites éclairés puissent être influencés par ce motif, quelque respectable qu'il paraisse.

La circoncision consiste essentiellement dans l'ablation de la plus grande partie du prépuce; elle ne consiste pas dans le mode ou le procédé selon lequel cette ablation est exécutée.

Depuis l'introduction de cette cérémonie dans la religion des Hébreux, le fait principal, savoir la résection, n'a pas changé, mais il n'est pas probable qu'il en ait été de même du procédé, c'est-à-dire des circonstances secondaires de l'opération, et ce qui rend cette opinion extrêmement admissible, c'est qu'il est certain que les instruments grossiers employés d'abord n'ont aucune analogie avec ceux dont on se sert aujourd'hui. Dès lors il me paraît très-raisonnable de modifier le procédé opératoire dans ce qu'il a de vicieux et de dangereux, et ce qui est raisonnable et humain ne saurait être opposé au vrai sentiment religieux.

Qu'il me soit permis de terminer cette note par une réflexion ; il y a certainement quelque analogie entre le baptême des chrétiens et la circoncision des Israélites, si l'on considère l'importance de ces actes religieux, l'époque de la vie à laquelle ils ont lieu, et le caractère qu'ils impriment à ceux dans l'intérêt desquels ils sont accomplis. Le fait essentiel, capital du baptême, c'est l'ablution sur la tête, le mode selon lequel cette ablution est pratiquée est une circonstance secondaire. Le premier fait n'a pas changé; le second, au contraire, a subi des modifications. Néanmoins, il est aujourd'hui réglé dans la plupart des communions chrétiennes, par une très-ancienne tradition, et respecté à ce titre. Cela n'a pas empêché qu'il ait subi il y a peu d'années une modification nouvelle, lorsque par des recherches nombreuses qu'avaient entreprises des hommes laborieux et instruits il fut démontré que l'ablution faite en hiver sur la tête des jeunes enfants, avec de l'eau froide, avait eu dans plusieurs circonstances une influence fâcheuse.

L'autorité ecclésiastique n'hésita pas à intervenir en ordonnant que, dans toute église, l'ablution serait faite pendant la saison froide avec de l'eau préalablement chauffée, quelque contraire que cette mesure pût paraître aux usages et à la tradition religieuse. Dans ce cas la question d'humanité prévalut dans l'esprit des ministres du culte chrétien, comme elle prévaudra, je l'espère, pour le cas actuel, dans l'esprit des Israélites éclairés.

Paris, le 26 juin 1845.

Paul Dubois,
Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

Je partage entièrement l'opinion que M. P. Dubois a si bien exprimée dans cette note.

BAUDELOQUE,
Médecin de l'Hôpital des Enfants.

La manière dont la circoncision s'opère aujourd'hui chez les Israélites me semble essentiellement vicieuse. Il est de la dernière évidence que la succion est complètement inutile, et que la *déchirure* du prépuce par les ongles est un procédé douloureux, je dirai presque barbare. Je ne puis donc qu'approuver les modifications que monsieur Vanier propose d'apporter dans cette opération. Ces modifications me paraissent tout-à-fait rationnelles et satisfaire complètement aux exigences de la science et de l'humanité.

Paris, le 26 juin 1845.

ROSTAN,
Professeur à la Faculté de Médecine.

La circoncision, telle que les posthétomistes israélites la pratiquent aujourd'hui, est dangereuse tout à la fois pour l'opérateur et l'opéré. Je pense donc que, dans l'intérêt de l'humanité, il faut rejeter complètement la succion et modifier le manuel opératoire, en supprimant surtout le temps de la déchirure du prépuce avec les ongles.

Ce 27 juin 1845.

P. GUERSANT,
Chirurgien de l'Hôpital des Enfants.

Il y a dans la question qui nous est soumise deux points de vue distincts, le point de vue chirurgical et le point de vue religieux.

En ce qui concerne l'opération chirurgicale, la déchirure avec les ongles est un procédé barbare et qui n'offre que des inconvénients, sans aucun avantage. La succion, outre ce qu'elle a de dégoûtant, est éminemment dangereuse, en ce qu'elle peut transmettre un virus abominable; et du reste, elle est également d'une complète inutilité.

Reste le point de vue religieux; et les rabbins sont aussi compétents que nous pour le moins à cet égard. Toutefois, ayant fait quelques recherches sur la chirurgie des anciens Hébreux, il me sera peut-être permis de faire observer :

1° Que la succion et la déchirure ne sont point un précepte de la loi écrite, c'est-à-dire des Livres Saints. Le Pentateuque ne dit rien des procédés suivis; et, sur la nature même des instruments, le texte est assez obscur pour que certains traducteurs aient cru voir des *couteaux de pierre* là où d'autres n'ont vu que des *couteaux bien tranchants*;

2° Qu'en suivant le texte avec rigueur, il semblerait que l'opération faite par Séphora et par Josué eût consisté uniquement dans la section du prépuce, sans succion ni déchirure;

3° Et conséquemment que le procédé actuellement suivi doit être relativement assez moderne. Or, entre un procédé transmis par la seule tradition, mais dont l'origine est comparativement récente, et le procédé du Pentateuque, qui, dans la rigueur des termes, ne comprend que l'incision et, dans le sens le plus vague, ne prescrit, du moins absolument, rien sur les circonstances surajoutées depuis, il me paraît que le choix ne saurait être douteux.

J'ajouterai une dernière observation. Il serait intéressant, d'une part, de rechercher la date précise du procédé barbare suivi aujourd'hui en France, et, d'une autre part, de rechercher s'il est vraiment suivi par les autres synagogues, soit de l'Europe, soit de l'Asie. Il est tellement mauvais et absurde, que je ne peux m'imaginer qu'il ait jamais été universellement adopté; et si l'on trouvait, chose très probable, que des synagogues, d'ailleurs orthodoxes, suivent, sur ce point, des procédés différents, la question religieuse serait par là même radicalement décidée.

Ce 3 août 1845.

MALGAIGNE,
Chirurgien de l'hôpital St-Louis,
Membre de l'Académie royale de médecine.

Dans l'état actuel de la science, il ne serait ni rationnel ni moral de continuer à pratiquer l'opération de la circoncision d'après l'ancienne méthode, mise en usage par les posthétomistes juifs. Le procédé par lequel on divisait la doublure semi-muqueuse du prépuce est douloureux

et barbare; et la succion, à part le dégoût qu'elle doit inspirer, est à la fois dangereuse pour l'enfant et pour l'opérateur, en les exposant réciproquement à la transmission de maladies contagieuses.

Sous le point de vue hygiénique, comme sous le point de vue religieux, l'opération de la circoncision devant être conservée dans le cadre des opérations chirurgicales régulières, il faut avoir recours à des procédés opératoires qui mettent à l'abri des inconvénients que présente l'ancien procédé.

Paris, 30 septembre 1845.

RICORDS,
Chirurgien en chef de l'hôpital du Midi.

SÉGALAS,
De l'Académie royale de médecine.

Il suffit du plus simple raisonnement pour démontrer les dangers de la circoncision, telle qu'elle est pratiquée par les Israélites, et s'il fallait des preuves, les faits rassemblés par M. Vanier n'en fourniraient que trop. On comprendrait donc difficilement qu'il y eût la moindre opposition à adopter le procédé prompt, facile et sûr proposé par notre confrère. Nul doute que ce procédé n'eût été employé dès la plus haute antiquité, si les choses les plus simples n'avaient pas toujours besoin d'un temps fort long pour se perfectionner.

Paris, 1er septembre 1845.

VALLEIX,
Médecin de l'Hôtel-Dieu-Annexe.

Quoiqu'il ne me soit pas démontré que les accidents survenus à la suite de la circoncision, chez un certain nombre d'enfants israélites, dans le courant de l'année 1844, à Paris, soient dus à la transmission d'une affection contagieuse; que je sois resté dans le doute sur la nature et sur la cause de ces accidents; que je sois même porté à croire qu'ils n'avaient pas pour origine le principe syphilitique, je n'en suis pas moins d'avis que la pratique de la circoncision par le procédé du déchirement du prépuce et par la succion, offre des inconvénients et qu'il devrait être réformé.

15 septembre 1845.

M. DONNÉ,
Inspecteur général des écoles de Médecine de France.

Le célèbre chirurgien, professeur Diffenbach, avec lequel nous avons eu l'avantage de nous entretenir quelques instants sur la circoncision, a bien voulu résumer sur ce sujet les résultats de sa haute expérience.

Nous le remercions de l'empressement avec lequel il a répondu à notre appel et s'est joint aux représentants de la chirurgie française pour contribuer au succès de la cause de l'humanité, par l'autorité de son opinion et par la vive lumière que vient projeter sur la pratique de la circoncision cet ensemble de bons préceptes qu'il a su grouper en peu de mots. Nous donnons la traduction française du texte allemand de la lettre d'adhésion du célèbre chirurgien.

On y trouvera mentionné l'utile instrument qu'a imaginé le professeur Diffenbach.

Traduction de la réponse du professeur Diffenbach.

Il serait à désirer que l'on supprimât l'ancienne coutume de circoncire les enfants juifs. La déchirure et l'arrachement du prépuce sont une manœuvre non-seulement cruelle mais encore dangereuse. Il peut en résulter, soit une hémorrhagie, soit des accidents nerveux.

Quant à la succion de la plaie, d'abord elle répugne à la nature, ensuite elle est capable de transmettre de l'un des deux individus à l'autre des matières morbides. L'histoire en fournit de tristes et hideux exemples.

Si les Juifs ne veulent pas abolir la circoncision, qui n'est point motivée par la nature de nos climats, au moins faut-il qu'elle soit placée sous la sauve-garde de la médecine.

L'opération ne doit être confiée qu'à un chirurgien très-habile; car, chez les petits enfants surtout, elle offre de grandes difficultés. Un chirurgien troublé et inexercé pourrait facilement couper le gland.

La meilleure méthode est la suivante :

Après avoir fixé l'enfant sur les genoux de la personne chargée de le tenir, on saisit le prépuce avec une petite pince munie d'un coliveau. Avec le pouce et l'index de la main gauche, on repousse le gland en

arrière, et l'on incise le prépuce le long du soliveau que l'on suit à la manière d'une règle.

On divise ensuite la partie supérieure du prépuce qui couvre encore le gland. Dans ce but, on se sert de petits ciseaux à branches émoussées dont on introduit une des lames sous le prépuce et l'on coupe jusqu'à la couronne du gland.

Le chirurgien exercé préfère introduire sous le prépuce, jusqu'au point qui doit être la limite de l'incision, une petite sonde cannelée, dans laquelle il fait glisser un petit bistouri à lame faucille, dont la pointe regarde la sonde. Il retire ensuite cette dernière et coupe le prépuce d'arrière en avant.

Au demeurant, que l'on opère comme on voudra, toujours est-il nécessaire :

1° Que celui qui fait l'opération soit bien exercé et qu'il ne s'imagine pas que ce soit là une petite affaire, parce qu'il s'agit de ne couper qu'un peu de peau ;

2° Que l'enfant soit convenablement fixé. Il faut pour cela, au moins, deux personnes, qui ne doivent pas être les plus proches parents de l'enfant ;

3° Qu'on arrête l'hémorragie au moyen de compresses imbibées d'eau fraîche et qu'on surveille l'enfant. Que si le sang sort d'une artère, il faut ou faire la torsion ou pratiquer la ligature au moyen d'un fil fin, dont on coupera les deux bouts près du nœud, pour éviter que les deux chefs tiraillés ne le fassent glisser.

Pratiquée de cette manière, la circoncision des enfants juifs sera aussi peu dangereuse que possible.

8 septembre 1845.

DIFFENBACH,
Professeur à Berlin.

XXXI. — *Qualités que doit posséder le mohel ou circonciseur israélite. — Choix du lieu où doit se faire la cérémonie pour le nouveau-né. — Mesures de prudence à prendre avant l'opération.*

Nous avons à nous occuper d'abord des procédés de la circoncision telle qu'elle doit être pratiquée sur les nouveau-nés israélites. Avant tout, disons un mot des préliminaires de l'opération.

Le chapitre dans lequel nous allons entrer a une importance hygiénique à laquelle on ne saurait être indifférent sans préjudice pour les nouveau-nés israélites.

Il est généralement admis que la posthétomie religieuse doit être constamment pratiquée par un Israélite. C'est à tort, dit M. Terquem.

Nous n'entrerons point dans la discussion de cette question, qui est toute religieuse. Mais nous nous empressons de souscrire au vœu de M. le docteur Terquem lorsqu'il demande que cet Israélite, le plus souvent étranger à l'art chirurgical, soit jugé apte à pratiquer cette opération.

L'on doit exiger de lui toutes les qualités morales du chirurgien : la sobriété, la prudence, etc.

On sait qu'il n'en est pas toujours ainsi. Beaucoup de mohels appartiennent à une classe de la société dont les habitudes justifient les recommandations du docteur Terquem, et que nous renouvellerons.

Nous exigerons que les mains du mohel soient toujours dans un état de grande propreté ; que, conséquemment et à plus forte raison, elles soient exemptes de toute affection, telles que dartres, telles que plaies, soit scrofuleuses, soit syphilitiques.

Nous ne dirons pas que « ses lèvres et l'intérieur de sa bouche doivent être sans aucune lésion, » sans aucune trace de maladie

contagieuse qui puisse être communiquée par le circoncisseur à l'enfant.

Ces conditions se rattachent à une circonstance de l'opération, la *succion* de la plaie, dont la science, la raison et l'humanité ont obtenu la suppression légale.

Malheureusement la foi aveugle des esprits timorés, et la crainte de voir disparaître un moyen de spéculation de la part de certains esprits moins honorablement intentionnés, ensevelit dans le silence des familles de nombreuses infractions aux nouvelles dispositions de la loi. Espérons du moins que ceux qui trompent la loi ne se tromperont pas eux-mêmes dans les objets de leurs plus chères affections, en manquant aux règles de la plus sévère prudence. On verra plus loin combien nous sommes autorisés à insister ici sur les conditions de salubrité dans lesquelles doit se trouver le mohel qui s'obstine à pratiquer la *succion* de la plaie et la *déchirure du prépuce*.

Mais puisqu'il s'agit ici des qualités que doit posséder le posthétomiste, qu'il nous soit permis de dire avec M. le docteur Lévy, que « tout ce qui concerne la profession de *mohel* exige une révision réglementaire : le choix des posthétomistes, leur degré d'instruction et d'aptitude opératoire, leurs débuts dans la pratique, les conditions de leur exercice dans les localités, etc. »

« Pour garantir la circoncision de toute suite funeste, dit la *Gazette du Judaïsme*, on en doit confier l'opération à des mains habiles, et, s'il est possible, à des hommes qui ne soient pas ignorants dans l'art de la chirurgie. »

Les mohels (du verbe *moel*, tailler, couper) devront sentir, dit M. le docteur Barjavel, combien il importerait qu'ils ne restassent pas étrangers désormais aux connaissances de l'anatomie et de l'art opératoire. Ils rempliraient ainsi avec plus de garantie pour les familles l'utile sacerdoce que leur confie la

religion, et que la science doit éclairer pour que le but civilisateur soit complétement atteint.

Quelles sont les mesures de prudence à observer avant l'opération? Le posthétomiste, dûment autorisé, appelé à remplir une fonction toute de piété que la loi lui impose, se rendra, la veille du jour consacré à la cérémonie, près du jeune enfant pour s'assurer s'il le trouve dans les conditions favorables pour l'innocuité de l'opération. (Voir les chapitres concernant les états de la verge et de l'organisme qui peuvent contre-indiquer l'opportunité de l'opération). Cette visite sera renouvelée le lendemain matin peu avant l'heure fixée pour l'initiation ; après avoir acquis la certitude que rien ne s'y oppose, et après avoir reçu l'autorisation actuelle de l'accoucheur ou d'un médecin, il recommandera que l'on ne donne que peu le sein à l'enfant, qu'on prépare et fasse sa toilette pour le disposer à être mis entre les mains de l'opérateur.

Choix de localité pour pratiquer l'opération.

L'excessive sensibilité dont est doué le nouveau-né fera désirer à tout médecin que l'opération se fasse non dans le temple, mais au domicile de l'enfant. L'enfant éprouvera moins de secousses ; on évitera ainsi de courir le risque d'une hémorrhagie, et la guérison sera plus prompte.

Dans ces conditions l'enfant sera moins exposé aux causes extérieures de maladies que M. le docteur Loir a reprochées à la coutume de présenter le nouveau-né à la mairie, et dont on peut, à plus forte raison, accuser la présentation de l'enfant au temple, ce qui est nuisible surtout à ceux qui sont privés des moyens nécessaires pour être garantis contre les intempéries des saisons.

L'opinion de M. Villermé est venue corroborer le fait princi-

pal, qui sert de base au travail de M. le docteur Loir. Ce savant a rappelé à ce sujet la classification des mois d'après la mortalité des nouveau-nés, mortalité qui est, pour ainsi dire, en rapport direct avec l'intensité du froid. Ainsi, c'est en janvier et février que les enfants meurent le plus : viennent après les mois de mars et de décembre, ceux d'avril et de novembre, d'octobre et de mai, de septembre et d'août, enfin ceux de juin et de juillet. Cet ordre est à peu près le même, si l'on calcule les faits que fournit la statistique belge.

Préparatifs usités more judaïco.

Près du parrain ou sandak du néophite se tiendra un aide ou assistant, ayant sur un plan tout ce qui est nécessaire pour l'opération :

1° Les instruments; 2° quelques bandelettes d'amadou ou d'agaric; 3° une petite compresse carrée, percée dans son milieu d'un trou; 4° une semblable compresse sans ouverture; 5° une petite bande roulée; 6° une bandelette de toile de 3 centimètres de largeur sur 16 centimètres de longueur, et fendue dans son milieu par une extrémité, et percée à l'extrémité opposée d'une petite ouverture ovale pour donner passage à une des languettes; 7° une petite éponge; 8° un flacon contenant la mixture d'arquebusade ou eau vulnéraire spiritueuse de *Théden*, préconisée par les circonciseurs israélites allemands, et connue sous le nom de spritzwasser ou de schusswasser, et que M. Terquem a proposé de désigner sous le nom de *mixture hémostatique*, à cause de sa propriété antihémorrhagique. On la compose en prenant :

Acide acétique, 10 gram.; — esprit de vin rectifié, 5 gram., — acide sulfurique étendu, 2 gram. 50 centigram.; — miel dépuré, 8 gram.; — mêlez, filtrez et conservez le tout limpide et de couleur jaunâtre, dans un flacon hermétiquement fermé à l'émeri.

Le docteur Bergson compose cette eau de la manière suivante :

Acide sulfurique étendu, une partie; — alcool, 3 parties; — miel, 2 parties; — vinaigre, 6 parties.

On se pourvoira aussi de la poudre de lycopode, du bois *d'épinastre* pourri, réduit en poudre (Russie, Pologne); de la poudre employée à Berlin, et ainsi composée :

Bol d'Arménie, 15 gram.; — terre sigillée rouge, 2 gram.;— sangdragon, 8 gram.; — fleurs de roses rouges, 8 gram.; — céruse en poudre, 8 gram.; — noix de galle, 2 gram. — Mêlez, faites une poudre hémostatique.

On se procurera encore l'emplâtre agglutinatif, mince, bien collant, dont on couvre la plaie en Angleterre, pour prévenir l'hémorrhagie.

9° Quelques fils de charpie; 10° un petit coussinet mollement rembourré, circulaire, ayant la forme d'un bourrelet, et garni de rubans; — 11° une lurelle; — 12° deux gobelets pour le vin nécessaire à la cérémonie. A côté de ces deux gobelets, on placera une éponge qui servira aux ablutions par lesquelles la succion sera remplacée; 14° une coupe remplie de cendres ou sable, dans laquelle il est convenable de jeter la portion retranchée du prépuce.

Élie, dans la croyance juive, est le protecteur des nouveau-nés. Aussi, pour la cérémonie de la circoncision (BÉRITH, *Alliance*), élève-t-on le trône d'*Élie le prophète*.

Position de l'enfant.

Le mohel a coutume de faire déposer d'abord l'enfant sur le fauteuil placé à côté de celui du *parrain*, de réciter une courte prière, et de mettre ensuite l'enfant sur les cuisses de ce dernier, dont la position a aussi son importance, tant pour la facilité que pour le succès de la cérémonie : assis sur le fauteuil à lui

destiné, il doit se trouver placé de manière que le jour donne en plein sur l'enfant : il aura les pieds appuyés sur un tabouret, les cuisses rapprochées et légèrement élevées dans une position horizontale, pour que le *filleul* puisse y être convenablement maintenu. L'enfant conserve son lien de nombril, et est enveloppé de deux lurelles et d'une légère couverture ; le tout est maintenu par une large bande à maillot, de manière que les membres supérieurs assujétis aux parties latérales du thorax ne puissent, ni gêner l'opérateur, ni atteindre la partie destinée à être opérée. Le parrain se place convenablement, ayant sur ses cuisses un coussin. On pose l'enfant sur ce coussin. L'opérateur met à découvert la partie inférieure du ventre de l'enfant ainsi que les cuisses, que le parrain écarte légèrement l'une de l'autre, en les saisissant par dessous. Pour faciliter l'opération, on soulèvera le pubis de l'enfant au moyen d'un petit coussinet placé sous le siége.

XXXII. — *Les temps de l'opération suivant le mode israélite.*

En quoi consiste l'opération de la circoncision pratiquée *more judaico ?* Nous avons attribué à la circoncision une importance assez considérable, et les reproches adressés aux procédés employés par les Israélites sont malheureusement trop bien fondés pour que nous devions examiner ces procédés, en faire ressortir les graves inconvénients et exposer avec soin les procédés nouveaux par lesquels on devra les remplacer.

La *circoncision*, ou *péritomie*, ou *posthétomie* (πόσθη, *prépuce* ; τέμνω, *couper*), depuis Abraham, se pratique sur les enfants des Israélites au huitième jour de leur naissance. Elle consiste à retrancher en forme d'anneau l'extrémité libre et flottante du prépuce, à diviser ensuite la partie qui reste de cet organe pour découvrir et mettre à nu le gland qu'il recouvre ; enfin, à faire la succion de la plaie.

Ces trois actes ont donc été regardés jusqu'à présent, depuis un temps immémorial, comme imprimant à la posthétomie son caractère religieux.

Si, en entrant, comme nous l'avons fait, dans tous les détails nécessaires pour faire comprendre l'importance hygiénique et morale de la circoncision, nous en avons prouvé l'utilité comme institution préventive, en même temps que l'opportunité de notre travail ; nous avons mis aussi le lecteur en état de mieux apprécier la nécessité de la réforme qui en est l'objet. Nous adopterons comme un temps nécessaire de l'opération, au point de vue chirurgical, une circonstance généralement négligée, celle de la destruction des adhérences entre le prépuce et le gland.

Nous aurons donc à décrire quatre actes de cette opération, savoir :

1° Détruire les adhérences qui peuvent exister entre le prépuce et le gland.

2° Enlever en forme d'anneau ou de couronne l'extrémité du prépuce (Hitouch, section) :

3° Diviser longitudinalement ce qui reste du prépuce à la partie opposée au frein (Periah, Dénudation) ;

4° Sucer le gland et la plaie du prépuce (Mezizah, succion).

Nous ne parlerons de la *succion*, déjà légalement supprimée, que pour en signaler les dangers aux consciences timorées des Israélites qui voient une atteinte portée à la religion dans la mesure prise par le Consistoire; nous devons aussi, dès à présent, prévenir le lecteur que nous avons surtout entrepris ce travail pour démontrer la nécessité de la réforme qui consisterait à modifier la manière dont les posthétomistes accomplissent l'acte de la *dénudation*.

1er Acte. — *Décollement ou isolement du prépuce.*

L'opérateur, pour détruire les adhérences qui peuvent exister

entre le prépuce et le gland, doit contourner ce dernier au moyen d'un stylet boutonné ou avec la branche non tranchante du posthétome de M. Terquem. Cet isolement, fait avant toute section, est moins douloureux et moins difficile qu'après. Les posthétomistes du rite portugais ont coutume d'en agir ainsi. Pour donner à ce précepte toute son importance, nous en avons fait le premier temps de l'opération.

2e ACTE. — (Hitouch) *Section circulaire ou en couronne de l'extrémité flottante du prépuce.*

On ne saurait prendre trop de précautions pour cet acte de l'opération pratiquée sur un pénis aux proportions si exiguës d'un enfant de huit jours. On se sert depuis un temps immémorial d'une sorte de couteau ou de bistouri que M. Terquem appelle *posthétome fixe*, à lame droite, immobile, ayant une extrémité arrondie, et dont un des bords a le tranchant du rasoir. Son manche doit être cannelé en tous sens pour pouvoir être bien maintenu dans la main du mohel pendant l'accomplissement de cet acte; l'opérateur doit d'abordfaire usage d'un instrument ayant la forme d'une pince, dont les deux branches entrecroisées à leur naissance en 8 de chiffre, retournent d'elles-mêmes l'une vers l'autre par la force que leur imprime dans ce sens cet entrecroisement assez forcé pour que, en vertu de la tendance de cet entrecroisement à se détruire, les deux lames se rencontrent de manière à s'arrêter l'une contre l'autre en produisant l'effet d'une pince dont les deux branches sont infléchies de manière à se toucher dans toute leur longueur.

Cette pince a donc la forme d'un 8 de chiffre, dont l'un des anneaux serait tellement allongé, que les deux arcs seraient convertis en deux lignes droites. Un peu au-delà de leur point d'intersection, ces deux lames sont courbées l'une vers l'autre, de manière qu'en se rapprochant, par la puissance d'élasticité métallique, elles se rencontrent dans toute leur étendue. C'est la

forme que l'on donnerait à des pincettes en forçant les deux branches à se croiser près de la poignée et encourbant chacune des branches de manière qu'elles se touchent en se rencontrant par le retour de l'une vers l'autre dans tous les points de leur longueur.

Il est inutile de dire que, pour obtenir l'arrêt des deux branches l'une contre l'autre dans leur rencontre, on les a mises à leur point d'intersection dans les conditions de l'emboitement par une mortaise. Dans toute sa longueur le bord de ces deux branches, destiné à se rencontrer ainsi avec l'autre pour saisir le prépuce, est mousse et légèrement arrondi.

Dans certains pays, et surtout chez les Juifs portugais, on emploie, au lieu de cette pince mobile ou *tenaille*, une plaque en argent, appelée *tenace*; cette plaque, fendue dans son milieu, est défectueuse autant par sa forme que par son emploi. Cette plaque produit une constriction pénible pour l'enfant. Ainsi pense M. Terquem. Le docteur Bergson, de Berlin, professe l'opinion contraire. Cette divergence d'opinion n'a plus d'importance, puisque l'on préfèrera toujours à cette plaque en argent la pince tenaille que nous venons de décrire.

L'opérateur, au moyen des deux premiers doigts de chaque main, saisit une portion assez étendue du prépuce, qu'il porte en avant à l'aide des trois premiers doigts de la main gauche et maintient, au moyen de la *pince-tenaille*, cette portion ainsi éloignée du gland, si le prépuce se trouve assez long; c'est lorsque le prépuce est trop court et trop rapproché du gland, d'où il résulte qu'au moment de la section l'extrémité de celui-ci est exposée à être atteinte par l'instrument, cas rare, à la vérité, que l'on reconnaîtra l'utilité de la *pince-tenaille*. A cet effet, on place, à l'aide de la main droite, cette *tenaille* horizontalement au gland, on en écarte légèrement les branches, qui, par leur rapprochement, saisissent sans compression pénible la portion du prépuce qui est également maintenue par les doigts de la main gauche; cette mesure de prudence préserve le gland de tout

contact avec l'instrument tranchant et les membranes, maintenues parallèlement l'une à l'autre, reçoivent une section plus uniforme.

Dans la lettre d'adhésion du professeur Diffenbach à notre projet de réforme, on a vu que ce célèbre chirurgien, pour faire la section du prépuce en couronne, applique sur cet organe une pince munie d'un soliveau et tenue par un aide. Le chirurgien, avec le pouce et l'index de la main gauche, repousse le gland en arrière, et avec sa main droite il incise le prépuce en dirigeant son bistouri le long du soliveau, qu'il suit à la manière d'une règle.

Nous avons imaginé, pour ce temps de l'opération, un instrument qui réunit tous les avantages de la *pince-tenaille* et de la *pince à soliveau*. La *pince-tenaille* a l'avantage d'isoler le gland, puisqu'elle se trouve entre le gland et l'instrument tranchant; mais elle laisse flotter la partie qui doit être incisée, et qui, par ainsi, peut l'être irrégulièrement. La *pince à soliveau*, servant de règle, empêche que la section ne soit irrégulière, mais elle n'isole pas le gland, et ne le protège pas contre l'inexpérience de doigts inhabiles à l'isoler parfaitement; le gland pourrait ainsi tomber par son extrémité sous le tranchant.

Il s'agissait donc de trouver un instrument qui procurât tout à la fois le parfait isolement du gland et qui permît de faire toujours une section régulière. Ces conditions se trouvent remplies par l'application d'une pince à double soliveau, formée de quatre pièces, dont deux se réunissent en saisissant le prépuce horizontalement près du gland, qu'elles isolent et dont les deux autres se réunissent en saisissant l'extrémité du prépuce, qu'elles fixent ainsi, de manière que la section soit faite entre les deux soliveaux. Cette section sera d'autant plus régulière, que l'on aura pu disposer le prépuce comme on l'aura voulu sous chaque soliveau, de manière que le tranchant enlève plus ou moins de peau, plus ou moins de muqueuse, suivant l'indication. Cet instru-

ment aura, sur la pince-tenaille, l'avantage de pouvoir être tenu par la main gauche du chirurgien, tandis que la droite fera la section.

Pour se faire une juste idée de cette pince, que l'on se représente la pince à frisure des coiffeurs, qui leur sert à presser les papillottes ; que l'on se représente une telle pince, dont l'extrémité, au lieu d'être composée de deux pièces, en aurait quatre, deux au-dessus, réunies à distance, au moyen d'un arc solide en métal, deux inférieures, réunies aussi l'une à l'autre, à distance, par un arc semblable, de manière que l'instrument tranchant couperait entre les deux paires de solives, ayant un arc au-dessus de lui et un au-dessous.

Les mêmes avantages résulteraient de l'emploi d'une pince à anneaux, dont chaque mors se bifurquerait dans le sens transversal, de manière à former deux pinces et à saisir le prépuce près du gland par la première bifurcation, et l'extrémité du prépuce par la seconde ; la lame du bistouri inciserait cette membrane en passant verticalement entre les deux bifurcations.

En résumé, il s'agit de faire une section aussi régulière que possible en maintenant, au moyen d'un instrument fixateur, dans des rapports convenables, la peau et la muqueuse du prépuce, de manière qu'en se retirant en arrière, le prépuce ne se roule pas sur lui-même vers le gland, si l'on a coupé une trop grande quantité de muqueuse, ou qu'il ne se roule pas en sens inverse, si l'on a enlevé une trop grande quantité de peau. Quelque précaution qu'on prenne, il y a toujours beaucoup plus de peau enlevée que de muqueuse. On placera donc l'instrument de manière à ne pas exagérer cette tendance. Si le prépuce est long, on le fixera au moyen de notre pince à double soliveau ou de la pince à anneaux bifurquée ; s'il est de longueur moyenne, on le fixera avec la pince à un seul soliveau ; s'il est trop court, on emploiera la pince fixe ou tenaille de M. Terquem.

Vient ensuite le rôle du *posthétome fixe*. L'opérateur le saisit

de manière que le talon de la lame se trouve entre le pouce et le doigt du milieu, le doigt indicateur étant appuyé sur le bord non tranchant de la lame ; l'instrument est alors dirigé perpendiculairement au prépuce, qui se trouve coupé transversalement.

La compression exercée sur le prépuce, au moyen des soliveaux ou de la pince à anneaux bifurquée, engourdit l'organe et diminue ou détruit la douleur de la section.

3e Acte. — (*Périah.*) *Dénudation, déchirure du prépuce.*

Il est des motifs pour lesquels l'acte de la déchirure du prépuce doit subir une modification.

Déjà, Terquem a appelé l'attention des consistoires sur la nécessité de modifier le procédé opératoire de cet acte de la circoncision :

« Après avoir apprécié, dit-il, les motifs qui ont pu guider le législateur des Israélites et ceux des Pharisiens, concernant les procédés successifs qui, par leur ensemble, constituent la posthétomie religieuse, un examen attentif donne le droit d'établir que le premier acte de l'opération, sans contredit le plus ancien, se trouve en harmonie avec les connaissances actuelles, qu'on le pratique par un procédé tout rationnel et à l'abri de toute critique. Peut-on porter le même jugement sur l'acte subséquent, appelé *Périah*, qui consiste à saisir et à déchirer, quelquefois péniblement et toujours avec douleur, au moyen d'ongles aigus et même à leur défaut d'ongles métalliques..... Or, que saisit-on ? que déchire-t-on ? Rien moins qu'une membrane parfois épaisse, toujours douée d'une vive sensibilité, sur une petite et tendre créature toute vivace, de cette vie essentiellement physique, et exaspérée au moindre attouchement insolite ainsi qu'à la moindre commotion, douleur d'autant plus poignante, que cette membrane se trouve parsemée de nerfs qui, par l'acte et l'effet de la lacération, se trouvent tiraillés, éraillés et inégalement divisés ; certes, quelle

que soit leur exiguïté, on ne saurait contester que déjà ils ne soient susceptibles d'une excessive sensibilité (1); une vérité triste et des plus positives démontre qu'un tel procédé est en désaccord avec tout principe admis en chirurgie, et quelles que soient d'ailleurs l'habileté et la promptitude que l'on mette pour le pratiquer, il ne doit et ne peut être considéré, voulant ici nous abstenir de toute qualification autrement expressive, que comme un procédé inhumain.

» Quelque égard que l'on doive à l'ancienneté de cette manière d'opérer, conçue et instituée en des temps où les notions chirurgicales étaient à peine connues, une telle coutume, toute vieille qu'elle est, exige une modification en rapport avec l'état actuel des sciences; par notre position, par notre profession et par trente années d'exercice près d'une communauté, nous avons pu être convaincu plus d'une fois de l'importance d'un changement rationnel que devra subir l'acte de la dénudation *periah*, dont le procédé, tout de routine, toujours douloureux pour l'enfant, blesse de nos jours tout sentiment d'humanité. Jaloux de pouvoir enlever le cachet de réprobation que mérite à juste titre un tel mode d'opérer, ayant toutefois égard à l'exigence religieuse, nous dirigeâmes nos efforts pour trouver un heureux perfectionnement, et nous croyons l'avoir atteint à l'aide d'un instrument par lequel nous pourrons réaliser une innovation, objets de nos vœux les plus constants, innovation qui ne doit pas avoir pour résultat une pure satisfaction de l'esprit, mais une amélioration toute positive et un adoucissement évident à d'inévitables douleurs. Ici, nous avons encore occasion de dire que le professeur de Montpellier censure bien autrement le procédé de la *periah* et qu'il pense également que l'incision est préférable à la déchirure de la membrane muqueuse.»

(1) Nous venons d'être témoin d'un fait que l'on ne saurait contester. Un habile posthétomiste de notre ville ayant trouvé, dans un cas récent, cette membrane trop épaisse, conséquemment résistante, s'est vu dans l'obligation d'en faire, en deux reprises distinctes, la lacération douloureuse.

Le second acte de la circoncision israélite ne peut donc être exécuté tel qu'il l'est généralement, sans danger pour le nouveau-né.

« Je sais bien, dit M. Lévy, que l'on m'objectera l'innocuité proverbiale de la circoncision. Qu'en savez-vous? ajoute-t-il; avez-vous dressé la statistique des accidents consécutifs ou immédiats?... Combien d'opinions vaguement établies ont croulé sous le poids des données positives!... Quand vous aurez accumulé pendant une période de cinq ans ces documents véridiques, alors nous les dépouillerons ensemble, Messieurs, et entre vous et moi les chiffres prononceront.... A quel médecin ferez-vous croire, s'écrie avec raison M. Lévy, que déchirer le prépuce à un enfant de huit jours soit œuvre bénigne? conservez la circoncision, mais supprimez la dilacération avec les ongles : l'humanité vous l'ordonne, la raison l'exige. »

La question a été assez positivement étudiée pour que nous puissions répondre au vœu de M. Lévy, aidés que nous serons des réflexions faites tout récemment par M. le docteur Baltz de Berlin. M. Lévy ne parle ici que des accidents qui peuvent survenir chez les enfants à la suite des procédés vicieux de l'opération, nous mentionnerons ici ceux aussi qui peuvent en être la suite dans les autres âges de la vie.

Dans sa lettre adressée au consistoire des rabbins, à Francfort, et communiquée à l'Académie des sciences, sur les *suites nuisibles de la circoncision*, M. le docteur Baltz dit qu'il a observé un grand nombre d'hommes que l'opération de la circoncision, pratiquée aussi grossièrement qu'elle l'est d'ordinaire, avait mutilés et défigurés.

La circoncision expose ceux qui l'ont subie à une foule d'incommodités et d'affections morbides. Les suites nuisibles de la circoncision sont de deux sortes, dit le docteur Baltz, les unes sont physiques, les autres morales.

Relativement à ces dernières, nous avons dit combien nos

opinions sont différentes de celles du médecin de Berlin, que nous avons réfuté par des raisons d'ordre physiologique ; quant aux suites physiques de la circoncision, l'auteur expose les faits qu'il a observés. Sauf quelques exagérations, nous serons d'accord avec lui.

Plusieurs sortes de difformités peuvent provenir de la cicatrisation vicieuse de la plaie chez les circoncis. Cela tient tantôt à ce que le prépuce a été déchiré dans une étendue démesurée, tantôt de ce que la cicatrisation s'est faite sur l'un des côtés, et alors la verge affecte une courbure plus ou moins prononcée du côté où s'est faite la cicatrisation. De là encore, soit le raccourcissement du pénis, soit l'existence de lambeaux formés par des cicatrices irrégulières, et qui sont appendus autour du gland.

La déchirure du prépuce, maladroitement poussée dans une trop grande étendue à la partie supérieure, donne lieu à une cicatrisation qui produit sur l'organe une forte constriction, qui entraîne le frein de la verge vers la couronne du gland, attirant avec lui dans cette direction le méat urinaire, qui se trouve alors fortement tourné vers la face inférieure de la verge. L'ouverture de l'urètre se trouve ainsi quelquefois portée jusque vers le milieu de la face inférieure du pénis. De là, une foule d'incommodités, telles qu'irritation du bord du méat urinaire par suite de ses frottements sur le scrotum, excoriations causées par l'égoût de l'urine ou de la matière des sécrétions.

M. Baltz dit avoir observé que, parmi les malades infectés par suite de relations avec les femmes, les circoncis étaient en beaucoup plus grand nombre que les autres. C'est là une assertion à laquelle nous avons répondu à l'article des *indications éloignées*.

M. Baltz dit encore qu'aux maux effroyables et contagieux qui ont leur source dans les maladies réitérées des points cicatrisés à l'époque de la jeunesse il faut ajouter les maladies doulou-

reuses qui surviennent dans la vieillesse : la constriction de l'urètre, le gonflement et les autres maladies de la prostate, les rétentions d'urine, les fistules urinaires, etc., toutes ces maladies, M. Baltz les a rencontrées le plus souvent chez les circoncis âgés, et la mort en est ordinairement le terme.

Voilà un sombre tableau, que nous croyons plus chargé de couleur que de lumière; sans doute, quelques unes de ces maladies ont pu se déclarer chez des vieillards circoncis sous l'influence des infirmités que la circoncision inhabilement pratiquée a pu laisser après elle chez bon nombre d'opérés, mais où sont les faits qui témoignent de la grande fréquence de cette cause? Il nous est difficile de nous faire une idée de la plus grande gravité de ces maladies chez les circoncis et de la plus grande facilité de les guérir chez les non-circoncis, et nous ne sommes point étonné que *maints vieillards n'aient pas supposé que la principale cause de leur souffrance dans un âge avancé n'était fondée que sur le rite humain de leur religion, la circoncision.* La trop courte dissertation de M. Baltz sur une assertion aussi contestable ne nous suffira pas pour admettre que la circoncision soit la cause la plus fréquente de ces maladies chez les vieillards, et c'est là cependant ce qu'il faudrait conclure de sa rédaction.

Il s'agit encore de savoir, dit l'auteur de la lettre, si de cette opération faite chez le faible nouveau-né ne résultent pas immédiatement des maladies, des inflammations violentes, des incontinences, des rétrécissements de l'urètre, des rétentions d'urine, des inflammations de la vessie, des pertes de sang, des maladies générales, des crampes, des spasmes, des convulsions et des accidents mortels. Sans doute, un grand nombre de ces maladies peuvent se déclarer sous l'influence de cette opération faite avec les procédés actuels, mais de là à se demander si toutes ces maladies ne peuvent pas être causées par cette opération en elle-même il y a toute la différence qui sépare l'observation des faits de la faculté de tout supposer.

L'auteur fait du reste observer avec raison que la foi et l'attachement religieux des Israélites au rite de la circoncision pourrait leur faire supporter sans se plaindre les suites de cette opération, si funestes qu'elles soient. Nous avons vu au chapitre des *indications* que la plupart des maladies que le médecin de Berlin vient d'énumérer sont causées souvent par certaines conformations du prépuce.

Revenons donc à la nécessité, non de détruire l'institution de la circoncision, mais d'en modifier les procédés.

« Si vous voulez maintenir, dit M. Lévy, le signe de l'antique alliance d'Abraham, revenez à l'institution biblique pure et simple, c'est-à-dire, à l'opération en un seul acte, à la résection d'une portion préputiale, mais sans lacération; le cœur des mères saignera encore dans la plaie de leurs nouveau-nés; mais cette plaie ne sera plus compliquée par une pratique aussi cruelle que dégoûtante. »

Nous ne demandons point, avec M. Lévy, que l'opération soit réduite à un seul acte, nous demandons que la déchirure soit remplacée par une section régulière.

Section longitudinale substituée à la déchirure du prépuce dans l'acte Periah.

« Pour le procédé nouveau du second acte, dit M. Terquem, nous fûmes conduit à imaginer un posthétome mobile, sorte de petit sécateur dont une des lames est tranchante, tandis que l'autre est émoussée en tout sens, un de ses bords est légèrement concave; l'extrémité de ces lames est mousse, arrondie, pour éviter toute piqûre; entre les branches terminées par un anneau, se trouve un ressort à l'effet d'empêcher que l'action des lames n'ait lieu avec trop de précipitation; une vis placée

au talon des lames sert à maintenir cet instrument au repos. Pour le second acte de l'opération, le posthétomiste se trouve parfois dans la nécessité de faire emploi de la pince.

« Un des assistants met dans la bouche de l'enfant un suçon, ordinairement formé d'un petit nouet, renfermant un peu de biscuit ou de pain trempé dans du lait ou de l'eau sucrée; l'usage de ce suçon a pour but d'empêcher ou d'atténuer les cris toujours aigus qu'excite l'ancien et douloureux procédé de la periah; par notre modification la douleur ne sera que peu sensible; l'opérateur, débarrassé de ses instruments et de la portion retranchée du prépuce, reçoit de l'aide notre *posthétome mobile*, déjà préalablement disposé, à moitié ouvert. Sa branche tranchante sera en dessus, et celle émoussée en dessous; l'opérateur, après avoir pris cet instrument de la main droite, dont le pouce et le doigt indicateur seront dans les anneaux, aura soin de soulever, soit avec la *pince*, soit avec les deux premiers doigts de la main gauche, cette portion de la membrane muqueuse restée appliquée sur le gland, après l'accomplissement de l'acte *hitouch*; cette membrane maintenue, soulevée, il dirigera en dessous, le plus complètement possible, à l'endroit opposé au frein du prépuce et perpendiculairement au gland, la lame non tranchante dont le bord concave devra exactement répondre à la légère convexité du gland; ensuite, par un prompt et facile abaissement de la lame tranchante, la membrane muqueuse se trouvera divisée, fendue longitudinalement; » plus la déchirure du prépuce s'avance près du gland, plus on augmente les chances de l'hémorrhagie et plus la douleur est grande; l'opérateur évitera donc de pousser trop loin son incision; « de nouveau débarrassé de son instrument, l'opérateur, à l'aide des premiers doigts de chaque main, portera ou refoulera en arrière, au-delà du gland, les lambeaux de la membrane muqueuse récemment divisée.

» Il peut se présenter des cas, à la vérité rares, où cette mem-

brane soit extrêmement mince et peu apparente, ou parfois tellement appliquée sur le gland qu'elle ne puisse être saisie qu'avec une extrême difficulté au seul moyen des ongles et des doigts; pour obvier à cet inconvénient, l'emploi d'une petite *pince* devient indispensable : avec cet instrument on pourra à la fois saisir et tenir soulevée la membrane muqueuse quelle que soit son exiguïté; c'est alors aussi qu'à l'aide du *posthétome mobile* on sera à même de reconnaître l'utilité de notre procédé dont nous abandonnons d'ailleurs l'emploi à la confiance et au discernement du posthétomiste. »

Nous ferons remarquer que notre premier temps de l'opération consiste à isoler entièrement le prépuce du gland. Ce passage de M. Terquem prouve la nécessité de procéder ainsi.

« Eu égard au caractère essentiellement religieux de l'opération, dit ailleurs M. Terquem (guide du posthétomiste), notre procédé ne pouvait remplacer l'ancienne routine, sans la sanction toute spéciale de l'autorité religieuse, seule compétente en pareille matière. Or, pour obtenir cette importante adhésion, M. le docteur Trèves voulut bien nous accompagner chez MM. les grands-rabbins de Paris; là fut exposé au long tout ce qu'il y a d'inhumain et de dangereux dans la pratique de l'ancien procédé, qu'il serait urgent non pas de supprimer, mais de remplacer par un mode moins douloureux, conséquemment plus humain, à l'aide d'un instrument que nous avions imaginé et dont nous pouvions garantir l'innocuité, constatée par de récents essais; nous avons surtout fait prévaloir la faculté qu'a le *mohel* de se servir d'ongles artificiels dans le cas où il se trouverait privé de ses ongles naturels pour pratiquer l'acte de la *periah*; ces messieurs, satisfaits de notre exposé, s'abstinrent de toute objection plausible; ils ne virent aucun obstacle à l'adoption d'un instrument pour servir à notre innovation, nous

priant toutefois de réitérer nos essais en présence de posthétomistes. De nouveau nous nous rendîmes à l'hôpital des Enfants-Trouvés, où nous accompagnèrent M. le docteur Trèves, M. le posthétomiste Samuel, ainsi que M. Cahen fils; ces messieurs, témoins de nos essais sur de jeunes cadavres, les répétèrent eux-mêmes et ne purent se refuser à reconnaître toute l'utilité de notre posthétome; M. Samuel eut la bonté de nous écrire que depuis notre départ de la capitale il avait opéré religieusement cinquante-quatre enfants, chez lesquels il s'était servi quinze fois de notre instrument, toujours avec les mêmes résultats satisfaisants, et certes cet habile opérateur en aurait fait un plus fréquent emploi, s'il n'avait pas trop souvent rencontré de l'opposition de la part des parents, refus d'autant plus facile à concevoir que le but de notre innovation se trouve encore généralement ignoré. »

M. Bergson, de Berlin, sans abandonner l'idée de M. Terquem, a cherché à substituer au posthétome de ce médecin un instrument qu'il appelle *posthétome caché*. Comme il s'agit de faire une incision longitudinale assez longue, s'étendant jusqu'à la couronne du gland, pour dénuder entièrement cet organe, en le ménageant dans l'incision, M. Bergson a cru atteindre sûrement le but au moyen de cet instrument qui consiste, comme celui de Charles Bell, en une sonde-à-lame. Que l'on se représente un manche au bout duquel se trouve une sonde cannelée; entre la sonde et le manche existe une détente à ressort, destinée à faire saillir hors de la sonde cannelée une lame qui y est contenue. La sonde cannelée est courbée conformément à la voussure du gland, de manière que le dos de cette sonde étant légèrement concave s'applique convenablement sur le gland. La lame étroite qui se trouve cachée dans la cannelure de la sonde est courbée comme elle, le tranchant de cette lame regarde l'ouverture de la sonde, et par conséquent est convexe. En

appuyant sur la détente, on fait sortir la lame de la cannelure de la sonde. Dans ce mouvement, une agrafe de la détente entre dans la manche, et en poussant un féret dans cette agrafe, on peut fixer la lame sortie de la cannelure.

Cet instrument a un triple but, dit M. Bergson :

1° Fermé, il peut servir de sonde pour isoler le prépuce du gland, pour examiner s'il n'y a pas d'adhérence, et pour garantir le gland de toute lésion en introduisant l'instrument.

2° Après avoir introduit l'instrument et s'être convaincu que le bout de la sonde est arrivé à la couronne du gland, on peut, en appuyant sur le ressort, faire sortir de la cannelure la lame qui exécutera l'incision longitudinale sûrement et facilement.

3° L'instrument ouvert, la lame étant bien fixée, au moyen du féret poussé dans l'agrafe de la détente, pourra servir de simple couteau à tranchant convexe pour exécuter la coupe transversale du prépuce.

Les avantages que présente l'emploi de ce couteau, c'est que 1° il n'occasionne ni dépression, ni meurtrissure, comme le font les ciseaux ; 2° l'incision aura toujours la longueur nécessaire jusqu'à la couronne du gland et dénudera parfaitement cet organe ; 3° une incision trop étendue est empêchée par la pointe de la sonde ; 4° cette incision est d'autant moins dangereuse, qu'elle est faite de dedans en dehors, tandis qu'autrement elle est faite du dehors au dedans ; 5° le mécanisme de l'incision est si simple et si sûr avec cet instrument, que l'on peut le confier aux mains les moins exercées.

Ainsi, M. Bergson, d'accord avec M. Terquem sur l'impérieuse nécessité d'abandonner une coutume née dans des temps barbares, et encore observée de nos jours, diffère d'opinion, non

sur le nouveau procédé dont M. Terquem eut le premier la pensée, mais sur le choix de l'instrument. C'est à tort, dit M. Terquem (*Archives israélites*, juillet 1844), que notre digne confrère a comparé cet instrument à des ciseaux ; il en diffère, sinon par la forme, du moins essentiellement par son mode d'action. Les ciseaux ayant deux lames également tranchantes, coupent en tous sens, tandis que le posthétome mobile de M. Terquem ne consiste qu'en un petit bistouri à pointe émoussée, annexé à une branche non tranchante, mousse en tous sens ; branche qui, au besoin, peut, pendant l'opération, servir de guide et en même temps détacher la membrane parfois adhérente au gland.

M. Terquem est entré dans quelques détails pour démontrer les inconvénients de l'emploi du *posthétome caché* de M. Bergson, qui bien considéré, dit-il, n'est réellement qu'un cystotôme caché, réduit à une toute petite dimension.

M. Terquem ayant eu l'idée d'appliquer le cystotôme, réduit à l'opération de la circoncision, reconnut bientôt qu'il y aurait des inconvénients à se servir de cette forme d'instrument pour cette circonstance ; car, dit-il, avec cet instrument, la section de la membrane devant se faire de bas en haut, une tension instantanée préalable de cette membrane est inévitable et nécessairement douloureuse ; la douleur produite par cette tension sera augmentée pour peu que la membrane, un peu épaisse, oppose de la résistance. Un inconvénient bien autrement grave peut se présenter : cet instrument n'est pas destiné à se trouver toujours entre les mains d'un homme de l'art, mais le plus souvent entre celles d'un *mohel*, lequel peut prendre l'instrument en sens inverse. Cette méprise aurait pour résultat la section du gland. La possibilité d'une aussi horrible mutilation fait naturellement repousser un tel instrument : la pratique a prouvé que le posthétome mobile remplit toutes les conditions ; et que, même entre des mains inhabiles, il ne pourra opérer de section que dans la

bonne direction. Nous n'hésitons point à nous prononcer en faveur de cet instrument, celui de M. Bergson étant contruit d'après la même donnée et n'ajoutant à celui de M. Terquem que les dangers qu'il pourrait faire courir à l'enfant confié à des mains inexpérimentées.

Espérons qu'un jour cette opération ne sera plus confiée qu'à des mains habiles et dirigées par les connaissances que nécessite son importance.

Mais du moins, lorsque les grands rabbins de Paris ont approuvé l'usage de cet instrument de M. Terquem, qui donne au second acte de la circoncision un caractère de saine chirurgie, les *mohels* resteront-ils libres de faire usage de leurs ongles ? Une décision consistoriale ne leur prescrira-t-elle point officiellement l'emploi du posthétome? Mais ne pourrait-on pas imaginer un instrument qui, exempt des vices dont se trouve entaché l'instrument, d'ailleurs ingénieux, de M. Bergson, n'eût pas non plus, comme celui de Terquem, le défaut d'agir à la manière des ciseaux et, comme celui de M. Bergson, d'avoir un tranchant, auquel sa conformation convexe ne permet pas de saisir vivement par sa pointe le prépuce et d'en attaquer franchement l'incision d'arrière en avant? J'avais cherché à substituer au tranchant convexe un tranchant concave, conformation qui permettrait à sa pointe d'attaquer plus franchement, plus simultanément la muqueuse et la peau du prépuce. Je fus confirmé dans la pensée d'une telle application par l'énoncé des lettres d'adhésion de MM. Diffenbach et Piorry, relatif à cette incision

Que disait M. Piorry? « L'instrument de M. Terquem serait mieux approprié à son but s'il prenait la forme d'un ténotôme à lame tranchante concave. Il couperait du même coup, dans une étendue égale, la lame extérieure et la lame intérieure du prépuce. On ne serait point obligé de revenir à une seconde incision de la muqueuse. »

Que disait M. Diffenbach? après avoir dit qu'à la seconde section, on se sert de petits ciseaux à branches émoussées dont on introduit l'une des lames sous le prépuce et que l'on coupe jusqu'à la couronne, le célèbre chirurgien ajoute : « On doit préférer se servir d'une petite sonde cannelée dans laquelle on fait glisser un petit bistouri à lame faucille dont la pointe regarde la sonde, retirer ensuite cette dernière, et couper le prépuce d'arrière en avant. »

Ce serait là un moyen sûr, s'il ne devait jamais être employé que par des mains exercées ; mais l'opération de la circoncision est souvent confiée à des mains inhabiles. Il faut donc que les instruments soient tels et employés dans de telles conditions, qu'il ne puisse arriver aucun accident fâcheux de leur emploi. Dans cette vue, je proposerai l'usage d'un instrument à lame faucille, engaînée par une sonde. Que l'on se rappelle la description que nous venons de donner de l'instrument du Dr Bergson, et l'on aura, en y apportant les modifications que nous allons indiquer, l'instrument que nous proposons comme capable de remplir toutes les indications sans encourir le reproche d'aucun inconvénient.

1° La lame, au lieu d'être à tranchant convexe, sera à tranchant concave, à la manière d'une faucille.

2° Pour contenir cette lame faucille, la canule aura un peu plus de profondeur, et, au lieu d'être concave de manière à s'adapter à la convexité du gland, convexité que rend bien problématique l'exiguïté de l'organe, et dont MM. Terquem et Bergson se sont trop préoccupés, elle sera légèrement convexe. Cette convexité correspondant à celle de la lame d'une part, et d'autre part sa profondeur un peu augmentée, permettront à la lame de s'y tenir cachée. Du reste, même ressort que ci-dessus mentionné, à propos de l'instrument de M. Bergson. La lame, contenue dans la sonde à extrémité fermée et arrondie, sera faci-

lement introduite entre le prépuce et le gland, d'autant moins exposée à léser celui-ci, que sa légère courbure la relèvera vers le prépuce. L'extrémité de la sonde une fois arrivée à la couronne du gland, le chirurgien abaissera la détente et la lame se lèvera d'autant vers le prépuce, dont sa pointe, relevée en faucile, saisira simultanément les deux lames, muqueuse et cutanée, qu'elle retiendra par sa convexité et qu'elle incisera régulièrement dans toute leur longueur.

Cette espèce d'instrument me paraît de beaucoup préférable à celui même de M. Terquem, qui peut, par sa conformation en ciseaux, surtout s'il est entre des mains maladroites, mâcher les parties incisées.

Espérons que la synagogue n'hésitera pas à substituer les procédés de la saine chirurgie que nous venons d'indiquer, à la déchirure du prépuce avec les ongles, cette cruelle et dangereuse manœuvre que les médecins et les chirurgiens les plus graves, dans leurs *lettres d'adhésion*, n'ont pas hésité à qualifier de ridicule et de barbare (Velpeau, Rostan); dont ils ont dit :

« Elle peut occasionner des accidents nerveux et des inflammations graves (Lisfranc); elle n'est pas nécessaire et peut avoir des conséquences fâcheuses (Magendie, Marjolin); elle peut amener l'inflammation, la gangrène (Baron). »

Notre ami le docteur Otterburg nous a communiqué récemment l'histoire d'un enfant chez lequel la déchirure du prépuce, ayant dépassé la couronne du gland, détermina dans les parties qu'elle avait envahies une gangrène qui alla jusqu'à mettre à découvert, en les disséquant, les corps caverneux et les parties profondes du pénis.

L'appel de la science ne sera point une voix perdue dans le désert. Les Israélites n'en refuseront point le trop tardif bienfait. Ils marcheront dans le progrès, ils laisseront derrière eux les erreurs qui ont maintenu parmi eux une coutume barbare :

en voyant devant eux les précieux fruits de l'expérience, ils ne regretteront point ces oignons d'Égypte.

4e Acte. — (*Mezizah, succion.*)

« Comme terme final de la cérémonie, vient l'application non moins de rigueur de l'acte par lequel l'opérateur, après avoir reçu de l'aide une des coupes remplies de vin, en prend une gorgée, suce le gland ainsi que la plaie encore toute saignante, crache ensuite à terre ce vin mêlé de sang (1), renouvelle une seconde fois cette opération ; enfin, à la troisième succion, au lieu de cracher à terre ce vin mêlé de sang, il en asperge le gland et la plaie ; l'autre coupe de vin est destinée à la bénédiction. »

Pour l'acte de la dénudation, il s'est agi de modifier cette partie de l'opération. Ici ce n'est plus une simple modification que la réforme demande, c'est la suppression absolue.

Quels sont les motifs d'après lesquels l'acte appelé succion (mezizah), doit être supprimé ?

Après avoir, avec M. Terquem, déclaré inhumain, barbare le mode d'opération suivi jusqu'à ce jour, M. Levy ajoute : « Passe encore pour la succion, si MM. les rabbins y tiennent absolument. » Mais le second acte (periah), tel qu'il est exécuté généralement, ne peut être maintenu sans danger.

Nous ne pouvons pas plus accorder à la routine la succion de la plaie, que nous n'avons pu lui céder le déchirement de cette plaie avec les ongles. Ce déchirement est un mal cruel dont on peut à la rigueur borner l'étendue ; la succion peut être cause d'un mal horrible, général, dont il sera impossible d'arrêter les ravages dans l'économie. M. Levy ne se réfute-t-il pas lui-même, lorsqu'au milieu du mouvement d'éloquence par lequel il anathématise le second acte de l'opération, il demande avec

(1) La religion défendant rigoureusement d'avaler du sang. (Genèse, ch. IX, v. 4, traduction S. Cahen.

l'accent d'un vœu ardent « que le *mohel* n'exprime plus de ses lèvres, peut-être vireuses, la plaie qu'il vient de faire. »

M. Terquem, après avoir comparé l'acte de la *mezizah,* qui demande de la part du mohel une piété sincère et du dévoûment; après l'avoir, disons-nous, comparé à cet instinct qui nous porte à sucer la moindre piqûre dès que nous en sommes atteints; après avoir dit que, d'après Homère, cette pratique était en honneur chez les Grecs, M. Turquem en parle dans les termes suivants : « Sans pouvoir dire que le troisième acte de la posthétomie religieuse présente un danger réel, il nous paraît cependant susceptible de pouvoir parfois présenter certains inconvénients : ainsi, il ne nous est pas démontré que l'action de sucer, même légèrement, une plaie récente et encore saignante, ne puisse servir de transmission réciproque d'un principe contagieux, non apparent ou occulte, qui peut déjà exister, soit chez l'enfant, soit dans la bouche de l'opérateur. »

Une modification de l'acte de la *mezizah* nous paraît conséquemment encore une chose à désirer; n'y aurait-il pas moyen d'y procéder, en ayant recours à un genre de ventouse dont l'effet serait d'exercer une véritable succion sur l'endroit où on l'applique, et cela sans causer d'irritation? Tout en reconnaissant notre incompétence pour la solution de ce point essentiellement religieux, nous nous bornons à soumettre nos observations à l'attention toute sérieuse des rabbins.

Depuis l'époque où M. Terquem a exprimé ce doute, où se révèle le combat de la science et du sentiment religieux, ses convictions se sont achevées. (Voir plus loin la lettre que nous adressait cet honorable confrère : décembre 1844.)

Le grand-rabbin des israélites de Paris, M. Marchand Ennery, cherchant à réunir toutes les raisons qui pouvaient militer en faveur de la *succion*, les a groupées dans les notes suivantes qu'il nous a lui-même communiquées. Elles n'ont pu faire concevoir à ce digne rabbin une opinion favorable à la nécessité

de maintenir cette partie de l'opération, et si, après avoir cité ces notes, nous nous proposons de les réfuter, nous n'aurons en vue que d'éclairer les aveugles et fanatiques partisans de cette pratique pleine de dangers, aveuglement et fanatisme dont la loi, au nom de la science et de l'humanité, aura bientôt fait bonne justice en France, mais qui domine encore dans certaines contrées au sein de l'ignorance.

La Mishna, composée vers la fin du IIe siècle, fait mention de la succion usitée dans l'opération de la péritomie.

On trouve dans le *Traité du sabbat* (chap. 19, mishna 2) : « Il est permis de faire le samedi tout ce qui est nécessaire pour la circoncision, l'excision, la dénudation et la *succion*. »

Dans le *Thalmud*, dit vulgairement Guimara, composé au Ve siècle, on trouve (*Traité du sabbat*, chap. 19, folio 133) ces paroles d'un rabbin nommé Rav Popé : « Tout opérateur qui ne fait pas la *succion* fait courir un danger à l'enfant et l'on doit le destituer. »

Le célèbre rabbin Maimonide, connu sous le nom de Rambam, qui a vécu vers le milieu du XIIe siècle, recommande aussi la succion. Il en parle dans son livre intitulé : *Yad hachazaka* (*Traité de la Circoncision*, chap. II, art. 2). Voici comment il s'exprime à cet égard : « Ensuite, c'est-à-dire après l'opération, on suce la plaie jusqu'à ce qu'on ait attiré le sang des parties éloignées, afin qu'il ne survienne pas d'accident dangereux. Quiconque ne fait pas la succion doit être destitué. »

Le livre connu sous le nom de *Tour Yoré Déah*, dont l'auteur, R. Jacob, vivait vers le milieu du XIVe siècle, mentionne également la succion. Cela se trouve au chap. 264.

Le *Beth Yossef*, qui est un extrait du précédent livre, fait aussi mention de la nécessité de la succion.

L'auteur de ce livre, Joseph Karo, vivait vers la fin du XVIe siècle. Cet ouvrage, accompagné des annotations du Rabbin Israël

Isserth, forme le code religieux adopté par tous les Israélites.

Nous avons pensé que nous ne devions point interrompre la suite de ces notes, en y intercalant nos réflexions, mais que nous devions plutôt les faire suivre de notre réponse, dans le but de donner toute leur valeur d'ensemble à ces notes et à nos réflexions sur la coutume de la *succion* dans l'opération de la circoncision.

Que voyons-nous dans les citations que nous venons de rappeler relativement à cette partie de l'opération? qu'il est permis de faire le samedi tout ce qui est nécessaire pour la circoncision. La *succion* y est mentionnée à la suite de l'excision et de la dénudation; mais ce n'est là qu'une mention de la *succion*, rien de plus. Ajoutons que le premier mot que l'on rencontre dans l'histoire sur cette partie de l'opération ne remonte qu'à la fin du IIe siècle après Jésus-Christ. Il n'en est question nulle part avant cette époque. Il faut, en effet, arriver au IIe siècle pour trouver dans la Mishna quelques passages relatifs à ce nouvel acte ajouté à ceux qui avaient été de tout temps pratiqués. Quelques-uns de ces passages en prescrivent sévèrement l'exécution. Il faut croire cependant que cette innovation ne s'était point établie sans conteste, puisque nous voyons, au XIIe siècle, Maimonide faire tous ses efforts pour affermir cet usage, dans la pensée d'empêcher par là la stagnation du sang dans la plaie.

Nous voyons ensuite le rabbin Rav Popé déclarer que tout opérateur qui ne pratique pas la *succion* fait courir un danger à l'enfant. Mais quel est ce péril? Il s'agit d'un danger matériel et physique, si nous en jugeons par la citation suivante du célèbre Maimonide : « après l'opération, on *suce* la plaie jusqu'à ce qu'on ait attiré le sang des parties éloignées, afin qu'il ne survienne pas d'accident dangereux. » Évidemment ces paroles indiquent qu'il s'agit d'un danger matériel et non moral ou religieux, puisque le moyen d'éloigner ce danger est puisé dans

l'accomplissement d'un phénomène purement physiologique qui consiste à attirer au dehors, par la *succion*, le sang des parties éloignées du siége de l'opération. L'expérience a fait justice de cette théorie, née dans les temps d'ignorance. Par la succion de la plaie, au lieu d'éloigner le danger on l'attire ; il était possible, on le rend en quelque sorte inévitable ; en attirant une plus grande quantité de sang, on ouvre davantage les hiatus des vaisseaux ; on établirait un courant syphoïde de sang, si déjà les lois de la circulation ne suffisaient à pousser le sang hors de ces vaisseaux, que cette manœuvre a largement ouverts.

De toutes les citations que nous venons de reproduire il ne peut, en fin de compte, résulter qu'une seule chose, c'est que le danger dont il est fait mention est considéré comme physique. La question de la *succion* n'y est donc envisagée que du point de vue matériel. On ne peut donc, d'une part, prendre fait et cause pour le procédé de la *succion*, au nom de l'idée religieuse ; d'autre part, nous ne voyons pas que ce procédé puisse être le préservatif d'aucun danger matériel. Nous pensons, au contraire, que la *succion* de la plaie, outre qu'elle peut donner lieu à une hémorrhagie, peut devenir la cause d'un autre ordre de dangers qui, pour n'être pas immédiats, n'en sont pas moins réels. Combien n'est-il pas à craindre, lorsque le liquide revient de la bouche de l'opérateur, que ce liquide, infecté de quelque virus, n'aille porter sur la plaie saignante un principe d'infection qu'elle absorbera, pour la perte de l'enfant! L'opérateur lui-même ne court-il aucun danger? Il *suce* le gland de l'enfant ainsi que la plaie encore saignante ; et si le sang de l'enfant n'est pas pur, si, chez cet enfant, sans aucun indice extérieur qui l'annonce, le sang est le véhicule d'un principe reçu de parents malsains, qui oserait affirmer que l'opérateur ne l'absorbera pas par la bouche, et ne deviendra pas ainsi victime de cette coutume? C'est là un fait d'observation dont nous citerons bientôt un exemple observé par M. Terquem.

Indépendamment du virus syphilitique que l'opérateur peut

inoculer à l'enfant, n'est-il pas à craindre que d'autres affections de la bouche, le scorbut, les aphtes, la carie des dents, l'acidité excessive de la salive, les modifications que fait subir à la salive l'usage du tabac et celui des liqueurs fortes, qui s'observent si souvent chez les juifs russes et polonais; le tartre acide qui s'amasse à la base des dents et peut s'en détacher, le mucus buccal acide, matière salino-animale qui engendre ce tartre, et qui, par les animalcules, cryptogames et vibrions qu'il contient, contribue à la destruction des dents; le principe de la cachexie scrofuleuse; enfin, pour ne rien omettre dans l'énumération des agents qui peuvent se communiquer de l'opérateur à l'opéré, nous citerons cette maladie de nature farcineuse dont les faits se sont multipliés à un si haut point depuis 1838; n'est-il pas à craindre, disons-nous, que ces divers éléments ne viennent inoculer à la plaie du circoncis un fluide qui pourra, par la perméabilité des tissus chez l'enfant nouveau-né, s'introduire dans l'économie et y devenir une cause de cachexie?

Au moment où nous écrivons, des accidents nombreux survenus chez des enfants circoncis depuis quelques mois, dans plusieurs pays, à Francfort, en Prusse, à Paris, à Cracovie, etc., ont donné l'alarme et attiré l'attention des familles et des médecins sur les suites redoutables de la *succion*. Douze enfants qui furent victimes de la *succion* à Paris, avaient été opérés par le même posthétomiste; plusieurs médecins furent chargés par l'autorité d'examiner ces enfants, et d'émettre leur avis sur la nature de l'affection dont ils étaient atteints. Tous furent examinés, ainsi que le mohel, avec toute l'attention dont étaient capables des hommes haut placés dans la science : MM. Ricord, Donné, Cahen, Bonnafont.

« Quand les enfants ont été soumis à notre examen, dit M. Ricord dans son rapport adressé au juge d'instruction, les ulcérations siégeant sur les organes génitaux avaient, en apparence, les caractères qui appartiennent aux ulcères syphilitiques

primitifs. Chez les uns, ces ulcères avaient la forme d'un chancre induré, dit huntérien; chez les autres, la forme d'un chancre phagédénique; chez tous, il y avait un engorgement concomitant des ganglions inguinaux. Ceux qui ont suppuré présentèrent à leur tour la physionomie de l'adénite virulente. Il est important de remarquer que chez la plupart des enfants les engorgements des ganglions avaient fini par revêtir l'aspect des affections scrofuleuses.

» Les préparations mercurielles ont eu très-peu d'efficacité.

» Plus tard sont survenues des éruptions rubéoliques, papuleuses, squammeuses, pustuleuses.

» Trois enfants ont eu des tubercules du tissu cellulaire sous-cutané, qui, tous, se sont terminés par la suppuration; mais aucune des éruptions observées sur la peau n'a été franchement caractéristique, et par conséquent il était permis de conserver des doutes sur leur spécificité, puisqu'à la rigueur on pourrait les rapporter aux éruptions vulgaires de la peau, si communes chez les enfants.....

» D'après l'exposition des faits que nous venons d'énumérer, ajoute M. Ricord, il faut conclure que c'est à la syphilis qu'on doit plus *rationnellement* rapporter les accidents survenus chez les enfants israélites dont il s'agit, bien que plusieurs des circonstances que nous avons signalées puissent laisser quelques doutes dans l'esprit des hommes de l'art les plus expérimentés; car il manque un fait essentiel : la reproduction du mal par l'inoculation artificielle qui, dans l'état actuel de la science et d'après les expériences multipliées de l'un de nous (M. Ricord), constitue le seul caractère positif et incontestable de l'affection syphilitique. »

Syphilitique ou de toute autre nature, l'affection n'en était pas moins grave, puisque quatre de ces enfants sont morts.

« Rust (1) rapporte que pendant qu'il était professeur, en 1806
» à Cracovie, il fut appelé à donner des soins à plusieurs enfants
» juifs, atteints d'ulcères aux parties génitales. N'osant leur
» reconnaître un caractère syphilitique, il se borna à prescrire
» des lotions de solution d'acétate de plomb. Ces ulcères, au
» lieu de diminuer, persistaient et prirent de plus en plus l'as-
» pect de chancres vénériens; un examen de l'état de la mère
» de ces enfants, de leur nourrice et même des domestiques de
» la maison resta sans effet; Rust s'étant aperçu que les jeunes
» filles juives étaient exemptes de ces sortes d'ulcères, qui ne
» s'étaient déclarés chez les petits garçons que peu de jours après
» l'opération de la posthétomie, il rechercha dès lors et trouva
» l'occasion d'être témoin de la cérémonie; et dès qu'il eut vu
» le posthétomiste sucer le sang avec sa bouche, il s'empressa
» d'examiner cette bouche, dont tout l'intérieur et le voile du
» palais se trouvaient parsemés de chancres vénériens; triste
» résultat qui contribua à établir à la fois un diagnostic et un
» mode de traitement plus certain. »

De semblables faits se sont présentés à Lemberg, à Varsovie et à Wilna.

Le docteur Terquem nous a communiqué l'histoire de plusieurs cas analogues, observés par le célèbre praticien Henri Wolf, de Bonn, sur des enfants juifs récemment opérés. Convaincu que leurs parents étaient exempts de tout vice contagieux, le docteur Wolf porta ses soupçons sur l'opérateur, dont l'intérieur de la bouche offrait les mêmes phénomènes morbides que ceux trouvés chez le *mohel* de Cracovie.

« Dans le cours de ma carrière médicale, nous disait dans sa lettre le docteur Terquem, j'ai eu occasion de voir un fait où la transmission du virus contagieux eut lieu de l'enfant à l'opérateur. Je fus consulté par un respectable juif septuagénaire pour

(1) *Helkologie*, t. II, sect. 13. Vienne, 1811.

des aphtes très-douloureuses dans l'intérieur de la bouche; elles résistèrent aux soins, et prirent une extension qui désespéra ce malheureux vieillard; il s'aperçut de mon incertitude sur le vrai caractère de son affection, et il ne tarda pas à me dire qu'il n'avait ressenti des douleurs dans la bouche que peu de jours après avoir pratiqué la posthétomie sur un enfant d'une fille juive prostituée; d'après ces données, j'eus le désir de voir cet enfant, je fus assez heureux de le trouver et de pouvoir constater que ce jeune innocent avait plusieurs chancres vénériens autour de la verge; dès lors, par une modification plus rationnelle, je pus hâter la guérison du vertueux vieillard. »

Le docteur Bergson oppose aux rabbins, qui attribuent à la posthétomie une constante innocuité, cinq cas de l'opération israélite suivis de la mort. Ce célèbre médecin demande la suppression de l'acte de la succion, qu'il appelle dangereux et repoussant.

A part les exemples évidents de contagion et de mort que l'on a observés, combien d'inoculations inconnues! La moralité du posthétomiste ne peut être une garantie, il peut recéler en lui, par voie d'hérédité, un mauvais germe que sa salive, mêlée au vice, portera chez l'enfant. Combien d'Israélites voient se développer en eux de mauvais principes dont ils seraient en droit d'accuser la *succion*.

La question de la *succion* est donc une question d'humanité. Elle touche à l'inviolabilité de la vie, puisqu'elle peut devenir une cause prochaine de mort.

Le consistoire de Paris a compris qu'il ne s'agissait pas de supprimer la posthétomie; que faire disparaître la *succion* c'était prévenir les dangers qui pouvaient compromettre aux yeux des familles et de l'autorité la péritomie elle-même; qu'enfin, supprimer la succion c'était faire acte, comme on l'a dit, non de destruction mais de conservation.

Le consistoire de la Seine avait le droit, il avait pour devoir

de proscrire la *metzizah*. Puissent tous les consistoires du monde imiter cet exemple! Puisse notre voix être entendue des milliers d'Israélites disséminés sur le globe!

Qu'on ne nous allègue pas ici la liberté de conscience. S'il existe des consciences qui exigent que les enfants soient soumis à d'affreuses douleurs, exposés à des causes de cruelles maladies, la conscience sociale a le droit de leur imposer silence. Dès qu'un être humain a vu le jour, il est sous la protection de la société.

Le consistoire de Paris a compris que l'acte de la succion n'appartient pas au culte religieux de la circoncision; que du moment qu'elle avait été introduite après coup dans cette institution, au nom de la chirurgie naissante, qui la croyait utile, elle pouvait en être retranchée au nom du progrès de la science qui la reconnaissait nuisible.

Par quel procédé la succion devait-elle être remplacée?

En supposant que la religion exigeât absolument, au nom de la mishna, que la succion fût pratiquée, elle aurait pu être faite au moyen d'une petite pompe aspirante, et plus simplement au moyen d'un instrument ayant à la manière d'une pipe un tuyau et un godet.

Avec un tel instrument, le mohel aurait pu faire l'aspiration sur le pénis de l'enfant comme dans certains cas on la fait sur le mamelon de la nourrice. Mais pourquoi chercher des procédés capables de servir des indications erronées?

Le docteur Salomon, de Brunswick, rapporte que depuis longtemps les juifs du cercle de Bronswic ont renoncé à pratiquer la *metzizah*; leurs enfants guérissent plus promptement par de simples lotions faites avec une éponge imbibée d'eau tiède, moyens plus rationnels pour dégorger la petite plaie. Ce médecin expose aussi un règlement de police médicale concernant la posthétomie religieuse. Il serait trop long de le transcrire ici.

On y lit (art. 11) : « Défense est faite à l'opérateur ou *mohel* de pratiquer la succion avec la bouche ; on doit lui ôter son emploi dès qu'il y persévère. »

Le procédé par lequel la succion pouvait être remplacée, c'était l'ablution au moyen d'une éponge, d'où l'on exprimerait, pour en asperger la plaie, le liquide consacré par l'usage.

Voilà ce que le consistoire de Paris a compris, et voilà pourquoi on a pu lire dans *l'Univers Israélite* (septembre 1844), journal rédigé par un savant Israélite, M. Bloch, la nouvelle de la suppression de la *metzizah*.

« En exécution de son arrêté relativement à la suppression de la *metzizah* (succion), le consistoire de Paris vient d'imposer aux péritomistes de la capitale l'obligation de prêter serment de soumission à cette mesure. Plusieurs mohelims, ne voulant pas se soumettre à la décision consistoriale, ont renoncé à leurs fonctions ; d'autres, dit-on, veulent se pourvoir devant l'autorité supérieure, et contestent au consistoire le droit d'abolir cet antique usage. Enfin, cette affaire a causé une véritable effervescence dans la communauté israélite de Paris. Il serait difficile de connaître l'opinion de la majorité de nos coréligionnaires sur la réforme dont il s'agit. »

Honneur au consistoire de Paris ! Hosanna pour les nouveau-nés ainsi sauvés de ce perpétuel massacre des Innocents ! Hosanna pour les mohelims soustraits ainsi comme malgré eux aux chances incessamment renouvelées d'une funeste contagion.

On sera moins étonné de nous entendre entonner si solennellement l'hymne du triomphe, quand on saura que le grand-rabbin de Paris, M. Ennery, ayant annoncé, dans un sermon, la décision du consistoire de la Seine, relativement à l'abolition de la *succion*, décision qu'il avait adoptée conformément à sa profonde conviction, des fanatiques poussèrent contre le ministre des voix injurieuses et menaçantes.

L'opinion publique fit justice de cet injuste *tolle* lancé contre un ministre qui avait eu le courage de défendre l'humanité contre un préjugé, contre une habitude surannée. *L'Univers Israélite* a flétri par les paroles suivantes, qui résumeront cet article, la conduite scandaleuse et ridicule de ces preux de la *succion* :

« Quand des faits déplorables ont récemment démontré le danger qui peut parfois résulter de cette partie de la péritomie; quand un jury médical, dont le savoir et l'attachement à notre croyance ne peuvent pas être mis en doute, a déclaré que la succion ne remplissait pas son but; quand l'autorité religieuse ne reconnaît à cet antique usage aucun caractère dogmatique et sacramentel; quand tous les Israélites sensés applaudissent à cette réforme par laquelle le consistoire de Paris a su allier les réclamations de l'humanité aux exigences de la loi religieuse; quand, en un mot, la science, la douceur de nos mœurs et la religion se concertent pour demander l'abolition d'un usage qui pourrait devenir barbare, voilà que des hommes qui n'ont aucun caractère se proclament les Don Quichotte de la succion. »

Un peu plus tard, dans les *Archives israélites de France* (mars 1845, p. 200), on lisait ce qui suit, dans une lettre signée du grand-rabbin de Paris, M. Marchand-Ennery.

« ..... On avance qu'après avoir consenti à la suppression de la metziza, j'aurais demandé que cette question fût soumise à un synode. L'amour de la vérité me fait un devoir de déclarer que cette assertion n'est rien moins qu'exacte. Quelle que soit et quelle qu'ait été en tout temps ma juste déférence pour les prescriptions thalmudiques, il n'est pas moins vrai que je me suis prononcé pour la suppression d'un acte qui ne doit pas être considéré comme un acte religieux, comme un acte faisant partie de la circoncision, mais simplement comme un moyen curatif qui, d'après l'avis des hommes de l'art, peut être remplacé par un moyen équivalent. Aussi n'est-ce qu'après avoir consulté une

commission de médecins que j'ai donné mon adhésion à la mesure prise par le consistoire de Paris. J'ai soutenu la même opinion au sein du consistoire central, et l'ai confirmée publiquement dans le temple, à la suite d'un sermon que j'ai prononcé le samedi avant Pâques. J'ai regretté vivement, il est vrai, que mon opinion, dans cette circonstance, n'ait pas été partagée par tous les grands-rabbins; mais ma conviction a toujours été la même, et jamais je n'ai proposé de soumettre à la décision d'un synode de rabbins une question que je crois être entièrement du ressort de la science médicale. »

Ces paroles pleines de sens et de raison prenaient un caractère de gravité et d'imposante autorité par le noble langage qui terminait la lettre de M. le grand-rabbin de Paris : « Certes, j'ambitionnerai toujours l'estime des hommes de bien, à quelque parti qu'ils appartiennent, de quelque opinion qu'ils soient; mais je ne la rechercherais jamais, s'il fallait l'acquérir au prix de ma conscience. »

XXXIII.— *Cas dans lesquels le mohel doit faire la double circoncision ou s'en tenir au simulacre de cette opération. — Double prépuce, hermaphrodisme,* etc.

Nous mentionnerons ici, d'après le célèbre Maimonide, la possibilité de rencontrer un prépuce double. Parmi les commentateurs de ce passage de Maimonide, des doutes se sont élevés sur la question de savoir si Maimonide avait voulu parler des cas de double prépuce, en ce sens qu'il y aurait deux pénis, ou s'il avait entendu parler de l'existence de deux prépuces réunis sur un seul pénis. Quoi qu'il en soit, Maimonide prescrit de couper transversalement et longitudinalement les deux voiles.

1° On observe quelquefois, mais rarement, l'absence congéniale du prépuce.

2° Dans l'affection de l'hypospadias, produit d'un arrêt intervenu dans l'évolution des parties génitales mâles, lorsque cet arrêt de développement atteint son troisième degré, le prépuce n'existe pas.

Dans ce cas, en effet, l'ouverture du canal, au lieu de se trouver à l'extrémité du gland ou même à la face inférieure du pénis, de manière à constituer les premiers degrés de l'hypospadias, s'étend jusqu'au scrotum et jusque près de l'origine du canal.

3° Quelquefois le prépuce est fendu depuis sa base jusqu'à son extrémité, et ne présente que des lambeaux latéraux. On doit alors en exciser une portion, soit à l'aide du *posthétome fixe*, soit à l'aide du *posthétome mobile*. Dans ce cas, le gland se trouvant naturellement découvert, l'opérateur est dispensé de pratiquer l'acte de la *periah*.

Lorsqu'il y a absence totale du prépuce, la loi religieuse impose à l'opérateur le devoir de se borner à faire sur la verge, dit M. Terquem, une légère et innocente égratignure, suffisante pour simuler l'acte complet qui constitue l'initiation.

Les organes génitaux de l'enfant peuvent offrir, dans le cas précédent, une apparence d'hermaphrodisme.

La fente urétro-scrotale imite l'ouverture vulvaire de la femme. Les contours du scrotum représentent de chaque côté les lèvres de la vulve. De la division du pénis peuvent résulter deux replis qui descendent en forme de nymphes : à la naissance de ces replis apparait le pénis. Cet organe, petit et imperforé, affecte la forme du clitoris, cet organe érectile qui, chez la femme, proémine à la partie supérieure de la vulve, au-dessous du mont de Vénus. Dans ce vice de conformation du pénis, le prépuce n'existe pas.

Avant de pratiquer le simulacre de la circoncision dans le cas d'hermaphrodisme, il faut reconnaître à quel sexe appartient

l'enfant présenté, puisque la cérémonie religieuse ne concerne pas les enfants du sexe féminin.

Quelquefois, mais très-rarement, les vices de conformation des organes génitaux sont tels qu'il y a absence de tout sexe, ou bien qu'il y a existence simultanée d'une partie des organes de l'un et de l'autre sexe, sans que l'individu ainsi conformé appartienne réellement à l'un ni à l'autre.

Le plus souvent, l'hermaphrodisme n'est qu'apparent. Il y a un sexe que le vice de conformation ne fait que masquer.

L'hermaphrodisme apparent chez l'individu du sexe féminin consiste, soit dans les dimensions excessives du clitoris que l'on peut prendre alors pour un pénis, soit dans la saillie du col de l'utérus hors du vagin, que l'on pourra prendre également pour un pénis.

D'après les enseignements de la médecine légale, on ne saurait prétendre dans tous les cas déterminer peu de temps après la naissance le sexe d'enfants dont les parties génitales ne sont pas régulières.

L'hermaphrodite véritable réunit à la fois les deux sexes, il peut féconder et être fécondé. Dans ce cas la circoncision devrait être simulée, mais la simultanéité de ces attributs est-elle véritablement possible? Quoi qu'il en soit, supposons un enfant nouveau né, privé du membre viril, possédant néanmoins un scrotum et des testicules avec apparence de vagin. Dans quelle catégorie faut-il placer cet enfant? D'après les anciens, il faudrait le ranger parmi les hermaphrodites, mais en réalité c'est un sexe douteux, bien que la nature ait voulu primitivement qu'il fût homme. Homme par ses goûts, par ses penchants et par ses désirs qu'il ne peut satisfaire, cet être est plutôt femme par son organisation extérieure. La puberté seule pourra, pour chacun des êtres ainsi conformés, apporter la solution du problème impossible à résoudre au moment où il est de précepte de faire la circoncision.

Conformément aux vues de la religion, que faudra-t-il faire dans ces cas? Faudra-t-il ajourner la circoncision jusqu'à ce que le développement progressif des organes permette de constater le sexe de l'enfant?

Le simulacre de cette opération devra-t-il être fait au risque que le sujet appartienne réellement au sexe féminin? Ce n'est point à nous qu'il appartient de décider cette question, puisque les règles de l'art n'ont point à intervenir, mais aux docteurs de la loi. Cependant, quand il s'agit de prononcer sur l'état civil des individus, dans les cas d'hermaphrodisme neutre, c'est un précepte en médecine légale de regarder ces individus comme étant du sexe masculin, puisqu'on n'observe pas chez eux de parties génitales féminines, et que l'absence des caractères de la virilité ne dépend alors que de l'absence ou de l'atrophie des testicules. Ce précepte nous paraît applicable quand il s'agit de la circoncision aux individus qui présenteraient l'hermaphrodisme neutre, avec absence de sexe.

M. le docteur Huguier a mis sous les yeux de l'Académie de médecine la pièce anatomique d'un enfant mort-né, qui présentait une anomalie des parties sexuelles telle, qu'il était extrêmement difficile d'en préciser le sexe.

Au premier aperçu, les organes génitaux avaient les apparences du sexe féminin; mais un examen plus attentif faisait naître le doute, et l'enfant qu'on avait pris d'abord pour une fille, pouvait bien n'être qu'un garçon vicieusement conformé. En effet, le clitoris était bien développé et pouvait passer pour un pénis; il n'y avait ni nymphes, ni membrane hymen. Au-dessous de cette espèce de pénis terminé par un petit gland, on voyait un petit pertuis, pris d'abord pour la vulve, mais qui pouvait bien n'être autre chose que l'urètre. De chaque côté de ce pertuis étaient deux grandes lèvres très-développées et que l'on pouvait prendre pour des bourses. Elles ne montraient point de testicules, il est vrai, mais les testicules auraient pu rester con-

frottement, et permet de l'examiner de temps en temps avec facilité.

L'opérateur recouvre le tout d'une lurelle et d'une légère couverture. Puis l'enfant reçoit la bénédiction et est remis entre les mains de sa *marraine*, qui le replace dans son berceau, dans une chambre saine. Une garde doit être placée auprès de l'enfant.

Le posthétomiste revoit dans la journée l'enfant circoncis, auprès duquel il appelle l'accoucheur ou le médecin.

Six heures après la cérémonie, quelquefois le lendemain, l'enfant est mis dans un bain, qui a surtout pour but de détacher le sang coagulé ainsi que les bandelettes. Pour donner à ce bain une propriété tonique, on a coutume d'y verser du vin et d'y jeter une croûte de pain. Le docteur Elias Collin, de Dresde, conseille de remplacer le bain par des lotions faites avec une éponge trempée dans de l'eau tiède mêlée d'un peu de vin.

On applique ensuite sur les parties la compresse carrée, percée dans son milieu, pour laisser passer le gland, après l'avoir imbibée d'une légère décoction de guimauve ou enduite, soit de cérat ordinaire, doit d'huile d'amandes douces, ou d'œuf, soit d'onguent rosat, soit de cérat saturné, s'il n'y a pas d'inflammation. Par-dessus la compresse fenêtrée on en met une non percée, enduite comme la précédente, pour garantir le gland de tout contact.

Pour maintenir ces applications, le docteur Elias Collin recommande l'emploi d'une bandelette, de la largeur de trois doigts, qui, partant de la partie postérieure et inférieure du tronc de l'enfant, passera entre les cuisses, sera dirigée sur la partie opérée pour aller se fixer sur la bande du maillot. On s'abstiendra alors de bain et de toute lotion tiède.

Sauf les cas d'hémorrhagie, ce bandage ne devra être renouvelé qu'au bout des trois premières heures. Après chaque appli-

moyens, et que le mohel se trouve dans une localité où la présence immédiate d'un médecin soit impossible, il aura recours à l'agaric ou amadou; à la poudre de lycopode, appliquée, comme on le fait en Russie et en Pologne, sur la plaie saignante en couche très-mince; à la poudre hémostatique de Berlin, que nous avons mentionnée; à l'emplâtre agglutinatif d'Angleterre; à l'huile de lis, qui ordinairement accélère la guérison; à l'eau hémostatique, indiquée plus haut, dont on se sert dans une grande partie de l'Allemagne, en imbibant de ce liquide des linges qu'on applique sur la plaie; à l'application de petites compresses imbibées d'eau de Cologne faible ou d'eau de Rabel, ou de bon vinaigre, coupé d'un peu d'eau; à du linge brûlé, appliqué sur le point de départ du sang; à de la râpure de chapeau; à de la toile d'araignée; à de la farine de froment; à de la poudre d'amidon; à du plâtre pulvérisé; à de la poudre d'alun; à de la poudre de vesse-de-loup (pollen du *boleta chirurgicorum*); en cas de nécessité absolue, à la cautérisation, au moyen du crayon de pierre infernale (nitrate d'argent); on touchera avec ce crayon le petit orifice qui fournit le sang, opération qu'on peut renouveler deux ou trois fois, toujours après avoir étanché le sang avec une éponge. Nous nous serions dispensé de mentionner tous ces moyens, si nous avions pu croire que l'on aurait toujours sous la main l'eau de Bocchieri ou l'eau hémostatique de Trablitz, qui ne manquent guère leur effet hémostatique.

Quel que soit d'ailleurs le mérite du posthétomiste israélite, dit M. Terquem, il importe, dans ces cas, heureusement rares, qu'il mette tout empressement à avoir recours à un homme de l'art, et qu'il ne se permette l'emploi des dernières mesures que lorsque tout autre secours se fera trop attendre. En pareil cas, les soins ne sauraient jamais être trop prompts, d'autant plus que la moindre négligence peut compromettre le salut du jeune opéré. »

Dans les cas ordinaires, au bout de 24 heures, dit M. Bergson,

on nettoie la plaie avec de l'eau tiède, on baigne l'enfant et on refait le pansement à sec.

Au bout de trois jours, la plaie est parfaitement guérie, et il est rare, dit le docteur Bergson, qu'on ait à administrer un médicament interne, quoique par précaution et pour modérer la fièvre et l'inflammation, il soit convenable de donner un léger purgatif de sirop de rhubarbe.

Dans les cas d'hémorrhagie, d'inflammation, d'érysipèle ou de spasme, il faut appeler un médecin. Tel est le conseil donné par M. Bergson. Après M. Terquem et le médecin allemand, écoutons le docteur Barjavel :

« Les hémorrhagies qui surviennent après la circoncision chez les nouveau-nés, dit ce médecin, sont tout à fait insignifiantes et ne sauraient faire craindre aucun accident fâcheux. Néanmoins, chez les adultes surtout, le mohel devra se tenir prêt à lier les artérioles d'où jaillit le sang et même au besoin à pratiquer la torsion de l'extrémité de ces vaisseaux.

Dans l'opération de la circoncision, l'écoulement du sang a surtout lieu par les artères du frein et par les dernières ramifications de la dorsale de la verge.

Delpech voulait que l'on cautérisât avec le nitrate d'argent la plaie résultant de la péritomie, principalement chez les enfants en bas âge : par ce procédé, dit M. Barjavel, on préserverait la surface traumatique du contact de l'urine et l'on serait dispensé, soit de recourir à un appareil toujours très-difficile à maintenir exactement, soit de faire consécutivement des pansements multipliés.

Ces avantages ne nous paraissent point compenser la cruelle douleur que le contact du nitrate d'argent causerait à l'enfant. Plus que jamais, à la suite de cette autre barbarie, on verrait l'enfant tomber dans les convulsions.

A l'opinion de M. Barjavel, sur le peu d'importance des hé-

morrhagies qui peuvent survenir chez les nouveau-nés circoncis, nous nous bornerons à opposer le fait suivant, qui a été publié dans la *Gazz. Toscana delle sc. med. fisiche.*

Guérison d'une hémorrhagie consécutive, rebelle, au moyen de la potasse, par M. D. Guglielmo Sannanel :

« Vers le milieu de juillet 1844, on pratiqua à Livourne la circoncision sur un enfant juif, le huitième jour après sa naissance ; cette opération fut suivie, quelques heures après, d'une hémorrhagie qui se répétait à des intervalles plus ou moins longs, et qui se montra rebelle aux moyens ordinaires qu'on employa pour l'arrêter. L'auteur fut appelé pendant la nuit, trois jours après l'accident. Le sang sortait par plusieurs points de la surface coupée, et rien n'avait pu l'arrêter, ni la glace, ni les substances astringentes, ni la compression faite avec les doigts et avec la ligature prolongée, ni pendant plusieurs heures, tous moyens employés par les chirurgiens distingués qui avaient précédé M. S. ; le nitrate d'argent essayé à plusieurs reprises par ce dernier fut inutile, ainsi que l'acide sulfurique, et le fer rouge lui-même, que M. S. avait déjà appliqué dans un autre cas pressant. Le sang continuait de couler ou ne s'arrêtait que pour peu d'instants : c'était le cas de recourir aux moyens extrêmes. Dix jours se passèrent ainsi depuis l'opération, et la perte de sang avait reparu au moins dix fois, sans parler de cet écoulement quasi continu, de cette transsudation séroso-sanguine, qui est ordinairement d'un triste présage dans les hémorrhagies consécutives. L'enfant gisait pâle et presque exsangue dans son berceau; il faisait pitié à voir et déjà la série croissante des phénomènes nerveux annonçait sa fin prochaine ; déjà les professeurs nombreux et distingués qu'on avait appelés commençaient à perdre tout espoir. Heureusement, M. S. eut l'idée d'appliquer la potasse caustique à la surface de la plaie. A l'instant l'hémorrhagie s'arrêta, et bientôt tous les accidents disparurent. »

Le mohel, en se conformant aux règles que nous venons d'é-

dans la cavité du prépuce, et en rasant le frein, un bistouri étroit, dont la pointe porte une petite boule de cire huilée. Dès que cette boule est parvenue au cul-de-sac qu'on trouve sur chaque côté du frein, on pousse la pointe en bas et un peu en arrière. La pointe dégagée de la cire traverse le prépuce à sa base, et le tranchant du bistouri étant dirigé en avant, le malade en fuyant achève lui-même l'incision. L'opérateur, dit M. Vidal, n'a qu'à tenir le bistouri ferme et immobile.

2° Excision : Le procédé le plus simple, dit M. Vidal de Cassis, le plus dangereux, selon nous, consiste à comprendre dans les mords d'une pince tout ce qu'on veut enlever du prépuce, et à couper entre le gland et la pince. Je dis que ce procédé est dangereux, parce que, chez les enfants surtout, il y a danger d'exciser une partie du gland. Nous recommanderons dans ce cas, la pince à anneaux, à deux mords ou bifurquée, mais dont les deux bifurcations se rapprocheront par leur extrémité. Le chirurgien incisera en dehors de chaque bifurcation. L'excision en V sera le résultat de ces deux incisions.

Dans l'excision en V, dit M. Vidal, on comprend le frein, ou on fait cette exision du côté du dos du gland, ce qui ne vaut pas mieux. — La manière, ajoute M. Vidal, de pratiquer l'excision, c'est de commencer par faire deux incisions latérales, selon le procédé qu'il a décrit. Elle donne deux lambeaux, l'un supérieur, l'autre inférieur, qui sont excisés avec des ciseaux ou avec le même bistouri qui a servi à faire les deux premiers débridements, ce qui fait deux incisions et deux excisions. C'est là un procédé peu conforme au précepte d'opérer *cito*.

Pour éviter que le prépuce incisé d'un seul côté forme, par le lambeau qui reste, comme une seconde tête à côté du gland, ou pour éviter qu'il ne faille exciser en entier le prépuce, on a conseillé de faire sur les trois quarts antérieurs de l'ouverture du prépuce trois petites ouvertures, à une égale distance les unes des autres, au moyen d'un bistouri droit, dont on glisse la

pointe entre le prépuce et le gland pour couper ensuite de dedans en dehors. C'est le débridement multiple.

« Plusieurs procédés, dit M. Lallemand qui a résumé la question, peuvent être suivis pour la circoncision. Le plus ancien de tous, sans doute, est celui qui s'est conservé jusqu'aujourd'hui d'une manière traditionnelle parmi les Juifs... L'extrémité du prépuce est tirée en avant par l'opérateur; un aide repousse le gland en arrière, et le bistouri coupe, dans l'intervalle, les parties tendues. Quelque précaution qu'on prenne, il y a toujours beaucoup plus de peau enlevée que de membrane muqueuse. D'ailleurs, la rétraction du fourreau de la verge est considérable, à cause de son élasticité. Il reste donc une surface saignante d'un ou deux centimètres, entre la circonférence de la peau et celle de la membrane muqueuse. Parmi les hommes routiniers que la Synagogue charge de cette opération, l'usage s'est conservé de déchirer avec les ongles la membrane muqueuse, du côté opposé au frein, afin de pouvoir renverser la surface interne en dehors, jusqu'à ce qu'elle soit en contact avec la peau, après avoir abstergé avec la bouche le sang qui couvrait la plaie.

Les intentions qui ont fait conserver cette pratique sont faciles à saisir. On veut faire disparaître cette plaie saignante, pour obtenir une réunion immédiate et une cicatrice imperceptible, en même temps qu'on s'oppose à l'effusion du sang. Mais le procédé est barbare, et cause souvent de très-vives douleurs, des symptômes nerveux, la suppuration des parties déchirées par les ongles, etc.

Cependant la routine et la superstition ont prévalu jusqu'à présent dans une question toute chirurgicale. Voilà, je pense, la méthode la plus ancienne, car elle a conservé son cachet primitif. Il suffirait d'inciser avec des ciseaux la membrane muqueuse qui dépasse la peau, au lieu de la déchirer avec les ongles, pour que le procédé fût applicable à tous les enfants, ainsi qu'aux adultes dont le prépuce est très-long. »

M. Lallemand propose ensuite de se conformer, pour l'opération, aux règles suivantes :

« 1° Introduire entre le prépuce et le gland une sonde cannelée, sans cul-de-sac, dont on a soin de faire saillir *fortement* l'extrémité sous la peau, dans le but de ne pas fourvoyer l'instrument dans le canal de l'urètre, erreur grave qu'ont commise quelquefois des praticiens, même habiles.

2° Glisser dans la cannelure de cette sonde un bistouri très-pointu et à lame étroite, dont le tranchant sera tourné en haut.

3° Traverser la peau à l'endroit où la sonde fait saillie, et achever la section en ramenant à soi le bistouri, qui lui-même facilitera l'opération en tendant le prépuce.

4° Saisir ensuite successivement les deux lambeaux entre le pouce et l'index, et les enlever avec des ciseaux courbes sur le plat, en s'appliquant à bien régulariser la surface de la plaie, surtout aux environs du frein. »

Comme le procédé de M. Vidal de Cassis, celui de M. Lallemand a l'inconvénient de ne pas satisfaire au précepte d'opérer *cito*. Il comprend quatre temps dont le dernier a pour but d'enlever les deux petites cornes que laisse l'incision longitudinale ou dorsale. On évitera la nécessité de prolonger ainsi douloureusement l'opération, en faisant l'excision obliquement ou en biseau, avec la pince à double mors, de manière qu'il reste très-peu de la membrane préputiale. On produira aussi cet effet au moyen d'une pince, dont un des mors, en forme de cône, isolera le prépuce du gland. Le bistouri suivra ce cône comme une règle, d'avant en arrière.

Quand on a lu la description de ces divers procédés décrits par les auteurs, il se fait dans l'esprit du lecteur une sorte de confusion, qui résulte de ce que chacun de ces procédés est également recommandé d'une manière générale, et l'on ne peut se déterminer à choisir plutôt l'un que l'autre. Cela vient de ce que chaque auteur adopte et conseille son procédé pour tous les cas, au

lieu de le mettre en regard des indications qui le réclament. Nous avons énuméré, à l'article des indications de la circoncision, les diverses conformations du prépuce. Chaque procédé a aussi son indication d'après telle ou telle conformation de cet organe. C'est ce que nous allons établir, sans revenir sur les précautions accessoires que nous avons indiquées, ni sur les instruments à employer.

Résumé. — 1° Si le prépuce est très-long, on doit en enlever un anneau aussi large que possible par la section transversale, puis on fait la section longitudinale.

2° Si le prépuce est court, on doit remplacer l'excision transversale annulaire par l'excision longitudinale ou dorsale simple. Il n'en doit pas résulter de lambeaux en forme de cornes, sinon on fait une double section dorsale en forme de V, dont les deux extrémités s'éloigneront le plus possible l'une de l'autre, en se rapprochant le plus possible du frein.

3° Si le prépuce, en formant le frein, se prolonge jusqu'à l'orifice du canal de l'urètre, il faut faire la section en V, de manière que le frein se trouve compris dans la section.

4° S'il n'existe qu'un rudiment de prépuce capable de gêner les fonctions intersexuelles, il faut l'exciser.

5° Si le prépuce est trop court, et que, trop étroit à son orifice ou vers le milieu, il étrangle le gland à sa base, il faut le débrider, en faisant deux, trois ou quatre incisions.

6° Si l'opération se fait sur un prépuce affecté de chancres vers le frein, malgré le précepte général recommandé par le professeur Cloquet, on évitera de faire la section sur l'ulcère.

7° Si des calculs sont renfermés dans le prépuce ou que des adhérences l'unissent intimement au gland, l'opérateur incisera de la peau vers la muqueuse, puis, il passera la pointe des ciseaux sous chaque adhérence, qu'il divisera les unes après les

sirée pour effacer les traces de la circoncision. C'est ce que nous avons constaté nous-même, en citant les paroles du livre des Machabées : *Fecerunt sibi præputia*; et celles de saint Paul : *Circumcisus aliquis vocatus est, non adducat præputium.*

CONCLUSION. — MORALITÉ.

Par tout ce que nous avons écrit dans ce livre sur la circoncision, il sera démontré qu'il y avait un intérêt social à en scruter les motifs et à en étudier les résultats, pour en faire l'application à tous les cas où elle peut exercer une salutaire influence. C'est l'importance et la multiciplité de ces cas qui nous ont déterminé à nous engager résolument dans la publication de ce livre destiné à rappeler l'attention des hommes sur les bienfaits de cette grande institution. Nous en avons révélé tout ce qu'un injuste dédain avait laissé jusqu'à ce jour dans l'obscurité, en mettant en lumière ses résultats admirables dans l'ordre physique et dans l'ordre moral ; en la relevant ainsi de l'infime degré où l'avait fait descendre dans les esprits le reproche que lui adressaient ceux qui ne la comprenaient pas, de n'être qu'un simulacre, qu'une formule vide, qu'une institution non-seulement inutile, mais contraire à la raison, pour qu'ils y vissent enfin tout ce qu'elle a de grand, de profond, d'utilité réelle. Nous avons découvert aux yeux de ses contradicteurs le principe de vie et de conservation qu'elle oppose au germe de maladies, au principe de destruction qui s'attache à l'existence du prépuce, organe pour ainsi dire maudit au milieu des conditions de la nature déchue de l'homme. Nous avons ainsi implicitement déroulé le tableau jusqu'à ce jour inconnu des bienfaits qu'elle a rendus à l'humanité dans la suite des siècles.

Nous en avons repris toute l'ascendance dans la Genèse pour retrouver le secret de son origine, en la faisant remonter à la déchéance de la primitive humanité, par la soumission de l'homme aux bas instincts de la partie abjecte de sa double nature. Nous avons, à cette occasion, expliqué par la science sur les données de la révélation respectée, l'introduction du mal dans le monde, et nous avons saisi le réel sous le voile de l'allégorisme biblique.

Au nom de la science, que l'on accuse de se matérialiser par sa tendance vers les applications industrielles, et qu'on ne loue pas assez de confirmer, par ses hautes découvertes, la foi des peuples aux récits des livres sacrés, nous avons repris en sous-œuvre cette institution qui n'a jamais rencontré dans les législations son égale pour combattre le plus horrible des fléaux, parce qu'elle ne pouvait en rencontrer de plus utilement sévère et d'une étrangeté plus légitime. Mais en la reprenant comme une institution fatale au même titre que le mal dont elle est le grand remède, nous avons demandé la réforme de ses procédés cruels. On ne lui pardonnera les cris de douleur des enfants et les larmes du cœur de tant de mères, pendant de si longs siècles, qu'en faveur d'une réforme complète de ces procédés dont la barbarie fut peut-être la cause qui força les chrétiens à renoncer à cette coutume, ne trouvant pas, dans la science du temps, à les remplacer par des procédés plus doux.

Si les vœux exprimés dans ce livre s'accomplissent, nous aurons obtenu, dans l'intérêt de la société, trois grands résultats : 1° L'application de la circoncision à la guérison de l'onanisme chez les enfants, surtout chez les enfants dont la santé et l'intelligence seront compromis par les excès de cette habitude ; à l'atténuation du même vice chez les adolescents, et à la suppression d'un grand nombre de causes de dépérissement pour les générations, dans toutes les classes de la société dont ce fléau saisit les enfants à leur berceau et les poursuit jusque dans les maisons d'éducation, même religieuses, à l'insu des directeurs.

dans les ateliers, dans les manufactures. Nous l'avons déjà dit, mais nous ne saurions trop le redire, le mal est si grand !

Ce n'est point sans être mus par un puissant motif d'intérêt humanitaire, que dans ce travail nous avons insisté sur la cause des secrets désordres, des infirmités d'origine inconnue, qui souvent résultent, pour la jeunesse et pour l'âge mûr, soit de l'action excitante du prépuce, soit de l'influence de l'onanisme dont cet organe est la seule cause dans le jeune âge. Nous avons voulu de cette façon faire pressentir le retentissement de ces effets jusque sur les intimes fonctions du mariage et de là sur l'abâtardissement des races, en amoindrissant les attributs de la virilité des organes reproducteurs, en détruisant l'énergie de l'organisme ; heureux quand le fléau ne laisse après lui que la faiblesse nerveuse et quand il ne dépose pas au sein des familles ce germe fatal de maladies qui étend de tous côtés ses ravages, en se ramifiant sous les terribles formes d'un hideux Protée : c'est le noueux rachitisme aux os mous et tordus, au torse informe, aux membres tortueux ; c'est la scrofule humide et visqueuse, aux froides humeurs, avec ses glandes parasites, spongieuses, avec ses plaies baveuses, indolentes; c'est la phthisie qui incruste au sein des organes de la respiration ses mortels tubercules et ses fangeuses vomiques qui stagnent et entretiennent la mort là où l'air, en circulant, aurait animé la vie ; c'est le carreau, cette phthisie des organes de la nutrition, qui amoncelle ses tubercules le long de la grande voie intestinale, où elle déverse ses sucs maladifs en les mêlant aux aliments pour les corrompre ; c'est cette corruption vivante qui engendre au fond de la vie les vers qui la dévorent; c'est l'appauvrissement du sang, cette chair coulante, impropre, dans sa dégénérescence aqueuse, à animer ces lèvres toujours décolorées, à empourprer ces chairs vitreuses dont la pâle transparence laisse entrevoir le liquide blafard qui les flétrit ; c'est la chorée, mobile et changeante expression du génie capricieux du mal, soumet-

mettant à ses lois sans règle l'homme qui n'a pas voulu régler sa destinée morale sur les lois de la nature; c'est cette hystérie aux mouvements désordonnés, aux cris étranges, douloureuse parodie des étreintes impudiques et des soupirs échappés aux brûlantes messalines que le génie du mal semble avoir voulu jeter à l'homme comme pour le punir de ses lascivetés; c'est enfin, pour mettre le comble à la dégradation physique et intellectuelle de l'homme, par l'entraînement de sa dégradation morale, c'est le crétinisme, cet abaissement de l'homme réduit à l'aveuglement de ses instincts obscurcis par l'absence de ses facultés éteintes, et déprimés au-dessous des instincts de la brute.

2° Nous aurons obtenu la réforme complète des procédés douloureux et dangereux de la circoncision des Juifs par l'application des règles de l'art à cette opération, et, par suite, la suppression de toutes les maladies et de toutes les infirmités qui peuvent résulter de l'application des procédés de l'opération faite *more judaico*.

3° Nous aurons obtenu la propagation de la circoncision réformée de la population juive aux autres populations par la possibilité de soustraire à la douleur le circoncis, au moyen de l'éthérisation qui permettra, grâce aux perfectionnements dont s'enrichira cette précieuse découverte, d'étendre et de généraliser la pratique de la circoncision, sinon de l'universaliser, en y soumettant tous les enfants. On peut prévoir que cette opération est appelée à se multiplier dans la pratique, lorsque sera connue la multiplicité des cas dans lesquels elle peut être si utile à l'homme et à l'humanité.

Si la circoncision a eu pour motifs un grand nombre de raisons dans l'ordre des indications hygiéniques et médicales, elle a aussi plus d'un sens figuré dans l'ordre moral.

Après avoir considéré la circoncision dans sa puissance physiologique contre les œuvres perverses, nous en avons élevé le précepte à la signification symbolique de renoncement aux aberrations de la pensée, en vue des intérêts moraux de l'homme et de l'humanité; nous avons, en terminant notre travail, à en étendre le sens aux préoccupations d'organisation sociale.

Comme l'homme isolé devait être circoncis pour la purification de ses actes et de ses pensées, comme l'humanité devait être délivrée des erreurs du paganisme par la révélation des vérités morales et dogmatiques, écrites en caractères divins dans le double Testament, de même les sociétés sont appelées à posséder un jour le code complet de leur organisation.

Après l'immense cataclysme qui avait enseveli le monde sous les eaux, les sociétés se formèrent de l'émigration des familles humaines parties des plaines de Sennaar, où était massée l'humanité. Trois grandes divisions furent faites de cette masse d'hommes. A l'heureuse postérité de Sem échut le berceau du genre humain. C'est de cette race que naquit celui dont la doctrine porta dans le monde moral un partage qui divisa l'humanité en trois grandes religions : Le judaïsme qui s'affaiblit en s'isolant; le paganisme qui s'éteignit et le christianisme qui, déjà au lendemain du Calvaire, étendait partout sa puissance.

Depuis Adam jusqu'à Jésus, les nations ont professé deux erreurs : l'une religieuse, l'autre sociale, le polythéisme et l'esclavage. Entre ces deux erreurs des nations, la vérité qui doit sauver le monde surnage au sein de l'une d'elles, cette vérité, c'est la notion conservée d'un Dieu unique; cette nation, c'est le peuple circoncis. Jésus lui-même préludera au grand sacrifice de la croix par le sacrifice de la circoncision.

Nous avons fait envisager cette institution extraordinaire comme l'arche d'alliance de la matière et de l'esprit. Elle a marqué en Jésus l'union de l'ancien monde et du monde nouveau,

du passé et de l'avenir. En cette institution deux mondes sont en présence, le monde juif et le monde chrétien.

La fête de chaque premier jour de l'année en perpétue le souvenir parmi les chrétiens. Cette célébration annuelle a le privilége d'être le dernier trait qui unisse encore et relie, par un souvenir commun, en témoignage de leur commune origine, les deux peuples de Dieu; elle a inauguré le sacrifice religieux des enfants d'Abraham; elle initie, dès le premier jour de l'année, les chrétiens à la mortification de la chair par le souvenir du premier sacrifice de Jésus

A chaque anniversaire de la circoncision, le siècle compte une année de plus; l'humanité plus vieille en est-elle meilleure? L'on peut répondre par la marche ascensionnelle des choses humaines. Mais les progrès matériels prouvent-ils quelque chose pour la sagesse des peuples? En s'élevant sur l'échelle du progrès dans l'ordre matériel, l'humanité s'élève-t-elle en proportion sur l'échelle du progrès moral?

Si, chaque premier jour de l'année, chaque homme retranchait de son cœur et de son esprit le prépuce du mal, si chacun oubliait le mal qui lui est fait pour ne se souvenir que des bienfaits qu'il a reçus; si le retranchement des pensées mauvaises était aussi réel et aussi solide, ce jour-là, que les démonstrations d'amitié réciproque sont fausses ou du moins éphémères, la société aurait ainsi sa circoncision morale qui perpétuerait au sein de l'humanité le bienfait de l'indulgence mutuelle.

Nous ne blâmons point, à la façon des pessimistes, l'usage de s'imposer, le jour même où se célèbre le souvenir de la circoncision, l'oubli des injures et l'expression de la reconnaissance pour les bienfaits reçus, mais nous voudrions que les protestations fussent réelles et durables; nous voudrions que les usages de ce jour ne fussent pas comme la consécration de l'hypocrisie qui semble avoir, elle aussi, son jour de fête. Ce que nous voudrions, c'est que les siècles de l'humanité se comptassent par

l'acquisition de nouvelles vertus, comme les années d'un grand arbre se comptent par les zones qu'il acquiert d'année en année ; comme les siècles de la civilisation se marquent par de grandes découvertes.

Au progrès matériel correspondrait le progrès moral.

Nous semblons, il est vrai, toucher à une époque où, si l'on en croit les systèmes qui se produisent, la société verrait bientôt retrancher d'elle-même tout ce qui la fait souffrir et languir en s'opposant à une heureuse rénovation.

L'économie sociale aura son émondation; elle aura son jour de délivrance où disparaîtront tous ses organes de corruption et de dépérissement, et sous l'influence de la sève puissante des études qui s'élaborent graduellement au sein des sociétés et des gouvernements, le grand arbre des institutions s'élèvera majestueux comme s'élevait dans l'Eden le grand arbre de la science. Mais, dans la maturité de leurs pensées et de leurs œuvres, les hommes sauront se défendre du désir de tout connaître et d'arriver à une impossible perfection. Ils reconnaîtront qu'il est dans la science un fruit défendu auquel l'homme ne pourrait vouloir atteindre que par la prétention de s'égaler à Dieu.

Vienne donc le génie organisateur!

Partout c'est la même aspiration, elle hâte parmi les enfants d'Israël, sous le nom limbique de messianisme, la reconstruction mystérieuse d'une Jérusalem de l'avenir, où «toutes les nations aborderont un jour, comme le prophétise le philosophe israélite M. Salvador... car la loi sortira de Sion et la parole par excellence de Jérusalem. »

M. Salvador a mis en Jérusalem toutes ses espérances, en Jérusalem, cette ville désolée et tombée dans l'affliction, dont les ruines ont disparu.

Cependant, Israël attardé dans le désert de la vie, est encore dans l'attente; sa pensée est une continuelle aspiration. Il n'a

point cessé de chanter le cantique de l'espérance : « Quemadmodùm desiderat cervus ad fontes aquarum ita desiderat anima mea ad te Deus. »

Comment se réalisera cette Jérusalem des nations, par le messianisme, si le judaïsme, par son attachement au mystérieux privilége de son isolement dans une inaltérable espérance, dans une individualité réfractaire à toute assimilation avec les autres races, est condamné à ne jamais entrer dans les fraternelles aspirations de l'union des âmes par la charité expansive, universelle, organisée? La charité organisée, c'est le droit reconnu.

Quoi qu'il en soit, le mosaïsme de M. Salvador indique que le judaïsme aussi sent circuler dans ses veines un esprit de régénération.

Que si quelques chrétiens, dans l'appréhension d'un certain esprit juif, qui chercherait à pénétrer la société pour s'en emparer, songeaient à traiter encore les Juifs en parias du moyen-âge et à les refouler dans l'isolement de leur foi mosaïque, nous rappellerions que c'est cet isolement qui a renoué les liens qui les unissaient, et les a de plus en plus attachés à leur croyance. Si la foi engendre le martyre, le martyre engendre aussi la foi.

Vers 1796, la littérature fit des progrès parmi les Juifs de la Hollande, et ayant commencé à fréquenter les chrétiens, ils prirent insensiblement leurs mœurs. C'est ainsi que dans tous les temps les Juifs se sont pénétrés des mœurs des chrétiens quand ils ont été accueillis, et qu'au contraire ce qu'on appelle l'esprit juif a dominé parmi eux, quand ils ont été repoussés.

On lit dans l'histoire des Juifs Chinois que vers l'an de la création 4250, environ l'an 490 de l'ère chrétienne, un des anciens rois de Malabar leur avait accordé des priviléges de noblesse, que ce pacte fut signé par sept rois, faisant fonctions de témoins, en signe de la considération dont jouissaient les Juifs. Mais à côté de ce fait que voyons-nous dans l'histoire de ces

Israélites, c'est qu'ils se rapprochent des Chinois par plusieurs usages : comme eux, ils invoquent *l'Être suprême*, ils honorent Confucius, ils rendent à leurs ancêtres le même culte que les Chinois.

La longue tourmente des persécutions que les Juifs ont subies dans l'Occident, a-t-elle jamais produit parmi les Juifs espagnols, français, italiens, anglais, un résultat comparable à celui que nous venons de signaler dans l'histoire des Juifs de la Chine ?

On accuse les Juifs d'une intolérance haineuse. Elle pourrait avoir sa source dans les amertumes dont on les a abreuvés ; mais le fiel ne déborde point de l'âme des Juifs contre les chrétiens au sein de la civilisation.

Les Israélites eux-mêmes ont subi, après l'influence de l'idée mosaïque, celle de l'idée sociale du christianisme. Après s'être renfermé dans le domaine de la vie privée, l'esprit de l'Évangile a fait invasion dans la vie sociale, il a spiritualisé à leur insu les Israélites. Eux aussi se sont trouvés enveloppés dans le déploiement de cette grande maxime : « La lettre tue et l'esprit vivifie. »

S'il est des nations où l'émancipation des Israélites est encore à faire, il est des esprits, même en France, pour qui la qualité de Juif est encore un opprobre, et ces esprits, ce ne sont pas des âmes chrétiennes, ce sont des esprits voltairiens. Nous, catholiques, fidèles aux principes de la charité chrétienne, qui embrasse le monde, tendons une main fraternelle aux Juifs ; donnons l'exemple de la fraternité humaine par la fraternité religieuse à ceux qui croient en avoir découvert le précepte, quand depuis 1800 ans il est écrit dans l'Évangile : « Il n'y a point de race maudite. »

Jésus pleura sur Jérusalem en prévoyant les malheurs qui allaient fondre sur la ville déicide : il ne la maudit pas ! il savait

que la Rédemption était attachée à l'aveuglement des Juifs, et il consomma le sacrifice au moment solennel de sa sublime agonie en élevant vers le ciel le cri du pardon.

Plus tard, le grand et généreux apôtre saint Paul disait : «Il n'y aura ni Juif ni Grec : *Non erit judæus neque Græcus.* »

La morale de Jésus-Christ était la lumière nouvelle qui, plus tard, devait illuminer l'esprit de l'homme, même dans la voie des organisations sociales. Longtemps règnera le chaos avant que les éléments sociaux s'agrègent et s'organisent pour former le système complet de l'univers moral. Mais après cette longue succession d'époques se fera jour le grand principe de l'Évangile, qui tendra à devenir le dogme social, en vertu duquel s'établira la loi de solidarité entre les hommes et les peuples par la charité organisée, et au jour où les temps d'accomplissement seront venus, signalant leur avènement sous le nom d'organisation sociale, le socialiste égaré dans la lecture des divins enseignements de l'Évangile, s'étonnera d'y retrouver tous les principes qu'il ne croyait devoir qu'à sa sagesse et à sa raison. Il retrouvera dans les prodigieux enseignements du grand livre, non-seulement la morale qui correspond à la conscience individuelle, à la responsabilité personnelle en faveur de laquelle le docteur Pellarin, socialiste phalanstérien, a si éloquemment protesté contre la doctrine de l'attraction passionnelle interprétée dans le sens de la fatalité des actes humains au sein de la solidarité collective, mais la morale de cette conscience universelle, qui emporte sans cesse le monde vers l'idéal de perfection possible que les commentateurs de l'Évangile ont formulée avant que certains socialistes aient rêvé leurs rêves impossibles.

Que l'homme social soit circoncis de son égoïsme, vice solitaire de l'humanité ; ce que le législateur des anciens jours a prescrit à l'homme charnel, que les régénérateurs modernes le prescrivent à notre société sensualiste ; qu'ils ne sacrifient point au progrès matériel le progrès moral, qui seul pourra conduire l'humanité au degré de perfection qu'elle doit atteindre.

Les germes de rénovation déposés par le christianisme dans l'humanité n'ont point encore donné tous leurs fruits. L'arbre de l'Éden ne reverdira plus, il est vrai, pour ombrager le front de l'homme rendu à sa primitive béatitude ; mais la société peut aspirer à des temps meilleurs. Elle peut exprimer le vœu que nous envoyait sur l'aile des vents du fond de la Corée et des îles Licou-Kicou, le jeune Coréen Kimaï-Kim, converti par nos missionnaires à la foi chrétienne. « Oh ! quand viendra le jour où le père commun de la grande famille humaine fera embrasser tous ses enfants dans l'effusion d'un baiser fraternel, dans cet amour immense que Jésus, son fils, est venu communiquer à tous les hommes ! »

« Le christianisme seul, dit le marquis de Custine, a trouvé le secret de l'association pacifique et libre. Le christianisme régit et régira toujours plus étroitement la terre par l'application toujours plus exacte de sa divine morale aux transactions humaines... Peut-être nos neveux verront-ils l'Évangile servir de base à l'ordre public.... »

Si nous en croyons certains signes éclatants déjà remarqués par des esprits clairvoyants, c'est de Rome, c'est de la ville éternelle, cette Jérusalem méconnue des Juifs, que le génie des temps nouveaux répandra sur l'univers son souffle régénérateur. C'est au grand pontife Pie IX, dont les œuvres ont déjà donné de si hautes espérances, que la Providence a réservé la mission de féconder la pensée du temps en faisant triompher ses généreuses inspirations. Celui que la voix d'en-haut a appelé au trône pontifical a entendu les voix d'en-bas. La voix du peuple a parlé après celle de Dieu, et ces deux voix inspiratrices se sont confondues dans la grande intelligence de Pie IX, pour y susciter de hautes pensées, pour y coordonner le vaste plan d'organisation sociale que l'évangile a préparé aux temps modernes par l'union des âmes dans la sainte cause de Dieu, en dehors et au-dessus de tous les gouvernements, par la charité universelle, sans laquelle la science humaine n'aura jamais devant elle que de perpétuelles illusions.

Mais quel est cet *hosanna* qui s'élève de toutes les synagogues? C'est l'*hosanna* de la reconnaissance des Juifs envers Pie IX. Le nouveau pontife a répandu la joie au sein d'Israël, en faisant rentrer dans le droit commun les habitants du *Ghetto* et en admettant, chose inouïe dans les fastes de Rome, cinq Juifs au *circolo romano*. Aussi les Israélites eux-mêmes ont-ils reconnu dans la personne du souverain pontife le précurseur d'un règne nouveau. La tiare dût-elle trop tôt passer en d'autres mains, l'exemple est donné... *Erudimini qui judicatis terram*.

Il est remarquable, avons nous dit, en parlant des découvertes de la science comparées aux récits de la Bible, que tout ce qui a été donné comme révélé par Dieu à l'homme, pour peu que l'objet révélé ait quelque point de contact avec la science humaine, se trouve confirmé par elle. On ne remarquera pas avec moins d'étonnement et de respect que la morale et la science sociale ne puissent découvrir aucun principe de sociabilité qui ne se trouve dans l'Évangile.

En cherchant l'esprit moral de la circoncision des Israélites, nous avons rencontré les socialistes qui attendent, comme les premiers, leur Messie, le grand Organisateur. Eux aussi, ils ont des institutions que l'avenir maintiendra, comme a été maintenue la circoncision parmi les institutions les plus utiles. De leur phalanstère retentira peut-être un jour, comme du synode des Rabbins réunis à Francfort a retenti l'écho de ces paroles :

« Ils n'attendent que d'être admis parmi les nations pour croire la promesse du Messie accomplie. »

Et pourquoi les uns et les autres ne reconnaîtraient-ils pas un jour que celui-là était véritablement le Messie et le grand Organisateur dont le nom et la doctrine ont rempli l'univers, ne laissant de place dans le monde à aucun nom qui lui soit comparable, à aucune doctrine qui puisse être une vérité nouvelle?

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages.

Introduction. 1

I. — Anatomie du pénis chez l'enfant mâle et du clitoris chez l'enfant du sexe féminin 11

II. — Valeur hygiénique de la circoncision 16

III. — Vices de conformation de la verge qui peuvent être des indications prochaines pour l'opportunité de la posthétomie chez l'enfant . . . 21

IV. — Vices de conformation du pénis et accidents morbides de cet organe chez l'adulte, qui peuvent être des indications éloignées pour l'opportunité de la posthétomie 24

V. — Résultats de l'opération. 35

VI. — États pathologiques accidentels de la verge qui peuvent être des contrindications de la posthétomie 40

VII. — États généraux de l'organisme qui peuvent contrindiquer l'opportunité de l'opération 41

VIII. — L'onanisme chez les enfants mâles 45

IX. — *L'onanisme chez les jeunes filles* 50

X. — La morale évangélique, l'organisation sociale, la crainte du mal physique, les procédés orthopédiques sont-ils capables de triompher de l'onanisme chez les enfants? 55

XI. — L'esprit cherche la raison morale de la circoncision. 64

XII. — Quelle a été l'opinion de Voltaire sur la circoncision 73

XIII. — La circoncision a sa raison dans les faits immoraux qui l'ont précédée dans le monde 79

XIV. — Nature de la faute originelle de l'homme. Ses rapports de cause à effet avec la circoncision 82

XV. — La science confirme par l'analyse des faits moraux le symbolisme de la Génèse. 87

XVI. — Vices honteux des premiers hommes. Les fléaux de la colère de Dieu sont impuissants à corriger leurs mœurs dépravées 90

XVII. — Stérilité d'Abraham. La circoncision fut-elle un moyen de mettre fin à la stérilité du patriarche 94

XVIII. — Les excès des plaisirs charnels considérés comme causes de la circoncision 102

XIX. — La circoncision en devenant le remède d'un grand mal, peut-elle être accusée d'avoir été la cause d'un mal encore plus grand? 110

Pages.

XX. — On peut considérer la circoncision comme une loi morale promulguée contre l'onanisme, sans cesser de la regarder comme un dogme en Israel 115

XXI. — La circoncision considérée dans ses rapports avec la faute originelle de l'homme et avec le baptême, au point de vue religieux. . . . 128

XXII. — Le prépuce et le clitoris, considérés comme la cause principale de l'onanisme dans l'enfance. La suppression de ces organes invoquée comme remède extrême de l'onanisme 139

XXIII. — La circoncision considérée comme remède préventif et curatif de l'onanisme chez les enfants mâles 145

XXIV. — La circoncision clitoridienne ou ablation du clitoris, considérée comme le moyen le plus efficace de guérir la fureur de l'onanisme chez les jeunes filles 155

XXV. — Réponses aux objections contre la réhabilitation de la circoncision au nom de la science : douleur de l'opération. — Application de l'éthérisation à la pratique de la circoncision. — Libre arbitre, etc. 161

XXV . — La circoncision a été le point de départ et comme le germe des institutions qui l'ont suivie 170

XXVII. — Esquisse historique de la circoncision 174

XXVIII. — État actuel des Juifs dans la société, considérée en vue de la réforme de la circoncision 196

XXIX (marqué XXX par erreur typographique). — Nécessité et possibilité de réformer l'opération de la circoncision en général. 211

XXX (marqué XXXV par erreur typographique). — Opinions exprimées à notre demande, par d'honorables et illustres médecins et chirurgiens contemporains, relativement à l'opportunité de la réforme des procédés opératoires de la circoncision. 219

XXXI. — Qualités que doit posséder le mohel ou circonciseur israélite. — Choix du lieu où doit se faire la cérémonie pour le nouveau-né. — Mesure de prudence à prendre avant l'opération 241

XXXII. — Les temps de l'opération suivant le mode israélite 246

XXXIII. — Cas dans lesquels le mohel doit faire la double circoncision ou s'en tenir au simulacre de cette opération. — Double prépuce, hermaphrodisme, etc. 278

XXXIV. — Soins à donner à l'enfant après l'opération. 283

XXXV. — De l'opération du phymosis ou circoncision considérée indépendamment du rite israélite. 289

Conclusion. — Moralité 295

IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie.